

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Version définitive SLO

PV

PROCÈS VERBAL

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DAG : SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Réunion du 11 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Le 11 avril 2024 de 8h40 à 17h15, le Conseil Départemental s'est réunie à l'Hôtel du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Le secrétariat a été assuré par Mme Armelle MARTIN.

Nombre de conseillers, membres du Conseil Départemental en exercice au jour de la séance : 30

Liste des élus présents :

M. Eric BODEAU, jusqu'à 16h20
Mme Marie-Christine BUNLON, jusqu'à 12h30
Mme Delphine CHARTRAIN
Mme Laurence CHEVREUX
M. Laurent DAULNY
Mme Catherine DEFEMME
Mme Hélène FAIVRE, jusqu'à 14h05
M. Patrice FILLOUX
M. Franck FOULON
Mme Marie-France GALBRUN, jusqu'à 14h05
Mme Mary-Line GEOFFRE, jusqu'à 15h45, à partir de 16h10
Mme Catherine GRAVERON
Mme Marinette JOUANNETAUD
M. Bertrand LABAR
M. Jean-Luc LEGER
M. Guy MARSALEIX, jusqu'à 11h, à partir de 15h
Mme Armelle MARTIN, jusqu'à 16h40
M. Valéry MARTIN
M. Patrice MORANCAIS
Mme Renée NICOUX, jusqu'à 11h
Mme Isabelle PENICAUD, à partir de 16h05
Mme Hélène PILAT
M. Jérémie SAUTY
Mme Valérie SIMONET
M. Nicolas SIMONNET à partir de 11h05, jusqu'à 12h50, à partir de 16h30
Mme Marie-Thérèse VIALLE

Elus ayant donné pouvoir :

M. Philippe BAYOL, ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN, jusqu'à 16h40
M. Eric BODEAU, à Mme Isabelle PENICAUD, à partir de 16h20
M. Thierry BOURGUIGNON, à M. Jean-Luc LEGER
Mme Marie-Christine BUNLON, à M. Patrice MORANCAIS, jusqu'à 12h30
Mme Hélène FAIVRE, à M. Laurent DAULNY, à partir de 14h05
M. Thierry GAILLARD, à Mme Catherine DEFEMME
Mme Marie-France GALBRUN, à Mme Mary-Line GEOFFRE, jusqu'à 15h45, à partir de 16h10
M. Jean-Jacques LOZACH, à Mme Marinette JOUANNETAUD
M. Guy MARSALEIX, à Mme Hélène PILAT, à partir de 11h, jusqu'à 15h
Mme Renée NICOUX, à M. Patrice FILLOUX, à partir de 11h
Mme Isabelle PENICAUD, à M. Eric BODEAU, jusqu'à 16h05
M. Nicolas SOMONNET, à Mme Marie-Thérèse VIALLE, jusqu'à 11h05, à partir de 12h50, jusqu'à 16h30

Elus absents sans pouvoir :

M. Philippe BAYOL, à partir de 16h40, au départ de Mme Armelle MARTIN
Mme Marie-France GALBRUN, à partir de 15h45, jusqu'à 16h10 au retour de Mme Mary-Line GEOFFRE
Mme Mary-Line GEOFFRE, de 15h45 à 16h10
Mme Armelle MARTIN, à partir de 16h40

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je désigne M^{me} Armelle MARTIN comme secrétaire de séance.

(M^{me} Armelle MARTIN procède à l'appel nominal.)

Le quorum est largement atteint. Je vous remercie à nouveau d'avoir pu réserver cette journée à nos débats, décalée d'un jour puisque nous avons préféré vous proposer de tenir cette session aujourd'hui, jeudi, et demain si nécessaire, en raison d'un ordre du jour chargé.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} Armelle MARTIN, secrétaire de séance. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Armelle MARTIN, M. Thierry BOURGUIGNON à M. Jean-Luc LÉGER, M^{me} Marie-Christine BUNLON à M. Patrice MORANÇAIS, M. Thierry GAILLARD à M^{me} Catherine DEFEMME, M. Jean-Jacques LOZACH à M^{me} Marinette JOUANNETAUD, M^{me} Isabelle PÉNICAUD à M^{me} Hélène PILAT et M. Nicolas SIMONNET à M^{me} Marie-Thérèse VIALLE.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite à signer la feuille de présence.

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

SOMMAIRE

CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines

1	OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 FEVRIER 2024.....	28
2	OBJET : COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2023.....	30
3	OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.....	36
4	OBJET : BUDGET PRINCIPAL: AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023.....	39
5	OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	42
6	OBJET : BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023.....	45
7	OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.....	49
8	OBJET : CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023.....	52
9	OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	55
10	OBJET : BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023.....	58
11	OBJET : BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES- BUDGET PRIMITIF 2024.....	60
12	OBJET : BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES BUDGET PRIMITIF 2024.....	66
13	OBJET : BUDGET ANNEXE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE- BUDGET PRIMITIF 2024.....	72
14	OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT.....	78
15	OBJET : INDEMNITÉS DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ANNÉE 2023.....	80
16	OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.....	102
17	OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES : BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	106
18	OBJET : SYNDICAT MIXTE DE L'AÉRODROME DE MONTLUÇON - GUÉRET - PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT 2024.....	109
19	OBJET : PARTICIPATIONS AUX STRUCTURES ANNEXES ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024.....	111
20	OBJET : SUBVENTIONS 2024 - DOTATIONS CANTONALES.....	114
21	OBJET : TAUX DE RÉPARTITION DE LA PART DÉPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE).....	116
22	OBJET : INFORMATION DE LA PRESIDENTE DES MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA).....	118

23 OBJET : MISE A DISPOSITION DES BIENS DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES AU GIP TERANA.....	123
24 OBJET : FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS - DÉPENSES DE PERSONNEL.....	125
25 OBJET : PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - BUDGET 2024 MASSE SALARIALE ET FRAIS GÉNÉRAUX.....	127
26 OBJET : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.....	131
27 OBJET : PERSONNEL DÉPARTEMENTAL: TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ.....	133
28 OBJET : PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS.....	136
29 OBJET : EVOLUTION DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADE.....	141
30 OBJET : BILAN DE FORMATION 2023 ET PLAN PLURIANNUEL 2024-2026.....	142
31 OBJET : CONVENTION PRESTATION DE SERVICE AVEC LE CONSERVATOIRE EMILE GOUE - AVENANT N° 2.....	144
32 OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE DE PERSONNELS DE L'ÉTAT (DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES) - AVENANT.....	147

CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports

33 OBJET : ORGANISMES CONSTRUCTEURS ENVELOPPE DE GARANTIE DE PRETS POUR L'ANNEE 2024.....	152
34 OBJET : AIDE COMPLEMENTAIRE ET EXCEPTIONNELLE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE POUR L'ANNEE 2024.....	154
35 OBJET : AVENANT FINANCIER SUIVI ANIMATION GIP PIG HABITAT ANNEE 2024.....	157
36 OBJET : NOUVEL ACCORD TRIPARTITE HABITAT INCLUSIF CNSA/ETAT/CD23.....	162
37 OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS 23 - LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE - DOMO CREUSE ASSISTANCE ET ASSOCIATION PARCOURS TERRITOIRE AUTONOMIE.....	164
38 OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI) RELATIF AUX SPORTS DE NATURE.....	166
39 OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INTER-PARCS DU MASSIF CENTRAL (IPAMAC) - PÉRIODE 2024-2026.....	170
40 OBJET : ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2024 EN CREUSE.....	172

CD - Solidarités territoriales et Développement durable

41 OBJET : MISE EN PLACE DE DEUX NOUVEAUX DISPOSITIFS : BOOST'VILLE ET BOOST'SPORT.....	176
42 OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL LIMOUSIN 2024.....	182

CD - Numérique et Mobilités

43 OBJET : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMATION ANNUELLE 2024 DE TRAVAUX ROUTIERS	186
--	-----

DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Chers collègues, nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui sont en train de vous être distribués. Je vous propose que, comme à notre habitude, les membres de commissions concernées par ces vœux et motions les examinent lors de notre pause méridienne afin que nous puissions les voter en fin de séance.

J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

AGGRAVATION DE LA DETTE PUBLIQUE

Vœu présenté par M. Franck FOULON Conseiller départemental du canton de BOUSSAC

M. FOULON. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Lors de deux auditions organisées le 6 mars 2024 par les parlementaires, M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, a estimé que les collectivités locales devront contribuer « au redressement des comptes publics » aux côtés de l'État et de la Sécurité sociale – alors que nous apprenons, fin mars, par les chiffres de l'Insee, que le déficit public de la France atteint 5,5 % du PIB en 2023, soit 154 milliards d'euros (prévision initiale de 4,9 %).

« Depuis sept ans, la politique gouvernementale nous entraîne dans un double déficit budgétaire et commercial. Désormais, afin de corriger cette politique délétère, le Ministre de l'Économie souhaite ponctionner les finances des collectivités territoriales alors que nos Départements votent chaque année des budgets en équilibre, alors que les collectivités représentent 70 % des investissements publics, alors que nous avons perdu l'autonomie fiscale (foncier bâti) et que nos dépenses ne cessent d'augmenter – sécurité civile, aide sociale à l'enfance, reste à charge concernant les allocations individuelles de solidarité et masse salariale (+3,7 millions d'euros entre 2020 et 2022).

« L'État dépense plus qu'il ne gagne et demande aux Départements de "boucher les trous". Pour retrouver des finances publiques saines, chacun doit prendre ses responsabilités ; le département a toujours pris les siennes.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,**

« **Demande à M. le Ministre de l'Économie et des Finances,** de réformer l'État en profondeur, de tailler dans le maquis des 1200 agences et organismes publics et de remettre notre balance commerciale à l'équilibre. L'État doit permettre aux collectivités d'assumer leurs compétences conformément à la loi. »

(Ce vœu est renvoyé en première commission.)

SITUATION DES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

**Motion présentée par M. Jean-Luc LÉGER
Conseiller départemental du canton de FELLETIN**

M. LÉGER. – Cette motion se lit ainsi :

« L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Il s'agit d'un enjeu majeur de l'école républicaine.

« Dans cet esprit, les parents et les équipes éducatives établissent en lien avec les professionnels des MDPH et notamment les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), des évaluations précises des besoins de compensation en matière de scolarisation afin de déterminer le nombre d'heures d'AESH nécessaires à un projet personnalisé de scolarisation. Or ce travail pour l'inclusion est le plus souvent entravé par un manque de moyens humains et d'heures d'accompagnement, notamment dans les territoires ruraux où de nombreux enfants ou adolescents ne sont pas accompagnés à hauteur des besoins.

« Les AESH sont membres à part entière de la communauté éducative et jouent un rôle essentiel auprès de l'enseignant pour aider l'élève en situation de handicap à une meilleure intégration, à une meilleure socialisation et à une meilleure autonomie. Or les AESH suivent parfois plusieurs enfants dans des écoles différentes, voire éloignées, pour une rémunération faible. Si l'on peut se réjouir que, depuis la rentrée 2023, les AESH ont la possibilité d'accéder à un CDI à l'issue d'un premier contrat de trois ans, et de la décision annoncée par le Premier ministre, le 30 janvier dernier, d'une future prise en charge par l'État des AESH sur la pause méridienne, la revalorisation de la grille indiciaire a été limitée ou privilégiée sous la forme d'indemnités de sujétion les AESH exerçant dans une école ou un établissement relevant d'un réseau d'éducation prioritaire ou d'un réseau d'éducation prioritaire renforcée.

« Le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière le 11 avril 2024,

« Demande à M. le Premier ministre de mettre en place les moyens adaptés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur tout le territoire :

- de procéder à un recrutement d'AESH à la hauteur de l'objectif d'une inclusion scolaire complète ;
- de faire bénéficier ces accompagnants d'un statut plus protecteur et d'une rémunération décente. »

(Cette motion est renvoyée en troisième commission.)

PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Vœu présenté M. Bertrand LABAR Conseiller départemental du canton de GRAND-BOURG

M. LABAR. – Ce vœu est ainsi rédigée :

« Après des mois d'attente, des panneaux retournés, des réunions publiques, au Salon de l'agriculture, le Gouvernement a dévoilé, mercredi 4 avril, le projet de loi d'orientation agricole.

« Certaines mesures vont dans le bon sens, d'autres seront à préciser et, malheureusement, certaines dispositions manquent. Les agriculteurs attendent toujours des propositions concrètes dans leur cour de ferme.

« D'une part, le projet de loi ne répond pas à la question de la rémunération. Actuellement, le texte du Gouvernement ne garantit pas un revenu juste et équitable pour nos agriculteurs, compromettant ainsi leur viabilité économique et sociale. D'autre part, le principe d'une agriculture "d'intérêt général majeur" ne permettra pas de défendre efficacement nos éleveurs devant l'administration ou le juge.

« Enfin, on ne peut pas importer ce que l'on s'interdit de produire. Les agriculteurs demandent aussi une politique de cohérence et une concurrence loyale pour la pérennité de certaines filières comme celle des bovins "viande". Dans ces circonstances, les éleveurs français saluent le rejet du CETA – *Comprehensive Economic and Trade Agreement* – par les Sénateurs. Notre souveraineté alimentaire, c'est notre capacité de production. Elle ne se décrète pas, mais elle se construit dans un effort constant et cohérent.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Alerte M. le Ministre de l'Agriculture, Marc FESNEAU, et demande au Gouvernement d'œuvrer en faveur d'une politique agricole qui améliore concrètement notre souveraineté alimentaire et l'avenir de nos agriculteurs. Le niveau d'attente reste élevé et la parole publique ne suffit plus. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

RÉFORME TERRITORIALE

Vœu présenté M. Valéry MARTIN Conseiller départemental du canton d'AUBUSSON

M. Valéry MARTIN. – Ce vœu se lit ainsi :

« Alors qu'Éric WOERTH doit rendre, début mai, les conclusions de sa mission visant à repenser l'organisation territoriale, les propos tenus par le Ministre de l'Économie et des Finances le 6 mars dernier nous laissent plus que dubitatifs. En insistant sur la notion de "simplifier les strates locales", M. Bruno LE MAIRE reprend un refrain qui fait généralement du Département l'échelon à supprimer.

« Il est pour nous inquiétant de constater qu'aucune vision n'est, à l'heure actuelle, affichée par le Gouvernement. Le cadre législatif et réglementaire manque aujourd'hui de clarté s'agissant du partage des compétences entre collectivités. Les difficultés de lecture de la loi NOTRe engendrent des disparités d'intervention selon les Départements.

« De plus, avec l'accumulation des règlements, des circulaires, des arrêtés, la décision locale est devenue, pour de nombreux citoyens, difficile à comprendre. Dans certains cas, ils ne savent plus qui est le responsable, qui est le décideur et qui est le maître d'ouvrage.

« L'organisation territoriale de la République doit être réformée non pas dans son architecture mais dans son fonctionnement et sa mise en œuvre opérationnelle entre les différents niveaux de décisions.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,**

« **Demande à M^{me} la Ministre Dominique FAURE, en charge de la Cohésion des territoires,** de clarifier la stratégie du Gouvernement. Les nouvelles propositions doivent améliorer l'action politique et institutionnelle. Le Département doit rester la cellule de base territoriale, un échelon qui permet l'action dans la proximité. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

DÉFI DE LA GESTION DE L'EAU

Motion présentée M. Guy MARSALEIX Conseiller départemental du canton de BONNAT

M. MARSALEIX. – Cette motion se lit ainsi :

« Lors de la Journée mondiale de l'eau, le jeudi 21 mars 2024, se sont tenues les Assises de l'eau au lycée agricole d'AHUN. Pour mener une politique ambitieuse, le Département de la Creuse déploie des moyens financiers et d'ingénierie conséquents afin d'accompagner, aux côtés de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les collectivités compétentes dans ce domaine.

« Face au défi climatique et ses conséquences, il est en effet essentiel d'envisager des solutions durables et adaptées à la vulnérabilité croissante de notre territoire. Nous devons préserver la qualité de l'eau mais il nous faudra aussi être bien plus vigilant à la quantité disponible. Ces dernières années, la baisse des niveaux d'étiage est particulièrement inquiétante.

« À cela s'ajoute, le vieillissement des infrastructures, l'augmentation des coûts d'entretien et la nécessaire préparation du transfert de compétences de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux intercommunalités (EPCI), un transfert prévu par la loi NOTRe et qui devra être effectif au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

« Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière ce jour,

« Alerte le Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, M. Christophe BÉCHU, sur cette situation qui nécessite une vigilance constante et qui nécessitera des moyens supplémentaires. Ce partenariat avec les services de l'État pourrait prendre la forme d'une nouvelle fiche action dans le cadre du deuxième Plan Particulier pour la Creuse. »

(Cette motion est renvoyée en quatrième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je propose aux commissions de se réunir pour examiner ces vœux et motions pendant la pause méridienne.

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux et Vice-présidents, chers collègues, mesdames et messieurs les directeurs et chefs de service, mesdames et messieurs, notre ordre du jour est très fourni, alors que nous allons principalement examiner nos engagements financiers passés, à travers les comptes administratifs de l'année écoulée, et nous pencher sur le budget prévisionnel de notre collectivité pour 2024. Celui-ci est très largement issu, vous l'avez constaté, de notre séance de février dernier consacrée aux orientations budgétaires.

Nous avons donc suivi ces lignes. Il s'agit tout d'abord, dans un contexte de crise économique qui va perdurer et de changements sociétaux, de flécher, mais aussi d'avoir la capacité de préserver sur un temps plus long les moyens financiers nécessaires à la mise en place de politiques sociales dont ont besoin les Creusois fragilisés par la vie.

Il s'agit ensuite d'accompagner nos jeunes, nos collégiens, afin de leur permettre de bien grandir et de bien apprendre. Un effort particulier a été réalisé en 2023, en augmentant de près de 25 % la dotation de fonctionnement des collèges, effort que nous poursuivrons, tout comme nous comptons accentuer nos programmes de rénovation et d'aménagement de ces lieux d'enseignement, en alliant qualité des espaces et performance énergétique.

Mais d'autres sujets à enjeux font l'objet d'attentions particulières, tels que notre SDIS, dont nous reparlerons ; nos établissements, qui accueillent des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; nos politiques environnementales ; la question de la disponibilité de l'eau ; le LAB TERANA 23 ; la situation du monde agricole creusois et bien d'autres. Ce que nous savons – et nous en faisons désormais le constat clairement –, c'est que nos dépenses de fonctionnement se sont fortement accrues en 2023 et qu'elles iront s'accroissant en 2024 et au fil des prochaines années.

Il s'agit enfin, et ce fut la conclusion de notre débat d'orientations budgétaires, de poursuivre notre participation à l'aménagement et l'attractivité de la Creuse, tout en soutenant par nos investissements, l'économie locale et l'emploi.

Nous nous quittons donc en février sur cet arc budgétaire :

- maintenir 22 M€ d'investissements nets ;
- tout en poursuivant notre désendettement dans un contexte de taux élevés, passant de plus de 100 M€ à 89 M€ fin 2024 ;
- en contraignant notre besoin d'emprunt 2024 à 7 M€ ;
- en validant notre engagement auprès des collectivités locales et leurs regroupements, dans l'accompagnement financier de leurs projets d'investissement, à hauteur de plus de 30 % de notre budget d'investissement ;
- et en utilisant, tant que cela sera le cas – mais pour combien de temps –, nos excédents cumulés pour faire face aux augmentations conséquentes de dépenses sociales et RH, sans devoir à renoncer à de telles dépenses.

Avec les Vice-présidents, nous nous pencherons plus précisément sur chacun de ces points ; nous vous apporterons tous les éléments complémentaires nécessaires aux échanges, mais il convient de rappeler que, si les politiques déclinées ne peuvent s'engager qu'avec des moyens financiers sur lesquels je reviendrai, elles sont rendues possibles grâce à l'engagement quotidien d'agents, à une organisation et à des moyens techniques et matériels, grâce à nos 1 132 agents et 133 assistants familiaux répartis sur l'ensemble du territoire creusois.

En cet instant, je vous propose de saluer l'une de ces agents qui a fait valoir ses droits à la retraite : M^{me} Corinne CORDIER. Elle a commencé sa carrière à la Préfecture de la Creuse en 1979 avant de faire partie des premiers agents du Conseil général, en 1982. Recrutée en catégorie C, elle a fait carrière dans la collectivité en passant des concours, pour aboutir, ayant gravi les échelons, au grade d'attaché principal sur le poste de DRH adjointe. On peut la féliciter pour ce beau parcours.

Saluons également la belle et longue carrière de 44 ans de Madame Marie-Cécile MERCIER au Laboratoire départemental. En tant que représentante CFDT du personnel, elle a été un partenaire social très attaché à la valorisation du Laboratoire et, plus généralement, de l'ensemble des personnels. Souhaitons-lui également une belle retraite !

En ce jour de plénière dédiée au budget, je tenais également à remercier, en mon nom mais aussi en votre nom à tous, notre Directeur des finances et du budget, Pierre COSTES, dont c'est le dernier jour de présence parmi nous. Resté trois ans et trois mois à nos côtés, il aura marqué notre collectivité par la qualité de son travail, une qualité unanimement reconnue, qui aura permis de passer d'une approche très comptable de la gestion budgétaire à ce que l'on peut qualifier de « pilotage financier » s'accompagnant d'une modernisation des processus. Merci à vous, Pierre ! Nous espérons que l'expérience acquise à nos côtés vous sera bénéfique pour le reste de votre carrière.

Julien LEAL est arrivé, au début du mois, pour prendre le relais et assumer cette tâche ô combien essentielle, notamment dans le contexte actuel. Il est désormais notre nouveau Directeur en charge des finances et du budget. Il nous vient du département voisin de l'Indre où il exerçait des missions de chef de groupement de l'administration et des finances du SDIS, après avoir été Directeur des finances du Département. Son adjointe, Christine GRUCHET, nous rejoindra le 15 avril. Souhaitons-leur à tous deux la bienvenue en Creuse et dans nos équipes !

J'ajouterai des propos d'ordre plus général afin de préciser quelques éléments du contexte dans lequel nous nous trouvons, en cette année qui se veut assurément tumultueuse pour les collectivités, et plus particulièrement pour les Conseils départementaux.

Ce mardi, réunis à Bercy, les Présidents Jean-Léonce DUPONT (Calvados - DCI) et Jean-Luc CHENUT (Ille-et-Vilaine – groupe de Gauche) ont représenté Départements de France au Haut Conseil des finances publiques locales (HCFPL). Alors que le Gouvernement confirme sa volonté de mettre à contribution les collectivités pour réduire le déficit de l'État, ils ont à nouveau insisté sur la spécificité des Départements, niveau de collectivité le plus exposé à la conjoncture, qui jouent rôle d'amortisseur social pour les Français en finançant à plus de 60 % de leurs budgets des dépenses d'intervention sociale. Nos deux collègues ont également rappelé la situation des Départements qui font face à un effet ciseaux redoutable, entre la chute de leurs recettes et une hausse des dépenses, dépenses trop souvent imposées par l'État sans même nous en concerter au préalable.

Dominique FAURE, Ministre chargée des Collectivités territoriales, a d'ailleurs elle-même reconnu, la semaine dernière, que les Départements sont : « la strate la plus fragile et la plus en difficulté » face à « des charges qui augmentent [...] mais avec des recettes qui baissent. ».

Le Président de la Cour des Comptes, Pierre MOSCOVICI, a, pour sa part, insisté sur le fait que la situation des Départements s'était incontestablement dégradée, tout en reconnaissant que ces derniers avaient, malgré le contexte, tenu leurs engagements à poursuivre leurs investissements et à maîtriser leur endettement alors que, déjà, étaient annoncées, voire constatées, des recettes en baisse et des dépenses en forte hausse.

Enfin, le comportement des Départements a été des plus vertueux. Nous pouvons rappeler que, lorsque la période était plus favorable, en 2019, ils ont été la seule strate de collectivité à avoir mis en place volontairement un système de péréquation horizontale assis sur un surplus de produit des DMTO. Cependant, compte tenu de la persistance de la crise immobilière, il fait peu de doute que le fonds de répartition des DMTO n'atteigne plus 1,6 milliard d'euros – ce qui est le seuil de répartition – et qu'en 2025, ce système ne soit plus opérant, tout simplement parce que les Départements fortement contributeurs sont ceux qui voient chuter leurs DMTO drastiquement.

Cette notion de baisse de recettes pour les Départements est mesurable (La baisse des recettes des Départements est une notion mesurable). Comparé aux recettes globales de 2021, le delta est actuellement de moins 8 milliards d'euros, effets cumulés de l'année blanche liés à la suppression de la taxe sur le foncier bâti alors que les bases augmentaient fortement, de la non-indexation des dotations sur l'inflation et de la chute rapide des DMTO, de – 23 % en moyenne.

Dois-je aussi rappeler les effets budgétaires qui ont fait, et continueront à faire croître rapidement nos dépenses, à savoir :

- toutes celles qui nous sont imposées depuis la sortie de la Covid, dont les revalorisations des AIS – tarif horaire de l'APA, la PCH et le RSA –, les mesures catégorielles et l'augmentation du point d'indice ;

- la nouvelle hausse non concertée, ni compensée, du montant en ce mois d'avril, qui creuse une fois encore le reste à charge déjà élevé des AIS, qui atteint près de 10 Md€ ;
- le délai d'indemnisation de l'allocation chômage, qui va passer de 18 à 12 mois et induira, de fait, un transfert financier vers le RSA ;
- le basculement annoncé de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) vers le RSA ;
- ou encore la solidarité à la source... ;

Sans oublier :

- le vieillissement de la population, avec un accent mis sur le « virage domiciliaire », qui devra être en grande partie assumé par les finances des Conseils départementaux ;
- et ce que l'on constate depuis plus de deux ans déjà et qui a fortement marqué l'exercice 2023, à savoir la très forte augmentation des dépenses d'Aide sociale à l'enfance.

Certains affirment ainsi que les Départements contribuent déjà au redressement des finances publiques par le biais de toutes ces nouvelles dépenses, évaluées à 15 Md€ par an, qu'ils compensent et assument pour l'État !

C'est la raison pour laquelle nous sommes nombreux à le dire : il serait irresponsable de la part du Gouvernement de demander encore plus d'efforts aux Départements ; cela reviendrait à amputer plus encore nos capacités d'investissement. En effet, chaque année, les collectivités départementales mettent en œuvre 12 Md€ d'investissements, dont plus de 1,6 Md€ au service des communes.

L'Association des maires ruraux de France (AMRF) ne s'y est pas trompée et j'avoue avoir été très touchée lorsque les représentants creusois de cette association d'élus m'ont transmis une motion votée lors de leur congrès annuel en soutien aux Départements, reconnaissant le rôle majeur de ces derniers dans l'accompagnement en ingénierie et dans le financement des projets des communes rurales.

Les Départements ne sont pas uniquement les « collectivités du social » et encore moins les guichet-payeurs des AIS ; ils concourent pleinement à l'équité territoriale en développant les réseaux – routes, fibre, eau, assainissement, etc. – et en intervenant en soutien direct aux communes, notamment en milieu rural.

Nous sommes aussi très attachés aux compétences partagées dans les domaines de la culture, du sport, du tourisme, de l'attractivité territoriale, de la santé. Nous le confirmons par les nombreuses actions au service de nos territoires et de ceux qui y vivent tout en souhaitant s'y épanouir. D'ailleurs, peu s'y trompent et, lorsqu'ils rencontrent des difficultés, ils savent que « notre porte » est toujours aisément accessible.

Je ne suis pas la seule à vous faire part de nos réelles inquiétudes, quand d'autres de nos collègues ont déjà eu beaucoup de mal à boucler leurs budgets 2024 et se retrouvent avec des capacités d'autofinancement (CAF) nettes négatives. Dans la situation de crise économique que nous traversons, il n'est pourtant pas concevable de sacrifier l'avenir, le développement économique et l'emploi en intimant aux Départements d'augmenter leurs dépenses sociales au détriment des investissements nécessaires pour les routes, les collèges, la fibre, l'approvisionnement en eau ou la transition écologique...

Le « en même temps » trouve ici toutes ses limites !

Avouons que le Ministre LE MAIRE ne nous rassure pas, qui, dans l'attente fébrile des annonces des agences de notation, est parti en croisade, en quête de 10 Md€ de baisse de dépenses de l'État en 2024, et 20 Md€ pour l'année prochaine, qui se rendait à l'évidence, quand le Président de la République ne veut pas en entendre parler d'une nécessaire loi de finances rectificative dès août et qui semble avouer, à demi-mot, qu'il ne sait pas comment il va construire la LF 2025. Nos dirigeants semblent s'apercevoir, d'un coup d'un seul, qu'ils ont laissé s'endetter notre pays de façon vertigineuse et incontrôlée et qu'il va falloir désormais en payer le prix. C'est à se demander s'il y avait un pilote dans l'avion !...

Nous évoquerons au fil des rapports bon nombre des conséquences de la situation dans laquelle est plongé notre pays, à la fois pour notre collectivité et sa gestion, mais surtout pour le quotidien des Creusois et l'avenir souhaitable que nous tendons à leur préparer.

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE



En conclusion, avant de laisser loisir aux chefs de groupe ESOPE, considéré comme le père de la fable, que je me référerai : « Il faut se garder de la négligence, pour éviter les chagrins ».

Merci de votre écoute.

La parole est M. LÉGER, au nom du groupe de la Gauche.

DISCOURS DE M. LEGER

M. LÉGER. – Chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour l'examen du budget qui fait suite au débat d'orientations budgétaires de la séance plénière précédente. Il a été dit et écrit que s'était tenu à cette occasion un véritable débat d'orientations budgétaires, sans doute parce que la question de la rémunération des agents avait été l'élément central et très commenté de nos discussions car, pour le reste, au fil du temps, nous remarquons que les questions budgétaires se résument très souvent à l'évocation de ratios.

La majorité se réjouit de l'épargne brute, de l'épargne nette, de la capacité de désendettement. L'opposition choisit souvent d'évoquer l'endettement par habitant, le moindre taux de réalisation des investissements. Mais, pour finir, le budget ne s'est-il pas progressivement désincarné, si je puis dire ? On peut avoir l'impression qu'il n'est examiné que pour lui-même. Où sont en effet les priorités en termes d'action ? Quels sont les grands chantiers conduits ? Comment veut-on sauver la Creuse – car c'est bien de sauvetage qu'il faut parler ? Quel bilan de presque mi-mandat peut-on tirer dans le domaine des investissements d'avenir ?

Sans doute est-ce cela que les Creusois aimeraient savoir, car le Conseil départemental a disparu progressivement des écrans radars. Les regards se sont détournés. Il est désormais loin le temps où l'on commentait le lendemain ce qui s'était passé la veille en séance plénière. Le rabotement des compétences par la loi NOTRe et l'absence de vision à long terme ont rendu l'action des Conseils départementaux difficilement visible et repérable, en dehors de l'action sociale, mission centrale de tous les Conseils départementaux de France. Nous ne pouvons que le regretter puisqu'il en va de l'avenir de notre département, et ce n'est pas parce que quelqu'un s'est essuyé les pieds sur notre analyse du déclin creusois lors de la dernière séance plénière que ce déclin n'existe pas.

Notre séance, par ailleurs, sera sans nul doute l'occasion de revenir sur certains dossiers. Nous pensons en particulier à la question du personnel en général, et de la prime inflation en particulier. Notre position demeure la même : avec un résultat de 33 M€, il est impensable que les agents ne puissent bénéficier d'un montant digne. On ne peut pas regretter régulièrement l'inflation des combustibles qui rogne les capacités financières des collectivités et le pouvoir d'achat des ménages sans vouloir avoir une action concrète sur les revenus que, nous, nous maîtrisons, à savoir ceux de nos agents.

Cette crispation autour de la prime pouvoir d'achat est, en réalité, symptomatique non pas de la panne mais de l'arrêt du dialogue social au sein du Conseil départemental. À ce sujet, le personnel a déposé une gerbe au pied du château pour évoquer sa mort car, en dehors des considérations financières, le personnel est inquiet à juste titre de ses conditions de travail, entre le gel de postes, les dizaines d'emplois vacants, un taux de départ inégalé, une réorganisation des services peu lisible, peu partagée. Mais, opportunément, aujourd'hui, le plan Vigipirate évitera toute intrusion éventuelle d'un personnel mécontent.

Nous reviendrons sans doute sur le GIP TERANA. Vous nous rassurerez peut-être au sujet des résultats financiers du groupe de laboratoire et de ses pratiques au sujet de la prophylaxie bovine, puisque nous nous étions inquiétés ici même, lors de la dernière séance, du fait que les analyses liées à la maladie hémorragique épizootique (MHE) soient confiées au site de CLERMONT-FERRAND et non à celui d'AJAIN.

Le déficit parfois évoqué du groupe est inquiétant. Vous nous direz ce qu'il en est. Pourtant, une analyse dite « Étude stratégique et financière », confiée à un cabinet financier de conseil privé, avait coûté 46 000 € à la fin 2022 afin de mieux cerner la situation financière du GIP TERANA et ses perspectives, en cas d'adhésion – ce qui est fait – et fixer en conséquence la quote-part attendue du Conseil départemental. Que se passe-t-il au sein du GIP TERANA et de la participation financière à terme du Département ? Vous nous le direz sans doute.

Il faudra également parler de Railcoop et de son fiasco. Sur le papier, le projet cochant toutes les cases – et il est vrai que nous avons tous envie d'y croire : la case « économie sociale et solidaire » ; ligne quasi-mythique BORDEAU-GENÈVE ; aménagement du territoire ; retour du ferroviaire en zone rurale ; et j'en passe. J'avais fait remarquer, lors du vote du soutien du Conseil départemental, que l'équilibre visé grâce à une moyenne de 2 000 usagers par jour semblait bien optimiste, mais nous avons tous voté à l'unanimité. Mes chers collègues, est-ce que nous ne nous serions pas un peu fait avoir dans cette affaire ?

Enfin, s'il existe des sujets qui nous divisent, il y a ceux qui nous rassemblent, singulièrement quand il s'agit des décisions ou projets gouvernementaux, particulièrement pour ce qui concerne les collectivités locales. D'ailleurs, à ce sujet, je crois que le « en même temps » s'est bien déplacé – en tout cas, pour ma part, je ne vois plus le « en même temps » de gauche.

La mission WOERTH se poursuit. Ses propositions s'affirment. De plus en plus est évoquée la différenciation. Tant mieux ! Mais formons le vœu que ce ne soit pas une Arlésienne, comme le fut le fameux choc de la simplification que nous n'avons jamais vu arriver. Tant mieux tout de même si les politiques de l'État peuvent s'adapter aux spécificités des territoires, pourvu que ces derniers soient dotés de moyens. Dans ce domaine, l'ancien Ministre a émis le vœu d'un « financement qui a un lien avec des charges ». Est-ce à dire que, pour un Conseil départemental comme le nôtre, les allocations individuelles de solidarité seront mieux compensées ou, puisqu'il n'est *a priori* pas question de rétablir une autonomie fiscale, faudra-t-il continuer à assumer des charges pérennes avec des ressources liées à la conjoncture économique *via* des fractions de taxes ?

Nous pouvons partager le regret du Président de l'Association des Maires de France (AMF) qui dénonce « un système qui nous a privés des responsabilités devant les contribuables », d'autant plus que, dans leur écrasante majorité, les collectivités locales ont été mieux gérées que l'État qui, pourtant, les a placées sous tutelle : d'où l'excellente formule du même Président de l'AMF : « Ce n'est pas nous qui avons demandé à être sous perfusion du malade ». Je trouve la formule vraiment excellente.

En tout état de cause, plusieurs appréciations sur la future réforme territoriale sont partagées : non à la suppression d'une strate et à la transformation des EPCI en collectivité de plein droit ; oui à la différenciation. Quant à la notion de conseiller territorial, défendue en son temps par Nicolas SARKOZY, évidemment, seuls les partis sans ancrage local y sont favorables.

Pour terminer, nous connaissons tous la fameuse phrase du général de Gaulle : « Bonjour, monsieur le maire, comment vont vos canalisations ? » Cela correspondait à un temps d'avant, d'avant la décentralisation où les élus locaux, en particulier les maires, n'avaient que peu de pouvoir. Plus d'un demi-siècle plus tard, quarante ans après les premières lois de décentralisation, l'actuel locataire de l'Élysée pourrait dire aux mêmes élus : « Alors, monsieur le maire, comment vont vos communautés de communes ? » tant il y a eu, progressivement, un dessaisissement du pouvoir des maires au profit des intercommunalités.

On marche sur la tête, comme disent nos agriculteurs mécontents ! Ceux qui doivent gérer au plus près les problèmes du quotidien n'ont plus les moyens de les résoudre, une forme de décentralisation à l'envers aggravée par la ponction sur les budgets des collectivités. On marche donc sur la tête. Mais si nous, ici, nous retournons notre panneau « CD », cela fera « DC ». J'espère que, comme l'évoque un vœu ce matin, le Département ne sera pas *in fine* la strate qui disparaîtra lors de la mise en œuvre de la réforme territoriale.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY, au nom du groupe de la Majorité départementale.

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

DISCOURS DE M. SAUTY

M. SAUTY. – Madame la Présidente, permettez-moi tout d’abord de revenir sur les propos de M. LÉGER concernant le personnel. On ne peut pas dire que rien n’a été fait puisque nous examinerons deux propositions, dont la prime de pouvoir d’achat représentant 250 000 €, qui permettra à quelque 900 agents de la collectivité de recevoir 200 € nets. Quant au fait que cela soit peu partagé, nous en avons déjà discuté lors du débat d’orientations budgétaires : cette proposition a été présentée aux agents lors d’un premier CST tenu le 27 mars, puis lors d’un second CST, le 5 avril dernier. Dire que cela a été « peu partagé » me semble exagéré.

Je souhaitais pour ma part revenir, dans mon propos liminaire, sur deux vœux présentés par mes collègues. Le premier est celui de Bertrand LABAR relatif à la condition des agriculteurs puisqu’à la mi-janvier, le mouvement des agriculteurs gagnait tout le pays, mettant en lumière la fragilité du système sur lequel repose notre souveraineté alimentaire, mais pas seulement. Il exposait avant tout du mal-être de centaines de milliers de travailleurs qui n’arrivent pas à se rémunérer décemment et qui ont le sentiment que les normes administratives vont à l’encontre des pratiques traditionnelles de l’élevage extensif et autorisent une concurrence déloyale venue de l’étranger.

Même le député creusois de l’époque qui avait, hier, défendu le CETA à l’Assemblée critique aujourd’hui sur les plateaux de télévision l’importation de viande ne respectant pas les normes. On ne peut pas être la caution agricole d’une validation du CETA un jour et critiquer les importations le lendemain. Il faut faire preuve d’un peu de constance.

Le Gouvernement nous a demandé d’attendre le Salon de l’agriculture, puis la loi d’orientation sur l’agriculture. Aujourd’hui, nous attendons toujours des actes en espérant que les propositions du député Julien DIVE, formulées à ÉGLETONS voilà quelques jours, seront reprises, à savoir la revalorisation des accompagnements aux handicaps naturels des territoires ainsi qu’une exonération fiscale à la reprise des exploitations, notamment de bovins allaitants.

Pour cela, il faut de l’argent et, malheureusement, les caisses sont vides. Après sept ans à la tête du ministère de l’économie, Bruno LE MAIRE cherche à se refaire une jeunesse après avoir joué à la cigale.

Sur la santé, parmi les pistes envisagées, se dessine une nouvelle vague de définancement de la sécurité sociale, méthode de plus en plus ouvertement utilisée comme moyen pour pallier les lacunes de la politique économique et fiscale de l’État. Tous les acteurs du soin sont unanimes : l’État, n’envisage les politiques de santé qu’à court terme, nous rapprochant inexorablement d’un effondrement.

Le premier de ces maillons reste la formation de nos médecins. Nous formons le même nombre de médecins qu’en 1970, avec 15 millions de personnes en plus, une population vieillissante et une augmentation du nombre de maladies chroniques. Malheureusement, le devenir de nos déserts médicaux repose encore sur un système qui fait fuir nos étudiants à l’étranger : plus de 15 000 de nos talents ont quitté la France en 2022 ; 45 % des nouveaux inscrits au tableau de l’ordre des dentistes se sont formés à l’étranger ; et trois quarts des effectifs des amphithéâtres espagnols en kinésithérapie sont français.

En la matière, le Gouvernement, dès son énième remaniement, a une nouvelle fois montré les muscles, mais cela ne permettra pas de pallier les pénuries de médecins. Les parlementaires de droite proposent de rapatrier nos étudiants partis à l’étranger, de permettre le redoublement de la première année de médecine, de territorialiser les stages et de graver dans le marbre les passerelles des métiers paramédicaux vers la médecine.

Passons également sur la situation catastrophique de la prise en charge du cancer par le définancement de l’innovation thérapeutique ou encore les vingt et un départements non pourvus en soins palliatifs, dont la Creuse – mais je pourrais également citer la Corrèze –, alors que s’ouvre un projet de loi de prise en charge de la fin de vie.

Après s’être mis à dos l’hôpital public, les médecins généralistes et spécialistes, les infirmiers libéraux, les étudiants en santé, les pharmaciens, les établissements privés, vers qui le Gouvernement se

tournera-t-il pour assurer le soin partout et pour tous ?

Cela m'amène au vœu présenté par Franck FOULON sur l'état des finances publiques.

La politique du « quoi qu'il en coûte », qui est, en réalité, celle du « on rase gratis », connaîtra une fin tragique. L'argent magique n'existe pas, et ce sont les Français, les Creusois, qui passeront à la caisse. Rassurons-nous, nous avons un sursis jusqu'au 9 juin, date des prochaines élections européennes, pour que des 10 Md€ de rabotage annoncés par Bercy, nous passions aux 50 Md€ d'économies préconisés par la CDC.

Tout le monde y passera, à commencer par les contribuables, mais aussi les collectivités. En la matière, nous pouvons faire confiance aveugle en l'imagination fiscale de Bercy, qui se rattrapera. La France, le pays le plus taxé au monde avec un montant de prélèvement obligatoire représentant 46 % du PIB, utilisera à partir de cette année l'intelligence artificielle pour traquer les cabanons de jardin, les vérandas non conformes et taxer les rentes – comprenez les très lucratifs livrets A !

Le résultat d'Emmanuel Macron, le Président le plus dépensier de l'histoire de la V^e République est le suivant : un déficit de 5,5 % du PIB. Il n'y a guère que la Grèce et l'Italie de Giorgia MELONI pour nous rassurer en faisant pire. Une dette de 3 100 Md€ pour 110 % du PIB, un sacré résultat pour le Mozart de la finance ! De ce point de vue, je ne vois pas le « en même temps » de droite, parce que cela n'est pas vraiment conforme à nos valeurs.

Ces comptes catastrophiques de l'État, en miroir de ceux du Département sont très flatteurs. Madame la Présidente, monsieur le Vice-président, cher Franck FOULON, vous n'avez décidément rien à envier à Bruno LE MAIRE, puisque notre budget 2024 – et puisque, monsieur LÉGER, vous cherchez à voir nos priorités – permet d'accentuer les efforts sur l'action sociale, de maintenir nos dépenses d'investissement à un rythme élevé, avec la création de Boost'Sport et de Boost'Ville, nous atteignons un montant d'investissement de 21,8 M€, tout en prévoyant de désendetter la collectivité de 4 M€ cette année. Nous maintenons nos efforts sur les services essentiels aux Creusois, comme le SDIS, nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement courantes et conservons des marges de manœuvre pour l'avenir. Enfin, nous avons réussi à maintenir un taux d'épargne nette positif pour la sixième année consécutive, et ce malgré l'effet ciseaux.

Cette gestion des deniers creusois pourrait s'inscrire dans la lignée de Georges POMPIDOU dont nous avons célébré le 50^e anniversaire de sa disparition le 2 avril dernier. Le natif de MONTBOUDIF, dans le Cantal, avait toujours à l'esprit que l'argent public n'est pas l'argent de l'État, mais celui des contribuables, et que l'impôt constitue un frein à la croissance économique. Si l'année 1974 est celle de la mort de Georges POMPIDOU, c'est aussi la dernière année au cours de laquelle la France a connu un excédent budgétaire. Il est grand temps que de nouvelles personnalités politiques arrivent au pouvoir pour se montrer à la hauteur de cet illustre prédécesseur.

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2024

RAPPORT N° CD2024-04/1/43 DOSSIER N° 6312

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 16 février 2024.

Appelle-t-il des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. (Adopté à l'unanimité.)

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Délibération n° CD2024-07/118

Dossier n° 6312



ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 16 FÉVRIER 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//43 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter le procès-verbal des délibérations du Conseil Départemental du 16 février 2024. 

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

RAPPORT N° CD2024-04/1/1 DOSSIER N°6209

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Avant d'en venir aux comptes administratifs, il nous faut examiner les comptes de gestion de l'exercice 2023. M. le Comptable public responsable du Service de gestion comptable (SGC) de GUÉRET a fait parvenir les comptes de gestion définitifs du budget principal du Département, des budgets annexes du Laboratoire départemental d'analyses, des Énergies renouvelables et du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille.

Les résultats du compte administratif du Département - budget principal et budgets annexes – sont en concordance avec ceux du compte de gestion. Il vous est rappelé que le vote des comptes de gestion doit intervenir préalablement au vote des comptes administratifs, sous peine d'annulation de ces derniers par le juge administratif.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'imagine qu'il n'y a pas de remarques spécifiques sur les comptes de gestion ?...

Je vous propose d'approuver les comptes de gestion 2023 dressés par M. le Comptable public, responsable du Service de gestion comptable de GUÉRET – budget principal du Département et budgets annexes du Laboratoire départemental d'analyses, des Énergies renouvelables et du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), qui n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.
(Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder à l'examen du compte administratif 2023 du budget principal du Conseil départemental mais, auparavant, il me faut désigner un président de séance qui me remplacera pendant les votes sur les différents comptes administratifs.

Je vous propose de désigner M. Patrice MORANÇAIS en tant que président de séance lorsque je m'absenterai de la salle.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2023



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'approuver les Comptes de Gestion 2023 dressés par M. le Comptable public responsable du Service de Gestion Comptable de Guéret (budget principal du Département et budgets annexes Laboratoire départemental d'analyses, Énergies renouvelables et Centre départemental de l'Enfance et de la Famille) qui n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

La synthèse de ces documents (résultats budgétaires de l'exercice 2023 et résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2023) se trouvent en annexe de la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL DE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/2
DOSSIER N°6245**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Mes chers collègues, c'est la première année que nous vous présentons lors de la même séance le vote du compte administratif et celui du budget. Notre ordre du jour est donc assez chargé.

S'agissant de ce compte administratif, même si l'essentiel est connu de toutes et tous, il convient de souligner quelques petites évidences.

Tout d'abord, l'année 2023 semble marquer un tournant pour les finances départementales. En effet, depuis plusieurs années, nous étions placés sous le signe de l'amélioration continue des ratios financiers. Or, aujourd'hui, nous constatons une baisse significative de l'épargne brute du Département. Je suis désolé, monsieur LÉGER, même si parler des ratios vous dérange, il me faut malgré tout les rappeler. Vous les interprétez ensuite à votre manière mais, en tout état de cause, je me dois de les exposer à l'assemblée.

Nous assistons donc à une baisse de l'épargne brute de 38 %, à une baisse de l'épargne nette loin d'être neutre puisqu'elle atteint 53 % et, surtout, à une diminution des trésoreries supérieure à 27 %. L'année 2023 marque donc un arrêt. Ces données sont issues de la situation mensuelle comptable des collectivités locales, publiée au début mars 2024 et marquée par des dépenses de fonctionnement qui explosent, notamment dans le domaine du social : + 7,2 % en ressources humaines, + 6,9 % en frais de séjour et + 3,2 % pour les allocations individuelles de solidarité. Nous approchons doucement mais sûrement de l'effet ciseaux redouté. Parallèlement, les recettes de fonctionnement stagnent, à + 2,8 % d'augmentation pour ce qui est de la TVA, alors que les DMTO connaissent une baisse de 23 %.

Le Département de la Creuse n'échappe pas à ces tendances nationales et à la matérialisation de l'effet ciseaux en raison d'une augmentation de 4,19 % des dépenses de fonctionnement, soit 7,3 M€, et de + 2,5 % des recettes de fonctionnement, soit 4,9 M€. Évidemment, le compte n'y est pas. Pour la première fois depuis longtemps, les niveaux d'autofinancement diminuent : par rapport à la fin 2022, l'épargne brute se réduit de 2,4 % et l'épargne nette de 1,9 M€.

Pour reprendre les principaux éléments, même si, monsieur LÉGER, vous m'avez adressé un petit clin d'œil à ce sujet dans votre discours introductif, il me semble important de revenir sur les taux de réalisation de l'investissement et sur le fonctionnement. Comme nous l'expliquions hier en commission, depuis l'adoption de la M57, les réserves se substituent aux dépenses imprévues qui n'ont plus lieu d'être.

Fin 2023, nos ratios demeurent satisfaisants, malgré une baisse de l'épargne brute à 20,2 M€. Avec un taux de 10,1 %, nous sommes juste sur la ligne, puisque ce taux ne doit pas être inférieur à 10 % ; en-deçà, nous sommes en alerte. L'épargne nette s'établit, quant à elle, à 9 M€ et le taux de désendettement à 4,6 années – je rappelle qu'en la matière, le seuil d'alerte se situe à 10 ans. Comme l'indiquait M^{me} la Présidente, depuis trois ans, nous avons amorcé un désendettement de la collectivité. À la fin 2024, notre endettement sera inférieur à 90 M€ et le recours à l'emprunt qui vous sera proposé pour 2024 sera moindre que celui sollicité pour 2023.

Le niveau d'investissement est resté particulièrement élevé et soutenu en 2023, à hauteur de 21,2 M€. La première source de financements desdits investissements est notre capacité d'autofinancement. Notre CAF nette se monte à 8,9 M€, le recours à l'emprunt s'établissant à 8 M€. Vous constaterez que, pour 2024, la situation est plus compliquée.

M. LÉGER revient régulièrement sur l'excédent global de clôture. À la fin 2023, ce dernier s'établit à 33,3 M€, stable par rapport à 2022. Nous en discuterons à l'occasion du vote du budget.

Concernant les recettes de fonctionnement, en hausse de + 9,1 M€, quelques éléments sont à retenir : sur l'année 2023, les recettes fiscales progressent de +2,6 M€ et les DMTO diminuent de 900 000 €, marquant une baisse de – 7 %.

J'expliquais précédemment qu'au niveau national, elles avaient connu une baisse de 20 %, mais ce n'est pas le cas de la commune qui a donc été moins marquée qu'au niveau national, mais certains Départements avaient, il est vrai, engrangé énormément au cours des années précédentes. Cela a notamment été le cas des Départements côtiers qui ont connu une très forte activité immobilière. La TSCA, la taxe concernant les assurances, progresse de 1,8 M€, la péréquation de DMTO évoquée par M^{me} la Présidente de 800 000 € et la fraction de compensation du bâti foncier de 800 000 € également. Dotations, concours financiers et subventions de fonctionnement sont en hausse de +3,5 M€, grâce aux crédits liés à l'expérimentation du RSA. Le concours de la CNSA pour l'APA diminue de 2,2 M€, en raison de la baisse d'activité liée à l'APA sur laquelle nous reviendrons lors de l'examen du budget. Enfin, n'oublions pas les recettes exceptionnelles ainsi que quelques refacturations de personnels.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 7,3 M€.

Il importe de rappeler qu'en 2023, les dépenses de personnel ont connu une hausse de + 2,3 M€. La dette est assise à 30 % sur des taux variables. C'est plutôt une chance pour la collectivité. Cela étant, avec 30 %, l'impact de la remontée des taux est très fort : + 700 000 € d'intérêts d'emprunt.

Nous enregistrons + 6 M€ : 400 000 € de DGF pour les collèges. Là encore, il fallait parer au plus pressé par rapport à l'inflation ; 500 000 € de contribution du SDIS ; 600 000 € pour la PCH et 1,3 M€ pour l'aide sociale à l'hébergement pour les personnes en situation de handicap, et je lancerai une alerte particulière sur le montant de 2,7 M€ pour l'ASE, qui a explosé en 2023. Nous notons une légère baisse de 400 000 € sur le RSA ainsi qu'une baisse sur l'APA, de 1,7 M€, liée à un double phénomène : l'APA établissement augmente légèrement alors que l'APA à domicile baisse de manière assez marquée, mais cela tient à la non-réalisation des plans APA.

Au total, les dépenses de fonctionnement se montent à 7,3 M€ quand les recettes s'établissent à plus 4,9 M€ ; d'où un delta concernant l'excédent qui n'est pas neutre.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 32 M€. Il faut, bien évidemment, rembourser le capital de l'emprunt, soit 11,2 M€, et les fameuses dépenses d'équipement, soit 20,4 M€, dont 72 % des investissements sont réalisés par la collectivité et 28 % par des tiers que nous accompagnons dans leurs programmes d'investissement.

Les enveloppes en investissement sont les suivantes : les routes, pour 7,8 M€ ; d'importants travaux de mise en accessibilité réalisés dans les collèges – ceux qui suivent les dossiers au sein de la CAO savent que les montants ne sont pas neutres –, à hauteur de 3,4 M€ ; l'eau et assainissement, qui sont en vitesse de croisière puisque les études sont achevées et que nous entrons dans la réalisation, pour 1,8 M€ ; l'informatique, afin de poursuivre la modernisation de la collectivité, pour 1,6 M€ ; le numérique – donc, la fibre –, pour 1,2 M€ ; enfin, les travaux dans les collèges, pour 1 M€.

Les recettes d'investissement proviennent du FCTVA, pour 2,7 M€. Plus vous investissez, plus vous recevez de FCTVA. Les subventions d'investissement se montent à 1,7 M€. Le fameux emprunt 2023 s'établit à 8 M€. Enfin, des recettes financières de 800 000 € concernent les remboursements d'avances des prêts pour les opérations auprès des tiers.

Telle est la synthèse concernant l'exercice 2023. Avant d'entrer dans le détail, souhaitez-vous déjà formuler des remarques ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – J'interviendrai très rapidement pour lever toute ambiguïté : les ratios ne me dérangent pas, ils sont absolument nécessaires. Je me souviens trop bien d'un EPCI dans lequel, en 2015, je demandais à connaître la CAF et la capacité de désendettement, et où jamais je n'obtenais de réponse. Ce n'était jamais le bon moment. J'aurais apprécié d'avoir les réponses. Donc, qu'il n'y ait aucune ambiguïté, ces ratios sont absolument nécessaires.

Sur la façon de procéder aujourd'hui, j'avoue – nous avons déjà échangé à ce sujet – que j'apprécie lorsque, dans une collectivité, on peut à la fois examiner le compte administratif et le budget. C'est préférable de travailler ainsi que sur de simples inscriptions budgétaires. Je conçois que cela puisse poser problème à des tiers qui attendent le versement de subventions, mais il est possible de le faire à hauteur d'un quart de la subvention versée l'année précédente.

En tout cas, j'aime cette façon de travailler parce que nous partons du réel et que c'est possible de comparer des chiffres à de vrais chiffres.

À cet égard, je pense que nous pouvons partager cela, à voir l'écart entre les dépenses inscrites et les dépenses réalisées, plus que de la prudence, c'est de l'alarmisme, lorsque vous faites des inscriptions budgétaires. On constate en effet que vous aviez inscrit l'an dernier 196 en dépenses de fonctionnement, et que nous sommes à 181. Au titre des recettes, vous aviez inscrit 196, et nous sommes à 200.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – En millions d'euros.

M. LÉGER. – En millions, bien évidemment ! Tout le monde aura compris qu'il ne s'agit pas des dépenses et recettes de l'amicale bouliste de SAINT-MARC-À-LOUBAUD !

On voit bien ce grand écart et il est important de pouvoir comparer les inscriptions budgétaires que vous nous proposerez à la réalité des consommations et des réalisations de l'an dernier. Vous pouvez penser que je fais du mauvais esprit et que je cherche la petite bête, mais il ne fallait pas nous fournir le très bon graphique de la page 13 de la version papier. Il montre la dynamique de l'épargne brute et nette, et donc la dynamique entre les dépenses et les recettes de fonctionnement depuis 2015. Finalement, la dynamique des recettes est plus forte que celle des dépenses. Je me suis amusé à me livrer à un petit calcul : lorsque l'on compare les recettes de 2023 par rapport à celles de 2015, l'augmentation est de 15 %. Lorsque l'on compare les dépenses, l'augmentation est de 9 %.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Heureusement !

M. LÉGER. – Heureusement, en effet, sinon, comme l'État, nous ne parviendrions pas à équilibrer un budget.

Cela signifie qu'il y a eu de bonnes surprises. Vous évoquiez les DMTO. Même si la tendance se tasse, car on achète moins de maisons, ici comme partout en France, ce qui est plutôt une mauvaise nouvelle, hier en commission, nous avons eu de bonnes surprises sur la fraction de TVA et sur la taxe sur les assurances, qui se sont révélées plus élevées que l'inscription budgétaire.

Sur les dépenses de personnel, vous aviez inscrit 52 M€, nous sommes à 49 M€, soit une différence de 3 M€ prévus, et nous pourrions peut-être nous demander si une part n'aurait pas permis d'inscrire au budget une prime inflation supérieure. Ce n'est qu'une remarque. En tout cas, là aussi, nous avons noté une différence entre l'inscription budgétaire et la réalité de 3 M€. Ce n'est tout de même pas rien !

Tout cela pour dire que si la prudence est nécessaire – je n'affirmerai jamais le contraire car chat échaudé craint l'eau froide –, il convient, en revanche, de ne pas être alarmistes au point de dire au personnel que les recettes sont insuffisantes pour verser une prime inflation supérieure à 200 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, mais mon propos s'adresse également à tous nos autres collègues élus dans une commune, un groupement de syndicats ou une intercommunalité, il faudra être extrêmement vigilant à ce sujet, car la grande différence est que, l'année dernière, le budget départemental était déjà présenté en M57. Le risque est de ne pas bien comprendre la différence essentielle entre les comptabilités M55 et M57. Dans la M57, les lignes 022 et 021 n'existent plus ; vous n'avez donc plus de dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement. Vous l'avez sans doute noté en votant le budget cette année dans vos collectivités. Ce que nous avons l'habitude de pratiquer, et qui permettait de réduire l'écart entre le compte administratif réalisé et le budget prévisionnel, tenait à cette ligne 022 qui constituait l'excédent prévisionnel et nous permettait d'affecter des recettes supplémentaires au budget de l'année suivante.

Sans cette ligne 022, en 2023, le Département a réparti l'excédent prévisionnel sur les grands chapitres 011, 012, 65 et 66. Vous soulignez à juste titre, monsieur LÉGER, l'écart existant entre budget voté et sa réalisation au chapitre 011...

Fort heureusement d'ailleurs car, autrement, cela signifierait que nous n'aurions aucun excédent à la fin de l'année !

Je le répète donc : le Conseil départemental a été très prudent en maîtrisant cette nouvelle nomenclature, et je vous engage à l'être dans vos collectivités, car vos budgets seront également présentés cette année en M57, raison pour laquelle vous constaterez forcément une différence importante entre vos comptes administratifs et vos budgets, à moins que vous ne soyez en situation de déficit. En M57, les taux de réalisation sont forcément différents. C'est un premier sujet.

Quant à l'évolution de l'épargne brute – c'est pour cela que nous vous présentons ces tableaux –, vous avez raison : effectivement, les recettes du Département ont crû. Le delta entre les dépenses et les recettes a progressivement augmenté ces dernières années, justement parce que nous ne dépensons pas l'intégralité et que nous constituons des réserves puisque ce que nous ne dépensons pas est reporté en recettes l'année suivante, dans une vision qui peut être considérée comme prudentielle, mais qui permet de faire face aux imprévus et aux coups durs. Or c'est ce que nous vivons particulièrement depuis deux ans – j'oublie la période de la crise sanitaire – lorsque le Gouvernement nous annonce des augmentations de dépenses en cours d'année, et non quelques mois avant, comme il le fait, lui, dans sa loi de finances. Il fait, en cours d'année, des annonces auxquelles nous devons nous adapter et, sans réserves, nous ne serions pas en capacité d'honorer les dépenses qui nous sont imposées.

Il convient donc de rester prudents. À l'inverse de certains Départements dont les budgets dépassent le milliard d'euros, le Département de la Creuse, je puis vous l'assurer, ne dispose pas de marges de manœuvre suffisantes pour prendre de tels risques. Nous l'avons dit lors du DOB, il nous faut au minimum 17 M€ de fonds de roulement. C'était le fonds minimal moyen nécessaire en 2023, mais il augmentera parce que nous aurons davantage de dépenses en 2024.

On ne peut pas piloter une collectivité avec 1 300 agents, 115 000 habitants et 300 M€ sans filet de sécurité, en regardant par-dessus l'épaule de son voisin. Nous sommes extrêmement prudents et attentifs à ce qui se passe et à ce qui risque de se passer. Nous ferons face à nos dépenses tant que cela sera possible parce que nous veillons à conserver un excédent qui nous permet de faire face à la situation.

Je vous invite à être très prudents lors du passage à la M 57 dans l'analyse que vous faites des comptes administratifs de l'année précédente.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, la M57 a supprimé le compte 022 mais elle permet de voter un budget en suréquilibre en section de fonctionnement, ce qui autorise des dépenses de fonctionnement – que ce soit aux chapitres 011, 65 ou 012 du RH – au plus près de la réalité, qui n'ont donc pas besoin d'être gonflées.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est la raison pour laquelle vous avez dû noter que, dans les documents et dans la présentation de M. FOULON, nous avons inscrit des réserves afin d'être le plus transparent possible. Cette présentation n'est pas celle pour vote du budget, mais vous disposez ainsi de toutes les indications concernant les réserves en fonctionnement et en investissement. Nous sommes très transparents.

M. BODEAU. – Je n'émettais pas de critique. J'indiquais seulement que, dans nos mairies, cela permet d'éviter de gonfler de façon non sincère des chapitres de dépenses, puisque nous avons la possibilité de ce suréquilibre en section de fonctionnement. Nous pouvons être au plus près.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il faudra bien maîtriser les choses.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Qu'appellez-vous « suréquilibre », monsieur BODEAU ?

M. BODEAU. – J'entends par là que l'on n'est pas obligé d'être à l'équilibre en section de fonctionnement. Sur la section d'investissement, oui, mais il est possible de prévoir au budget prévisionnel des recettes supérieures aux dépenses.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous pourrions en échanger et voir combien de collectivités se risqueront à user de cette possibilité. Je pense d'ailleurs que beaucoup n'en ont pas connaissance et que la DDFIP ne l'a pas conseillé, ni même suggéré.

Mais, vous avez raison, nous avons préféré cette présentation, celle d'un budget à l'équilibre en fonctionnement et en investissement, tout en précisant qu'il existe des réserves potentielles. Vous le constatez sur le compte administratif puisque nous allons voter l'affectation des résultats, c'est aussi la proposition issue du débat d'orientations budgétaires pour la construction 2024. La construction budgétaire est un exercice complexe mais, dans le cadre des orientations que nous avons validées, un excédent sert à moins emprunter et à conserver un montant de dépenses prévisionnelles d'investissement constant.

Le résultat peut ainsi être affecté au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement. Comme nous le verrons par la suite, cet excédent de quelque 12 M€ nous permet de valider le transfert prévisionnel constaté au compte administratif. Il nous évite d'avoir à emprunter et nous permet de maintenir nos investissements. Voilà à quoi sert un excédent. Il n'est pas vertueux de ne pas avoir d'excédent ; il est vertueux d'en avoir un et de le maîtriser pour couvrir les dépenses d'investissement, car nous souhaitons continuer à investir pour répondre à nos propres besoins ainsi qu'à ceux des collectivités que nous accompagnons.

Vous connaissez les défis, nous les avons rappelés à maintes reprises, mais il convient surtout de considérer que 2024 n'est pas une fin en soi. Bien au contraire, comme cela a été précisé, la machine s'emballe ; nous le constatons objectivement sur 2023 et nous le prévoyons de façon exponentielle sur 2024 et les années à venir.

Qui ne serait pas prudent dans un tel contexte ? M. LÉGER a rappelé : à part l'État, aujourd'hui, tout le monde adapte ses stratégies financières et ses stratégies budgétaires.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de procéder au vote du compte administratif.

M^{me} la Présidente quitte la salle.

M. MORANÇAIS, président de séance. – Mes chers collègues, je sou mets à votre vote le compte administratif 2023 du budget principal, tel qu'il vous a été présenté. (Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche vote contre.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De voter le Compte Administratif 2023 du budget principal dont les résultats globaux sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	37 149 796,49 €	193 129 699,42 €	230 279 495,91 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	39 316 331,09 €	205 562 521,71 €	244 878 852,80 €

Le résultat de gestion global de l'exercice 2023, sections d'investissement et de fonctionnement réunies, est donc excédentaire à hauteur de **+ 14 599 356,89 €**. Dans le détail, les résultats de clôture par section sont les suivants :

Section d'investissement

Résultat de gestion 2023 : + 2 166 534,60 €

Reprise du résultat N-1 : - 13 700 595,37 €

Résultat de clôture Investissement : - 11 534 060,77 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion 2023 : + 12 432 822,29 €

Reprise du résultat N-1 : + 32 419 577,47 €

Résultat de clôture Fonctionnement : + 44 852 399,76 €

L'excédent global de clôture s'établit ainsi à **33 318 338,99 €** en fin d'année 2023.

De constater la conformité des résultats avec ceux du compte de gestion de l'exercice 2023.

M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.

Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Ont voté contre :

M. Eric BODEAU, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN), M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU), Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX

Adopté : 17 pour - 12 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} La présidente revient dans la salle et reprend place au fauteuil présidentiel.

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/3
DOSSIER N° 6197**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, le compte administratif du budget principal 2023 a été adopté. Il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'établit au 31 décembre 2023 à : solde d'exécution de l'exercice 2023, + 2 166 534,60 €, avec un résultat d'investissement antérieur reporté de - 13 700 595,37 €, soit un solde d'exécution cumulé à hauteur de - 11 534 060,77 €. Les restes à réaliser (RAR) en dépenses s'établissent à - 452 800,13 €. En conséquence, le besoin de financement de la section d'investissement se monte à 11 986 860,90 €.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31 décembre 2023 ressort à un solde d'exécution de l'exercice 2023 à hauteur de 12 432 822,29 € et à un résultat de fonctionnement antérieur reporté de 32 419 577,47 €, soit un solde d'exécution cumulé de 44 852 399,76 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il vous est proposé de couvrir le déficit d'investissement au 31 décembre 2023 :

- de procéder à un virement de 12 M€ au compte 1068, en recettes d'investissement sur le BP 2024, à quelques dizaines d'euros pour couvrir le déficit compte tenu des RAR ;
- de reprendre le solde déduit de ces 12 M€ en recettes de fonctionnement, faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 32 852 399,76 €. *(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : BUDGET PRINCIPAL: AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 du Budget principal du Conseil départemental de la manière suivante :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître **un solde d'exécution négatif à hauteur de - 11 534 060,77 €** au compte 001, en dépense d'investissement ;
- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté fin 2023, via l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour **12 000 000 €** ;
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître **un solde d'exécution positif à hauteur de + 32 852 399,76 €** au compte 002, en recette de fonctionnement.

Se sont abstenus : :

M. Eric BODEAU, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir Mme Armelle MARTIN), M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU), Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX)

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/4
DOSSIER N° 6179**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Le compte administratif du budget annexe des énergies renouvelables ne présente rien de particulier. Il fait apparaître des dépenses à hauteur de 7 817,40 € – 4 836,89 € en investissement et - 2 980,51 € en fonctionnement – pour des recettes à hauteur de 9 544,05 € – 5 600 € en investissement et 3 944,05 € en fonctionnement. Donc, compte tenu du résultat de gestion de 763,11 € et du résultat 2022 reporté de - 2 862,44 €, le déficit de clôture s'établit à 2 099,33 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, le résultat de clôture s'établit à 963,54 € et le résultat 2022 reporté de fonctionnement à 12 059,89 €. L'excédent de clôture s'établit donc à 13 023,43 € en section de fonctionnement.

Le résultat global à la fin de l'exercice 2023 est donc excédentaire, à hauteur de 10 924,10 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vais laisser M. MORANÇAIS procéder au vote.

M^{me} la Présidente quitte la salle.

M. MORANÇAIS, président de séance. – Mes chers collègues, je sou mets à votre vote le compte administratif 2023 du budget annexe des énergies renouvelables, tel qu'il vous a été présenté. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter le Compte Administratif 2023 du budget annexe des Énergies Renouvelables qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	4 836,89 €	2 980,51 €	7 817,40 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	5 600,00 €	3 944,05 €	9 544,05 €

Section d'investissement

Résultat de gestion : + 763,11 €
Résultat 2022 reporté d'investissement : - 2 862,44 €

Déficit de clôture (investissement) : - 2 099,33 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion : + 963,54 €
Résultat 2022 reporté de fonctionnement : + 12 059,89 €

Excédent de clôture (fonctionnement) : + 13 023,43 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE



Le résultat global à la fin de l'exercice 2023 est donc excédentaire à hauteur de 10 577,10 €.

M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.

Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} la Présidente revient dans la salle et reprend place au fauteuil présidentiel.

**BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/5
DOSSIER N° 6183**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – En section d'investissement, le résultat de gestion est de 763,11 € et le résultat 2022 reporté de - 2 862,44 €, soit un déficit de clôture de 2 099,33 €.

En section de fonctionnement, le résultat de gestion s'établit à 963,54 € et le résultat 2022 reporté à 12 059,89 €, soit un excédent de clôture de 13 023,43€.

Madame la Présidente, je vous propose d'affecter ces résultats.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 du budget annexe des énergies renouvelables de la manière suivante :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de - 2 099,33 € au compte 001, en dépenses d'investissement ;
- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le solde d'exécution négatif constaté fin 2023 *via* l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour 2 100 € ;
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 10 923,43 € au compte 002, en recettes de fonctionnement. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 du budget annexe des Énergies Renouvelables de la manière suivante :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de **- 2 099,33 €** au compte 001, en dépense d'investissement ;
- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le solde d'exécution négatif constaté fin 2023 via l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour **2 100 €** ;
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de **10 923,43 €** au compte 002, en recette de fonctionnement.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE
ET DE LA FAMILLE

RAPPORT N° CD2024-04/1/6
DOSSIER N° 6208

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je salue la Directrice du CDEF, M^{me} LAPORTE, qui est parmi nous.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Concernant le budget annexe du CDEF, les résultats du compte administratif font apparaître, en section d'investissement, des dépenses à hauteur de 41 610,80 € et des recettes à hauteur de 121 065,43 €. En section d'exploitation, les dépenses s'entendent à hauteur de 2 905 486,72 € et les recettes à hauteur de 2 852 982,12 €.

En section d'investissement, les résultats de gestion sont excédentaires, à hauteur de 79 454,63 €, et le résultat antérieur reporté cumulé à la fin 2023 est également excédentaire, à hauteur de 584 123,17 €. Le résultat de clôture est donc excédentaire à hauteur de 663 577,80 €.

En section d'exploitation, le résultat de gestion sur l'exercice 2023 est négatif, de - 52 504,60 €. Le résultat antérieur reporté étant positif à hauteur de 257 695,34 €, le résultat de clôture 2023 de cette section est excédentaire à hauteur de 205 190,74 €.

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 2 905 486,72 € en 2023. Le taux de réalisation est de 99,2 %. Ces dépenses se répartissent en trois groupes, les plus élevées étant celles du groupe 2, consacrées au personnel. Elles représentent 82,66 % des dépenses de fonctionnement de la structure et s'élèvent à 2 401 685,34 € à la fin 2023. Elles progressent de 12,1 % par rapport à 2022, en raison notamment de l'application de la revalorisation du point d'indice, de la mise en œuvre du complément de traitement indiciaire et du Glissement vieillesse technicité (GVT).

À l'instar des dépenses du groupe 1 d'exploitation courante, celles du groupe 3, afférentes à la structure, sont d'une relative stabilité.

En section d'investissement, je l'ai dit, les dépenses se sont élevées à 41 610,80 €, essentiellement pour l'entretien du bâtiment. Les recettes d'un montant de 121 065,43 € résultent uniquement de l'amortissement des immobilisations du CDEF.

Quant aux recettes d'exploitation, elles s'élèvent à 2 852 982,12 € en 2023 et sont constituées, pour l'essentiel, du produit de la tarification, de 2 750 431,44 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je relevais la présence parmi nous de M^{me} la Directrice du CDEF, mais je citerai également celle de M^{me} la Directrice de l'Aide sociale à l'enfance. Je tenais à vous dire, mesdames, et M^{me} Laurence CHEVREUX s'associe à mon propos, combien nous mesurons les difficultés que vous rencontrez ainsi que vos collègues au quotidien, non pas que vous l'exprimiez d'ailleurs, mais, lorsque je parlais de changements sociétaux – comment exprimer cela ? –, je me disais qu'il fallait vous remercier de nous faire part des situations extrêmement dégradées que vous devez prendre en charge, parfois avec quelque surprise et sans avoir de réponse. Il m'a souvent été dit que pour ces jeunes qui vous sont confiés dans des situations extrêmement complexes, vous aviez besoin de soins psychologiques, voire psychiatriques, mais pas seulement. Nous n'avons pas les solutions en Creuse, ni au CH d'Esquirol. Au-delà de ces situations explosives, nous imaginons ce que cette prise en charge peut représenter au quotidien en termes de violence, une violence que nous constatons dans toute la société et tout particulièrement chez les jeunes.

Je ne sais pas comment s'en sortira notre pays ni quelles mesures seront mises en place. J'ai aussi une pensée pour les enseignants, car je suis intimement persuadée que, pendant de longues années, s'il a été dit que l'armée était la grande muette, l'éducation nationale l'a été tout autant. À mon avis, ces faits que nous constatons aujourd'hui n'arrivent pas de manière impromptue ; ces phénomènes se mettent en place depuis de nombreuses années sans éclater au grand jour, comme ils le font aujourd'hui de façon extrêmement brutale dans une succession de faits d'actualité : d'abord un, puis un autre et encore un autre...

Je m'interroge réellement sur la prise de conscience des différents acteurs, tout particulièrement gouvernementaux, après l'engagement du Ministre TAQUET sur ce qu'il faudra bâtir. Il est beaucoup question de la société du vieillissement. J'aimerais que l'on parle également de la société de l'accompagnement des jeunes dans leur « bien-grandir ».

Je vous propose, mesdames, si vous le souhaitez, au moment de la présentation du budget du CDEF pour 2024 de dresser un bilan de vos actions tout au long de cette année et de nous présenter vos perspectives. Nous le ferons dans la seconde partie de nos débats, mais je tenais, avec tous nos collègues, à vous adresser dès à présent nos remerciements et vous demander de bien vouloir transmettre à vos collègues combien nous sommes en soutien dans ce qui relève parfois du risque au quotidien.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je propose, madame la Présidente, de laisser M. MORANÇAIS procéder au vote.

M^{me} la Présidente quitte la salle.

M. MORANÇAIS, président de séance. – Mes chers collègues, je sou mets à votre vote le compte administratif 2023 du budget annexe du CDEF, tel qu'il vous a été présenté. (*Adopté à l'unanimité.*)

M. MORANÇAIS, président de séance. – Je vous remercie de cette unanimité, et en profite pour rejoindre les propos de M^{me} la Présidente sur ce service ô combien essentiel et sensible.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille dont les résultats se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation	Total
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	41 610,80 €	2 905 486,72 €	2 947 097,52 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	121 065,43 €	2 852 982,12 €	2 974 047,55 €

En section d'investissement, le résultat de gestion sur l'exercice 2023 est donc excédentaire à hauteur de **79 454,63 €**. Le résultat antérieur reporté, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédant 2023, étant également positif à hauteur de **584 123,17 €**, le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de **663 577,80 €**.

Section d'investissement

Résultat de gestion 2023 : + 79 454,63 €
Résultat antérieur reporté : + 584 123,17 €

Résultat de clôture : + 663 577,80 €

En section d'exploitation, le résultat de gestion sur l'exercice 2023 est négatif à hauteur de **- 52 504,60 €**. Le résultat antérieur reporté, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédant 2023 était lui positif à hauteur de **257 695,34 €**. Dès lors, le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de **205 190,74 €**.

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Section de fonctionnement

Résultat de gestion 2023 :

- 52 504,60 €

Résultat antérieur reporté :

+ 257 695,34 €

Résultat de clôture :

+ 205 190,74 €

M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.

Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} la Présidente revient dans la salle et reprend place au fauteuil présidentiel.

**BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

**RAPPORT N° CD2024-04/1/7
DOSSIER N° 6190**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. –Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du CDEF est négatif et s'élève à - 52 504,60 €, auquel il convient d'ajouter le solde de la part du résultat excédentaire constaté fin 2021, incorporé au budget primitif de l'exercice 2023, soit 95 350,62 €. Cela détermine le montant du résultat à affecter, soit 42 846,02 €.

En section d'investissement, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 est excédentaire, à hauteur de 663 577,80 €, soit 584 123,17 € au titre des exercices antérieurs à 2023 auxquels s'ajoutent 79 454,63 € correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'exercice 2023 sur les comptes de la section d'investissement.

Madame la Présidente, je vous propose d'affecter ces résultats.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Précisons que nous inscrivons progressivement un excédent d'investissement parce que nous avons des projets d'adaptation du bâti, notamment le projet du CDEF concernant l'accueil.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, soit 42 846,02 en report excédentaire sur l'exercice $n+2$, au compte 110.

Par ailleurs, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 excédentaire en section d'investissement à hauteur de 663 577,80 € est reporté dans son intégralité sur l'exercice 2024 dans le cadre du budget primitif, en recettes, sur le compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ». (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation du compte administratif 2023 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, soit **42 846,02 €**, comme suit :

- la totalité, soit **42 846,02 €** en report à nouveau excédentaire sur l'exercice N+2 (compte 110).

Par ailleurs, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 excédentaire en section d'investissement à hauteur de **663 577,80 €** est reporté dans son intégralité sur l'exercice 2024 dans le cadre du budget primitif, en recettes, sur le compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N° CD2024-04/1/8
DOSSIER N° 6187

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Ce compte administratif 2023 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses (LAB) ne concerne que les six premiers mois de l'année 2023 étant donné que, depuis le 1^{er} juillet 2023, l'exploitation a été confiée au GIP TERANA.

En section d'investissement, le résultat de gestion étant de - 74 236,58 € et le résultat 2022 reporté de + 211 807,80 €, nous avons un excédent de clôture de 137 571,22 €.

En section d'exploitation, nous sommes, bien évidemment, à zéro.

Le total global à la fin de l'exercice 2023 est donc excédentaire à hauteur de 137 571,22 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous comprendrez que le résultat d'exploitation soit à zéro puisque nous avons versé une dotation d'équilibre à l'euro près, nécessaire pour clôturer la première partie de l'année d'exploitation.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Pouvons-nous faire maintenant le point concernant mes interrogations : quelle est la situation du GIP TERANA aujourd'hui ? Est-il vrai que ce GIP ne va pas bien financièrement et que le déficit attendu, peut-être même déjà constaté, est important ? Est-il vrai que l'analyse financière effectuée il y a deux ans n'a été suffisamment fondée ? Comment faire la part entre la réalité et les rumeurs ? Faut-il s'inquiéter ou, finalement, les rumeurs ne sont-elles pas fondées ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, nous traitons là de la clôture du compte administratif pour les six premiers mois de l'année 2023, c'est-à-dire la période qui concerne le Conseil départemental en gestion directe, si vous en êtes d'accord, je vous propose que lorsque nous examinerons le budget concernant notre participation à TERANA pour l'année 2024, M. LABAR vous apporte des réponses, ou tout du moins qu'il vous apporte celles que nous pourrions dans le contexte actuel qui est celui d'un travail appuyé.

Cela vous convient-il ?... (M. LÉGER acquiesce.)

S'il n'y a pas d'autres questions ou observations sur les réalisations du premier semestre 2023 du Laboratoire départemental, je laisse M. MORANÇAIS poursuivre.

M^{me} la Présidente quitte la salle.

M. MORANÇAIS, président de séance. – Chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur ce compte administratif 2023 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, tel qu'il vous a été présenté. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses dont les résultats se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	197 814,54 €	2 456 177,33 €	2 653 991,87 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	123 577,96 €	2 456 177,33 €	2 579 755,29 €

Section d'investissement

Résultat de gestion : - 74 236,58 €
Résultat 2022 reporté d'investissement : + 211 807,80 €

Excédent de clôture (investissement) : + 137 571,22 €

Section d'exploitation

Résultat de gestion : 0 €
Résultat 2022 reporté d'exploitation : 0 €

Excédent de clôture (exploitation) : 0 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE



Le résultat global à la fin de l'exercice 2023 est donc excédentaire à hauteur de 137 071,22 €.

M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.

Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} la Présidente revient dans la salle et reprend place au fauteuil présidentiel.

**BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/9
DOSSIER N° 6185**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – La section d'investissement présente donc au 31 décembre 2023 un solde excédentaire de 137 571,22 €, et la section d'exploitation un résultat nul.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous ne sommes pas totalement à zéro, puisque nous conservons les bâtiments. C'est la raison pour laquelle, comme vous le découvrirez lorsque nous évoquerons le budget de 2024, nous conservons cet excédent de clôture en investissement afin de réaliser les travaux qui se révéleraient nécessaires, tels que précisés dans la convention qui nous lie au GIP.

Je vous propose d'affecter le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 137 571,22 €, repris en recette d'investissement au budget primitif 2024. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2023 et en considérant que la section d'investissement présente au 31 décembre 2023 un solde excédentaire de **137 571,22 €**,

- d'affecter le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de **137 571,22 €** au financement du budget primitif 2024 (reprise de ce résultat excédentaire au compte 001, en recette d'investissement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons aux budgets primitifs, principal et annexes, pour l'année 2024.

BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT N° CD2024-04/1/10 DOSSIER N° 6184

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Nous commençons par le budget primitif 2024 du budget annexe Énergies renouvelables, dont l'objectif est de permettre à la collectivité de vendre l'énergie des centrales photovoltaïques en projet sur son patrimoine immobilier.

Ce budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 19 043,43 € en section d'investissement et à hauteur de 14 423,43 € en section d'exploitation. Je n'ai rien de particulier à en dire. C'est un budget qui vit sa vie. Nous souhaiterions engranger plus de recettes, mais ce budget nous permet de vendre l'énergie que nous produisons.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je ne sais si vous l'avez noté : nous vendons 3 500 € d'énergie et nous remboursons 2 980 €, capital et intérêts.

Le projet est d'aller plus loin, mais il se trouve que les bâtiments qui sont la propriété du Conseil départemental ne sont pas forcément adaptés, tout au moins susceptibles de recevoir des toitures photovoltaïques, sans parler des bâtiments situés en cœur de ville, dans des espaces classés. Les services poursuivent la réflexion, qui nécessitera sans doute à l'avenir davantage d'investigation.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – C'est précisément la question que je souhaitais poser : comment muscler ce budget ? Peut-être en ayant des projets photovoltaïques en toiture ou sur parking ? J'entends ce que vous dites mais nous allons bien finir par trouver un bâtiment ou deux pour accueillir du photovoltaïque.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait. Pour l'instant, l'étude pilotée par le Centre régional des énergies renouvelables, le CRER, pour accompagner le Conseil départemental dans la recherche de sites potentiels n'a pas fourni beaucoup d'éléments nous permettant de nous engager dans des projets. Mais nous suivons, en particulier avec le SDEC 23, le Syndicat départemental des énergies de la Creuse, tout projet qui pourrait présenter quelque intérêt en la matière.

La parole est à M^{me} NICOUX.

M^{me} NICOUX. – Dans ce domaine, je pense que les centres UTT, situés généralement en dehors des centres-bourgs, seraient moins concernés par le respect de l'environnement patrimonial et pourraient accueillir des panneaux solaires... si on ne les ferme pas !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait. C'est ce que nous avons fait à ROYÈRE-SUR-VASSIVIÈRE.

Si personne ne souhaite plus s'exprimer, je vous propose de voter le budget annexe 2024 Énergies renouvelables, tel qu'annexé au rapport. Il fait, je le rappelle, l'objet d'une déclaration de TVA trimestrielle. (*Adopté à l'unanimité.*)

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE



Délibération n° CD2024-07/110

Dossier n° 6184

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES- BUDGET PRIMITIF 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De voter le budget annexe 2024 "Énergies Renouvelables" joint en annexe à la présente délibération, qui est assujéti à la TVA avec une déclaration de TVA trimestrielle.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

BUDGET ANNEXE - BUDGET PRIMITIF 2024

ENERGIES RENOUVELABLES

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT				
2031	2031	Frais d'études - Assistance à maîtrise d'ouvrage	4,144.10 €	
2135	2135	Travaux	6,000.00 €	
1641	1641	Remboursement capital emprunt	2,700.00 €	
041	2135	Intégration des frais d'études (opération d'ordre)	4,100.00 €	
041	2031	Intégration des frais d'études (opération d'ordre)		4,100.00 €
040	28135	Amortissement travaux		2,800.00 €
10	1068	Affectation du résultat 2023 (pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)		2,100.00 €
001	001	Résultat de l'exercice N-1	2,099.33 €	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		10,043.43 €
		TOTAL	19,043.43 €	19,043.43 €
FONCTIONNEMENT				
011	5156	Maintenance	1,000.00 €	
011	637	Taxe d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE)	300.00 €	
66	66111	Remboursement intérêts emprunt	250.00 €	
66	66112	ICNE	30.00 €	
042	5811	Dotations aux amortissements	2,800.00 €	
70	706	Vente d'électricité (centrales étang des landes et CE Royère de Vassivière)		3,500.00 €
002	002	Résultat de l'exercice N-1		10,923.43 €
023	023	Virement à la section d'investissement	10,043.43 €	
		TOTAL	14,423.43 €	14,423.43 €

**BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
BUDGET PRIMITIF 2024**

**RAPPORT N° CD2024-04/11
DOSSIER N° 6196**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous revenons au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses et à son budget primitif pour 2024.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, l'année 2024 sera une année pleine pour le GIP TERANA qui exploite ce Laboratoire depuis le 1^{er} juillet 2023. Cependant, le budget annexe perdure afin de retracer les opérations comptables entrant dans le cadre des conventions de mutualisation de moyens signées entre le Conseil départemental et ce fameux GIP TERANA. Le budget annexe ayant été requalifié en service public administratif (SPA), la nomenclature M57 lui est, en effet, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2024.

Sa section de fonctionnement se monte à 1 706 510 € en dépenses et en recettes. Sans surprise, les dépenses de personnel représentent quasiment 88 % des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 1 495 500 €. Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des refacturations opérées auprès du GIP TERANA, pour 1 583 510 €.

En section d'investissement, nous retrouvons 137 571,22 € en dépenses et en recettes. Il s'agit essentiellement de pouvoir réaliser, si nécessaire, des travaux d'entretien et de réparation sur le bâtiment du Laboratoire, les grosses réparations demeurant à la charge du propriétaire, donc, à la charge du Conseil départemental.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LABAR pour apporter des éléments de réponse...

M. LABAR. – ... pour rassurer M. LÉGER.

M. LÉGER. – Et les Creusois... et les agents !

M. LABAR. – À propos des agents, nous sommes rendus hier avec le DGS au laboratoire en fin de matinée, en présence de la Direction générale de TERANA, pour rassurer les agents qui expriment des inquiétudes, d'autant plus recevables par rapport à la nôtre.

Je leur ai réaffirmé, même si cela peut sembler un peu classique, notre soutien continu et indéfectible. À titre personnel, je ne peux pas envoyer de motion sur le monde agricole, qui est représentatif d'un pourcentage élevé de notre population active, et, *a contrario*, ne pas être en soutien de notre outil historique qu'est ce laboratoire.

D'où viennent les inquiétudes ? À la fin de l'année dernière, nous avons été alertés à propos de petits soucis de trésorerie liés, semblait-il, à des problèmes de logiciels de facturation. Ce n'était pas totalement idiot et, si le Président-Directeur du GDS était présent, il vous dirait qu'il n'a réglé ce qu'il devait qu'au début de l'année 2024. Il y avait quelques années de retard. Mais, à la fin janvier, nous avons également été alertés de l'existence d'un déficit. Celui est, aujourd'hui, mieux estimé car, après avoir appris cela, lors de la dernière AG, différents élus – et M^{me} la Présidente le sait bien – ont demandé qu'il soit procédé à un audit flash.

À ma connaissance, le montant de ce déficit serait supérieur à 2 M€ et pas loin des 3 M€, et s'expliquerait par des raisons diverses : les bons résultats générés par les analyses ont un peu masqué le déficit – c'était avant que nous arrivions dans le GIP – et certaines lignes ont crû, comme cela se produit souvent, en raison de l'augmentation des charges de personnel et des politiques de recrutement.

Je vois tout de suite la question qui va suivre ma prise de parole et je vous réponds par avance : d'après ce que je sais, KPMG n'en avait pas été informé.

Toujours est-il que la Direction générale nous présentera incessamment des propositions, puisqu'une nouvelle Assemblée générale est convoquée le 25 avril. Des plans d'actions seront mis en place. Même si je ne suis qu'un petit Vice-président délégué à l'agriculture, je me suis déjà engagé en soulignant que des secteurs étaient à nos yeux immuables, voire rédhibitoires, comme celui de la santé animale, bien évidemment, celui de la PCR que vous évoquiez. À cet égard, au sujet de la MHE, j'avais déjà expliqué lors de la dernière séance plénière que nous ne disposions pas du personnel suffisant pour répondre au surplus de demandes. En revanche, il nous a été reconfirmé hier que le Laboratoire n'évoluerait pas en personnel et que la totalité des PCR auriculaires et la recherche de BVD seraient réalisés dans notre département.

Telles sont les réponses que je pouvais apporter. Peut-être, madame la Présidente avez-vous des compléments d'information à ajouter ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Trois laboratoires départementaux ont intégré le GIP TERANA : le nôtre, même si je ne devrais pas commencer par nous ; le très petit laboratoire de l'Indre qui avait très peu d'activité, et un très gros laboratoire du département de la Drôme. Avec ce dernier, nous sommes les deux premiers partenaires du GIP en termes d'importance.

Dans la mesure où nous avons intégré le GIP au 1^{er} juillet dernier, nous considérons que, s'il y a eu des oublis de rattachement comptable, des erreurs de facturation, des logiciels variés et des méthodes différentes – bref, tout ce que l'on connaît dans des structures qui n'avaient pas l'habitude de coopérer et doivent coopérer – le partage des outils permet d'améliorer l'analyse et les performances.

Nous avons commandé un audit flash afin de savoir exactement ce qui s'est passé au cours des années 2022 et 2023 pour conduire à cette situation. À mon avis, la Direction du GIP a été optimiste, au point que les participants ont vu baisser leur participation, la subvention d'équilibre versée au GIP, ce qui expliquerait la chute rapide du fonds de roulement.

Il s'agit de mettre les autres partenaires face au fait que, pendant deux ou trois ans, avant que nous n'intégrions le GIP, au regard des recettes nouvelles engrangées avec les analyses Covid, ils n'ont pas suffisamment financé le GIP. C'est tout le travail actuel de remise à niveau des participations. Nous en sommes là, nous avons verrouillé les choses et l'avons clairement exprimé.

M. LABAR. – N'oublions pas toutefois l'historique : si nous n'avions pas fait ce choix – qui, je l'espère, se révélera correct –, nous allions dans le mur avec notre laboratoire. En revanche, il faut bien reconnaître que nous avons été déçus de ce constat, quelques mois seulement après avoir intégré ce GIP. Pour répondre aux trois représentants que j'ai en face de moi, la variable d'ajustement ne sera pas le personnel, même si un regroupement génère souvent de petites évolutions.

M. LÉGER. – Ce mariage, nous l'avons voté. En notre temps, nous avons même engagé une démarche de regroupement au sein d'un GIP. Ce mariage ne pose pas souci, mais j'ai tout de même l'impression que la mariée avait un voile qu'elle n'a soulevé qu'au dernier moment. C'est toujours un peu gênant.

Vous parlez d'un déficit de 2 à 3 M€. À combien se monte le budget du GIP TERANA, car s'il est de 5 M€, ce n'est pas tout à fait pareil que s'il est de 20 M€ ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je ne vais pas entrer dans la technique comptable, mais il reste encore des rattachements de produits qui n'ont pas été faits sur les exercices 2022 et 2023. Toutefois, le réalisé 2023 se monte à 23,448 M€. On constate un apport en recettes nouvelles sur les six derniers mois de l'année 2023, et surtout sur l'année 2024, car la Drôme et la Creuse apportent énormément de chiffres au compte 070 « Produits », puisque nous réalisons plus d'analyses que les autres départements. La Drôme et la Creuse génèrent à peu près 22 % des recettes ; donc, à elles seules, elles représentent quasiment 50 % du fonctionnement. En dépenses, les charges à caractère général s'élèvent à un peu plus de 25 M€. C'est là que se situe le delta, sachant que ces chiffres s'entendent avant le travail, qui est en train de s'opérer, sur les rattachements de produits.

Lors de l'Assemblée générale, je me suis montrée assez ferme. Je m'interrogeais également – interrogation que je n'ai pas manqué de partager – sur les prévisions de recettes des produits de service inscrites au budget 2024.

Là encore, je préfère être prudentielle sur les recettes, comme ici pour les satellites au pilotage desquels nous participons. J'ai horreur des risques. Je préfère que l'on m'explique que les recettes seront à telle hauteur et qu'on ne les gonfle pas d'un ou deux millions avant d'en être assuré.

M. LÉGER. – Vous dites que vous avez été ferme. Cela signifie que, demain, une DM ne nous invitera pas à augmenter la participation du Département au budget du GIP ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Lorsque nous avons voté le processus, nous avons signé une convention. Je ne l'ai plus en tête précisément, mais je vous invite à vous y reporter. Il y est prévu une participation à un déficit potentiel allant jusqu'à un premier seuil, indexée ensuite sur un pourcentage de représentation de chaque laboratoire départemental à l'intérieur du GIP.

C'est également l'un des sujets sur lesquels nous ferrailurons. Nous l'avons clairement dit, tout comme la Drôme ainsi que d'autres Départements. En tout cas, pour ce qui nous concerne, il n'est pas question de reprendre à la même hauteur que les autres Départements un déficit 2023, sachant que nous n'avons éventuellement participé à la constitution de ce déficit que durant six mois de l'année seulement. Vous connaissez ma vigilance sur les questions financières et budgétaires.

M. LÉGER. – Le cabinet d'expertise financière a-t-il remboursé la somme de 42 000 € qui lui avait été versée ? Que le Covid ait masqué la misère parce que, cette année-là, les analyses Covid ont été nombreuses, je connais des gens qui, gratuitement, auraient pu le dire !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je ne suis pas là pour défendre ce cabinet. Ce n'est pas le Département de la Creuse qui a retenu KPMG, mais l'ensemble des Départements, ceux qui étaient déjà dans le GIP et les nouveaux qui souhaitaient l'intégrer, pour avoir une analyse sur la pertinence de ceux qui étaient dans le GIP et de ceux qui potentiellement l'intégrerait.

Il s'agit d'une analyse très complexe, très longue, qui n'est pas remontée à la création du GIP en termes d'antériorité, mais qui s'est limitée à 2022 et a fait apparaître les recettes constatées dans les comptes de réalisation qui laissaient entendre qu'avec les recettes des nouveaux Départements qui allaient intégrer le GIP, les charges feraient que, finalement, le système économique était équilibré.

Cependant – c'est ce que nous avons perçu et que l'on ne nous avait pas dit –, avant l'intégration des nouveaux Départements, dans la mesure où les comptes étaient équilibrés et ne montraient pas de déficit depuis 2020 ou 2021, cela avait permis une baisse de la subvention d'équilibre des Départements qui intégraient. Comme il y avait un excédent de recettes, les Départements ont considéré qu'il fallait leur rétrocéder. C'est ce que nous faisons également avec notre laboratoire. Le principe est le même puisqu'il s'agit de dotations d'équilibre. Ainsi, en 2023, si nous avons voté au budget une subvention d'équilibre de 483 260 €, nous n'avons versé que 216 520 €, car on ne verse que ce qui est nécessaire pour être à l'équilibre.

C'est assez complexe. Je rappelle donc bien qu'il s'agit de dotations d'équilibre et non de subventions. De plus, c'est une participation sur le registre des analyses qui n'entrent pas dans le champ concurrentiel. C'est aussi la difficulté des laboratoires départementaux, publics ou semi-publics qui ont en face d'eux des laboratoires privés qui observent leurs comptes en veillant à ce qu'il n'y ait aucune affectation financière de la part d'une collectivité, ce qui est interdit.

C'est toute la difficulté depuis la loi NOTRe. Nous avons déjà évoqué le sujet pour ce qui concerne la gestion de notre Département, mais cela se retrouve à l'échelle nationale et à l'échelle du GIP. Je ne suis pas en train de dire que nos collègues ont repris de l'argent alors qu'ils n'auraient pas dû. Non, c'est une obligation réglementaire également de ne pas verser de participation allant au-delà du coût réel du service. Ce sont des sujets très complexes, je l'avoue, pour nous, simples élus. Pour autant, nous avons ciblé quelques éléments qui nous permettent d'avoir un argumentaire et une vision ainsi assise.

Cela n'a rien à voir avec le Laboratoire départemental, mais je vous conseille la lecture un excellent article paru aujourd'hui dans la presse : on a pu observer, grâce à un audit flash également, que dans d'autres structures, des chiffres nous interpellent et nous laissent à penser qu'il y a des anomalies budgétaires et des clés de répartition qui ne sont pas faites correctement. Mais cela, nous ne le voyons pas forcément au fil du temps et nous le constatons le jour où se pose une problématique budgétaire.

Nous ne passons pas notre temps à vérifier les comptes, même si nos services le font très bien. D'ailleurs, je précise que, depuis que nous avons intégré le GIP, Pierre COSTES et M^{me} SALLOT qui assure le suivi de la mission performance sont en contact très régulier – tous les mois, me semble-t-il – avec le service Finances du GIP, non pas que nous nous interrogeons mais parce que nous avons tendance à être prudents. Nous avons donc été alertés assez vite, comme le disait M. LABAR. Au début, on nous a expliqué qu'il s'agissait de lignes de trésorerie et de factures qui ne rentraient pas pour un problème de logiciel, ce qui était aussi le cas, mais il est vrai que, sur 20 M€ de recettes attendues, lorsqu'une partie ne rentre durant l'exercice budgétaire, le déficit s'accroît très rapidement.

Donc, de nombreux éléments expliquent la situation. Nous les traiterons un par un. En tout cas, la Drôme et la Creuse sont unies dans un même combat !

M. LABAR. – Permettez-moi d'apporter une précision. Sans faire mon Gérard GAUDIN qui avait une parfaite mémoire des chiffres, il me semble que notre subvention d'équilibre pour notre Laboratoire est allée jusqu'à 700 000 €. Nous avons bien précisé initialement que le choix que nous faisons était un choix pour la pérennité du Laboratoire, pas un choix financier.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Bien évidemment, nous tiendrons l'Assemblée départementale régulièrement informée des avancées de ce dossier.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter le budget primitif annexe 2024 du Laboratoire, qui prévoit l'inscription d'une dotation départementale à hauteur de 99 000 €. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
BUDGET PRIMITIF 2024**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De voter le budget primitif annexe 2024 du Laboratoire, ci-annexé, qui prévoit l'inscription d'une dotation départementale à hauteur de **99 000 €**. Celle-ci correspond à la compensation financière des missions de service public encore supportées par le budget annexe « Laboratoire » au cours de l'année 2024.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Budget primitif 2024
Budget annexe
Laboratoire départemental d'analyses

Sens	Section	Chapitr	Article (C	Article (Libellé)	Proposition BP 2024
Dépense	Investissement	20	2031	Frais d'études	15,000.00 €
Dépense	Investissement	21	21351	Batiments publics	122,571.22 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT					137,571.22 €
Recette	Investissement	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	137,571.22 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT					137,571.22 €
Sens	Section	Chapitr	Article (C	Article (Libellé)	Proposition BP 2024
Dépense	Fonctionnement	011	60611	Eau et assainissement	2,500.00 €
Dépense	Fonctionnement	011	60612	Energie Electricité	10,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	011	60613	Chauffage urbain	65,500.00 €
Dépense	Fonctionnement	011	60621	Combustibles	50,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	011	6064	Fournitures administratives	2,500.00 €
Dépense	Fonctionnement	011	615221	Entretien, réparations batiments publics	15,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	011	6156	Maintenance (informatique)	25,500.00 €
Dépense	Fonctionnement	011	6184	Formation	1,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	011	6188	Autres frais divers	20,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	011	6261	Frais d'affranchissement	2,500.00 €
Dépense	Fonctionnement	011	6262	Frais de télécommunications	2,500.00 €
Dépense	Fonctionnement	011	63512	Taxes foncières	3,000.00 €
SOUS TOTAL CHAPITRE 011					200,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	6331	Versement de mobilité	5,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4,500.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	8,500.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	64111	Personnel titulaire	795,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	8,500.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	64113	NBI	20,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	64118	Autres indemnités	190,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	64131	Rémunérations	36,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	137,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	273,500.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	2,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	012	6478	Autres charges sociales diverses	15,500.00 €
SOUS TOTAL CHAPITRE 012					1,495,500.00 €
Dépense	Fonctionnement	65	6541	Créances admises en non-valeur	5,000.00 €
Dépense	Fonctionnement	65	65888	Charges diverses de gestion courante	10.00 €
SOUS TOTAL CHAPITRE 65					5,010.00 €
Dépense	Fonctionnement	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6,000.00 €
SOUS TOTAL CHAPITRE 67					6,000.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT					1,706,510.00 €
Recette	Fonctionnement	70	70848	Refacturation du personnel mis à disposition du GIP TERANA	1,495,510.00 €
Recette	Fonctionnement	70	70878	Remboursement de frais par des tiers (prestations de services pour le compte du GIP TERANA)	88,000.00 €
Recette	Fonctionnement	74	7473	Participation du département (Dotation de Service Public)	99,000.00 €
Recette	Fonctionnement	75	75888	Autres	24,000.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT					1,706,510.00 €

**BUDGET ANNEXE
DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

BUDGET PRIMITIF 2024

**RAPPORT N° CD2024-04/1/12
DOSSIER N° 6211**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Chers collègues, je propose de donner la parole à M^{me} LAPORTE pour nous présenter les orientations du BP 2024 du Centre départemental de l'enfance et de la famille.

M^{me} LAPORTE, Directrice du CDEF. – Notre établissement accueille au maximum 30 enfants, âgés de six à dix-huit ans. À dire vrai, à l'heure actuelle, leur nombre est légèrement supérieur. Nous accueillons des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance qui, forcément, sont en grande difficulté du fait de leur parcours de vie. Beaucoup auraient besoin de soins et nous rencontrons quelques difficultés parce que le territoire creusois est un désert en termes de pédopsychiatrie.

Nos équipes accueillent 24 heures sur 24 tout au long de l'année et accomplissent un travail remarquable.

Nous assumons, en premier lieu, une mission d'urgence. Puis, certains enfants nous sont confiés plus longtemps. Notre taux d'occupation est bon.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous vous remercions.

Les espaces qui accueillent les enfants sont plutôt de bonne qualité. Nous avons des interrogations depuis quelques années sur l'installation des six places qui accueillent les plus âgés de nos jeunes hébergés à VILLADO, dont la situation n'est pas forcément adéquate, mais cela résulte d'un choix opéré voilà déjà quelques temps. Des travaux d'amélioration ont été menés en matière de sécurisation notamment. Les réflexions engagées alors ont conduit les équipes du CDEF à repenser un nouveau ou un autre projet. Avec M. MORANÇAIS, Vice-président sur ces questions avant M^{me} CHEVREUX, nous avons essayé de réfléchir à d'autres solutions car, à l'évidence, plus les années passent, plus nous aurons à nous engager dans cette démarche. C'est la raison pour laquelle le budget est conçu afin de constituer des réserves pour un investissement futur.

Les situations sont extrêmement complexes. Il n'empêche qu'au-delà du projet que j'évoquais, les espaces actuels me semblent de bonne qualité et, madame la Directrice, lorsque vous avez besoin de procéder à des réaménagements de locaux ou à des changements de mobilier pour accompagner les enfants dans des conditions d'accueil les plus bienveillantes qui soient et pour accompagner également les équipes éducatives ainsi que ceux qui effectuent les gestes du quotidien, assurant l'entretien tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ainsi que la préparation des repas qui sont aussi des temps éducatifs, vous concéderez que le Conseil départemental accorde des moyens et, sans dire que tout est parfait car ce n'est jamais parfait, tout au moins faisons-nous du mieux possible.

Nous avons été invités à partager avec vous des moments tout à fait particuliers, dont je vous remercie encore. Nous sommes également au fait de l'important travail mené par le CDEF, avec la PPJ, par exemple. À cet égard, nous avons découvert dans un article paru il y a quelques jours à peine les besoins de la PPJ.

En matière d'offre d'accueil et d'accompagnement, rien n'est simple. Comme je l'ai fait l'an dernier, je tenais toutefois à préciser afin que chacun mesure pleinement ce que peut coûter l'accueil de ces jeunes – mais il ne s'agit vraiment que d'un constat – que vous nous proposez des prix de journée de 281 € par enfant et de 390,11 € pour VILLADO.

Il est souvent question des prix de journée dans les EHPAD et les établissements pour personnes handicapées qui, pour un mois, varient de 8 430 € à 11 700 €. Je disais que notre société doit se préoccuper de la situation de ces jeunes. Je constate pour ma part que, malgré les moyens consacrés, nous n'arriverons pas à tous les réparer.

Je souhaiterais voir accentué le travail sur l'accompagnement des jeunes, des enfants et des parents. On sait pourtant que tant d'actions sont déjà mises en œuvre ! Je salue le soutien apporté aux actions de parentalité et à tous les acteurs de ce domaine de l'enfance, mais j'ai vraiment le sentiment que l'on n'a pas mesuré la gravité des situations, qui sont extrêmement explosives : des bulles vont finir par éclater un peu partout, à tous les niveaux de la société, pas seulement dans le cadre de la protection de l'enfance.

Je tiens également à saluer le travail réalisé depuis trois ans par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE). Merci de la richesse des journées qui ont été organisées et du travail que nous avons pu partager sur des sujets extrêmement intéressants, tout particulièrement lors de la dernière journée !

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Je souhaiterais également que nous accentuions les actions de prévention, car plus nous serons dans la prévention, moins nous serons dans la réparation. Je pense, entre autres, aux actions menées autour de différents programmes mis en place, mais soyez assurés que tel est bien l'accent porté sur ces questions par le Département et les services qui l'accompagnent.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Madame la Présidente, comme vous le savez, il s'agit d'un sujet qui me préoccupe. Nous sommes tous d'accord pour saluer le travail remarquable des équipes éducatives, de l'ensemble des éducateurs et de tous ceux qui entourent le CDEF que j'ai bien connu également.

À l'heure actuelle, la situation est très critique. De nombreux éducateurs se trouvent extrêmement démunis. Pour les rencontrer à titre professionnel, je constate que, parfois, ils n'ont aucune solution. Il faut donc bien avoir conscience que le sujet est délicat.

Je souhaiterais qu'un point soit fait sur les lieux de vie. Vous avez tous lu dans la presse ce qui s'est passé dans un lieu de vie situé dans ma commune. Comment le suivi de ces lieux de vie est-il assuré aujourd'hui ? Sont-ils suivis par notre Département alors qu'ils peuvent dépendre d'autres départements ? Quels contrôles sont prévus et comment s'effectue le recrutement ? Même si le lieu de vie auquel je faisais référence ne dépend pas directement de notre Conseil départemental, en raison de son installation dans notre département, l'image renvoyée n'est pas très favorable pour notre Département. Je souhaiterais donc avoir un compte rendu à ce sujet.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – J'entends votre inquiétude. Rassurez-vous, des contrôles sont effectués, mais avec le personnel mis à notre disposition. Des exigences s'imposent à nous, mais nous n'avons pas toujours les moyens. M^{me} DAUDONNET va vous apporter des précisions à ce sujet.

Nous disposons d'un *listing* de tous les lieux de vie que nous contrôlons avec les moyens mis à notre disposition.

M^{me} GALBRUN. – Certains de ces lieux de vie ne dépendent pas directement de nous. Peut-être est-ce cela le problème. Je n'ai pas de solution miracle, mais il faudrait sans doute poser la question.

Sur le cas précis, il faut prendre ce que nous avons pu lire avec prudence et recul, et laisser l'enquête suivre son cours. Toutefois, la procédure entre les différents Départements intervenants me semble trop floue.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – M^{me} DAUDONNET va vous apporter des précisions techniques.

M^{me} DAUDONNET, Directrice sur service Enfance, famille, jeunesse. – La spécificité des lieux de vie et d'accueil obéit à un cadre législatif assez particulier. Ces lieux de vie et d'accueil sont habilités à fonctionner par le Département.

Cela a donc été le cas du lieu de vie du Dognon, comme cela l'est pour tous les lieux de vie du département.

Nous avons une mission de contrôle annuel que nous effectuons, dans la mesure du possible, de manière inopinée. Nous nous déplaçons donc à partir de GUÉRET sans prévenir. Lorsque nous nous rendons au Dognon, ce n'est pas trop éloigné, mais lorsque nous nous rendons plus loin, du côté de SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE, il faut compter une demi-journée de déplacement pour, parfois, arriver et ne trouver personne.

Néanmoins, le lieu de vie auquel vous faites référence avait été contrôlé à la fin de l'année 2022. Nous n'avons rien relevé de particulier quant à son fonctionnement. Ce contrôle est effectué par deux personnels habilités et assermentés auprès du tribunal. Il s'agit de personnels du service de l'Aide sociale à l'enfance, généralement moi-même, chef de service, et une personne de la tarification. Nous nous déplaçons sur les lieux d'accueil, nous rencontrons les permanents qui sont présents et, si possible, nous rencontrons également les enfants. Nous visitons les locaux et, bien évidemment, lorsque nous constatons des difficultés, nous les faisons remonter et demandons des améliorations.

S'agissant de ce lieu de vie, la situation est particulière puisqu'il dépend d'un gros réseau national. Nous ne travaillons pas avec ce lieu de vie. De plus, à la différence des ESMS qui accueillent des personnes âgées ou des personnes handicapées, la particularité de ces lieux de vie est que nous ne les payons que lorsque nous leur confions des enfants. Le Département n'en subventionne pas, à proprement parler, le fonctionnement ni l'investissement ; nous leur payons des prix de journée qui sont, parfois, exorbitants. D'autres sont plus modérés, comme ceux pratiqués par le CDEF.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je rappelle qu'un certain nombre de dossiers ont été traités. Les Vice-présidents qui ont des délégations dans des domaines tels l'enfance, le handicap ou les personnes âgées le savent, mon mot d'ordre est clair : on contrôle, on apprend, on m'en informe et je donne toute carte blanche pour prendre les mesures qui s'imposent, même si cela suscite parfois de petits heurts avec les structures ou les professionnels qui accueilleraient ces enfants, ces personnes en situation de handicap ou ces personnes âgées. Lorsque les services ont le moindre doute, nous diligentons les enquêtes nécessaires et nous mettons en place les commissions de retrait. Nous sommes parfois allés jusqu'à organiser une seconde commission de retrait lorsque subsistait un doute. Mais, *in fine*, lorsque l'on me propose de retirer des agréments, je le fais.

Je le fais sans trembler malgré les pressions qui peuvent s'exercer d'un peu partout et à des moments inattendus. Lorsque je parle de pressions, cela peut parfois aller jusqu'à des menaces. Mais ne vous inquiétez pas, les services le savent, je leur fais une totale confiance, je m'appuie sur eux et je les suis. Même si ceux qui contestent les retraits d'agrément nous emmènent devant le tribunal administratif, ce n'est pas un souci. Je ne flanche pas et ne flancherai jamais sur les questions concernant les personnes en situation de vulnérabilité qui nous sont confiées. Nous devons écouter leurs paroles, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants dont les propos nous font nous interroger. C'est toujours la parole de l'enfant qui primera, je puis vous l'assurer.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Madame la Présidente, on peut en effet faire confiance à nos services pour être dans ce rôle de protection de l'enfance et non de protection des familles accueillantes. Il n'est pas toujours facile de décider en toute objectivité. C'est la raison pour laquelle il est parfois nécessaire de tenir une seconde commission pour avoir un recueil de paroles qui soit le plus précis possible et être certain de ne pas commettre d'erreurs. Mais la parole de l'enfant est la première que nous prenons en considération.

D'ailleurs, à l'occasion de journées organisées dans le cadre de l'ODPE, nous avons reçu des intervenants sur ces sujets, et nous proposons une formation encore plus pointue afin que le recueil de paroles se fasse de la manière la plus efficace possible. Nous sommes bien dans la protection de l'enfance. Les Directeurs de service et les agents en sont bien conscients et assument totalement leur rôle.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de revenir au budget lui-même.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Sans trop m'étendre, je vais tout de même vous livrer quelques éléments chiffrés.

Le budget primitif de l'exercice 2024 du CDEF s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 733 577,80 € s'agissant de la section d'investissement, et à hauteur de 2 919 851,30 € s'agissant de la section de fonctionnement.

En section d'exploitation, 85 % des dépenses sont des dépenses de personnel. Elles ont augmenté en raison de l'application des accords de revalorisation du point d'indice et du fait du recrutement d'un apprenti moniteur-éducateur en formation, en intervention d'un service civique à compter d'avril 2024, soit pour les gratifications de stagiaires et les primes de précarité un total de 114 219 €. Elles étaient de 222 963 € au BP 2023 du fait du complément de traitement indiciaire dit « Ségur ».

Les recettes prévisionnelles d'exploitation s'élèvent à 2 919 851,30 €, dont 2 748 506,58 € correspondant aux recettes liées aux prix de journée.

En section d'investissement, sont inscrits 733 577,80 €. Pour l'essentiel, il s'agit de travaux prévus pour garantir la sécurité des mineurs, car, comme cela est ressorti des différentes interventions, il est important que les gamins que nous accueillons soient en sécurité, installés dans des bâtiments dits « sécurisés ».

Telles sont les propositions de budget du CDEF.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous propose de voter ce budget annexe 2024 du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : BUDGET ANNEXE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE- BUDGET PRIMITIF 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De voter le budget annexe 2024 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, joint en annexe à la présente délibération.

Les prix de journée au 1^{er} janvier 2024 s'établissant comme suit :

Internat : **281,00 €**

Villado : **390,11 €**

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
DE LA CREUSE
BUDGET PREVISIONNEL 2024 - SECTION INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Articles	OBJET	CASSINE	TCHADA	INTERNAT (Cassine et Tchada)	VILLADO	TOTAL CDEF
DEPENSES		INVESTISSEMENT				
1641	Emprunt	0.00	0.00	0.00	7,666.68	7,666.68
2013	Frais d'évaluation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
213	Construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2154	Installations, matériels et outillages techniques	166.66	166.67	333.33	166.67	500.00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	14,000.00	20,000.00	34,000.00	34,813.00	68,813.00
2182	Matériel de transport	31,334.00	13,333.00	44,667.00	31,333.00	76,000.00
2183	Matériel de bureau et informatique	800.00	1,600.00	2,400.00	800.00	3,200.00
2184	Mobilier	2,500.00	2,500.00	5,000.00	3,000.00	8,000.00
2188	Autres immobilisations	416.25	416.25	832.50	416.25	1,248.75
003	Excédent prévisionnel d'investissement	189,383.12	189,383.12	378,766.24	189,383.13	568,149.37
	TOTAL	238,600.03	227,399.04	465,999.07	267,578.73	733,577.80
RECETTES		INVESTISSEMENT				
28013	Frais d'évaluation	1,114.21	360.00	1,474.21	360.00	1,834.21
28031	Frais d'études	86.72	86.64	173.36	86.64	260.00
2812	Agencements et aménagements des terrains	1,044.61	0.00	1,044.61	0.00	1,044.61
28131	Constructions sur sol propre	4,711.89	3,209.23	7,921.12	9,333.34	17,254.46
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1,414.04	4,409.00	5,823.04	674.26	6,497.30
28154	Matériel et outillage	0.00	0.00	0.00	588.40	588.40
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	2,918.04	1,735.74	4,653.78	4,800.12	9,453.90
28182	Matériel de transport	4,142.86	9,239.26	13,382.12	3,908.65	17,290.77
28183	Matériel de bureau et informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
28184	Mobilier	6,827.99	5,493.28	12,321.27	3,455.08	15,776.35
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	221,192.60	221,192.60	442,385.20	221,192.60	663,577.80
	TOTAL	243,452.96	245,725.75	489,178.71	244,399.09	733,577.80

DEPENSES		FONCTIONNEMENT				
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE						
606	Achats non stockés de mat et fourm	64,200.00	69,270.00	133,470.00	38,925.00	172,395.00
6063	Alimentation	15,500.00	15,770.00	31,270.00	9,879.00	41,149.00
606110	Eau & assainissement	2,500.00	2,500.00	5,000.00	1,700.00	6,700.00
606120	Energie électrique CDEF	5,500.00	5,500.00	11,000.00	0.00	11,000.00
606125	Energie structure extérieure	0.00	0.00	0.00	5,346.00	5,346.00
606130	Chauffage CDEF	7,000.00	7,000.00	14,000.00	0.00	14,000.00
60621	Carburants	4,000.00	4,000.00	8,000.00	3,800.00	11,800.00
60622	Produits d'entretien	2,000.00	2,000.00	4,000.00	1,600.00	5,600.00
60623	Fournitures d'atelier	1,500.00	1,500.00	3,000.00	600.00	3,600.00
60625	Fournitures scolaires éducatives et de loisirs	1,500.00	3,000.00	4,500.00	800.00	5,300.00
606268	Fournitures hôtelières	2,000.00	2,400.00	4,400.00	1,450.00	5,850.00
606281	Habillement	6,500.00	9,000.00	15,500.00	3,000.00	18,500.00
60628	Hygiène	1,500.00	1,900.00	3,400.00	750.00	4,150.00
606283	Autres fournitures non stockées	600.00	600.00	1,200.00	0.00	1,200.00
60631	Pain Farine	2,500.00	2,500.00	5,000.00	2,000.00	7,000.00
60632	Boucherie	4,500.00	4,500.00	9,000.00	4,200.00	13,200.00
60633	Fruits & légumes	4,500.00	4,500.00	9,000.00	2,400.00	11,400.00
6066	Pharmacie	1,300.00	1,300.00	2,600.00	600.00	3,200.00
6068	Autres fournitures (fournitures administratives)	1,300.00	1,300.00	2,600.00	800.00	3,400.00
6112	Sous traitance : prestations à caractère médical	900.00	900.00	1,800.00	600.00	2,400.00
611200	Prestation à caractère médico-social	900.00	900.00	1,800.00	600.00	2,400.00
624	Transports d'usagers	500.00	1,600.00	2,100.00	600.00	2,700.00
62428	Transports d'autres usagers	500.00	1,600.00	2,100.00	600.00	2,700.00
625	Déplacements, missions, réception	300.00	350.00	650.00	500.00	1,150.00
6251	Déplacement PNM	100.00	100.00	200.00	200.00	400.00
625700	Réceptions	200.00	250.00	450.00	300.00	750.00
626	Frais postaux & télécommunication	3,000.00	3,000.00	6,000.00	3,000.00	9,000.00
626100	Frais postaux	150.00	150.00	300.00	250.00	550.00
626200	Télécommunications	2,850.00	2,850.00	5,700.00	2,750.00	8,450.00
6288	Autres prestations	8,437.00	14,930.00	23,367.00	7,206.00	30,573.00
6281	Blanchissage extérieur	50.00	50.00	100.00	0.00	100.00
6282	Alimentation extérieure	3,000.00	7,580.00	10,580.00	2,600.00	13,180.00
6283	Divers	100.00	100.00	200.00	0.00	200.00
628800	Autres prestations (photos)	487.00	650.00	1,137.00	476.00	1,613.00
62881	Cadeaux anniversaire ou départ	650.00	850.00	1,500.00	500.00	2,000.00
62882	Coupes de cheveux	300.00	500.00	800.00	300.00	1,100.00
62883	Loisirs	1,700.00	2,000.00	3,700.00	1,500.00	5,200.00
62884	Activités culturelles	650.00	900.00	1,550.00	650.00	2,200.00
62885	Sports licences + cours	800.00	800.00	1,600.00	280.00	1,880.00
62888	Autres prestations (camps, colo et inscriptions)	700.00	1,500.00	2,200.00	900.00	3,100.00
	TOTAL GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	77,337.00	90,050.00	167,387.00	50,831.00	218,218.00
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL						
621	Personnel extérieur à l'établissement	4,033.00	2,000.00	6,033.00	6,067.00	12,100.00

6218	Autres personnels extérieurs	4,033.00	2,000.00	6,033.00	5,067.00	12,100.00
631	Impôts taxes (admin des impôts)	43,000.00	42,000.00	85,000.00	35,000.00	120,000.00
6311	Taxe sur les salaires	43,000.00	42,000.00	85,000.00		
633	Impôts taxes (autres organismes)	23,400.00	18,600.00	42,000.00	17,000.00	59,000.00
6331	Versement de transport	2,500.00	2,000.00	4,500.00	2,600.00	7,100.00
6332	Prestations familiales	1,900.00	1,600.00	3,500.00	1,900.00	5,400.00
6333	Participation ANFH + CFP	14,000.00	12,000.00	26,000.00	11,000.00	37,000.00
6336	Fonds pour l'emploi hospitalier	5,000.00	3,000.00	8,000.00	1,500.00	9,500.00
63381	Autres impôts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
641	Rémunérations Personnel non méd	574,727.00	571,782.90	1,146,509.90	503,990.00	1,650,499.90
64111	Rémunérations titulaires & stagiaires	427,968.00	457,282.90	885,250.90	373,190.00	1,258,440.90
64112	Supplément familial	7,600.00	8,500.00	16,100.00	7,800.00	23,900.00
64113	Prime de service	37,000.00	36,000.00	73,000.00	28,000.00	101,000.00
641181	Gratification des stagiaires	7,360.00	0.00	7,360.00	2,000.00	9,360.00
64118	Autres (dont prime de précarité)	69,000.00	57,000.00	126,000.00	46,000.00	172,000.00
64151	Rémunération personnel de remplacement	20,799.00	8,000.00	28,799.00	43,000.00	71,799.00
64158	Indemnités diverses nuits dimanche	5,000.00	5,000.00	10,000.00	4,000.00	14,000.00
645	Charges de sécurité sociale	203,765.00	208,737.00	412,502.00	165,438.00	577,940.00
64511	Cotisations prestations familiales PE	115,365.00	100,337.00	215,702.00	77,438.00	293,140.00
64513	IRCANTEC	7,000.00	5,500.00	12,500.00	5,500.00	18,000.00
64514	ASSEDIC PNM	5,500.00	1,500.00	7,000.00	4,000.00	11,000.00
64515	CNRACL	75,000.00	100,000.00	175,000.00	75,000.00	250,000.00
64518	Charges de SS et de prévoyance	900.00	1,400.00	2,300.00	3,500.00	5,800.00
647	Autres charges sociales	12,550.00	12,450.00	25,000.00	9,200.00	34,200.00
6475	Médecine du travail	1,500.00	1,500.00	3,000.00	1,050.00	4,050.00
64784	CGOS	6,700.00	6,300.00	13,000.00	4,800.00	17,800.00
647882	Tickets repas	1,700.00	1,700.00	3,400.00	1,700.00	5,100.00
647883	Cadeaux de Noel enfants du personnel	550.00	550.00	1,100.00	550.00	1,650.00
647884	Heures mutualisées	2,100.00	2,400.00	4,500.00	1,100.00	5,600.00
TOTAL GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel		861,475.00	855,569.90	1,717,044.90	736,695.00	2,453,739.90
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE						
6132	Locations immobilières	2,800.00	5,500.00	8,300.00	2,300.00	10,600.00
613210	Loyers structures extérieures	450.00	450.00	900.00	250.00	1,150.00
613230	Hébergement hôtel	150.00	0.00	150.00	0.00	150.00
613250	Internat scolaire	600.00	3,450.00	4,050.00	0.00	4,050.00
613260	Locations vacances dur	1,600.00	1,600.00	3,200.00	2,050.00	5,250.00
613270	Camping	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6135	Locations mobilières	4,414.21	4,414.22	8,828.43	3,200.00	12,028.43
613510	Informatique SIL	4,414.21	4,414.22	8,828.43	3,200.00	12,028.43
6152	Entretien et réparations biens immob	3,600.00	4,000.00	7,600.00	3,000.00	10,600.00
61528	Autres entretien des structures	3,600.00	4,000.00	7,600.00	3,000.00	10,600.00
6155	Entretien et réparations biens mobil	3,200.00	3,600.00	6,800.00	3,000.00	9,800.00
61558	Entretien des véhicules	2,700.00	3,000.00	5,700.00	2,500.00	8,200.00
615581	Entretien matériels et outillage	500.00	600.00	1,100.00	500.00	1,600.00
6156	Maintenance	7,216.00	7,216.00	14,432.00	4,765.97	19,197.97
61568	Maintenance	7,216.00	7,216.00	14,432.00	4,765.97	19,197.97
6161	Primes d'assurances	35,605.00	35,605.00	71,210.00	24,597.00	95,807.00
616100	Primes d'assurances	35,605.00	35,605.00	71,210.00	24,597.00	95,807.00
61681	Primes d'ass maladie, mater, AT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
618	Divers	500.00	1,200.00	1,700.00	450.00	2,150.00
618200	Documentation générale	500.00	500.00	1,000.00	450.00	1,450.00
618400	Concours, divers, cotisation	0.00	600.00	600.00	0.00	600.00
618510	Colloques, séminaires, conférences	0.00	100.00	100.00	0.00	100.00
618800	Frais divers justifiés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
623	Informations, publications	75.00	75.00	150.00	0.00	150.00
6231	Annonces et insertions	75.00	75.00	150.00	0.00	150.00
627	Services bancaires et assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
627	Services bancaires et assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
635	Autres impôts & taxes (adm impôts)	50.00	350.00	400.00	100.00	500.00
6354	Droit d'enregistrement et de timbres	50.00	350.00	400.00	100.00	500.00
637	Autres impôts & taxes (autres organ)	1,400.00	1,400.00	2,800.00	260.00	3,060.00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	1,400.00	1,400.00	2,800.00	260.00	3,060.00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
657	Subventions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
657	Subventions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
658	Charges diverses de gestion courante	2,000.00	5,000.00	7,000.00	2,800.00	9,800.00
658210	Argent de poche	1,400.00	4,020.00	5,420.00	2,400.00	7,820.00
658220	Cadeaux de Noel	600.00	800.00	1,400.00	400.00	1,800.00
658815	Récompenses examens	0.00	180.00	180.00	0.00	180.00
658820	Autres charges diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CHARGES FINANCIERES						
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	4,200.00	4,200.00
661100	Intérêts d'emprunts	0.00	0.00	0.00	4,200.00	4,200.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
6811	Dotation aux amortissements	22,260.36	24,533.15	46,793.51	23,206.49	70,000.00
68111	Immobilisations incorporelles	1,200.93	446.64	1,647.57	446.64	2,094.21
68112	Immobilisations corporelles	21,059.43	24,086.51	45,145.94	22,759.85	67,905.79
TOTAL GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure		83,120.57	92,893.37	176,013.94	71,879.46	247,893.40
002	Déficit de la section d'exploitation					0.00

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024



Publié le

859,405.46 2,919,851.30

ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1,021,932.57	1,038,513.27	2,060,445.84		
RECETTES		FONCTIONNEMENT				
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES						
733	Produits à la charge du département	958,282.41	976,263.27	1,934,545.68	813,960.90	2,748,506.58
73332	Prix de journée					0.00
TOTAL GROUPE I		958,282.41	976,263.27	1,934,545.68	813,960.90	2,748,506.58
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION						
70	Produits					0.00
7481	Fonds pour l'emploi hospitalier					0.00
7588	Autres produits de gestion courante	1,250.00	1,250.00	2,500.00	2,500.00	5,000.00
777	Quote part des subventions d'investissement virée au résultat					0.00
603	Variation des stocks					0.00
6419	Remboursements sur rémunération du personnel non médical	1,000.00	1,000.00	2,000.00	2,000.00	4,000.00
TOTAL GROUPE II		2,250.00	2,250.00	4,500.00	4,500.00	9,000.00
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE						
778	Autres produits exceptionnels	0.00	0.00		0.00	0.00
TOTAL GROUPE III		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		960,532.41	978,513.27	1,939,045.68	818,460.90	2,757,506.58
002	Reprise de résultat	61,400.16	60,000.00	121,400.16	40,944.56	162,344.72
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1,021,932.57	1,038,513.27	2,060,445.84	859,405.46	2,919,851.30

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT**RAPPORT N° CD2024-04/1/14
DOSSIER N° 6275**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Les nouvelles autorisations de programme (AP) concernent essentiellement les dispositifs de politiques territoriales, soit quatre AP sur les cinq nouvelles : contrats Boost'Ville, pour 300 000 € sur trois ans ; contrats Boost'Comm'Une deuxième génération, pour 4 M€ sur trois ans ; politique de soutien au logement, notre Boost'Habitat, pour 1,5 M€ sur trois ans ; politique de soutien aux équipements sportifs, Boost'Sport, à hauteur de 700 000 € sur trois ans.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Nous examinerons par la suite les rapports concernant les dispositifs Boost'Ville et Boost'Sport. En tout cas, s'agissant du dispositif Boost'Comm'Une, au moment où elles votent leur budget, nous avons reçu de nombreux dossiers parce qu'à mon avis, les communes ont bien compris qu'elles ont jusqu'à 2026 pour cranter des financements. Monsieur LÉGER, vous disiez tout à l'heure que le Département était sous les radars. Je puis vous garantir que nous répondons à un besoin et que les maires savent nous solliciter lorsque nous mettons en place ces dispositifs dont ils sont friands. En ce début de programme, nous notons un réel dynamisme du Boost'Comm'Une.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur MARTIN, de confirmer que nous mettons en place ce que nous avons dit parce que, justement, au-delà des annonces et des suggestions d'accompagnement des collectivités dans différents domaines et dans de nouveaux programmes, grâce à ce fameux excédent, nous sommes en mesure d'affirmer que, pour les trois prochaines années, si nous le proposons, c'est que nous pouvons le tenir. C'est la conclusion du travail de programmation réalisé par M. FOULON et les services.

Je rappelle qu'il s'agit là d'investissement, un investissement nécessaire pour que le Département puisse construire un avenir qui réponde aux défis et aux enjeux. M^{me} FAIVRE reviendra par la suite sur l'important travail réalisé pour le déploiement de la fibre. C'était un objectif, il sera atteint dans quelques mois. Cet investissement représente également de l'économie locale qui se développera demain, encore plus performante.

Enfin, sans reparler à nouveau de l'eau et de l'assainissement, je rappelle que si, fort heureusement, il a beaucoup plu cet hiver, nous ne savons pas ce que nous réservera l'été.

Tout cela, c'est de l'emploi et de l'économie sur notre territoire que nous pouvons proposer à des tiers parce que nous avons su nous appuyer sur une gestion qui nous le permet.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à vous prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures à 2024 et sur l'inscription des nouvelles autorisations de programme à compter de 2024. (*Adopté à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie de ce soutien unanime à cette vision d'aménagement du territoire.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,



D'approuver l'actualisation des programmations antérieures à 2024 et l'inscription des nouvelles autorisations de programme à compter de 2024 selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Je vous propose d'examiner dès à présent le rapport sur les indemnités versées aux élus par la collectivité départementale, car il est réglementaire de l'adopter avant le budget.

**INDEMNITÉS DONT ON BÉNÉFICIE LES ÉLUS
SIÉGEANT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ANNÉE 2023**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/13
DOSSIER N° 6255**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – L'article L3123-19-2-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « Chaque année, les départements établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil départemental, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers départementaux avant l'examen du budget du département ».

Le tableau reprenant l'ensemble des indemnités est annexé au présent rapport.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je demande à l'Assemblée de me donner acte de cette communication. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : INDEMNITÉS DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ANNÉE 2023



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,



Donner acte à sa Présidente de la communication du montant des indemnités dont ont bénéficié les élus siégeant au Conseil Départemental au titre de l'année 2023.
Le tableau reprenant l'ensemble des indemnités est annexé à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – M. SIMONNET nous rejoint, qui a couru avec « La Creuse fait ses jeux » à GOUZON. M^{me} BUNLON court encore ! (*Sourires.*)

**BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/15
DOSSIER N° 6289**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Chers collègues, comme pour le compte administratif, je vous livrerai quelques éléments de langage, de contexte, de situation de manière que nous puissions ensuite échanger sur les différents aspects de ce budget primitif 2024.

Le budget primitif qui vous est proposé est l'émanation du DOB qui s'est tenu le mois dernier. Si je devais le qualifier, je dirais qu'il s'agit d'un budget de rigueur intelligente.

« Rigueur » car, comme cela a été dit par M^{me} la Présidente et les différents intervenants, il faut être conscient que le point d'inflexion constaté en 2023 quant à nos marges de manœuvre se prolongera sur 2024, et je ne parle même pas de 2025. La rigueur est là. Néanmoins, comme nous le verrons lors de la présentation des rapports, le Département continuera d'assumer, comme la loi l'exige, ses fonctions essentielles relevant d'abord et avant tout du social. Je m'exprime sous le couvert des trois Vice-présidents en charge de ce secteur : nous ne faiblirons pas ! Aujourd'hui, les enjeux sont énormes dans ce domaine : 108 M€ y seront consacrés, ce qui n'est pas rien et, pour financer cela, très franchement, je préfère avoir de l'argent plutôt que d'être obligé de recourir à des lignes de trésorerie ou à une augmentation de l'emprunt. Il faut rester vigilant, la rigueur est là ! La rigueur est donc nécessaire pour notre collectivité.

« Intelligente » car, comme en 2023 et comme MM. LÉGER et BODEAU l'avaient dit lors du débat d'orientations budgétaires quand je leur avais posé la question de savoir si nous continuions à investir 21 ou 22 M€ ou si nous réduisons la voilure, il faut continuer à investir. Je pense effectivement qu'une collectivité qui n'investit plus est destinée à faire du sur-place et qu'en tant qu'élus, notre rôle est de faire avancer les collectivités. L'investissement est ce qui nous permet de construire, de façonner notre département. Les orientations peuvent différer, mais il me semble important de continuer d'avancer.

Aussi, nous vous proposons d'inscrire en section d'investissement pour la collectivité quelque 21 M€, mais 8 à 9 M€ seront également consacrés à l'investissement de soutien aux tiers, aux collectivités. Nous venons de l'évoquer, des communautés de communes ainsi que des maires sollicitent le Département, que ce soit par le biais de Boost'Comm'Une ou Boost'Ville ; il y a des enjeux et nous ne sacrifions pas non plus cette partie de soutien à l'investissement auprès des collectivités. Cela a été dit, 70 % de l'investissement public est porté par les collectivités. Nicolas SIMONNET a d'ailleurs tenu ce même discours tout récemment dans notre communauté de communes. L'investissement est essentiel.

Voilà pourquoi je juxtapose ces deux termes : rigueur intelligente.

Dans ce contexte particulier, 97 % de nos recettes sont des recettes rigides parce que nous sommes malheureusement de plus en plus dépendants de l'État. Le Département n'a plus la possibilité de lever l'impôt, avec tout ce que cela comporte comme suppression de marges de manœuvre. Je vous rappelle seulement que la revalorisation des marges locatives était de 7,1 en 2023 et de 3,9 en 2024. Je vous laisse imaginer ce qu'il en serait si nous disposions encore de l'impôt sur le foncier bâti. Nous serions extrêmement satisfaits.

Aujourd'hui, nous devons travailler en suivant de nouvelles règles. Nos recettes sont soumises aux fameuses fractions de TVA. M. LÉGER disait qu'elles avaient été bonnes en 2023. Je rappelle seulement que nous avons inscrit au budget un taux de TVA 4,9 % et, finalement, nous n'en avons encaissé que 2,8 %. C'est ainsi qu'en janvier, nous avons dû rétrocéder 300 000 € à l'État en raison d'un trop-perçu de TVA en 2023. Cela signifie que nous sommes constamment soumis à des fluctuations.

Nous constatons également qu'au niveau national, la machine est un peu grippée. L'investissement se ralentit et, par conséquent, les recettes de TVA pour l'État sont moindres.

Comme nos recettes sont assises sur des fractions de TVA, nous percevons moins. C'est la raison pour laquelle, nous avons, avec les services, légèrement minoré la proposition de taux de TVA qui vous est faite, en espérant rester au plus près de la réalité.

Le budget primitif qui vous est proposé s'établit donc à 295 305 192 € en recettes, en prenant en compte la reprise des résultats à l'issue de l'exercice 2023 et les mouvements d'ordre. En dépenses, il s'établit à 233 015 052 € en fonctionnement et 62 290 140 € en investissement.

Ce budget s'appuie sur quatre grandes priorités

Premièrement, face à une crise qui s'installe, nous souhaitons maintenir le bouclier social. Le terme peut sembler fort, mais il s'agit de s'occuper des personnes fragiles, isolées, précaires, et Dieu sait si nous en rencontrons aujourd'hui dans nos territoires ! Le budget consacré au secteur social – autonomie pour 67 M€, insertion pour 20 M€, aide sociale à l'enfance pour 20 M€ – demeure donc prépondérant. L'enveloppe totale atteint 108 M€.

L'enveloppe dédiée aux investissements directs – routes, collèges, travaux dans les bâtiments, renouvellement du matériel technique et du parc automobile – est préservée à son niveau de 2023 afin de permettre aux collectivités de continuer à évoluer et de soutenir l'économie. Je souligne que nous sommes tous sollicités : vous-même, madame la Présidente, bien évidemment, mais vous-mêmes sans doute aussi, chers collègues. Vous avez sans doute remarqué que les entreprises du département commencent à nous demander ce que sera notre budget. La Fédération du bâtiment souhaite nous rencontrer au sujet des travaux publics et savoir quels travaux sont programmés. Les inquiétudes s'expriment, parce que les professionnels du BTP sont dans l'incertitude. Dans nos territoires, la commande publique est importante eu égard au poids de la collectivité départementale par rapport au tissu d'entreprises. Certes, nous avons de belles entreprises, mais nous voudrions en avoir davantage. Donc, les acteurs économiques, en particulier les gros acteurs du BTP, regardent avec attention le budget que nous allons voter. L'enveloppe réservée aux investissements directs sera donc maintenue à son niveau 2023.

Les moyens consacrés aux solidarités territoriales, les subventions d'équipement octroyées aux communes, aux syndicats et aux EPCI, sont renforcées, dans le cadre notamment du lancement des nouveaux dispositifs de politique territoriale. Monsieur MARTIN, nous venons de voter les AP du Boost'Ville et du Boost'Sport. Le Département contribue à un aménagement équilibré du territoire. Nous pourrions désormais répondre également aux besoins des équipements sportifs qui, malheureusement, ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux, ni surtout à la hauteur de ce que nous souhaitons faire. Je rappelle que Nicolas SIMONNET, qui arrive de GOUZON, et Marie-Christine BUNLON se sont beaucoup investis pour les Jeux olympiques. C'est aussi l'occasion de saisir des financements pour, demain, rénover les équipements sportifs de nos territoires afin de pouvoir accueillir des compétitions d'un certain niveau, au moins régional, voire national pour certaines épreuves.

Fidèle à notre gestion responsable et rigoureuse, je vous proposerai d'avoir recours à l'emprunt à hauteur de 7 M€ – et non de 8 M€ comme en 2023 – tout en continuant à désendetter notre collectivité, dont la dette a baissé de 4 M€ en trois ans. Donc, comme nous le verrons dans le budget, en cette quatrième année consécutive, la baisse de la dette atteindra 5 M ; il s'agit d'arriver à un peu moins de 90 M€ d'endettement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 195,5 M€ au BP 2024, donc en baisse par rapport au compte administratif 2023. C'est la première fois que nous connaissons une diminution. M. LÉGER a bien étudié les graphiques et relevé que les recettes de fonctionnement progressaient depuis des années. Nous avons franchi la barre des 200 M€ en 2023 – tant mieux ! – mais nous constatons que la situation s'annonce plus compliquée en 2024. En effet, après des DMTO à hauteur de 11,5 M€ en 2023, nous vous proposons d'inscrire 10 M€ parce que, aux dires des notaires, le début d'année a été extrêmement compliqué en raison des taux d'intérêt élevés et des conditions bancaires qui, même si elles se sont légèrement détendues, demeurent serrées – pas d'emprunt au-delà de 25 ans, un apport de 35 %. Le marché immobilier est sensible à tout cela et reste grippé, bloqué. Sans fanfaronner, j'avais dit que les arbres ne montaient pas jusqu'au ciel. Nous y sommes ! Je vous propose donc d'inscrire 1,5 M€ en moins au titre des DMTO, car ces deux effets cumulés pourraient bien entraîner une baisse des DMTO de l'ordre de 15 % en 2024. La leur d'espoir est que les banques desserrent les taux.

Le fameux fonds de péréquation ne repose pas sur les DMTO. Comme l'a expliqué M^{me} la Présidente dans son propos introductif, jusqu'à présent, le fonds de péréquation était national. Il a été approvisionné à hauteur de 1,9 Md€ en 2023, ce qui nous a permis de récupérer un montant élevé en 2023, mais compte tenu de l'état actuel du marché immobilier à l'échelle nationale,

nous n'inscrivons à notre budget cette année que 12,3 M€ au lieu de 13,5 M€, soit une baisse de 1,2 M€, car la répartition du fonds de péréquation s'opérera, cette année, sur un montant de 1,6 Md€ au lieu de 1,9 Md€.

Quant aux concours APA de la CNSA, ils passent de 15,3 M€ au compte administratif 2023 à 14,1 M€ au budget primitif 2024. Il s'agit d'une inscription prudente, mais une baisse des recettes est néanmoins attendue en raison de la perte d'activité constatée au cours du dernier exercice. M. MORANÇAIS et M^{me} VIALLE pourraient vous en parler, la difficulté tient au manque d'exécution des plans APA. C'est malheureux mais, de ce fait, le montant que nous recevrons sera moindre. Il est surtout regrettable que ces plans APA ne puissent être réalisés.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Cela tient, en effet, au manque de personnels des associations d'aide à domicile, malgré tous les moyens qui ont été consentis récemment pour y remédier.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Les autres recettes de fonctionnement sont attendues stables. L'hypothèse retenue pour la TVA est une croissance de 2 %. Sachant que nous avons fini l'année 2023 à 2,8 %, nous sommes prudents. Le Gouvernement, pour sa part, a annoncé une croissance de 4,5 %, mais si nous faisons des prévisions comme le Gouvernement, je pense que nous serions contraints de faire de nombreuses DM dans l'année ! Ce n'est pas le but du jeu.

Les dépenses de fonctionnement ressortent à 198,7 M€, dont 4 M€ de réserves, monsieur BODEAU, car il faut bien également adapter à la M57 les fameuses anciennes « dépenses imprévues ». Cela ramène donc la projection de ces recettes à 194 M€.

Le premier poste sont les dépenses de personnel, dont la progression sera à nouveau de 2 M€ en 2024, sachant qu'elles étaient, je le rappelle, de 2,3 M€ en 2023.

Plusieurs facteurs font que la masse salariale continue de progresser. Je citerai tout d'abord les fameuses mesures gouvernementales : le relèvement du point d'indice qui coûte à la collectivité 285 000 € ; l'attribution des cinq points, pour 450 000 € ; la revalorisation des bas salaires pour 90 000 € ; les avancements d'échelon, pour 200 000 € et les avancements de grade, 80 000 €, soit un GVT de 280 000 € ; la revalorisation des assistants familiaux, pour 180 000 €. Ces mesures se traduisent donc par une augmentation des rémunérations et charges sociales à hauteur de 1,285 M€.

J'en viens au point débattu lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir la fameuse prime inflation proposée dans les discussions en CST. Monsieur LÉGER, lorsque vous dites que le dialogue social n'existe pas au sein de la collectivité, je m'inscris en faux, sachant qu'aujourd'hui, la collectivité respecte le dialogue social au travers du CST où se déroulent les échanges. Des propositions ont été présentées, qui ont donné lieu à discussion et à des avancées. La première mouture portait sur 200 € bruts. Aujourd'hui, la proposition est de 200 € nets. Elle concernera 911 agents de la collectivité, pour une enveloppe de 250 000 €. Voilà ce qui est ressorti des discussions en CST et ce qui est proposé pour cette fameuse prime « pouvoir d'achat ».

Les dépenses APA connaissent une hausse de 3 M€ par rapport au compte administratif. Nous prévoyons des crédits pour la réalisation du plan d'aide, avec un tarif plancher horaire revalorisé à 23,5 € au lieu de 23 €. C'est une belle progression en deux ans, qui constitue une véritable incitation pour que ces emplois qui ne trouvent pas preneur deviennent attractifs en raison de la rémunération.

Pour l'allocation RSA, qui connaît une revalorisation de 4,6 % au 1^{er} avril, sont prévus des crédits en hausse de 500 000 € par rapport à 2023. Je ne parle que du coût de la revalorisation, car nous prévoyons également 1,6 M€ d'aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Nous consacrons 900 000 € à l'aide sociale à l'enfance, pour les lieux de vie et d'accueil dont nous débattu précédemment ; la hausse est liée à l'augmentation des tarifs de prise en charge. La fameuse PCH nécessite 300 000 € supplémentaires, le tarif plancher étant porté à 23,50 € au lieu de 23 €. Enfin, en raison de sollicitations nous sont faites depuis un certain temps, les contributions à certains satellites comme le SDIS ou la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé augmentent : 55 000 € pour la Cité et 134 536 € pour le SDIS. Je précise qu'il s'agit du fonctionnement, je ne parle pas de l'investissement pour l'instant.

L'enveloppe de subvention aux associations est maintenue à 30 millions d'euros. L'objectif est de parvenir à maîtriser à nouveau les dépenses du chapitre 011 qui sont, globalement, plutôt bien maîtrisées, avoisinant les 15,3 à 15,4 M€ depuis trois ans.

Souhaitez-vous, à ce stade de ma présentation, que nous discutons du fonctionnement ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'en suis d'accord.

La parole est à M^{me} Armelle MARTIN.

M^{me} Armelle MARTIN, secrétaire de séance. – Je signale seulement le départ de M. Guy MARSALEIX, qui donne pouvoir à M^{me} Hélène PILAT.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – M. MARSALEIX est également parti pratiquer un sport. J'aurais dû l'évoquer plus tôt, mais aujourd'hui et demain, les élèves et les enseignants, et donc nos élus, sont très mobilisés avec les associations sportives auprès des jeunes Creusois.

Pour en revenir au fonctionnement, qui représente le plus gros de notre budget, je suppose qu'il suscite quelques réactions attendues. Avez-vous des commentaires sur ce que vient de vous présenter M. FOULON, qui reprend ce que nous nous étions dit lors du DOB, à savoir que les recettes seraient moins dynamiques qu'auparavant ?...

Nous le constaterons avec quelques mois de décalage en Creuse, parce que le volume de nos recettes ne reposait pas sur une forte augmentation de DMTO, mais pour nos voisins et amis de la Gironde, par exemple, qui enregistrent une baisse des DMTO de 500 M€. Lorsque ces derniers chutent de 20 %, il est certain que si une partie des excédents des dernières années n'a pas été mise en réserve, le Président du Conseil départemental se trouve bien démuni pour faire face à leur chute brutale.

Cette question a suscité de nombreux échanges au sein de Départements de France. Les Départements ruraux s'inquiètent parce qu'ils n'ont aucun ressort pour rebondir, mais les Départements comme la Gironde, dont les DMTO peuvent parfois atteindre jusqu'à 1,2 Md€, le sont également. C'est aussi le cas, dans une autre configuration, du Département du Nord ou encore de Paris ou du Rhône. Certains départements très contributeurs à ce fonds de péréquation ont aujourd'hui moins envie de partager avec les copains, avec les petits Départements comme le nôtre. Je l'avoue, la situation est assez tendue au sein de Départements de France depuis quelques mois. Nous nous chamaillons, amicalement mais sérieusement, à propos de cette péréquation horizontale qui a bien fonctionné pendant des années : lorsque les contributeurs commencent à avoir des inquiétudes, ils ont moins envie de partager un excédent, qu'ils conserveront malgré tout durant encore quelque temps.

C'est un premier sujet. Les concours de CNSA en sont un également.

En effet, nous enregistrons moins de retours CNSA sur le fonctionnement puisque nous dépensons moins que ce que nous devrions par manque d'acteurs pour effectuer nos plans d'aide. Nous travaillons sur le sujet de savoir si nos plans d'aide sont bien adaptés aux possibilités de leur effectivité, car la situation n'est pas sans créer des difficultés pour les bénéficiaires. Une réforme des douze concours CNSA est dans les tuyaux, car il existe aujourd'hui douze concours CNSA aux personnes âgées et personnes en situation de handicap. Cette année, il est à noter que la CNSA a bénéficié d'un peu plus de 2 Md€ de financements nouveaux dont elle ne redistribue – c'est aussi un vrai sujet – que 150 M€ aux Départements dont le taux de couverture est inférieur à 50 %. Nous pensions être très bien compensés. Or, quand on regarde le montant de la dépense et le reste à charge par habitant, si la Creuse est le Département le mieux compensé en matière d' AIS, il est aussi celui dont le reste à charge par habitant est le plus élevé, à 263 €, alors que Paris et les Yvelines ont respectivement des restes à charge de l'ordre de 17 € et 20 €.

La CNSA et le Gouvernement ont donc fléchi les financements issus de ces 150 M€ pour aider Paris, les Yvelines, la Haute-Savoie et d'autres, dont le reste à charge n'est pas à hauteur de 50 %. Pour autant, ils compensent sur plus de moyens alors que notre reste à charge est plus élevé. C'est dire combien les choses sont compliquées... et discutées. Nous tenons des discussions d'ordre varié avec les Ministres, au sein de DF et avec les autres associations d'élus.

Nous entrons dans une période très difficile qui est la conséquence du fait que tous les conseillers sont en train de comprendre dans quel moment nous sommes et surtout dans quel mouvement le Gouvernement va nous projeter. Cela a été dit par tous ce matin et les annonces le confirment au fil du temps : un effort va être demandé aux collectivités.

C'est la raison pour laquelle qu'avec M. MORANÇAIS, nous vous disions, monsieur BODEAU, qu'il fallait faire attention à ne pas trop laisser apparaître des budgets de fonctionnement en déséquilibre, même si cela est autorisé, parce qu'il sera très facile pour les finances publiques et le Gouvernement de cibler les excédents non consommés et de décider d'en raboter un peu. Il faut rester très prudents et avoir la prudence de ne pas leur faciliter la tâche et de ne pas entrer dans ce jeu en faisant voter aux élus des budgets en excédent.

La part de TVA est supérieure au produit de foncier bâti que nous percevons. Très bien ! Toutefois, restons prudents car, lors de l'année de la compensation, nous n'avons rien reçu sur les 27 M€ de produit de la TVA. Donc, l'État a fait les poches des Départements, car l'augmentation des bases était tout de même + 7,1 %. Nous avons donc perdu dans ce transfert ; la première année a été une année blanche et, par la suite, nous sommes compensés sans prendre en compte ce qu'aurait été l'augmentation des bases alors que, même dans un département comme le nôtre, il y a de nouvelles constructions ou du bâti qui est rénové, c'est-à-dire que les bases augmentent de fait.

Donc, sur ces trois parts de TVA qui nous sont reversées – car nous n'avons plus de CVAE non plus –, nous sommes directement soumis aux décisions du Gouvernement, que ce soit celui-ci ou un autre, peu importe, sachant que 97 % de nos recettes sont celles que nous concède l'État. C'est dans cet état d'esprit que je dis qu'il faudra assumer la prise de risque. Nous en prenons, mais il faudra l'assumer.

Nous avons perçu des recettes exceptionnelles, pour des montants élevés, en raison d'un trop-versé à des associations accueillant des personnes en situation de handicap. Cela a été le cas sur deux exercices, mais c'est aujourd'hui terminé.

M. FOULON a également rappelé l'impact de la rémunération du livret A sur lequel sont indexés 30 % de nos emprunts. Nous n'avons pas le choix pour trouver de quoi financer nos investissements pendant une période durant laquelle nos indicateurs financiers étaient extrêmement négatifs. Quand on prête, on corrige...

Comme le soulignait Patrice MORANÇAIS à propos du financement des offices publics HLM, l'évolution du taux du livret A a également un impact pour le bailleur social qui entre dans une phase de grand programme de rénovation et de construction après que l'État lui a fait les poches, comme aux Agences de l'eau. Souvenez-vous, il y a quelques années, l'État a considéré que les bailleurs sociaux et les Agences de l'eau avaient trop d'excédents. Cela n'a fait ni une ni deux : il a repris ces excédents pour les verser au budget de l'État. Voyez combien, dans le contexte que l'on connaît, il faut être extrêmement prudent !

M. FOULON a évoqué ce que l'on appelle les satellites, à savoir les structures et les associations que nous accompagnons. Je parlais de porte ouverte et d'accessibilité. Sans porter de jugement, j'avoue être surprise de décisions prises par d'autres collectivités, en conséquence desquelles on se tourne vers le Conseil départemental pour lui demander de venir en soutien et de compenser. Je suis extrêmement surprise de certaines décisions. Nous ferons le maximum pour soutenir le monde associatif, mais nous ne ferons pas à la place des autres. Cela risque de devenir une grande difficulté.

Enfin, j'en viens au SDIS. Monsieur LABAR, je me permettrai de zoomer sur ce point. Lors de plusieurs conseils d'administration, il a été largement débattu d'une problématique que nous connaissons tous : le fonds de roulement du Service d'incendie et de secours du département, qui a un budget de près de 11 M€, est à zéro !

Telle est la situation : nous n'avons pas d'avance et il nous faut assurer les dépenses quotidiennes du SDIS, à savoir les rémunérations, les charges, les indemnités, les remboursements d'intérêts d'emprunt, etc. M. LABAR, Président du Conseil d'administration, l'a précisé à plusieurs reprises et j'ai été surprise de constater le manque de réaction des membres du conseil d'administration. Là encore, comment faire alors que les financeurs eux-mêmes rencontrent des difficultés ?

L'année dernière, nous avons voté une révision du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), qui intègre de nouveaux risques incendie liés notamment au dérèglement climatique.

Certes, ce ne sont pas les incendies qu'a connus la Gironde, mais nous savons bien, comme le commandant, lorsque les prairies sont sèches, en particulier dans l'est du département, les risques d'incendie sont importants, pouvant atteindre des bâtiments agricoles et des maisons, etc. Le risque mesuré est élevé dans notre département. Dans le cadre de ce schéma, est également posée la question de la disponibilité de l'eau, qui n'est pas sans poser de problèmes. Je veux ici saluer l'engagement de nombreuses collectivités et communes qui sont en train de mettre en place des réserves incendies, la capacité n'étant pas raccord avec les besoins au regard du risque. Cela aussi a un coût, il faut le dire.

Au-delà de ces nouveaux risques, je suis très inquiète de la disponibilité en journée des sapeurs-pompiers, qui est largement insuffisante. Lors du dernier Conseil d'administration, lundi dernier, le commandant nous confiait que, le matin, sur vingt-neuf casernes, neuf n'avaient pas la capacité requise, en raison d'un nombre insuffisant de volontaires disponibles, pour armer un véhicule-incendie ou un véhicule de secours à la personne. Je vous alerte vivement sur ce point précis qui m'inquiète fortement malgré tous les efforts développés pour l'appel au volontariat et malgré l'important mouvement de soutien de nos jeunes sapeurs-pompiers volontaires (JSP). Nous comptons de nombreux JSP dans notre département et le soutien à cette démarche est fort. Je suis bluffée lorsque je vois nos petits JSP, mais deviendront-ils tous sapeurs-pompiers ? Je l'espère. Pour combien de temps ? Je ne sais pas car la durée d'engagement est également modifiée. L'époque où l'on était pompier volontaire de vingt à soixante ans est révolue. Globalement, la moyenne d'engagement est de douze à treize ans. Je vous laisse imaginer le nouveau risque qui arrive.

Donc, de mémoire, il est prévu dans le SDACR de recruter deux professionnels – à 50 000 € par professionnel, cela représente un budget de 100 000 € – et de mettre en place des gardes postées qui sont un peu moins onéreuses, mais qui suscitent d'autres débats avec les professionnels, notamment avec un syndicat qui s'est beaucoup mobilisé à l'échelle nationale.

Bref, dans un département rural comme le nôtre, nous sommes face à des difficultés qui font que nous vous proposons ce que j'ai proposé en Conseil d'administration, à savoir un 60/40, c'est-à-dire que le Département s'engage à financer le coût de cette première année de mise en place du SDACR, évaluée à 250 000 €, en prenant notre part à hauteur de 60 %.

Pardonnez-moi d'être un peu longue, mais c'est une réelle préoccupation. Ce n'est pas la première fois que j'aborde le sujet et je souhaite vraiment que nous en reparlions aujourd'hui.

Monsieur LABAR, ai-je dit des bêtises ?...

M. LABAR. – Non, je ne comprends pas pourquoi vous m'avez délégué la présidence du SDIS. Vous auriez pu en être présidente ! Vous avez parfaitement résumé la situation.

Une réflexion me vient toutefois à l'esprit sur un aspect que sans doute beaucoup d'entre vous connaissent déjà. Le nombre de sapeurs-pompiers volontaires – car ces 150 000€ tiennent tout de même à cela – a augmenté, mais dans leur « logiciel pompier », dans leur manière d'être, ils ne consacrent plus autant de temps et n'ont pas la même disponibilité que fut une époque ? La Creuse n'est pas la seule concernée. C'est un combat que mènent de nombreuses SDIS. Je le rappelle chaque fois en Conseil d'administration, la situation est hexagonale. J'ai l'impression d'être redondant et je suis heureux que ce soit vous qui ayez évoqué la question : tous les jours, entre cinq à dix casernes ne sont pas capables d'armer leurs véhicules.

Les 150 000 € que nous évoquons ce matin serviront donc exactement à ce que vous avez dit : embaucher deux professionnels et prévoir quelques gardes postées pour essayer d'avoir des pompiers en capacité de partir.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le ministre DARMANIN convoque des États généraux, le Beauvau des SDIS, dans quelques jours, me semble-t-il. Là encore, les collectivités, que ce soit par le biais de l'AMF ou de DF, ont déjà présenté de nombreuses propositions pour essayer de résoudre cette équation qui est complexe. Je rappelle que si le Pacte capacitaire est une avancée, l'État n'en a financé que 50 %, demandant les 50 % restants aux SDIS – donc, aux financeurs que sont les communes et les Départements.

Je m'interroge. La situation est sans doute plus évidente pour nous qui connaissons les difficultés d'accès aux soins de nos populations, de délais d'urgence, de réponse aux urgences pour garder toutes les chances de s'en sortir le mieux possible, mais je me demande vraiment si, à l'échelle nationale, ils ont compris combien de choses étaient corrélées.

Comme le disait M. SAUTY, la question de l'accès aux soins est, de fait, un problème qui se pose. Nous n'avons qu'un SAMU dans le département. Si deux accidents se produisent en même temps, cela devient très compliqué. Voilà pourquoi le SDIS se transforme peu à peu. Nous mettons en place des infirmiers pompiers-volontaires, mais je ne sais pas ce que nous pourrions inventer d'autre. Je ne sais plus !

La parole est à M^{me} GRAVERON.

M^{me} GRAVERON. – Vous dites qu'il y a davantage de sapeurs-pompiers volontaires et, finalement, moins de disponibilité sur la journée. Le manque de disponibilité est-il lié à leur profession ? Car quand ils s'engagent, j'imagine que s'ils ont un employeur, celui-ci doit accepter qu'ils partent. Le frein vient-il de l'employeur ou y a-t-il d'autres raisons ?

M. DAULNY. – Cette question est une vraie problématique. Il y a quelques années, la plupart des sapeurs-pompiers qui armaient les véhicules étaient des artisans ou des commerçants installés dans les communes ; ils intervenaient au quotidien, mais les interventions, disons-le aussi, étaient moins nombreuses. Aujourd'hui, les seuls qui interviennent sont ceux qui sont conventionnés, mais il faut savoir ce que sont ces conventions : *grosso modo*, le SDIS dit aux employeurs qu'ils ont la chance d'avoir des sapeurs-pompiers car si un problème se pose dans leur entreprise, ils auront la chance d'avoir des sapeurs-pompiers sur place.

Cela dit, un salarié qui travaille chez un employeur privé, et c'est le cas dans tous les centres de secours, a des devoirs. Donc, ces sapeurs-pompiers ne pouvant intervenir dans la journée, l'idée est d'introduire des gardes postées afin de pouvoir armer les véhicules. En fait, les conventions qui fonctionnent aujourd'hui sont celles signées avec les collectivités. Le Conseil départemental est le premier à le faire. Sur la commune de DUN-LE-PALESTEL, par exemple, sur quatre agents, trois devraient partir quasiment au quotidien. Donc, deux seulement partent parce qu'à un moment, il faut aussi s'occuper des travaux de la commune.

La problématique est celle-là : même si des conventions sont signées avec les employeurs privés, durant la journée, ils ne peuvent pas décaler et partir sur une intervention. C'est un fait certain. Donc, les sapeurs-pompiers volontaires sont aujourd'hui plus nombreux mais moins disponibles, hormis les soirs, les nuits et les week-ends durant lesquels on arme plus facilement les véhicules.

C'est ainsi que lundi, lors du Conseil d'administration du SDIS, M^{me} la Présidente l'a très bien dit, une dizaine de casernes n'étaient pas armées. Il faut aussi comprendre le surcoût que cela représente, car que se passe-t-il ? Dans la mesure où il est impossible de faire partir un véhicule de secours d'incendie d'une commune, conformément au SDACR, il est fait appel à la commune voisine, et c'est ainsi que l'on arrive à partir sur intervention, armés de deux véhicules qui partent de deux centres de secours. Vous comprendrez aisément que ce sont des frais supplémentaires.

En outre, les interventions se sont multipliées ces dernières années. Vous le verrez lorsque nous examinerons le rapport sur Domo Creuse Assistance. Il faut savoir que les sapeurs-pompiers sont là pour tous et partout. Ainsi, lorsque personne ne peut répondre à l'appel de Domo Creuse, qu'il n'y a pas de voisin disponible par exemple, un binôme de sapeurs-pompiers part systématiquement voir ce qui se passe. Parfois, il ne s'agit que d'un relevage, mais l'opération mobilise deux sapeurs-pompiers. De telles interventions se multiplient, sans parler de celles occasionnées par des carences d'ambulance qui deviennent, aujourd'hui, une réelle problématique pour le SDIS.

La situation par rapport à aux problématiques liées aux interventions et au manque d'effectifs pour armer les véhicules est assez dramatique et grave. Heureusement que le fameux schéma mis en place ces dernières années permet d'assurer *a minima* les interventions de premiers secours.

M. LABAR. – J'insisterai sur le fait qu'au-delà des conventions, la dimension d'altruisme d'un pompier envers la société n'est plus aussi forte qu'elle ne fut à une, même si le pompier conventionné au sein d'une entreprise ou dans une collectivité bénéficie de quelques avantages. On commence à entendre parler de dégrever les charges patronales mais, jusqu'à présent, cela ne tenait qu'à la bonne volonté de l'employeur ou du responsable de collectivités.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Concernant le SDIS, il n'y a pas de souci : nous partageons souvent les mêmes constats et sommes guidés par la même volonté. Toutefois, si tout le monde a fini de s'exprimer sur les pompiers, je souhaiterais revenir sur le budget en restant dans la ligne de nos commentaires de ce matin sur le compte administratif.

Ne conviendrait-il pas de distinguer la prudence de la dramatisation ? Car si la prudence est sage en matière budgétaire – personne ne dira le contraire –, la dramatisation vous permet, en tout cas, de dire non aux revendications financières des agents. Pour être précis, le résultat 2023 de 33,3 M€ est encore meilleur que celui de l'année précédente avec ses 32,8 M€. Le passage à la M57 ne nous a pas échappé. Même s'il nous avait échappé, en commission des finances hier, on nous l'a bien rappelé, avec l'excellent M. COSTES... excellent mais qui s'en va, lui aussi !

En fonctionnement, vous inscrivez 198,7 M€ de dépenses, alors qu'elles n'ont été que de 180 M€ l'an dernier, même si vous n'inscrivez en recettes que 195 M€ alors qu'au compte administratif 2023, elles ressortent à hauteur de 200 M€. Mais nous pouvons comprendre votre inquiétude.

Concernant les DMTO, il y a effectivement eu un resserrement de l'activité l'an dernier, tant en ce qui concerne le fonds de péréquation qu'en recettes directes, de 11,5 M€ sur les 12 M€ inscrits. En revanche, nous avons eu de bonnes surprises sur la fraction de TVA, avec 31 M€ reçus 30 M€ attendus. Quant à la taxe sur les assurances, elle s'est élevée à 30 M€, contre 28 M€ inscrits. Enfin, nous finirons peut-être par vendre les centres de SAINT-PALAIS-SUR-MER et de SUPER-BESSE. Peut-être pourrions-nous d'ailleurs en reparler ?

Quant aux investissements, nous vous invitons à la modération dans les propos...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Je ne les ai pas encore présentés !

M. LÉGER. – ... puisque, vous le rappeliez précédemment, en 2023, sur 32 M€ inscrits, seuls 14 M€ d'investissements directs avaient été réalisés car, vous le savez, en investissement, il y a l'affichage et il y a le taux de réalisation. Même si, reconnaissons-le, ce dernier s'améliore car, auparavant, vous étiez dans les choux, et si vous remontez à un taux de réalisation de 74 %, en réalité, nos marges de manœuvre sont si faibles que notre investissement n'est pas très important. J'ai demandé précédemment quel était le montant d'investissements de LIMOGES : la ville de LIMOGES investit, à elle seule, près de 40 M€.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Ce ne sont pas les mêmes compétences.

M. LÉGER. – Ce ne sont pas les mêmes compétences, certes, et je ne formulais pas un reproche. Cela situe malgré tout le Département de la Creuse. Il ne peut pas en être autrement : eu égard à la modicité de notre nombre d'habitants, des ressources, etc., nous ne pouvons pas dégager un lourd investissement. Ce n'est donc pas un reproche, mais un constat.

Toutefois, je me répète, avec un résultat de 33 M€, il n'est pas possible de ne dédier que 250 000 € à la prime inflation qui représente, en fait, une somme de 200 € nets par agent pour les 900 agents pouvant y prétendre. Vous semblez vous en satisfaire. Nous n'avons rien contre la « rigueur intelligente » - j'ai bien retenu l'expression qui, je pense, vise à bien marquer les esprits – mais nous apprécions également la rigueur solidaire. Solidaire avec nos agents, surtout avec ceux de catégorie C alors que tout le monde s'accordait à dire lors de la dernière séance plénière qu'il devenait extrêmement difficile de vivre avec les salaires de catégorie C, notamment pour les plus jeunes. Ce bouclier social que vous revendiquez, nous souhaiterions qu'il s'applique également à nos agents. Soyons cohérents avec nous-mêmes : cette solidarité doit s'appliquer en interne d'abord, avant de s'appliquer aux autres.

Au-delà de ces débats, la mise sous tutelle financière des collectivités a, l'air de rien, remplacé la décentralisation, y compris les Départements. Nous sommes tous d'accord pour le dire : mine de rien, on a réduit l'autonomie fiscale et l'autonomie financière et nous sommes repassés sous la tutelle de l'État.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur LÉGER. Finalement, vous ne nous faites pas de reproches, mais plutôt des compliments.

M. LÉGER. – Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous ne faisons pas du tout de compliment s'agissant de la situation des agents.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est assez étonnant, pourquoi ne parlez-vous que de ces 250 000 € ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Il n'y a pas que ça.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le reste n'existe-t-il pas ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Cela représente 1,3 M€ !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – M. GAILLARD m'a préparé quelques éléments d'information pour m'éviter de raconter des sottises et me permettre d'être très précise sur les sujets que nous étudierons attentivement lors de l'examen des dossiers de ressources humaines qui, outre celui sur cette fameuse prime inflation, sont nombreux et ont des impacts bien plus importants que celui-ci. Nous aurons donc l'occasion d'en débattre.

Permettez-moi de penser que, plus que des reproches, vous m'adressez des compliments lorsque vous dites certes que nous dramatisons mais que nos excédents nous permettent de financer davantage d'investissements. Je prends cela pour un compliment, et vous en remercie.

Ensuite, je ne l'aurais jamais fait publiquement mais puisque vous évoquez la ville de LIMOGES, je vous avouerai que, pour ma part, depuis des années, je regarde les budgets et les réalisations du Département de la Lozère. Je vous invite à vous pencher sur leur taux d'investissement avant 2015 et après, puisqu'il y a eu un changement de majorité en 2015, et à voir leurs dépenses par habitant, en RH mais aussi sur tous ces sujets. Je puis vous assurer que j'aimerais investir autant que ce petit Département de la Lozère. Vous verrez, c'est mieux que LIMOGES !

En attendant, je propose à M. FOULON de nous présenter les projets d'investissement ainsi que la façon dont ils sont financés.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – En investissement, nous inscrivons 44,5 M€, dont 2 M€ de réserves. Nous retenons donc 42,5 € d'euros, qui se décomposent de la manière suivante : 500 000 € de RAR sur les dépenses engagées ; 11,2 M€ de remboursement du capital d'emprunt ; 700 000 € de versements d'avances remboursables à des tiers, notamment aux EPCI, pour le déploiement de la fibre et d'avances pour comptes de tiers pour les contrats chaleur territoriaux ; enfin, 30 M€ de dépenses nouvelles, qui s'articulent en 20,7 M€ portés par la collectivité, dont 7 M€ pour les bâtiments comprenant les collèges et les cités mixtes, 2,4 M€ pour l'informatique, 2,6 M€ pour l'eau et l'assainissement où nous sommes en déploiement actif. Tant mieux puisque cela nous permet de sécuriser l'approvisionnement en eau en Creuse, ce qui est une très bonne chose. Nous n'avons pas envie de revivre ce qui s'est passé au cours des étés précédents, avec des tonnes à eau pour alimenter la population, et j'exagère à peine !

Je poursuis. Au titre des solidarités territoriales – Boost'Sport, Boost'Ville, etc. –, nous inscrivons 2,3 M€ ; pour le numérique, 900 000 € ; et pour le renouvellement du parc automobile et du matériel technique, 1,9 M€.

Dans ces dépenses, M^{me} la Présidente l'a évoqué, nous proposons également d'inscrire 150 000 € pour le SDIS. Je rappelle tout de même qu'un financement de 250 000 € est nécessaire et qu'il manque donc encore 100 000 €.

Nous ne négligeons pas les routes pour lesquelles nous inscrivons 9,6 M€, car il me semble important également de continuer à investir dans nos routes.

Nous consacrons 555 000 € à la culture. Nous continuons à soutenir le monde associatif et le monde culturel à la mesure de nos moyens. Je note simplement que d'autres collectivités coupent parfois le robinet sans prévenir. Je pense à Guéret Variétés, par exemple.

Après les dépenses, nous passons aux recettes qui se montent, *grosso modo*, à 30 M€, soit 20 M€ pour le Département et 10 M€ pour les tiers.

Dans ces recettes, nous inscrivons : le FCTVA à hauteur de 2,2 M€ ; les subventions d'investissement, la fameuse DSID, pour 2,3 M€ ; 700 000 € au titre de la DDEC ; 700 000 € pour les amendes de police et les radars automatiques ; des recettes financières de 700 000 € correspondant aux remboursements des avances octroyées, dont les fameux camions achetés pour le SDIS grâce à l'avance du Département ; enfin, nous prévoyons 7 M€ de recours à l'emprunt – et non 8 M€ comme en 2023 – dont nous nous occuperons rapidement. L'un est prévu pour la fin avril et les deux autres à la fin mai, mon inquiétude portant sur les positions qu'adopteront des trois agences de notation. L'attitude de Bruno LE MAIRE me laisse à penser qu'il sait déjà que la note de la France sera dégradée, la conséquence étant l'augmentation du fameux *spread* – l'écart de taux – entre la France et l'Allemagne, entraînant la hausse de nos taux de refinancement. Nous nous empresserons donc de solliciter une partie des 7 M€ d'emprunt avant que les agences de notation ne dégradent la note de la France.

Voilà, madame la Présidente, mes chers collègues, ce que je pouvais dire sur la section d'investissement. Le débat est ouvert.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je prends prétexte de ce rapport pour poser deux questions sur des lieux où nous pourrions faire des investissements, à savoir les collèges et les centres d'exploitation du Département.

J'imagine qu'il n'est pas question, même à terme, de fermer un collège malgré les baisses d'effectifs. En revanche, pour ce qui est des centres d'exploitation, j'avais posé il y a six mois une question car une rumeur courait à leur sujet. Il m'avait été répondu qu'il ne s'agissait que de rumeurs, qu'aucun centre d'exploitation ne devait fermer. Puis, mon petit doigt m'a dit que, dans des réunions de travail, certains regroupements étaient évoqués. Ainsi, le centre de GENTIOUX pourrait-il disparaître ? Les centres de FELLETIN et d'AUBUSSON, ou de BÉNÉVENT et GRAND-BOURG, de CHAMBON et ÉVAUX-LES-BAINS, ou encore ceux de CHÂTELUS et BONNAT pourraient-ils être réunis ?

Bref, vraiment : cartes sur table ! Des centres d'exploitation vont-ils fermer ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} FAIVRE.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – J'espère tout de même que nous avons le droit de travailler et de réfléchir !

M. LÉGER. – Ferment-ils ou pas ? C'est la seule chose que je demande. Les commentaires méprisants, j'ai déjà eu l'occasion de dire que cela suffisait ! Je crois qu'ici, nous avons le plus grand respect les uns pour les autres et que l'on apprécie assez bien...

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Qu'est-ce que c'est que ce procès en permanence ? On n'a pas le droit d'essayer d'argumenter ? Croyez-vous que vous êtes respectueux ?

À un moment donné, en effet, on peut réfléchir avant de prendre des décisions. Ce n'est pas interdit ni méprisant que de le dire !

M^{me} JOUANNETAUD. – C'est ce ton ! C'est méprisant...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je rappellerai, et ce sera très simple, que l'on me demande de prendre la parole. J'essaie d'être assez souple mais quand je constate que cela commence à prendre des proportions que je vois arriver...

M. LÉGER a posé des questions du ton qu'il a estimé être celui qu'il souhaitait employer. Je ne lui ai pas fait de commentaires. M^{me} FAIVRE répond et je n'ai pas l'impression qu'elle le fasse de façon agressive. Si d'autres le précisent... Je vous propose, madame JOUANNETAUD, de réagir une fois que M^{me} FAIVRE aura eu l'occasion de s'exprimer. C'est ainsi que fonctionne la démocratie : on s'écoute.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je suis désolée si les interprétations sont celles-ci. En revanche, sans vouloir dire que les autres ne travaillent pas, j'ai l'habitude de travailler et d'être sérieuse. Voilà pourquoi mes propos le sont. Je n'ai pas l'habitude de l'ironie et d'un ton que je perçois, pour le coup, comme narquois. Mais peut-être je me trompe...

Quoi qu'il en soit, je vous explique : nos services travaillent et réfléchissent à des rapprochements de centres. Ce n'est pas nouveau et croyez bien que c'est à visage découvert puisque la réflexion se fait en échangeant directement avec les agents. Notre DGA, qui a rejoint notre collectivité depuis le 1^{er} septembre dernier, a fait le tour de l'ensemble des centres UTT. Il ne s'est pas caché pour échanger et voir ce qu'il serait possible d'envisager. Vous aviez déjà évoqué le sujet lors d'une plénière passée, mais les décisions ne sont toujours pas prises.

Cette semaine, nous avons reçu un courrier du maire de GENTIOUX qui s'inquiète également d'une éventuelle fermeture de ce centre. Avec M^{me} la Présidente, nous lui avons adressé une réponse aujourd'hui même. Je ne vais pas vous la lire, car ce serait un peu long. Je dirai simplement qu'en effet, des réflexions techniques sont engagées sur l'implantation de certains centres d'exploitation. Nous n'avons pas à nous en cacher. Elles ont pour but d'améliorer le service à l'usager et les conditions de travail de nos agents tout en tenant compte des contraintes financières qui pèsent sur nos collectivités, ce qui, à notre sens, n'est pas un défaut.

Nous sommes conscients de l'importance de ce centre. Nous n'avons jamais dit le contraire, notamment s'agissant du service hivernal. En tout cas, à ce jour, aucune décision n'est prise. Nous en sommes au stade de l'analyse. C'est à ce stade que les services travaillent et, ensuite, lorsque des décisions sont prises, elles le sont en assemblée plénière ou en Commission permanente – ce que je ne maîtrise pas.

Voilà où nous en sommes. Mais est-ce un problème d'envisager des changements sur ces centres qui sont principalement des locaux sociaux et des locaux de type dépôt d'engins et de matériel ? Franchement, lorsque l'on voit l'état de certains d'entre eux et des dépenses envisagées pour les réhabiliter, on peut réfléchir à une optimisation. Ce n'est pas un gros mot. Mais nous prenons en compte à la fois la vie et l'avis des agents.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} JOUANNETAUD.

M^{me} JOUANNETAUD. – Excusez-moi, madame la Présidente, j'ai eu une réaction un peu épidermique. Il est vrai, madame FAIVRE, peut-être est-ce une erreur, que nous avons l'impression que vous nous donnez une leçon de démocratie. Enfin, peu importe, j'ai sans doute très mal compris.

Vous parlez de concertation. Sans doute la communication passe-t-elle assez mal, car les agents sont très inquiets. Si l'inquiétude perdure, on peut se poser la question...

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Vous aussi.

M^{me} JOUANNETAUD. – Nous aussi, bien sûr ! Mais on peut se poser la question de l'efficacité de la concertation avec les agents.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – À ma connaissance, à ce jour, leur inquiétude ne nous est pas remontée. Ce sujet n'est pas encore mature. L'inquiétude est donc le fruit des échanges dont je vous parlais. Ensuite, il y a un certain nombre de paramètres à examiner – ce qui est en cours – pour étudier l'opportunité et la faisabilité des choses, à tous points de vue. Nous n'en sommes pas encore là.

L'inquiétude dont vous parlez ne s'est pas manifestée. Il existe une hiérarchie et il n'y a pas qu'un niveau hiérarchique.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour vous faire sourire et vous détendre, je dois dire que c'est assez amusant car, souvent, nous entendons, particulièrement dans des centres d'exploitation : « Mais nous ne voyons jamais les élus ni les chefs », et lorsque des élus vont à leur rencontre pour différentes raisons, parfois même pour régler des conflits internes ou des situations qui nous interrogent sur la manière de servir, cela suscite des inquiétudes.

Disons que tout cela est assez usuel, normal. Cela fait partie de la vie des organisations. J'invite ceux qui imagineraient que rien ne bouge et que rien ne bougera jamais à s'interroger sur des conséquences du dérèglement climatique sur les centres d'exploitation. Nous avons, par exemple, à traiter un vrai sujet concernant la taille de haies. Lorsque je constate, parce que cela se passe juste devant chez moi, que depuis deux ans, les consignes ne sont pas respectées, je m'interroge. Je n'ai pas l'impression que les chefs des chefs soient si durs finalement puisque même lorsque les consignes ne sont pas respectées deux années de suite, rien ne se passe ! On continuera, pour la troisième année, à ne pas appliquer les décisions des élus. C'est un exemple, je pourrais en citer d'autres.

Des problématiques d'ordre humain peuvent également se poser. Cela se comprend. À nous de faire en sorte que tout soit exposé, partagé, discuté, analysé et, surtout, objectif.

Tous les aspects de l'organisation sont discutés tout au long de l'année. Ce n'est pas nouveau, d'autant plus que nous échangeons avec d'autres Départements, aux pratiques différentes, pour voir si nous faisons mieux, si nos pratiques sont mieux adaptées ou si les leurs sont plus intéressantes et mériteraient d'être partagées et adaptées à notre département.

C'est cela la vie d'une collectivité, la vie d'une organisation, dans tous les domaines. Nous avons eu des séquences assez incroyables. Je ne me permettrai pas de parler à leur place, mais vous vous interrogez sur le départ de certains directeurs. Que dire lorsque, plutôt que de travailler sur une nouvelle organisation qui réponde aux problématiques qui mettent la gestion du Département en péril, en particulier celle de la Direction des finances publiques, des bastions bloquent toute nouvelle organisation et nouveaux outils parce qu'il ne faut surtout rien changer ? Je peux l'entendre, le constater et en déduire qu'il faut peut-être accorder des temps supplémentaires de présentation, que nous accordons. La création d'un service ressources et l'intégration d'un nouveau logiciel Finances et Budget ont pris un an au lieu des quelques semaines que cela aurait normalement dû prendre si la file avait été correctement accompagnée et réalisée depuis le haut et depuis le bas.

Je comprends parfois que les directeurs soient désabusés face à ce que je qualifierai de blocages que, je le répète, je peux aussi comprendre. Mais j'aimerais que l'on vienne m'expliquer ces blocages persistants sur des directives de l'administration visant une meilleure organisation d'un service rendu. Ceux qui bloquent ont malgré tout quelques difficultés à démontrer que ces changements ne sont pas opportuns, et on le voit finalement au regard des votes en CST.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je ne considère pas que tout corps ait son conservatisme, que les agents ne voudraient pas changer pour ne pas bouleverser leurs habitudes. Je n'en suis pas sûr. Et je ne sais pas si les directeurs qui partent le font pour ce qui se passe en bas ou en haut.

Pour revenir à GENTIOUX, nous ne pouvons que partager les propos de M^{me} JOUANNETAUD sur la nécessaire concertation des agents sur les éventuelles fermetures ou restructuration de centres. J'ajouterai, pour ma part, la nécessaire concertation avec les Conseillers départementaux des cantons, d'autant que les cantons concernés étant de gauche et de droite, ce ne sera donc pas une question purement politique.

Je me demande toutefois si les choses ne sont pas d'ores et déjà décidées, car j'ai appris qu'à GENTIOUX, un camion avait été retiré : travailler à cinq est plus compliqué que de travailler à six, mais travailler à cinq avec un seul camion, je me demande comment les agents vont pouvoir s'organiser en travaillant à cinq avec un seul camion. Donc, si la décision est déjà prise, il faut nous le dire.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – M^{me} FAIVRE s'est exprimée posément et son propos était assez clair, me semble-t-il.

Avez-vous d'autres questions ou commentaires sur ce budget d'investissement et sur son financement, à savoir un virement de 22 M€, une couverture de déficit de 12 M€ et un emprunt de 7 M€-? Cela correspond à ce que nous vous avons proposé.

Une sous-réalisation en termes d'investissement peut parfois se produire, mais quand une collectivité comme la nôtre dédie 31 % de son montant d'investissement net à des tiers au-delà de 70 % de la non-réalisation, comme nous le répétons depuis des années, l'on sait très bien que ce n'est pas parce que des programmes sont annoncés que des financements sont disponibles, ni que ceux qui les réalisent ont la capacité d'aller chercher tous les autres financements dont ils ont besoin. Souvent, les collectivités infra que nous accompagnons font appel à la DETR. Il y aurait, me dit-on, cette année, un sujet sur le fléchage de la DETR. Je n'en sais pas plus, ne faisant pas partie de la commission de la DETR, mais c'est un sujet d'inquiétude. Les inquiétudes nous sont remontées ont été partagées. Donc, effectivement, parfois, les crédits du Département sont bien inscrits en autorisations de programme, la collectivité s'organise pour honorer ces inscriptions mais, derrière, la réalisation est indépendante de notre volonté.

La parole est à M^{me} Armelle MARTIN.

M^{me} Armelle MARTIN, secrétaire de séance. – Tout d'abord, je porte à votre connaissance que M^{me} Renée NICOUX, qui a quitté la séance, a donné pouvoir à M. Patrice FILLOUX.

Ensuite, ma question a trait à l'attractivité territoriale. J'ai lu que 356 550 € de crédits y étaient consacrés. Je ne reviens sur l'importance de cet enjeu pour notre département, mais j'ai relevé des actions nouvelles dont je n'avais pas connaissance et je souhaiterais des précisions : ainsi, les Assises de l'accueil sont-elles réalisées ou vont-elles l'être ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Une première édition s'est déroulée à AUBUSSON et la deuxième se tiendra dans quelques jours à LA SOUTERRAINE, toujours en partenariat avec les communautés de communes.

M^{me} Armelle MARTIN. – J'ai également lu qu'il existait des concepts de Box Accueil, de Job Truck. Pourrais-je en savoir davantage ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela fait des années que nous parlons de la Box Santé et de la Box Accueil.

M^{me} Armelle MARTIN. – Box Santé, oui, mais Box Accueil, je ne connaissais pas.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – C'est la même chose.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous portons ces actions avec les intercommunalités. Nous abordons la seconde vague de l'appel à projets Massif central sur la démarche « Accueillir de nouvelles populations en Massif central ». Il s'agit du concept que proposent des intercommunalités dans le cadre de journées d'accompagnement des nouveaux arrivants sur le territoire, visant la découverte du territoire, l'organisation de programmes de visites, la formulation d'offres...

M^{me} Armelle MARTIN. – C'est le même programme que précédemment ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je ne sais pas si toutes les intercommunalités ont poursuivi ou modifié leurs modalités...

M^{me} Armelle MARTIN. – L'Agglo de GUÉRET ne fait plus partie du dispositif.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous n'avez pas recandidaté ?...

M^{me} Armelle MARTIN. – C'est peut-être la raison pour laquelle nous avons moins d'informations sur le sujet.

Les résultats de ces actions d'attractivité territoriale sont-ils mesurés ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il faudrait s'adresser aux intercommunalités qui portent ces programmes. Le Conseil départemental vient en accompagnement, en assembleur. Nous mettons en place des stratégies, comme la conciergerie numérique, par exemple, via le Portail *L'Esprit Creuse*, mais je le répète, le Département vient « à côté de ». Nous pourrions ajouter que nous finançons Creuse Tourisme également.

M^{me} Armelle MARTIN. – Dans la mesure où nous finançons, nous devons évaluer l'impact.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Dans ce cas, nous questionnerons les intercommunalités.

M^{me} Armelle MARTIN. – Il me semble qu'il serait bon effectivement d'avoir une évaluation de ces politiques.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas le Département qui a porté l'appel à projets et qui met en place des financements spécifiques, mais le Massif. De mémoire, dans le cadre de ces appels à projets – cela a été le cas pour le premier et pour celui-ci, il en va de même –, les chargés de mission financés par le Massif central sont dans l'obligation de remplir des documents qui permettent de dresser des constats. Nous demanderons donc aux intercommunalités si ces documents sont à jour et si elles peuvent nous les transmettre.

M^{me} Armelle MARTIN. – Une synthèse serait utile.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait. Je veux seulement dire que ce n'est pas au Département de préciser ce que sont ces services, mais au Massif qui les finance. Nous ne faisons que les accompagner dans la démarche. Mais nous pourrions adresser un courrier et le proposer aux présidents des intercommunalités que nous accompagnons.

M^{me} Armelle MARTIN. – Au titre de notre accompagnement dans la démarche, on peut supposer qu'ils puissent nous fournir des éléments sur le sujet.

Quant aux Assises de l'accueil, je n'en avais pas été informée.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Parfois, j'apprends que le Département s'immisce trop dans la vie et la gestion des collectivités infra, c'est-à-dire les EPCI. Je puis vous assurer que je suis très vigilante à cet égard et, par rapport au point que vous soulevez, madame MARTIN, j'écrirai en précisant que les élus ont souhaité avoir des éléments qui permettraient de dire que le travail engagé porte ses fruits, mais je n'irai pas au-delà en leur demandant directement quels sont les résultats. Je ne puis me le permettre, et je ne le ferai pas.

M^{me} Armelle MARTIN. – Il s'agit de l'accompagnement du Département et de l'évaluation de cet accompagnement. Puisque nous travaillons auprès de ces collectivités, il m'intéresse de savoir quel en est l'impact.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous avons parlé des investissements. Je ne me permets pas non plus de faire l'ingérence dans les syndicats d'eau, les programmes des communes et des EPCI auxquels nous apportons des financements. Il nous faut être très prudents. Le Département n'est pas porteur de l'appel à projets, madame MARTIN, il vient en accompagnement. Les discussions se font entre les chargés de mission.

Bien évidemment, tout cela est important. Je répète donc ce que je viens de dire : nous solliciterons les intercommunalités qui ont répondu à ces appels à projets sur l'attractivité. Toutefois, si elles n'ont pas envie de répondre, elles ne me répondront pas.

M^{me} Armelle MARTIN. – Je lis à la page 37 du document que 356 550 € de crédits sont investis dans l'attractivité territoriale et je me demande quel est l'impact de ce financement sur l'attractivité pour le Département. Loin de moi l'idée de m'ingérer dans les actions des communautés de communes ou autres.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait. J'argumenterai mon courrier d'après vos propos que je reprendrai en expliquant que nous souhaiterions que les communautés de communes nous expliquent combien de nouveaux habitants elles ont accueillis, combien de contacts elles ont noués, etc.

M^{me} Armelle MARTIN. – C'est intéressant par rapport à la situation démographique de notre département.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait. Mais j'imagine qu'à l'Agglo, vous disposiez déjà de ces éléments à la fin du premier appel à projets et que si vous n'avez pas recandidaté, c'est que vous estimiez que cela ne servait à rien.

M^{me} Armelle MARTIN. – Non, à l'époque, la décision a tenu à des questions financières.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – D'où l'intérêt de se préserver en conservant des moyens financiers pour mener des politiques qui, *in fine*, présentent tout de même un intérêt qui, j'en conviens, doit être mesuré. Nous les interrogeons.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – La meilleure évaluation que l'on puisse faire de la politique d'accueil du Département n'est-ce pas, finalement, le recensement ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Un recensement sur quoi, monsieur LÉGER ? Sur des chiffres bruts ou sur ce qu'aurait été l'impact sur la démographie sans les politiques d'accueil que mettent en place les intercommunalités ?

Votre territoire Creuse Grand Sud en est un bel exemple, qui est très dynamique en la matière. J'imagine que s'il continue à financer et à espérer que le Département continue à accompagner les collectivités dans ce deuxième appel à projets Massif, c'est bien que les élus de ce territoire y trouvent quelque intérêt. Si l'on choisissait de mesurer un résultat brut, Creuse Grand Sud renoncerait certainement à mettre en place une politique d'attractivité et à financer un chargé de mission.

Nous pourrions de la même façon nous demander à quoi bon avoir des chargés de mission Économie, à quoi bon soutenir les entreprises qui n'ont pas suffisamment de collaborateurs et considérer que, de toute façon, demain, la crise sera tellement difficile qu'il faut tout abandonner. Nous pourrions tout à fait avoir ce débat.

M. LÉGER. – Mon propos n'est pas de dire qu'il faut tout abandonner, mais

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je m'en doutais bien.

M. LÉGER. – J'insiste sur ce point depuis plus d'un an : le sujet qui doit guider notre action chaque jour, partout et à tous les niveaux est l'accueil de nouvelles populations. Sinon, la Creuse décrochera sans fin. Parce que le succès serait limité, il ne faut pas en faire moins, mais au contraire en faire encore davantage. J'ai la conviction que chaque fois que nous prenons une décision, tout doit être mis à l'aune du résultat sur l'évolution de la population creusoise. Je l'avais déjà dit lors de la dernière séance, et ne veux pas me répéter au risque de vous lasser.

Certains m'avaient trouvé trop pessimiste. Tant mieux si je me trompe ! Tous, nous aimons la Creuse et voulons la voir vivre. Son avenir nous préoccupe. Nous perdons 700 habitants par an depuis une dizaine d'années, là où nous en perdions à peu près 200 par an il y a un quart de siècle. Nous ne pouvons qu'être inquiets. Certes, on peut se réjouir que le solde migratoire soit légèrement positif, qu'il y ait plus de gens qui arrivent que de gens qui partent, mais cela est loin de compenser le solde naturel – la différence entre les décès et les naissances –, qui n'ira pas en s'améliorant.

Je ne polémique pas, je dis seulement qu'il s'agit du sujet qui doit nous préoccuper et qui, je n'en doute pas, nous préoccupe tout le temps.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Madame la Présidente, si vous le permettez, je souhaiterais apporter quelques informations.

M^{me} MARTIN se demandait qui faisait quoi, et comment. Pour ce qui est du week-end immersif à LA SOUTERRAINE, lorsque nous avons évoqué l'idée d'un tel week-end visant à accueillir des personnes qui souhaitent s'installer sur le territoire pour changer de profession ou pour continuer dans leur profession mais ailleurs, l'Entente sostranienne a répondu présent. Nous avons tenu une réunion préparatoire lors de laquelle vos collègues de LA SOUTERRAINE, de BÉNÉVENT-GRAND-BOURG et de DUN-LE-PALESTEL nous ont fait part de leur intérêt ; tous trouvaient même que le temps d'un week-end, du vendredi soir au dimanche soir, était trop court pour faire connaître leurs territoires. Je pense donc que cette initiative présente un intérêt. Si nous n'avions reçu aucune réponse à la suite de nos propositions de week-end immersif, nous nous poserions des questions, mais à voir comment nous avons travaillé avec vos collègues de LA SOUTERRAINE, je ne doute pas que chacun ait bien saisi l'intérêt de faire venir des personnes pendant trois jours pour leur montrer comment ils pourraient travailler et vivre dans ce territoire.

M^{me} Armelle MARTIN. – C'est précisément pour cela que je parle d'évaluer les actions de ce type, afin d'en connaître les résultats. Je ne dis pas qu'un tel week-end soit inutile. Nous-mêmes en avons organisé à l'Agglo et je suis tout à fait convaincue du sujet, mais je souhaiterais savoir si ces actions ont donné lieu à des installations, par exemple. S'agissant de l'Agglo, les résultats étaient assez mitigés parce que, de l'idée à la réalisation d'un projet, le temps est souvent très long et le projet parfois irréalisable parce qu'incompatible avec différents aspects. C'est la raison pour laquelle je me pose la question de l'évaluation de ces actions.

Mais je regarde mes collègues de LA SOUTERRAINE, qui ne me semblent pas être au courant.

M^{me} GALBRUN. – Pas du tout. J'apprends aujourd'hui que cette manifestation se déroule la semaine prochaine.

Lorsque vous dites que les collègues ont travaillé....

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Nous étions avec le Maire de LA SOUTERRAINE...

M^{me} GALBRUN. – Ah, d'accord !

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – ... et avec le chef de projet. Il y avait également M. MOUVEROUX.

M^{me} GALBRUN. – En tant que Conseillers départementaux du canton de LA SOUTERRAINE, il aurait été bien que nous soyons tenus informés. Si vous ne nous faites pas passer l'information...

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – C'était une réunion d'organisation sur les trois jours, il s'agissait de prendre des dispositions pratiques, de savoir où les emmener, comment procéder, prévoir les transports.

M^{me} GALBRUN. – Mais si une réunion est organisée...

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Nous avons sollicité le Maire de LA SOUTERRAINE. Libre à lui ensuite d'inviter qui il veut.

M^{me} GALBRUN. – Qui organise cette réunion, le Conseil départemental ou la mairie ? C'est bien le Département qui est à l'origine de ce projet ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – En collaboration avec les communautés de communes. Nous ne décidons pas, ce n'est pas nous qui décidons de ce qu'ils souhaitent mettre en avant, mais eux.

M^{me} GALBRUN. – Je ne veux pas polémiquer, mais il vous suffisait de nous transmettre l'information. Faites-la-nous passer et nous verrons si nous pouvons participer ou pas. Je ne sais pas ce qui est prévu.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Nous informons nos interlocuteurs ou, plus précisément, les chargés de mission informent leurs interlocuteurs dans les territoires. La communication peut aussi se faire en interne au sein des communautés des communes.

M^{me} GALBRUN. – Comme l'action part du Département, il semble logique que vous nous informiez, nous, Conseillers départementaux, mais je n'en fais pas une histoire.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Le travail ne se limite pas à ces trois jours. Les chefs de projet travaillent sur le dossier et sont en relation avec les personnes qui viennent depuis déjà des semaines, voire des mois. Nous vous avons fait un compte rendu de la situation à AUBUSSON, où plusieurs personnes se sont installées. Quantifier ne présente peut-être pas d'intérêt, après tout...

M^{me} Armelle MARTIN. – Il est intéressant pour le territoire et l'ensemble du département de savoir si, à la suite des actions engagées, des porteurs de projets ont concrétisé leur projet ou non. Cela me paraît intéressant à collationner.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Nous vous avons présenté un point sur le premier.

M^{me} Armelle MARTIN. – Certes, pour AUBUSSON ! Et certes, les chefs de mission travaillent d'arrache-pied pour trouver des locaux, rechercher des pistes professionnelles, etc... Pour l'avoir vécu à l'Agglo, nous en sommes parfaitement conscients. Néanmoins, avec un recul d'une année, il est certainement possible de tirer un bilan, qui est important à nos yeux.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous l'aurez, mais je suis désolée, la séance se rapporte avant tout au vote du compte administratif et d'un budget qui avoisine les 300 M€. Comme le disait M. LÉGER, l'attractivité du département ne se mesure pas tout à fait à l'aune de nos politiques. Je vous ai dit le courrier que je comptais envoyer, et nous partagerons bien évidemment les réponses que nous aurons obtenues.

Par ailleurs, on m'indique que des invitations au week-end des Conseillers départementaux sont en partance. Celui-ci se déroule non pas le week-end prochain, mais le suivant. Donc, soyez rassurés. Votre remarque est tout à fait légitime, madame GALBRUN, mais il avait été procédé de la même façon pour le week-end immersif organisé à AUBUSSON. Il est vrai que lorsque l'on n'est pas élu de la commune ou de l'intercommunalité, les informations peuvent manquer. Mais peu importe, c'est un point de détail par rapport aux nombreux autres sujets que nous examinons aujourd'hui, en particulier celui de savoir comment la collectivité fera face aux dépenses liées à ses compétences obligatoires, qui ne cesseront de croître au cours des prochaines années.

Les dépenses sociales notamment sont en augmentation, sur de nombreux sujets. Je ne reviens pas sur l'enfance en danger ni sur les besoins de financement nécessaires à l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des établissements. Nous consacrons 12 M€ à l'aide sociale à l'enfance et plus de 21 M€ à l'accueil des personnes handicapées en établissement – et je ne parle que de celles en établissement. Il convient d'ajouter 16 M€ pour les personnes éloignées de l'emploi, sans activité, auxquelles nous versons le RSA, et plus de 30 M€ pour les personnes vieillissantes. N'oublions pas les dépenses relatives à l'APA en établissement ; elles ont été évoquées par M. FOULON, mais vous avez été nombreux à relayer la question de l'équilibre des budgets des EHPAD, un sujet loin d'être résolu.

Des interrogations portent sur l'appel à projets de l'État relatif à l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance. Pour ma part, je m'interroge encore, car nous n'arrivons à déterminer si cela présenterait un intérêt pour la Creuse. Les directeurs d'EPHAD auraient bien envie de n'avoir qu'un seul interlocuteur et seraient donc plutôt favorables à une fusion. Cela signifie qu'ils seraient pilotés par l'ARS et non plus par le Conseil départemental.

Voilà ce qu'est aussi le quotidien des services et, comme l'indiquait Hélène FAIVRE, nous devons parfois prendre des décisions en fonction d'éléments tout à fait incertains.

Telles sont donc les grandes masses, les grandes dépenses, sans oublier celles allouées pour rémunérer nos agents, améliorer leurs conditions de travail et leur fournir des outils, dont ceux leur permettant d'être en télétravail. Il me semble, madame LALANDE, que, sur quelque 1 100 agents, plus de 400 pratiquent le télétravail. Si vous excluez les postes de ceux qui ne peuvent y avoir recours parce que, par exemple, ils sont sur les routes, cela vous donne une idée de l'impact de ces nouvelles modalités de travail. Je reviens au besoin de nouveaux outils – ordinateurs, connexions, outils de partage au sein de la collectivité. Cela est souvent passé sous silence mais c'est tout de même important, et nous devons pouvoir le financer dans la durée, car ces nouvelles modalités de travail ne s'entendent pas sur une année, en *one shot*, mais pour les années à venir.

Nous limitons l'endettement. Vous savez pourquoi et vous l'avez validé. Nous espérons n'avoir à emprunter que 7 M€. Si nous pouvions emprunter moins, ce serait encore mieux.

Nous devons faire face au fait qu'il nous faut absolument continuer à rendre attractif ce département, que ce soit en maintenant le bon état des routes ou en finalisant le déploiement de la fibre. M^{me} FAIVRE n'est pas dans la salle pour l'instant, mais je m'interroge sur son analyse à ce sujet. Je rappelle seulement qu'à partir de 2027, le réseau en cuivre commencera à être déposé. Ce n'est pas moi qui l'ai décidé mais lorsque j'entends dire que l'on n'a pas besoin de la fibre, je rappelle seulement qu'en 2027, soixante-neuf communes, dont la mienne, n'auront plus de réseau cuivre. France Télécom n'existe plus, Orange non plus ! Nous n'aurons plus que la fibre à notre disposition. J'entends les inquiétudes, je les mesure pleinement. Nous travaillons sur ce sujet avec M^{me} FAIVRE, nos services et DORSAL.

Nous pourrions tout aussi bien nous demander à qui appartiennent les poteaux sur lesquels nous avons accroché la fibre et quelle est la vision de l'opérateur historique qui, en attendant, perçoit de nouvelles recettes de l'État. À l'évidence, ces sujets impacteront fortement l'attractivité du territoire.

Je pourrais également parler de nos collègues, de leur aménagement et de la qualité des espaces pour bien y apprendre. Je n'ai pas envie de voir se produire en Creuse ce que nous avons vu dans certaines grandes régions, ni d'atteindre l'état de délabrement de certains lieux d'enseignement, de certains lycées.

Je pense que vous avez tous été choqués par ces images. Les régions les plus riches étaient pourtant les grandes régions, très riches. Il ne s'agit pas de la Nouvelle-Aquitaine, je le précise immédiatement afin d'éviter que l'on croie que je suis critique sur l'action de la Région. Je ne le suis pas, et certainement pas s'agissant des lycées dans le département de la Creuse.

Tels sont les grands sujets du jour. Avant de procéder au vote sur le budget, souhaitez-vous intervenir sur les grands axes que je viens de rappeler ?

La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Même si ce n'est pas départemental, je ne sais si vous avez prêté attention hier, lors du journal télévisé de 20 heures, parmi les coupes budgétaires de l'État, il semblerait que l'État fasse machine arrière toute à propos de la fibre. Pour ceux qui ne seraient pas encore fibrés, il y aurait un ralentissement, voire un arrêt des aides de l'État.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Oui, un arrêt de la participation de l'État. C'est la raison pour laquelle nous terminons notre déploiement cette année. Ce n'est pas le cas dans d'autres départements, qui ne sont pourtant pas forcément les plus fragiles. Il s'agit parfois de Départements dotés de plus de moyens mais qui ont préféré passer en zone AMI, comme nos voisins qui ont décidé que ni le Département, ni les EPCI, ni DORSAL ne déploieraient la fibre chez eux et qu'ils faisaient confiance pour cela à l'opérateur historique.

Nous en avons un bel exemple dans notre propre département : je ne suis pas sûre qu'Orange tienne les délais annoncés sur l'Agglomération du Grand Guéret qui est, pourtant, en zone AMI, hors DORSAL. À mon avis, les petits territoires ruraux creusois auront la fibre avant certaines communes de l'Agglo, surtout si le Gouvernement décide de réduire les financements alloués à la fibre pour les opérateurs privés.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à voter sur ce budget primitif 2024. Monsieur LÉGER, souhaitez-vous que nous votions séparément les sections de fonctionnement et d'investissement?... *(M. LÉGER fait signe que non.) (Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche vote contre.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous demanderai de m'autoriser à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- De voter le budget primitif 2024 du budget principal tel que proposé ci-après :

Recettes de fonctionnement	Prévisions 2023 (BP + DM)	Réalisé 2023	BP 2024
013 : atténuations de charges	697 000,53 €	876 789,18 €	715 000,24 €
016 : APA	15 893 354,00 €	15 307 344,04 €	14 150 000,00 €
017 : RSA	137 000,00 €	136 513,04 €	90 000,00 €
70 : produits des services, du domaine	1 989 157,00 €	2 454 106,18 €	2 221 500,00 €
73 : impôts et taxes	59 116 520,00 €	59 639 888,00 €	59 078 123,00 €
731 : fiscalité locale	53 431 046,00 €	55 529 424,06 €	54 975 000,00 €
74 : dotations et participations	60 713 494,00 €	62 670 834,70 €	60 832 590,00 €
75 : autres produits de gestion courante	3 349 369,00 €	3 471 406,65 €	3 351 165,00 €
76 : produits financiers	- €	- €	- €
77 : produits spécifiques	695 508,00 €	827 022,58 €	29 000,00 €
78 : reprises sur provisions	- €	- €	- €
Sous total recettes réelles	196 022 448,53 €	200 913 328,43 €	195 442 378,24 €
042 : opérations d'ordre	4 800 000,00 €	4 649 193,28 €	4 720 274,00 €
002 : reprise du résultat antérieur	32 419 577,47 €	- €	32 852 399,76 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	233 242 026,00 €	205 562 521,71 €	233 015 052,00 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Dépenses de fonctionnement	Prévisions 2023 (BP + DM + virements de crédits)	Réalisé 2023	BP 2024
011 : charges à caractère général	19 214 458,00 €	15 379 707,02 €	17 638 949,00 €
012 : charges de personnel	52 668 000,00 €	49 649 008,27 €	53 679 000,00 €
014 : atténuations de produits	5 246 717,00 €	5 130 055,00 €	5 123 821,00 €
016 : APA	35 976 000,00 €	30 050 912,02 €	33 000 000,00 €
017 : RSA	16 457 098,00 €	15 592 257,17 €	16 100 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	64 251 284,00 €	63 080 711,42 €	70 049 801,00 €
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	106 350,00 €	95 805,34 €	108 750,00 €
66 : charges financières	2 150 000,00 €	2 128 656,64 €	2 350 000,00 €
67 : charges spécifiques	300 000,00 €	9 687,23 €	200 000,00 €
68 : Provisions	460 000,00 €	360 000,00 €	460 000,00 €
Sous total dépenses réelles	196 829 907,00 €	181 476 800,11 €	198 710 321,00 €
042 : opérations d'ordre	11 427 000,00 €	11 652 899,31 €	11 543 512,00 €
023 : virement à la section d'investissement	24 985 119,00 €	- €	22 761 219,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	233 242 026,00 €	193 129 699,42 €	233 015 052,00 €

Dépenses d'investissement	Prévisions 2023 (BP + DM + virements de crédits)	Réalisé 2023	BP 2024 + RAR
10 : dotations, fonds divers et réserves	30 000,00 €	- €	- €
16 : emprunts	11 500 000,00 €	11 233 072,54 €	11 200 000,00 €
20 : immobilisations incorporelles	3 742 894,97 €	1 613 309,89 €	3 505 873,25 €
204 : subventions d'équipement versées	9 504 480,07 €	5 697 681,64 €	9 871 269,42 €
21 : immobilisations corporelles	5 876 608,59 €	2 355 200,26 €	4 564 662,56 €
23 : immobilisations en cours	15 100 642,00 €	10 784 603,56 €	14 673 000,00 €
26 : participations et créances rattachées	- €	- €	- €
27 : autres immobilisations financières	749 000,00 €	526 937,00 €	198 000,00 €
45421 : opérations de remembrement	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
4581 : opérations sous mandat	670 700,00 €	- €	522 000,00 €
Sous total dépenses réelles	47 175 325,63 €	32 210 804,89 €	44 535 805,23 €
040 : opérations d'ordre	4 800 000,00 €	4 649 193,28 €	4 720 274,00 €
041 : opérations patrimoniales	4 800 000,00 €	289 798,32 €	1 500 000,00 €
001 : Résultat antérieur reporté	13 700 595,37 €	- €	11 534 060,77 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	70 475 921,00 €	37 149 796,49 €	62 290 140,00 €

Recettes d'investissement	Prévisions 2023 (BP + DM)	Réalisé 2023	BP 2024
10 : dotations, fonds divers et réserves	2 716 508,00 €	2 716 508,26 €	2 200 000,00 €
13 : subventions d'investissement	3 610 133,00 €	1 764 938,16 €	4 482 736,00 €
16 : emprunts	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	7 000 000,00 €
20 : immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
204 : subventions d'équipement versées	- €	- €	- €
1068 : Affectation du résultat	14 100 000,00 €	14 100 000,00 €	12 000 000,00 €
23 : immobilisations en cours	9 315,00 €	9 315,59 €	- €
27 : autres immobilisations financières	81 146,00 €	112 180,13 €	179 673,00 €
45421 : opérations de remembrement	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
4581 : opérations sous mandat	670 700,00 €	670 691,32 €	522 000,00 €
024 : produits des cessions d'immobilisations	75 000,00 €	- €	100 000,00 €
Sous total recettes réelles d'investissement	29 263 802,00 €	27 373 633,46 €	26 485 409,00 €
040 : opérations d'ordre	11 427 000,00 €	11 652 899,31 €	11 543 512,00 €
041 : opérations patrimoniales	4 800 000,00 €	289 798,32 €	1 500 000,00 €
021 : virement de la section de fonctionnement	24 985 119,00 €	- €	22 761 219,00 €
001 : reprise du résultat antérieur	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	70 475 921,00 €	39 316 331,09 €	62 290 140,00 €

Adopté : 18 pour – 12 contre – 0 abstention(s)

Ont voté contre :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Patrice FILLOUX), Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU).

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES
BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/16
DOSSIER N° 6172**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – M. le Comptable public du SGC de GUÉRET a transmis des états de produits départementaux qui n'ont pu être recouverts par ses soins. Ces états concernent le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses pour un montant de 1 721,68 €. Je vous propose d'en prendre note.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose d'admettre en non-valeur ces produits. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES : BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la transmission des états de produits départementaux qui n'ont pas pu être recouverts par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Guéret
VU le rapport CP2022-12//16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'admettre en non-valeur les titres détaillés en annexe confidentielle jointe à la présente délibération, pour un total de:

Budget annexe du Laboratoire - article 6541 : **1 721,68 €**

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget annexe du Laboratoire : chapitre 65 article 6541.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉRODROME DE MONLUÇON GUÉRET
PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/17
DOSSIER N° 6262**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Je présente ce rapport à double titre, en tant que Vice-président de cette assemblée, mais également en tant que Président de l'aérodrome de LÉPAUD.

Ceux qui suivent l'actualité trouveront à paraître dans *La Montagne* un article concernant l'évolution de l'aérodrome de LÉPAUD, en particulier de son mode de gouvernance étant donné que, depuis le 1^{er} avril, un nouveau gestionnaire privé, Gémilis Aéro, a pris possession des lieux. La collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Allier qui datait de 1982 s'est arrêtée et, au travers d'une délégation de service public (DSP), l'aérodrome a été confié à un opérateur privé.

Pour vous en dire quelques mots, et sous le couvert de M^{mes} GEOFFRE, BUNLON et VIALLE ainsi que de M. SIMONNET qui font partie du Comité syndical, cet aérodrome est à un point d'inflexion.

Je regarde M. BODEAU avec une certaine insistance parce que je sais que la collectivité du Grand Guéret souhaite une sortie de ce syndicat mixte, qui n'a pas été acceptée l'an dernier. En effet, le comité syndical et moi-même considérons que nous sommes à un point d'inflexion qui permettra de booster cet aérodrome qui a connu quelques difficultés post-covid liées à la situation nationale, mais également à la nécessité de le redynamiser. Je n'ai rien contre l'opérateur sortant, à savoir la CCI, mais nous devons nous inscrire dans une nouvelle dynamique.

Pour reprendre rapidement l'historique, depuis bientôt deux ans, le parc photovoltaïque de 17 hectares fonctionne et rapporte une belle soulte au syndicat, mais également à la communauté de communes par le biais de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER).

À partir du mois de septembre, SAFRAN s'installera enfin dans un hangar spécifique pour procéder à des essais de drones, qui est doté d'une plateforme spécialement dédiée et que nous venons d'achever.

Enfin, dans le programme de développement, nous prévoyons l'arrivée d'une école de pilotage d'hélicoptères, une dynamique nouvelle créée avec l'armée grâce à l'installation d'un éclairage de nuit sur l'aérodrome qui permet à l'armée des mouvements nuit et jour.

Nous mettons également en place un poste source nouvelle essence permettant d'approvisionner les hélicoptères. Nous avons aussi de nombreuses demandes pour les appareils basés dans nos hangars. C'est la raison pour laquelle j'ai bon espoir quant au redécollage de cet aérodrome qui est un équipement de valeur. M. LÉGER parlait de l'enjeu de l'attractivité, que nous partageons tous. Au cours des années à venir, la mobilité sera également un enjeu. Nous avons la chance d'être bien desservis au niveau routier, mais, pour le ferroviaire, c'est une catastrophe, hormis peut-être à LA SOUTERRAINE, mais cela reste compliqué.

Aujourd'hui, étant donné la configuration des réseaux routiers et ferroviaires, les déplacements sur une journée sont extrêmement difficiles. Une réflexion pourrait être menée sur la mise en place d'un petit avion pour quatre à cinq personnes pour des déplacements sur la journée pour de grosses entreprises. L'aérodrome d'AULNAT, à CLERMONT-FERRAND, est en complète décrépitude, tenu à bout de bras par Michelin avec ses deux avions. Sans cela, AULNAT serait fermé. Nous avons, je pense, une carte à jouer, d'autant que nous avons confié la question à un opérateur qui ne coûte pas très cher par rapport à ce que nous aurions pu avoir en changeant de gestionnaire.

Voilà, chers collègues, un point d'actualité sur cet aérodrome de LÉPAUD. Je parle sous le couvert de mes collègues du comité syndical : ai-je oublié quelque chose ?... Nous sommes sur la bonne voie. Je rappelle que quatre personnes font partie du comité syndical, les deux agglomérations de GUÉRET et de MONLUÇON ainsi que les deux Conseils départementaux de l'Allier et de la Creuse.

Il vous est proposé d'accorder une participation financière de fonctionnement à hauteur de 101 750 € et une subvention d'investissement à hauteur de 32 000 €.

Je vois M. BODEAU opiner du chef.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Effectivement, monsieur FOULON, je reviens sur la participation de l'Agglomération du Grand Guéret et sur cet objet-miroir, partagé historiquement entre MONTLUÇON et GUÉRET, pour dire qu'en tant qu'intercommunalité, nous nous sommes trouvés embarqués. Nous n'allons pas refaire l'historique, mais nous sommes tout disposés à laisser notre place à une communauté de communes plus proche de cet aérodrome. (*Sourires.*) Je ne vise personne dans cette assemblée mais vraiment, Nicolas, c'est une bonne affaire !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Monsieur FOULON, M. BODEAU n'est pas là en tant que représentant de l'Agglomération mais en tant que Conseiller départemental de GUÉRET. Arrêtez de l'embêter, et M. SIMONNET est ici en tant que Conseiller départemental du canton d'ÉVAUX-LES-BAINS !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Merci de me le rappeler, madame la Présidente.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela ne vous empêche pas, dans des temps qui vous sont propres, d'échanger sur ces sujets.

Personne ne souhaite plus intervenir ?...

Je vous propose d'accorder au Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret :

- une participation financière de fonctionnement à hauteur de 101 750 €,
- et une subvention d'investissement à hauteur de 32 000 €.

Je rappelle que les membres du Comité syndical ne prennent pas part au vote. (*Adopté à l'unanimité des votants – M^{mes} Mary-Line GEOFFRE, Marie-Christine BUNLON et Marie-Thérèse VIALLE ainsi que de MM. M. Franck FOULON, Nicolas SIMONNET et Jean-Jacques LOZACH, ayant donné pouvoir à M^{me} JOUANNETAUD, ne prennent pas part au vote.*)

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Madame la Présidente, si vous le permettez, avant la pause, je tiens, au nom des personnes qui siègent au Comité syndical de l'aérodrome de LÉPAUD, à féliciter Francine JURADO qui réalise un travail remarquable, notamment pour la DSP. Elle est absolument phénoménale. Ceux qui ont lancé une DSP dans leur collectivité savent combien, juridiquement, c'est loin d'être une partie de plaisir ! Elle a toujours été présente et disponible, y compris hier ! Nous la félicitons.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – M. FOULON, qui s'est beaucoup investi ce matin, nous suggère de faire une pause – durant laquelle j'invite les commissions à se réunir pour échanger sur les vœux et motions.

Je souscris à sa demande et suspends la séance.

Suspendue à douze heures cinquante, la séance est reprise à quatorze heures.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : SYNDICAT MIXTE DE L'AÉRODROME DE MONTLUÇON - GUÉRET -
PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT 2024**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'accorder pour 2024 une participation financière de fonctionnement à hauteur de **101 750 €** et d'une subvention d'investissement d'un montant de **32 000 €** en faveur du Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret.

Dit que les sommes pour la partie fonctionnement seront imputés au chapitre 65 / article 6568 / fonction 855 et pour la partie investissement au chapitre 204 / compte 2041782 / fonction 855.

Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prennent pas part au vote :

M. Franck FOULON, Mme Marie-Christine BUNLON, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Nicolas SIMONNET, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Mme Mary-Line GEOFFRE, Elus Membres du Syndicat Mixte Aérodrome Montluçon-Guéret

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET

MONTANTS RESTANT A CHARGE DES DIFFERENTS MEMBRES SUR L'EMPRUNT EN COURS au 31 décembre 2023

Montant de l'emprunt restant dû au
31/12/2023 :

100 301,06 €

Annuité d'emprunt à rembourser

	CD de la Creuse 36,36%	CD de l'Allier 24,25 %	Ville de Montluçon 30,30%	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9,09%	Montant participations
en 2024	2 652,33	1 768,95	2 210,28	663,08	7 294,64
de 2025 à 2037	33 817,13	22 554,06	28 180,95	8 454,28	93 006,42

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si les membres des différentes commissions sont revenus dans la salle, la séance est reprise.

Madame MARTIN, je vous laisse faire l'appel.

(M^{me} Armelle MARTIN procède à l'appel nominal.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est reprise.

M^{me} Armelle MARTIN, secrétaire de séance. – Je précise qu'excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Armelle MARTIN, M. Thierry BOURGUIGNON à M. Jean-Luc LÉGER, M. Thierry GAILLARD à M^{me} Catherine DEFEMME, M^{me} Marie-France GALBRUN à M^{me} Mary-Line GEOFFRE, M. Jean-Jacques LOZACH à M^{me} Marinette JOUANNETAUD, M. Guy MARSALÉIX à M^{me} Hélène PILAT, M^{me} Renée NICOUX à M. Patrice FILLoux, M^{me} Isabelle PÉNICAUD à M. Éric BODEAU et M. Nicolas SIMONNET à M^{me} Marie-Thérèse VIALLE.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci.

Nous poursuivons l'examen des rapports relevant de la première commission.

**PARTICIPATION AUX STRUCTURES ANNEXES
ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/18
DOSSIER N° 6257**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Ce rapport concerne la participation prévisionnelle d'acomptes sur le premier semestre de l'année 2024.

Dans le domaine sécurité, incendie et secours, conformément à la nouvelle Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) 2022-2025, le versement de la participation nécessaire au fonctionnement du SDIS, à hauteur de 7 324 541 €, est réparti comme suit : 4 050 000 € au titre de la dotation de fonctionnement dite « classique », payée sur les fonds propres du Département ; 3 274 541 € au titre du reversement intégral de la fraction de TSCA dédiée au financement du SDIS perçue en 2023 par le Conseil départemental ; et 150 000 € pour la participation nécessaire à l'investissement du SDIS que j'évoquais précédemment, en vous rappelant, chers collègues, qu'il manque 100 000 € pour respecter le SDACR. À bon entendre, salut !

Concernant la culture, le patrimoine, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, nous versons une contribution de 1 798 930 € au titre du fonctionnement du Conservatoire Émile GOUÉ, répartie entre 1 776 250 € consacrés au fonctionnement général de la structure et 22 680 € au fonctionnement des classes CHAM. Nous vous proposons également d'attribuer 590 000 € en investissement et fonctionnement au syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé ; 70 000 € au syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de CROZANT ; 22 867 € au Comité régional de Nouvelle-Aquitaine de cyclisme ; 37 000 € à l'association Creuse Oxygène, pour le financement du poste d'ambassadeur du Centre de préparation VTT ; 3 000 € au Comité départemental UFOLEP de la Creuse pour la première édition du Festi Rando Creuse ; 2 000 € à l'association sportive et culturelle de la Croisière, pour la deuxième édition des Foulées du Rail qui se dérouleront le 2 juin 2024 à DUN-LE-PALESTEL ; 4 649 € l'association Creuse Tourisme pour le plan marketing de l'année 2024 et le Comité d'itinéraire véloroute V87 « La Vagabonde » ; 2 136 € au Comité régional Auvergne-Rhône-Alpes de la Randonnée Pédestre ; 1 500 € pour le Comité d'itinéraire de la véloroute V49 « Indre à Vélo »...

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Ce n'est plus « Indre à Vélo ». L'itinéraire reste le même, mais le nom change.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Mais nous versons toujours 1 500 € à ce comité ?... (*M^{me} BUNLON acquiesce.*)

Enfin, nous proposons de verser 1 500 € au Comité départemental du tourisme des Charentes pour le fonctionnement du Comité d'itinéraire de la véloroute V93 « La Vélidéale ».

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avant tout commentaire, nous vous informons que M^{me} BUNLON a déjà testé chacun de ces itinéraires. Elle les pratique régulièrement pour vérifier s'ils sont de qualité ! (*Sourires.*)

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Permettez-moi de préciser, madame la Présidente, que, sur ces véloroutes – la Vélidéale, la Vagabonde ou l'Indre à Vélo, qui va être rebaptisée –, les travaux sont menés en partenariat avec les Départements voisins. Ces séances de travail sont très bénéfiques, car elles sont l'occasion de longs échanges sur nos pratiques, sur la façon dont nous développons le tourisme par le biais de ces véloroutes, fort intéressantes pour l'avenir.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Pour ce qui est de l'action sociale, nous versons 320 636 € à la MDPH et, à Domo Creuse Assistance, une subvention 2024 pour compensation des contraintes de service public de 195 000 € ainsi qu'une subvention de 100 000 € au titre de l'investissement pour l'année 2024.

Au titre des réseaux et infrastructures, nous proposons le versement d'une contribution statutaire nécessaire au fonctionnement du budget principal du syndicat mixte DORSAL d'un montant maximum de 153 000 €.

Dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement, il est proposé de verser 26 400 € en section de fonctionnement au syndicat mixte de la Fot.

Enfin, dans le domaine du développement, de l'agriculture et du tourisme, nous proposons : le versement au syndicat mixte le Lac de Vassivière de 265 001 € ; au fonctionnement du GIP Traces de Pas 134 810 € ; à TERANA, conformément aux explications fournies ce matin par M^{me} la Présidente et M. LABAR, la contribution statutaire annuelle correspondant à 23,03 % du besoin de financement du GIP, un montant de 602 100 € ; l'inscription d'une dotation de service public à hauteur d'un montant prévisionnel maximum de 99 000 € correspondant exclusivement à la couverture des dépenses réalisées sur le budget annexe du Laboratoire d'analyses et non refacturées au GIP TERANA, telles que le paiement de la taxe foncière, l'annulation de titres émis avant le 1^{er} juillet 2023, les admissions en non-valeur présentées par le comptable public.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je poserai deux questions.

Premièrement, je ne me souviens plus la raison pour laquelle la Scène nationale n'apparaît pas lorsque l'on examine ce rapport.

Deuxièmement, nous l'avons évoqué ce matin, une manifestation en soutien à Guéret Variétés s'est déroulée samedi dernier. Il a été dit que le Conseil départemental allait être sollicité. Pouvez-vous nous en dire plus, ou est-ce trop tôt ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Nous nous sommes effectivement rencontrés avec Guéret Variétés. Ses membres nous ont fait part de leurs difficultés et il a été convenu que nous allions travailler sur des pistes éventuelles de sauvetage ou de continuité. Pour le moment, nous étudions le dossier. Nous avons également tenu une réunion avec la Mairie de GUÉRET et, la semaine prochaine, nous rencontrons à nouveau l'association pour en discuter.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de voter.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – N'y avait-il pas une autre question ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous ne traitons pas toutes les demandes aujourd'hui, car nous attendons des réponses. D'autres demandes seront examinées en Commission permanente.

M. LÉGER. – La Scène nationale, ce n'est pas rien !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Au vu des frais auxquels l'association devra faire face, il est sûr que ce ne sera jamais assez !

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY. – Le Président de Région était en Creuse dernièrement. Je n'ai pas trouvé son discours rassurant. S'il n'y a pas de problème quant au fait de participer aux Cités scolaires ou au lycée professionnel de FELLETIN qu'il a cité, je n'ai pas senti son discours rassurant concernant les subventions attribuées tant aux associations qu'aux projets de maisons de santé, à propos desquels il a clairement dit qu'il fallait arrêter les doublons de participations des diverses collectivités, à savoir Département, Région et autres. Il a clairement dit que les subventions pour les maisons de santé s'achevaient.

Je crains que la Région se recentre sur de grosses actions et, en fin de compte, néglige tout ce qui ressort du monde associatif et, surtout pour ce qui concerne nos territoires ruraux, les services de proximité.

C'est vraiment ainsi que j'ai ressenti le message du Président de Région à l'occasion de sa visite.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Monsieur LÉGER, concernant la Scène nationale, un premier acompte de 17 000 € a déjà été versé, car une convention est conclue entre cette association et le Département. Le complément sera versé un peu plus tard.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci de cette précision.

Si plus personne n'a de question ou de commentaire concernant ces participations, nous allons procéder au vote. Souhaitez-vous un vote séparé sur certaines d'entre elles ou voulez-vous voter de façon globale ?

M. LÉGER. – De façon globale.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose donc :

- d'approuver les montants des participations aux structures annexes au titre de l'exercice 2024 ainsi que l'attribution de subventions et avances de subventions aux associations mentionnées dans le rapport ;
- et, ainsi, de m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à solliciter des subventions, les plus élevées possibles, auprès des organismes financeurs. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : PARTICIPATIONS AUX STRUCTURES ANNEXES ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- D'approuver les montants des participations aux structures annexes détaillées ci-après au titre de l'exercice 2024 ainsi que l'attribution de subventions et avances de subventions aux associations mentionnées ci-dessous :

Sécurité, incendie et secours

- le versement de la participation nécessaire au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à hauteur de **7 324 541,46 €** répartis comme suit conformément à la nouvelle Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 :
 - **4 050 000 €** au titre de la dotation de fonctionnement dite "classique" (payée sur les fonds propres du Département) : chapitre 65, article 6553, fonction 12 ;
 - **3 274 541,46 €** au titre du reversement intégral de la fraction de TSCA dédiée au financement du SDIS perçue en 2023 par le Conseil départemental (chapitre 65, article 6553, fonction 12).
- le versement de la participation nécessaire à l'investissement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à hauteur de **150 000 €**, conformément à la nouvelle Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 (chapitre 204, article 204181, fonction 12).

Culture, patrimoine, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

- le versement d'une contribution statutaire de **1 798 930 €** au titre du fonctionnement du Conservatoire Emile Goué répartie ainsi : **1 776 250 €** au titre du fonctionnement général de la structure et **22 680 €** au titre du fonctionnement des classes CHAM (chapitre 65, article 6561, fonction 311).
- le versement au syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé des montants suivants :
 - En investissement : **205 000 €** au chapitre 204, article 2041781, fonction 314 (acompte de **57 500 €**

déjà versé) ;

- En fonctionnement : **590 000 €** au chapitre 65, article 6561, fonction 314 (acompte de **401 250 €** déjà versé).

- le versement d'une contribution statutaire de **70 000 €** maximum au syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de Crozant, imputée au chapitre 65, article 6561, fonction 312.

- le versement d'une somme de **22 867 €** au Comité Régional de Nouvelle Aquitaine de Cyclisme (fonctionnement du pôle espoir Guéret), imputée sur le chapitre 65 article 65748, fonction 326.

- le versement d'une somme de **37 000 €** à l'association Creuse Oxygène (financement du poste d'ambassadeur dans le cadre du dossier « Centre de préparation VTT » des Jeux olympiques 2024), imputée sur le chapitre 65 article 65748, fonction 326.

- le versement d'une somme de **3 000 €** au Comité départemental UFOLEP de la Creuse (première édition du « Festi Rando Creuse »), imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326.

- le versement d'une somme de **2 000 €** à l'association sportive et culturelle de la Croisière (deuxième édition des Foulées du Rail le 2 juin 2024 à Dun-le-Palestel), imputée sur le chapitre 65, article 65748, fonction 326.

- le versement d'une somme de **4 649,55 €** maximum à l'association Creuse Tourisme (plan marketing, année 2024, du Comité d'itinéraire Véloroute V87 « La Vagabonde »), imputée sur le chapitre 65, article 65748, fonction 326.

- le versement d'une somme de **2 136 €** au Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la Randonnée Pédestre pour la mise en tourisme du chemin de grande randonnée GR4 (aide exceptionnelle 2024), imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326.

- le versement d'une somme de **1 500 €** pour le fonctionnement du Comité d'itinéraire de la véloroute V49 "Indre à Vélo", imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326 (les modalités et le conventionnement pourront faire l'objet d'un rapport lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente).

- le versement d'une somme de **1 500 €** au Comité Départemental du Tourisme des Charentes pour le fonctionnement du Comité d'itinéraire de la véloroute V93 "La Vélidéale", imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326.

Action Sociale

- le versement à la MDPH d'une participation de fonctionnement d'un montant maximum de **320 636 €** (chapitre 65, article 6568, fonction 425) ;

- le versement à Domo Creuse Assistance d'une somme de **195 000 €** au titre de la subvention 2024 pour compensation des contraintes de service public (article 6188, fonction 428) et d'une subvention de **100 000 €** au titre de l'investissement pour l'année 2024 (chapitre 204, article 20422, fonction 428).

Réseaux et infrastructures

- le versement d'une contribution statutaire nécessaire au fonctionnement du budget principal du syndicat mixte DORSAL, à hauteur d'un montant maximum de **153 000 €**, imputée au chapitre 65, article 6561, fonction 57.

Aménagement et Environnement

- le versement d'une participation statutaire de **26 400 €** en section de fonctionnement (chapitre 65, article 6561, fonction 70) au syndicat Mixte de la Fot.

Développement, Agriculture et Tourisme

- le versement au syndicat mixte le Lac de Vassivière de la participation statutaire de **265 001,93 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 633) ;
 - le versement au GIP Traces de Pas de la participation de fonctionnement à hauteur d'un montant maximum de **134 810 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 420) ;
 - le versement à TERANA de la contribution statutaire annuelle correspondant à 23,03 % du besoin de financement du GIP, conformément à la clé de répartition approuvée par délibération du 18 novembre 2022 (ce qui représente en année normative un montant de **602 100 €**, chapitre 65, article 6561, fonction 6311) ;
 - l'inscription d'une dotation de service public à hauteur d'un montant prévisionnel maximum de **99 000 €** correspondant exclusivement à la couverture des dépenses réalisées sur le budget annexe du laboratoire d'analyses et non refacturées au GIP TERANA telles que le paiement de la taxe foncière, l'annulation de titres émis avant le 1^{er} juillet 2023, les admissions en non-valeur présentées par le comptable public ou encore le paiement de factures liées à l'activité du Laboratoire sur le premier semestre 2023 et transmises tardivement par les fournisseurs (chapitre 65, article 65821, fonction 6311).
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision relatives au versement des subventions aux organismes suivants :
- * Comité Régional de Nouvelle Aquitaine de Cyclisme ;
 - * Association Creuse Oxygène,
 - * Au Comité départemental UFOLEP de la Creuse ;
 - * Association Sportive et Culturelle de la Croisière.

Les conventions sont jointes à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter des subventions, les plus élevées possibles, auprès des organismes financeurs et notamment:
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine
 - le Ministère de la Culture
 - le Centre national du Livre
 - la Région Nouvelle-Aquitaine
- dans le cadre d'appels à projets : tous organismes et/ou fondations susceptibles de soutenir la politique de développement de la lecture et de prévention de l'illettrisme et de l'illectronisme du Département.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des propositions

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

SUBVENTIONS 2024 – DOTATIONS CANTONALES

RAPPORT N°CD2024-04/1/18 DOSSIER N° 6163

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Les dotations cantonales...

M. LÉGER. – Sans débat !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'ai cru entendre dans la salle : « Sans débat », mais ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent. M. FOULON vous propose un montant identique à celui de 2023, dont la répartition figure dans le rapport. Souhaitez-vous en débattre ?...

M. BODEAU. – Bien sûr, madame la Présidente. Comme tous les ans, nous avons toujours la même interrogation sur la dotation attribuée à GUÉRET 1 et GUÉRET 2.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Monsieur BODEAU, j'ai étudié avec attention la répartition sur les quinze cantons. Il s'avère qu'en fin de compte, la ville de GUÉRET ne se compose que de vos cantons réunis, qui reçoivent 20 000 €.

Le canton d'AUZANCES compte, lui, trente-cinq communes et reçoit 18 000 €. Je fais cette comparaison, car je suppose que votre remarque était de dire que vous avez un tissu associatif important et que vous avez le sentiment que vous ne pouvez pas distribuer de financement à tous.

M. BODEAU. – Le problème n'est pas tant de pouvoir en donner à tout le monde, mais de pouvoir en donner à ceux qui demandent. GUÉRET est effectivement coupé en deux cantons, mais il faut aussi prendre en compte les autres communes. GUÉRET 2 n'est pas qu'une partie de GUÉRET, il compte également six autres communes rurales qui accueillent de nombreux habitants.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – La situation que vous déplorez, monsieur BODEAU, les cantons qui comptent de nombreuses communes la déplorent également. C'est le cas du canton de M^{me} la Présidente, de Marie-Christine BUNLON, de Patrice MORANÇAIS, du canton de FELLETIN... Combien comptez-vous de communes dans votre canton, monsieur LÉGER ?

M. LÉGER. – Dix-neuf.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Et moi, trente-cinq !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Je suis désolé, je suis incapable de retrouver comment s'est décidée cette répartition avant la bascule de 2015 car, à l'époque, 27 cantons bénéficiaient d'une dotation.

M. BODEAU. – Comment ces dotations sont-elles attribuées aujourd'hui ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Je n'ai pas retrouvé comment cela avait été déterminé. En 2015, à notre arrivée, nous avons poursuivi la démarche à l'identique.

M. COSTES, Directeur du service Finances et Budget. – La répartition initiale tenait compte du nombre d'associations présentes sur le territoire des communes, et donc des cantons. Elles étaient additionnées dans un fichier, qui existe d'ailleurs encore et qui est mis à jour mensuellement, dans lequel figure le nombre d'associations, commune par commune.

La répartition date de quelques années, elle n'a pas été actualisée, mais le critère de base qui avait été utilisé est le nombre d'associations dans les communes, et donc dans les cantons.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Je remercie Pierre COSTES pour cette dernière intervention brillante ! Je ne connaissais pas cet historique, et il apporte de l'eau à mon moulin.

Pour ma part, je n'ai pas de commentaire. Qu'en pensez-vous ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} GEOFFRE.

M^{me} GOEFFRE. – M. COSTES indiquait que cette répartition n'avait pas été réactualisée. Peut-être, dans un premier temps, serait-il bon de le faire ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Madame GEOFFRE, nous étudierons la question.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Je pense que vous comprendrez que notre intervention, comme vous tous ici, est dans l'intérêt des associations et de la population.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Il arrive aussi que des subventions demandées par des associations au Département, après discussion, sont basculées automatiquement en ce que l'on appelle « DC », et passent dans notre enveloppe qui est constante.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il y a quand même aussi, et je dois le dire avec les années d'expérience, des associations qui demandent ou même ne demandent plus, tant cela est devenu une habitude.

C'est aussi le travail qui doit être fait par les élus dans leur canton de vérifier la pertinence et l'importance de l'association.

Je vous propose de voir si cela convient à une majorité et de voter sur cette proposition de répartition entre les cantons. (Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie de ce vote à l'unanimité.

Délibération n°CD2024-04/1/19
Dossier n° 6163

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : SUBVENTIONS 2024 - DOTATIONS CANTONALES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le vote du Budget Primitif 2024
VU le rapport CP2022-12//19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

- d'entériner la répartition de la dotation cantonale 2024 comme suit :

Cantons	Dotation 2024
AHUN	13 860 €
AUBUSSON	18 040 €
AUZANCES	18 260 €
BONNAT	11 990 €
BOURGANEUF	11 330 €
BOUSSAC	11 770 €
DUN-LE-PALESTEL	12 100 €
EVAUX-LES-BAINS	15 620 €
FELLETIN	14 630 €
GOUZON	19 580 €
GRAND-BOURG	13 530 €
GUERET 1	9 900 €
GUERET 2	9 900 €
SAINT-VAURY	11 550 €
LA SOUTERRAINE	12 100 €
Total	204 160 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE



- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider l'affectation de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque canton.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**TAUX DE RÉPARTITION DE LA PART DÉPARTEMENTALE
DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE
DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)
ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/19
DOSSIER N° 6173**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – La taxe d'aménagement a été instituée à compter du 1^{er} mars 2012 au taux de 2,5 %. Depuis 2017, les Conseils départementaux doivent fixer les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des Espaces naturels sensibles (ENS) et les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La progression des recettes encaissées est assez inquiétante, car c'est sur cette base qu'est assis ce taux de 2,5 %. Si je reprends l'historique, en 2018, les recettes s'établissaient à 949 156 € et, pour 2024, les prévisions s'élèvent à 975 000 €.

Il vous est proposé de fixer les taux de répartition à 84,17 % pour la politique de protection des Espaces naturels sensibles (ENS) et à 15,83 % pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de procéder au vote. Je rappelle que les élus membres du conseil d'administration du CAUE ne votent pas.

Je vous propose de fixer les taux de répartition de la taxe d'aménagement basés sur les encaissements de l'exercice *n-1*, comme suit :

- 84,17 % pour la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- 15,83 % pour les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).
(Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Catherine DEFEMME, M. Guy MARSALÉIX, M^{mes} Renée NICOUX et Valérie SIMONET, membre du conseil d'administration du CAUE, ne prennent pas part au vote.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : TAUX DE RÉPARTITION DE LA PART DÉPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//20 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De fixer les taux de répartition de la taxe d'aménagement basés sur les encaissements de l'exercice N-1, comme suit :

- 84,17 % pour la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- 15,83 % pour les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Ainsi, pour 2024, la dotation affectée au fonctionnement du CAUE sera de **170 000 €**. Ce montant est donc strictement identique à celui affecté depuis 2021 au fonctionnement du CAUE.

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Guy MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Mme Hélène PILAT), Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Patrice FILLOUX), Elus Membres du Conseil d'Administration CAUE

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE
SUR LES MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/20
DOSSIER N° 6265**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Il s'agit de prendre acte des marchés conclus depuis la Commission permanente du 22 mars 2024.

La mise en accessibilité des établissements pour les personnes handicapées se poursuit et représente des montants importants.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – M^{me} BUNLON tenait à préciser que nous réalisons d'autres travaux en même temps.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Effectivement, je voulais vous remercier pour le travail réalisé dans le cadre des marchés, notamment pour la Segpa de Châtelus-Malvaleix où je tenais vraiment à ce que les travaux soient réalisés. Ils le seront dans le cadre de ces appels d'offres.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer sur ces MAPA, je vous invite à me donner acte de cette communication. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : INFORMATION DE LA PRESIDENTE DES MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n° CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation à la Présidente du Conseil Départemental notamment en matière de marchés publics inférieurs aux seuils européens ;
VU le Code de la Commande Publique
VU le rapport CP2022-12//21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière de marchés* publics inférieurs aux seuils européens, depuis la Commission Permanente du 22 mars 2024 (compte-rendu annexé à la présente délibération).

** marchés publics de travaux inférieurs au seuil de 5 538 000 € HT / marchés publics de fournitures courantes et services inférieurs au seuil de 221 000 € HT.*

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET



POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) / Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction : 96 000 €.
 POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) / Direction de l'Ingénierie Routière (DIR) : 21 045 €.
 POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) - Direction Technique Territoriale (DTT) - Parc : 5 190 €.
 POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) / Direction de la Lecture Publique (DLP) : 5 190 €.
 POLE COHESION SOCIALE (PCS) / Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) : 23 569 €.
 POLE RESSOURCES ET MODERNISATION (PRM) / Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information (DUNSI) : 329 558 €.
 POLE RESSOURCES ET MODERNISATION (PRM) / Direction de L'Administration Générale (DAG) - Secrétariat des Assemblées - Courrier : 10 207 €.
 POLE RESSOURCES ET MODERNISATION (PRM) / Direction de L'Administration Générale (DAG) / Command Publique : 102 717 €.

Services	Objet du marché	Montant Hors Taxes du contrat sans les centimes ni le signe €	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville
POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction (DPIC)	REFECTION DE L'INTERNAT, CREATION D'UN SYSTEME DE DESENFUMAGE ET MISE EN ACCESSIBILITE-Collège Jacques Grancher - 2 rue du château - 23500 FELLETTIN Lot n° 7 : Ascenseurs - Marché de substitution	96 000	12/02/2024	SAS DUTREIX SCHINDLER 87000 LIMOGES
POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) Direction de l'Ingénierie Routière (DIR)	Assistance pour l'élaboration du plan de gestion pour la mesure de compensation concernant la déviation de Croze	3 675	02/02/2024	CONSERVATOIRE ESPACE NATUREL (CEN) 87510 ST GENCE
	Envoi et réception de documents pour les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) de toutes les Unités Territoriales Techniques (UTT) de la Creuse	13 900	27/02/2024	SOGLINK 69647 CALVIRE
	Diagnostic d'un éboulement de paroi sur la commune de Fresselines	3 470	07/03/2024	HYDRO GEOTECHNIQUE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) Direction Technique Territoriale (DTT) - Parc	UTT Guéret : Dérasement d'accotement sous glissières et enrochement de fossés	6 435	12/02/2024	SAS PEYROT TP 23 23220 BONNAT
	Parc : Acquisition de pneus	3 424	05/03/2024	PNEUS & CAOUTCHOUCS 87000 LIMOGES
	Parc : Location de camions	5 000	08/03/2024	SAS EURO LOCATION 15000 AURILLAC
POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) Direction de la Lecture Publique (DLP)	Abonnement numérique de la base de données ORB (outil de recherche bibliographique à destination des bibliothécaires)	5 190	23/01/2024	SASU DECITRE INTERACTIVE 69008 LYON

Services	Objet du marché	Montant Hors Taxes du contrat sans les centimes ni le signe €	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville
POLE COHESION SOCIALE (PCS) Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)	Travaux de gros œuvre : changement du portail avenue Mendès France - Guéret (service CDEF et maisons d'hébergement)	7 930	25/10/2023	NADAUD SARL 87260 ST HILAIRE BONNEVAL
	Fourniture et électricité du portail avenue Mendès France - Guéret (service CDEF et maisons d'hébergement)	7 764	25/10/2023	SOLELEC 87110 SOLIGNAC
	Maison d'hébergement "Villado" au 17 rue de Verdun Guéret : réfection de la salle de bain au 2 ^{ème} étage	7 875	11/12/2023	L'Atelier du Carreleur 23000 ST FIEL
POLE RESSOURCES ET MODERNISATION (PRM) Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information (DUNSI)	Maintenance et hébergement annuel pour la Mission d'Evaluation et Performance (MEP) - pilotage des activités du département de la Creuse	44 000	19/12/2023	MANTIC DATA EUROPE 75013 PARIS
	Acquisition de licences MANTY pour la Mission d'Evaluation et Performance (MEP)	20 500	19/12/2023	MANTIC DATA EUROPE 75013 PARIS
	Maintenance EASILYS (logiciel de gestion des équipements en restauration) année 3 pour 13 collègues	6 388	26/02/2024	UGAP 33692 MERIGNAC
	Généralisation et fin du déploiement de Microsoft 365 à l'ensemble des directions et services du Département	258 670	27/02/2024	UGAP 33692 MERIGNAC
POLE RESSOURCES ET MODERNISATION (PRM) Direction de L'Administration Générale (DAG) Secrétariat des Assemblées - Courrier	Frais d'affranchissement postal	10 207	05/03/2024	LA POSTE ADV FACTURATION 33915 BORDEAUX Cedex 9

Services	Objet du marché	Montant Hors Taxes du contrat sans les centimes ni le signe €	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville
<p>POLE RESSOURCES ET MODERNISATION (PRM) Direction de L'Administration Générale (DAG) Service de la Commande Publique</p>	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE - Collège Jean Beaufret - 19 Route de Montluçon - 23700 AUZANCES – Lots n°5 à 12 – 2 ^{ème} Procédure Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	41 927	27/02/2024	Giffard Centre Loire 36400 MONTGIVRAY
	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE - Collège Jean Beaufret - 19 Route de Montluçon - 23700 AUZANCES – Lot n°12 – 3 ^{ème} Procédure	17 990	28/02/2024	SARL MAIA 63190 LEZOUX
	Mise en accessibilité – Collège Françoise DOLTO – 36 Rue de la Marche – 23270 CHATELUS MALVALEIX – Lot n°2 : VRD – Démolition – Gros œuvre – Carrelage – Faïence – 2 ^{ème} procédure	42 800	04/03/2024	EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN SAS Agence Travaux Services 23 23000 GUERET

**MISE À DISPOSITION DES BIENS
DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
AU GIP TERANA**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/21
DOSSIER N° 6279**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – L'objet de ce rapport est le transfert de la compétence d'une entité à une autre qui entraîne la mise à disposition des biens nécessaires à l'activité. En l'espèce, il appartient au Conseil départemental de mettre à disposition du GIP TERANA l'ensemble des biens nécessaires aux missions qui sont confiées.

Cette mise à disposition des biens n'a pas pu intervenir durant le second semestre de l'année 2023, car un important travail de « nettoyage » de l'inventaire comptable du budget annexe du Laboratoire par le Département était nécessaire. Il a fallu ensuite attendre le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, qui s'est faite au 1^{er} janvier 2024, afin que les opérations de régularisation – sorties d'actif et mises à la réforme – soient neutres sur le plan financier pour notre collectivité.

Tout est désormais prêt pour finaliser la mise à disposition. Il est précisé que les biens ainsi mis à disposition de TERANA ont fait l'objet d'un amortissement en 2023 par le Conseil départemental sur le premier semestre, et qu'ils seront amortis par TERANA à compter de 2024.

La valeur nette comptable (VNC) des biens mis à disposition s'élève à 641 439 €, dont le détail figure en annexe.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport, je vous indique qu'en tant que membre du GIP TERANA, représentant le Conseil départemental de la Creuse, je ne prendrai pas part au vote. (*Adopté à l'unanimité des votants – Mme Valérie SIMONET, membre du GIP TERANA, ne prend pas part au vote.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : MISE A DISPOSITION DES BIENS DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES AU GIP TERANA



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2022-11/4/2 du 18 novembre 2022 autorisant l'adhésion au GIP TERANA pour la gestion du "Laboratoire Départemental d'Analyses ;
VU la délibération N°CD2024-02/1/2 du 16 février 2024 adoptant la nomenclature M57 du Budget Annexe du "Laboratoire Départemental d'Analyses"
VU le rapport CP2022-12//22 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'approuver le principe de la mise à disposition des biens du budget annexe "Laboratoire d'analyses" du Conseil départemental de la Creuse auprès du GIP TERANA (le montant de la valeur nette comptable des biens s'élevant à **641 439,98 €** au moment de la mise à disposition) ;

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition de ces biens à intervenir entre les deux entités.

La liste des Biens est jointe à la présente délibération.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Elue Membre GIP TERANA

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS
DÉPENSES DE PERSONNEL**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/23
DOSSIER N° 6264**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Comme chaque année, nous présentons pour 2024 la répartition des enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus. Cette répartition est l'émanation du résultat des élections que vous connaissez. Une enveloppe globale est allouée aux groupes d'élus constitués, qui permet la rémunération d'un ou plusieurs agents sur proposition des présidents de groupe.

Pour l'année 2023, les crédits étaient calculés sur la base de 3 545 € par Conseiller départemental, répartis en fonction de leur nombre, à savoir pour le groupe de la Majorité départementale, avec dix-huit élus, 63 810 €, et pour la gauche, avec douze élus, 42 540 €.

Une augmentation statutaire a été proposée pour l'année 2024, fondée sur une base de 3 625 € par Conseiller départemental. De ce fait, le groupe de la Majorité départementale recevra 65 250 €, et celui de la Gauche 43 500 €, soit un crédit global à inscrire de 108 750 €, charges patronales comprises.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Souhaitez-vous intervenir ?...

Je vous propose d'adopter ces deux enveloppes, telles que présentées par M. FOULON.
(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche vote contre.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS - DÉPENSES DE PERSONNEL



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'article L3121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU le rapport CP2022-12//23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De fixer pour l'année 2024, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus ainsi qu'il suit :

- groupe d'Union de la Droite, du Centre et des Indépendants = **65 250 €**
- groupe de la Gauche = **43 500 €**.

Adopté : 18 pour - 12 contre - 0 abstention(s)

Ont voté contre : :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Patrice FILLOUX), Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous abordons maintenant les rapports ayant trait au personnel de la collectivité. Permettez-moi d'en dire quelques mots en introduction, avant de passer à l'examen de chacun d'entre eux.

Depuis un certain temps, nous entendons cette douce musique que les agents du Conseil départemental ne seraient pas considérés, tant par leur administration que par les élus. Je rappellerai donc quelques éléments généraux, avant de revenir plus précisément sur certains sujets.

Tout d'abord, selon nous, être engagé aux côtés de nos agents, c'est se pencher sur le déroulement de leur carrière – sujet sur lequel les représentants du personnel nous avaient alertés.

C'est la raison pour laquelle nous sommes dans des phases de stagiairisation qui conduisent, bien évidemment, à des titularisations. En 2022, nous avons eu 44 stagiairisations et 32 en 2023.

En ce qui concerne les avancements de grade, la collectivité a acté l'utilisation complète des quotas d'avancement pour les agents des catégories B et C : 46 avancements de grade ont été prononcés en 2023. Vous aurez noté que cela évoluera si vous le validez.

Rappelons également que, dans les collèges, depuis 2021, la quasi-totalité des agents des collèges – qui sont plus d'une centaine – a opté pour la filière technique. Les agents ont ainsi bénéficié d'un régime indemnitaire supérieur en moyenne de 100 € par mois par agent.

Nous avons mis en place un conseil en évolution professionnelle pour les agents qui souhaitent changer de poste, par mobilité choisie, ou pour ceux qui présentent des restrictions et doivent, malheureusement, changer d'emploi – ce que l'on appelle la mobilité subie.

Dans le domaine de la formation, ce qui est loin d'être négligeable puisqu'elle permet d'ouvrir d'autres perspectives, les formations mises en place le sont au plus près des agents, contrairement à ce qui nous était proposé par les organismes de formation voilà quelques années. « Au plus près », cela signifie qu'elles se déroulent dans le département, ici à GUÉRET mais aussi de façon délocalisée, plus proches des agents qui en ont besoin. En 2022, ce sont 820 agents qui ont pu être formés quand 730 l'auront été en 2023.

Le Directeur général des services et ses directeurs sont en train de déployer de nouveaux outils de formation, dans des processus dits « collaboratifs ». Je ne sais si cela vous parle ou pas, mais intéressez-vous à ces sujets et vous verrez que, dans la fonction publique, qu'elle soit d'État ou territoriale – car je ne pense pas que, dans la fonction publique hospitalière, ils aient vraiment le temps –, c'est une nouvelle façon de travailler ensemble, entre la hiérarchie, les cadres, et les agents, tout en veillant à ce qu'il y ait un mouvement ascendant allant des agents vers les cadres. Ce mouvement se traduit aujourd'hui par des propositions faites à des agents de la collectivité dans tous les métiers que nous rencontrons – qui sont nombreux, comme vous le savez – pour devenir des formateurs internes. Évidemment, cela repose sur le volontariat.

Pour ce qui est des formations à la sécurité des agents d'exploitation des routes, nous avons mis en place un réseau de référents. Ainsi, après formation, 30 référents numériques sont venus s'ajouter pour accompagner en interne, entre collègues, le déploiement d'outils numériques, en l'occurrence Microsoft 365. J'y reviendrai par la suite.

Les relations que nous mettons en place au sein de la collectivité nous permettent de concrétiser le souhait de travailler plus en transversalité, et pas seulement en silo, comme cela se faisait depuis des décennies dans la fonction publique, chacun étant dans son couloir de nage. Nous créons une communauté d'agents auxquels nous permettons d'aller sur des sujets qui les intéressent plus que d'autres. Voilà ce qui est permis aujourd'hui !

Le pôle Vie au travail accompagne les agents dans leur préparation à des concours. Par ce biais, on tend à une équité d'accès aux concours.

Par ailleurs, des formations qui conduisent des habilitations dans le domaine de la sécurité au travail ont été dispensées en interne par ce réseau de formateurs qui s'étoffe.

Je voulais également faire un point sur la protection et la qualité de vie au travail.

Je ne reviens pas sur les mesures que nous avons prises sans coupure au moment de la crise sanitaire. Pour autant, des adaptations nouvelles, en particulier dans les bâtiments visant à accueillir nos agents ou à leur permettre de travailler dans de meilleures conditions ont été réalisées.

Je l'avais déjà évoqué : pour ceux qui connaissent le site de l'ancienne école annexe, après de gros travaux, nous avons transféré la laverie dans ces bâtiments. Elle était auparavant installée dans l'ancien bâtiment de la MDPH, en sous-sol. La personne qui s'en occupait avait la panier de linge à descendre et à remonter. Cette laverie est désormais de plain-pied. Si cela vous intéresse, je vous invite à aller la visiter autant que vous le souhaitez. Vous constaterez que les améliorations en termes de qualité de vie au travail sont exceptionnelles. Les véhicules arrivent de différents endroits du département, ils déchargent et tout est de plain-pied, les machines à laver, de séchage, etc.

Dans ces bâtiments, nous avons également réservé un nombre élevé de mètres carrés aux stocks d'équipement ainsi qu'aux produits qui servent à l'entretien notamment, mais également dans d'autres secteurs. Tout cela est très bien organisé et parfaitement répertorié, et sur un seul site, ce qui permet une gestion très performante de tous ces outils et moyens. Je salue l'équipe qui gère ce site.

Outre des locaux adaptés et de nouveaux bureaux, ce site propose de nouvelles salles de formation, mieux adaptées que celles dont nous disposions auparavant.

Tout cela est très bien organisé et parfaitement répertorié sur un seul site, ce qui permet d'avoir une gestion très performante de tous ces outils et moyens. Je salue l'équipe qui gère ce site. Outre de nouveaux locaux et bureaux, ce site propose de nouvelles salles de formation, mieux adaptées que celles dont nous disposions auparavant. Y sont gérés également les fameux équipements de protection individuelle, ces vêtements techniques des agents des centres d'exploitation qui ont besoin d'être protégés mais également signalés, surtout lorsqu'ils travaillent sur les bords de route. Le travail engagé par M^{me} DEFEMME il y a plusieurs années s'est poursuivi, en concertation avec les agents auxquels nous avons proposé, par exemple, de choisir les modèles des EPI. Je me souviens de la discussion sur le port de pantalon ou de bermuda. Tout cela est, bien évidemment, évalué en fonction des risques encourus, des conditions climatiques et de la visibilité que les usagers de la route doivent avoir de nos agents afin d'éviter au maximum les accidents ou incidents.

Je rappellerai que 15 000 pièces sont lavées chaque année. Outre la laverie de GUÉRET, il en existe deux autres. Vous l'avez sans doute lu sur les réseaux sociaux, le site du Département ou dans les magazines, le service Qualité de vie au travail veille et met en place des actions de prévention au plus près des agents. Ce travail est conduit en collaboration avec le service de la médecine du travail et s'inscrit dans le projet d'administration que le Directeur général et ses équipes ont mis en place.

Au-delà des campagnes de prévention et de détection de maladies telles que les cancers – puisque nous participons aux actions d'Octobre rose et autres –, nous menons des actions de prévention pour que les agents qui travaillent en équipe puissent repérer les signes avant-coureurs d'accident cardiaque ou vasculaire. Nous veillons à rappeler régulièrement toutes les mesures de prévention relatives à la surveillance de la pression artérielle, etc.

Nous menons aussi des campagnes de sensibilisation aux risques liés au tabac et aux addictions, en particulier à la consommation d'alcool. Cela ne fait pas sourire tout le monde, mais il est important de le rappeler, car ces pratiques peuvent déboucher sur des risques sur le lieu de travail.

Nous veillons à accompagner les agents en difficulté par des actions de maintien dans l'emploi, mais également par l'octroi de prêts ou d'aides dans le cadre de l'action sociale.

Aujourd'hui, 184 agents bénéficient de chèques-vacances, 152 agents de tickets-restaurant pour lesquels nous sommes passés à une procédure dématérialisée, qui représente un coût supplémentaire la collectivité mais qui permet à tous les agents d'accéder à ce service alors que des restaurateurs de plus en plus nombreux refusent les tickets-restaurant au format papier. De plus, 438 agents bénéficient de l'aide à la mutuelle et l'on oublie trop souvent qu'il existe un comité des œuvres sociales, qui perçoit une subvention annuelle de 50 000 €. Il me semble d'ailleurs, madame DEFEMME, qu'un poste d'un agent est financé spécifiquement pour la mise en place de ces œuvres sociales.

Parmi les actions visant à améliorer les conditions de travail, j'ajouterai que le service RH a travaillé avec les agents d'entretien des pôles de GUÉRET mais également des Maisons du Département sur de nouveaux horaires.

On sait combien la situation peut être compliquée dans ces métiers car il faut être là très tôt le matin et très

tard le soir ; il s'agit souvent d'horaires à coupure. J'ai personnellement été sollicitée et je ne suis absolument pas opposée à ce que les agents d'entretien puissent intervenir sur d'autres temps – certes, pas au moment d'une réunion, mais durant des horaires dits « de journée ».

J'évoquais les produits d'entretien. Un gros travail associant les agents des collèges a été conduit ces dernières années sur des produits plus respectueux de l'environnement, mais surtout de leur santé. Les protocoles d'utilisation de ces produits d'entretien sont régulièrement revus. Là encore, il s'agit d'actions sur le long terme visant à protéger la santé de nos agents.

Je veux enfin évoquer les dispositifs qui permettent de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Si le règlement du temps de travail acté au moment de la loi des 35 heures n'a pas été modifié depuis, je rappelle qu'il intègre des horaires flexibles sur la journée. Tout le monde n'est donc pas tenu d'être à son poste à huit heures ou huit heures trente. Une modulation est possible sur la journée.

J'ai déjà parlé de la possibilité, pour les métiers qui le permettent, de télétravailler. Nous dénombrons 400 télétravailleurs sur des postes du Conseil départemental ; c'est donc un tiers des agents de la collectivité qui bénéficie de la flexibilité apportée par le télétravail. Je précise à cet égard qu'il s'agit d'un dispositif assez nouveau et qu'en tant que cadre, il n'est pas simple de faire fonctionner une équipe et de veiller à ce qu'elle fonctionne sans tension. Les cadres sont, là encore, en train de repenser leur posture managériale en intégrant le fait que, dans certains services, un grand nombre d'agents ne sont pas sur site en permanence, cinq jours par semaine.

Vous l'avez constaté lors de l'examen du budget et dans les MAPA que nous vous présentons depuis quelques mois, les outils numériques et informatiques sont devenus essentiels. La collectivité s'en est dotée pour répondre au souhait de télétravail de nombreux agents. Avec les risques de piratage et de virus dans le domaine informatique, le télétravail ne se fait pas sans des outils, des protections et des process d'utilisation et d'entrée à distance dans les données de la collectivité. Cela a nécessité un énorme travail des différents pôles ressources.

Certaines des actions que je décris émanent du projet d'administration. Ce projet, centré sur les modes de fonctionnement de la collectivité, rassemble des agents qui se portent volontaires. Dans le cadre de ce processus, du temps leur est donné avec leurs encadrants, souvent sous forme de rencontres ou d'ateliers, pour se pencher sur les sujets sur lesquels ils souhaitent mettre l'accent. C'est ainsi que, sur leur temps de travail, un temps de réflexion leur est accordé pour faire avancer ce projet d'administration.

Une formation portant sur management participatif a également été organisée pour les directeurs et les encadrants qui se sont portés volontaires, car rien n'est imposé. Toutefois, ils sont près de cinquante à avoir été formés.

Le réseau des facilitateurs, auquel j'ai fait trait, s'est étoffé : issus de tous les domaines et toutes les missions du Conseil départemental, ils sont aujourd'hui vingt-et-un agents à pouvoir intervenir dans des ateliers participatifs. Je pense, madame VIALLE, que nous en avons eu un merveilleux exemple lors de la journée que nous avons proposée à l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans l'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie. J'avais à mes côtés l'un de ces facilitateurs, agent des routes, qui m'a remerciée du fait qu'il puisse, dans un autre format, apporter à ses collègues, mais également aux élus, des méthodes et des façons de faire nous permettant d'avancer dans ces politiques que nous souhaitons mettre en place.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – En effet, le 14 février, Journée de l'autonomie, ils ont pleinement rempli leur rôle de facilitateurs. Leur apport est a été très précieux pour des personnes autour de la table – puisque nous avons travaillé par table ronde, sur des thèmes différents – mais également pour eux, qui ont énormément appris en participant à cette journée.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Les conditions salariales et de rémunération ont évolué, tout particulièrement entre 2019 et 2023, mais encore plus ces deux dernières années.

Je précise que le complément indemnitaire annuel (CIA), qui est une prime facultative, a été

intégré au RIFSEEP, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Contesté par les uns, prôné par d'autres, ce dispositif permet de reconnaître l'engagement professionnel. Rappelez-vous, il y a quelques mois, nous avons proposé un nouveau règlement afin d'être plus en transparence, plus clairs sur ce CIA. En 2023, nous y avons consacré 476 000 €.

Je parlais précédemment des titres-repas. Leur budget a également augmenté, puisqu'il a atteint 413 000 € en 2023.

Je ne vais pas détailler les propositions du BP 2023, mais pour revenir sur les propos de M^{me} FAIVRE, nous ne prenons pas des décisions à la légère, sur un coin de table. Les services RH et des finances ont travaillé et nous ont communiqué des éléments de réflexion. Pour n'en donner qu'un exemple, car c'est celui qui nous préoccupe le plus et nous nous retrouvons sur ce sujet : la rémunération des agents de catégorie C, adjoints administratifs, au premier échelon, est normalement parmi les plus basses de la collectivité – en tout cas, à son entrée dans la collectivité. Il s'agit de ceux que l'on appelait les agents en pied de grille. C'est un véritable sujet, car, dans la fonction publique, on parle de rémunération, mais il s'agit surtout de traitement de base auquel s'ajoutent des primes. Je n'irai pas plus loin sur ce sujet, mais nous savons qu'il s'agit d'un sujet d'inégalité, surtout quand sonne l'heure de la retraite puisque les pensions sont calculées non pas sur le salaire global, mais seulement sur le salaire de base.

Pour ces agents en pied de grille, au premier échelon, la revalorisation a été de 16 % en raison des mesures prises sur les bas salaires. Le salaire moyen des assistants familiaux était une véritable préoccupation, justifiée ; il a augmenté de 32,3 %.

Le petit schéma dont je dispose, que je partagerai avec vous, présente d'autres exemples sur d'autres catégories et d'autres filières, mais je me contenterai de parler de ces agents de catégorie C, de la filière administrative, au premier échelon. En 2022, ils ont vu l'évolution de leur salaire brut mensuel progresser de 5,17 %, en 2023, de 10,97%, puis, à la fin 2023, puisque de nouvelles mesures ont été prises, l'augmentation a été de 14,7 % et, en janvier 2024, leur salaire sera à nouveau augmenté de 15,94 %.

Cela ne concerne pas que les agents de notre collectivité ou seulement ceux de la fonction publique ; l'augmentation a été globale, touchant tous les salariés, et l'inflation doit être mise en parallèle avec ces augmentations. Nous avons mis en place tout ce qui était obligatoire. Il n'y avait pas de question à se poser à ce sujet. Les mesures ont particulièrement ciblé les rémunérations de pied de grille et les salaires les plus bas ont progressé plus rapidement que d'autres. J'entends parfaitement que cela ne compense pas l'inflation, mais ce n'est pas Valérie Simonet qui, au Conseil départemental, travaille sur l'inflation, qui me contredira. Ces mesures permettront de compenser en partie l'inflation générale, mais je pense que personne autour de cette table ne peut dire qu'il n'y a pas eu d'augmentation des rémunérations. Vous avez tous les éléments chiffrés !

Ces premiers éléments étant partagés, je vous propose de nous pencher sur le rapport concernant le budget 2024.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
BUDGET 2024
MASSE SALARIALE ET FRAIS GÉNÉRAUX**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/24
DOSSIER N° 6263**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Comme cela a été dit ce matin, la prévision de dépenses doit correspondre aux rémunérations, salaires et charges connexes selon le tableau des emplois budgétaires et des effectifs que nous allons voter. Il est estimé en dépenses à 57 151 200 €. Il se présente en rémunérations et charges de personnel. Depuis 2023, la rémunération des 130 assistants familiaux est intégrée au budget, ce qui explique l'écart entre le compte administratif et le budget.

Les augmentations sont prises en compte au chapitre 012. Je ne reviens pas sur l'année 2022 ni sur les augmentations de 2023, mais nous estimons que, pour l'année 2024, nous connaîtrons une augmentation liée aux revalorisations des salaires de 1,535 M€. La revalorisation du point d'indice assise sur 2022, 2023 pour l'année 2024 représente 285 000 € supplémentaires. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les fonctionnaires bénéficient d'une attribution de cinq points d'indice majorés, soit 450 000 €. C'est donc plus important que les deux revalorisations du point d'indice.

J'évoquais également une revalorisation à hauteur de 9 000 € pour les plus bas salaires de l'indice minimum de rémunération des salaires. Nous avons également évoqué ce matin l'augmentation de la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux pour 180 000 €. En 2024, avec le fameux GVT, les avancements d'échelon représentent 200 000 €, les avancements de grade 80 000 €.

Souhaitez-vous intervenir sur ces premiers éléments ?...

Je poursuis donc.

La proposition de prime que nous vous présentons fait débat, je l'entends. Si elle ne faisait débat qu'au Conseil départemental de la Creuse, nous pourrions nous poser des questions, mais c'est également le cas dans de nombreuses collectivités. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat que nous avons proposée représente une dépense nouvelle pour la collectivité de 250 000 €.

Je reviens sur les raisons qui ont conduit à ce montant. Souvenez-vous, il y a deux ans, le Gouvernement a instauré et financé une prime de 100 € bruts. Nous avons décidé à l'époque de la doubler en ajoutant 100 € bruts, ce qui faisait une prime de 200€ bruts. Ce montant a été le point de départ des discussions avec les représentants des agents. Nous sommes partis d'une prime d'un montant identique, à savoir 200 € bruts. Des discussions ont été engagées. Certains, par exemple, souhaitaient une augmentation de l'IFSE. Les négociations se sont déroulées ces dernières semaines et nous avons acté que cette prime s'élèverait à 200 € nets, soit un montant global de 250 000 €.

Moult informations ont été partagées en toute transparence par le service RH. Il a été proposé aux représentants du personnel de travailler à une modulation de cette prime en fonction des grilles de rémunération. Je n'ai pas à commenter le pourquoi du comment. Quoi qu'il en soit, les organisations syndicales n'ont pas souhaité présenter de proposition en ce sens. Nous avons donc poursuivi la démarche vers une prime unique à hauteur de 200 € nets.

Pour poursuivre sur ce rapport, il y a d'autres dépenses et charges, comme les cotisations assurances statutaires, d'un montant de 410 000 € ; des remboursements de charge pour autre personnel d'un montant de 155 000 € ; pour le personnel des groupes d'élus, nous l'avons vu, nous inscrivons 108 750 €. Nous consacrons à la formation des agents un peu plus de 201 000 €, auxquels il convient d'ajouter 300 000 € de déplacement pour pouvoir réaliser ces formations. La cotisation CNFPT n'est pas négligeable puisqu'elle s'élève à 323 000 €.

Je ne dresserai pas la liste de tout ce qui est proposé dans le cadre du service qualité de vie au travail, je vous renvoie au rapport.

J'en viens aux recettes qui sont évaluées à hauteur de 2 888 000 €.

Elles se décomposent en remboursement à hauteur de 1,565 M€ des mises à disposition de

divers organismes et structures, tels la MDPH, le Conservatoire, la Cité de la Tapissiererie, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale dans le cadre de la médecine préventive que nous effectuons pour le Groupement de coopération sanitaire, le CDEF que nous avons évoqué ce matin.

Nous inscrivons également 774 000 € en recettes de produits du Comité d'action sociale, correspondant aux participations des agents aux tickets-restaurant et aux chèques-vacances, mais également au remboursement pour l'action sociale du SDIS, la Cité de la Tapissiererie et d'autres, sans oublier quelques recettes provenant du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, le fameux FIPHFP.

Enfin, en recettes diverses, nous inscrivons 524 000 €, au titre des remboursements d'assurance pour accidents et maladies professionnelles, des indemnités journalières de sécurité sociale pour les contractuels, etc.

Voilà pour ce qui est de la présentation des éléments essentiels figurant dans ce rapport.

Avez-vous des questions ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Deux questions et une remarque.

Combien y a-t-il d'emplois gelés ?

Combien y a-t-il de postes vacants ?

Une remarque : est-ce à dire que, décidément, les agents ne comprendraient rien au bonheur qui leur est proposé quand ils manifestent régulièrement massivement, comme ils l'ont fait il y a quelques mois sur le parvis du Château. Nous avons certes entendu des leaders qui ont pris la parole, mais nous avons aussi entendu des agents qui peut-être d'ailleurs ne manifestent jamais, qui sont venus vous poser des questions très précises, madame la Présidente, sur des situations professionnelles très précises : « Voilà mes conditions de travail, comment faire pour répondre à ma mission ? ». Ils l'ont fait sans agressivité, mais en s'appuyant sur des faits très précis.

Ne connaîtraient-ils pas leur bonheur, qu'ils manifestent régulièrement ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout cela est matière à appréciation. Vous avez raison. Nous avons connu un mouvement de grève – d'ailleurs, il y avait également des personnes qui ne faisaient pas partie de la collectivité, ce qui est assez curieux mais mérite d'être relevé. Ces mouvements sont à prendre en considération et nous nous sommes penchés sur les différents points évoqués. La Direction des ressources humaines, la Direction Finances et Budget, le fameux service ressources, l'administration générale, le Vice-président, les élus membres du CST et moi-même, M. FOULON à mes côtés, avons passé un long moment avec les représentants du personnel, pour expliquer la situation budgétaire et financière de la collectivité.

Nous avons conduit le même débat que celui du débat d'orientations budgétaires en février, qui ne fait qu'inspirer le budget 2024, mais surtout confirmer les propos de la collectivité concernant la progression des dépenses pour l'année 2023, l'année 2024 et les années à venir.

Comme vous et moi, les agents lisent probablement un certain nombre d'informations. Les représentants élus des organisations syndicales sont membres de groupes à l'échelle locale mais également nationale qui partagent aussi un certain nombre de craintes. Il me semble d'ailleurs que le ministre GUERINI soit à nouveau en discussion sur le statut de la fonction publique. Nous suivons, avons suivi et continuerons de suivre tous ces sujets.

Nous aborderons votre question concernant le nombre d'emplois et de postes vacants dans un rapport distinct puisque l'examen du tableau des emplois s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires lors du vote du budget.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous invite à me donner acte de la communication de ces éléments. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - BUDGET 2024
MASSE SALARIALE ET FRAIS GÉNÉRAUX**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//24 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De donner acte à sa Présidente de la communication des informations concernant le budget consacré à la masse salariale et aux frais généraux pour 2024.

Les inscriptions budgétaires correspondantes ont été appréciées dans le cadre du vote global du budget 2024.

Pour rappel :

A - LES DÉPENSES

La prévision de dépenses s'élève globalement à **57 151 200 €**. Ces dépenses sont en conformité avec les ambitions figurant dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) élaborées pour la période 2022/2024 qui précisent notamment les critères d'avancement.

Cette prévision concerne les dépenses liées :

1 – aux rémunérations et charges de personnel (y compris la rémunération des assistants familiaux qui jusqu'en 2022 figurait sur le budget géré par l'aide sociale à l'enfance) :

L'estimation est réalisée à partir d'une évaluation du compte administratif 2023.

Sont pris en compte :

- l'impact, en année pleine, de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (+ 1,5 %) : **285 000 €** ;

- l'impact de la revalorisation, en année pleine, de l'indice minimum de rémunération au 1^{er} mai 2023 et des bas salaires au 1^{er} juillet 2023 : **90 000 €** ;

- l'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 ;
- l'impact de la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux (hypothèse + 3,1 %) : **180 000 €** ;
- les effets mécaniques du Glissement-Vieillesse-Technicité : **280 000 €** .

Le glissement vieillissement technicité (GVT) prend en compte l'augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation de la technicité et/ou de l'ancienneté. On estime à **200 000 €** l'impact des avancements d'échelons et à **80 000 €** l'impact des avancements de grades.

- dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation sur l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA, le recrutement de 28 Chargés en Insertion SocioProfessionnelle s'étale sur les années 2023 et 2024. L'incidence, pour l'année 2024, est estimée à **600 000 €**. Ces postes bénéficient d'une prise en charge par l'État.

- le versement d'une prime de pouvoir d'achat de **200 €** nets au bénéfice de tous les agents dont la rémunération brute perçue sur la période juillet 2022 / Juin 2023 est inférieure à **39 000€** (selon décret N° 2023-1006 du 31 octobre 2023). L'impact de cette prime est de **250 000 €**.

Les principaux postes de dépenses diverses sont :

- la cotisation pour l'assurance statutaire du personnel : **410 000 €** ;
- le remboursement des charges pour les agents non recrutés directement par la collectivité : **155 000 €** ;
- les frais de personnel afférents au secrétariat des groupes d'élus : **108 750 €**.

2 – à la formation et aux déplacements professionnels :

Le budget formation s'élève à **201 000 €** et les frais de déplacement sont évalués à **300 000 €**.

Une attention particulière est portée sur la formation des agents et pour compléter la formation du CNFPT, il sera fait appel à des formateurs internes qui transmettront leurs connaissances aux agents nouvellement recrutés ou aux agents bénéficiant d'une mise à jour de leurs connaissances.

A noter que pour 2024, la cotisation versée au CNFPT (1 % de la masse salariale) est estimée à **323 300 €**.

3 – à l'attractivité des métiers de la collectivité :

L'effort engagé sur le **recrutement d'apprentis** sera poursuivi. Les apprentis trouvent souvent leur place dans les effectifs de la collectivité à l'issue de leur apprentissage. Au-delà l'aide apportée aux jeunes ainsi formés en leur permettant d'accéder à leur 1^{er} emploi, la collectivité de son côté intègre dans ses effectifs des agents opérationnels sur les postes de travail.

La prise en charge par le CNFPT des frais pédagogiques qui limite le reste à charge de la collectivité est revue à la baisse (le CNFPT ayant diminué le nombre d'apprentis pris en charge).

La mise en place de méthodes innovantes et participatives mobilise les agents de la collectivité. Ainsi, l'écriture **du projet d'administration** avance et les premières fiches actions qui ont été présentées aux agents le 18 janvier seront mises en œuvre par les services. Les ateliers collaboratifs se poursuivent avec une participation importante des agents.

4 – à l'activité de la sous-direction « qualité de vie au travail »

Le maintien dans l'emploi des agents en difficulté sur leur poste de travail est une mission importante de cette sous-direction.

Des Procédures de Préparation au Reclassement (PPR) sont formalisées avec le Centre Départemental de Gestion de la Creuse pour accompagner les agents reconnus inaptes sur leur poste de travail. Il s'agit de les accompagner pour bâtir un nouveau projet professionnel avec un travail personnalisé mené conjointement par le service formation (qui construit des parcours de formation adaptés), la psychologue du travail, avec des stages d'immersion,... Il s'agit de soutenir les agents privés de leur emploi pour raisons médicales pour leur permettre un nouveau positionnement sur un emploi pérenne.

En matière d'entretien des locaux, l'année 2023 a été marquée par la mise en place du nouveau marché pour les produits d'entretien, plus écologique et plus respectueux de la santé des agents.

A noter qu'un groupement de commandes a été mis en place à cette occasion avec les collèges. Les agents ont été formés et s'approprient les nouveaux produits.

Concernant les prestations sociales les agents bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2024 de tickets restaurant dématérialisés. Ce changement a donné satisfaction (de nombreux commerçants refusaient les supports papier).

La sécurité des agents passe par des campagnes de communication.

La mise en place d'actions de prévention se poursuivra :

Atelier sur les conduites addictives ;

Sensibilisation au risque incendie : des exercices d'évacuation sur sites sont prévus, en présence du SDIS ;

Prévention cardiaque : des journées de dépistage vont être programmées par le service de médecine préventive afin de prévenir les maladies cardiovasculaires ;

Prévention du cancer du sein, des cancers masculin ... ;

Formation à l'utilisation des défibrillateurs....

5 – à la contribution du département à différents fonds et dépenses diverses :

En 2024, la collectivité ne versera pas de contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique puisqu'elle répond à son obligation d'emploi (6% de travailleurs handicapés).

Le Fonds de Compensation du Supplément Familial de Traitement représente une dépense de **42 000 €**.

6 – au fonctionnement de l'Assemblée Départementale :

L'enveloppe globale est évaluée à **1 106 000 €**.

B - LES RECETTES

Les recettes sont évaluées à **2 888 000 €**, elles se décomposent de la façon suivante :

* Compensations financières dans le cadre de programmes spécifiques, le montant global est évalué à **25 000 €**:

- Assistante sociale gendarmerie : **25 000 €**. On aura le financement d'1,5 poste en 2024.

Il convient de noter qu'une proposition de décision modificative prendra en compte le financement des emplois dans le cadre du recrutement des Chargés en Insertion SocioProfessionnelle pour lequel une convention a été signée avec l'État.

* Remboursement des structures ou organismes extérieurs (salaires et charges) : pour un montant estimé à **1 565 000 €**:

- MDPH : **800 000 €** ;

- Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile Goué : **300 000 €** ;

- Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé : **86 000 €** ;

- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, Groupement de Coopération Sanitaire – Service Inter-établissements creusois (service de médecine préventive) : **270 000 €** ;

- Budget annexe du CDEF : **100 000 €**.

* Recettes Comité Action Sociale estimées à **774 000 €** :

- Participation tickets repas : **600 000 €** ;

- Epargne chèques vacances : **140 000 €** ;

- Remboursement pour l'action sociale des agents du SDIS : **20 000€** et de l'ADRT : **4 000 €**,

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique : FIPHFP : **10 000 €**.

* Recettes diverses : **524 000 €**

Remboursement assurance (accidents maladies professionnelles) : **360 000 €** ;

Indemnités journalières sécurité sociale (pour contractuels) : **70 000 €** ;

Remboursement CNRACL pour les agents détachés et participation de l'Etat à la rémunération des contrats aidés : **65 000 €** ;

Remboursement dans le cadre la convention de fourniture de repas aux élèves du 1^{er} degré : **15 000 €** ;

Trop perçu sur salaires : **10 000 €** ;

Remboursement par la Mairie de Guéret de la prestation laverie : **3 000 €** ;

Participation de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse aux frais d'action sociale : **1 000 €**.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNEL

RAPPORT N° CD2024-04/1/25 DOSSIER N° 6277

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport reprend la proposition de prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dont le montant brut pour les 911 agents éligibles vous est indiqué.

La parole est à M^{me} GRAVERON.

M^{me} GRAVERON. – Peut-être jugerez-vous ma question hors de propos, et cela ne me vexera pas. En revanche, si elle est justifiée, elle peut être hors procès-verbal.

Je souhaiterais savoir si cette prime a été mise en place dans les communautés de communes et les agglomérations. Pour ma part, je n'appartiens ni à un conseil communautaire ni à une communauté d'agglomération. Les bruits de couloir sont une chose, mais je souhaiterais avoir une réponse à ce sujet, à moins que ma question soit jugée hors propos car nous sommes ici, et nous l'avons bien compris, au Conseil départemental. Peut-être pourriez-vous m'apporter une réponse, même hors procès-verbal, simplement pour enrichir la discussion.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je comprends votre demande. Je pense que nous avons tous eu les mêmes questionnements. Il ne nous appartient pas, je pense, d'en faire communication ici. Pour autant, il suffit de consulter les sites internet ou d'en discuter en *off* avec des élus qui sont également membres d'autres collectivités, qu'il s'agisse de communes, de communautés de communes, de syndicats de l'eau ou de voirie, etc.

D'après ce que j'en sais, chacun a fait au mieux, dans des proportions qui sont forcément différentes. Si vous êtes maire et n'avez qu'un agent administratif, c'est aisé. Dans des organisations qui comptent 200 ou 300 agents, les élus ont dû examiner les différentes possibilités qui s'offraient à eux. Le décret était suffisamment large pour laisser toute latitude aux employeurs de la fonction publique territoriale, mais, en tout cas, la question doit être tranchée avant le 30 juin.

Les décisions sont en train de se prendre au sein des conseils municipaux, des conseils communautaires et des comités syndicaux. Peut-être la presse se fera-t-elle l'écho des choix des collectivités.

M^{me} GRAVERON. – Je ne parlais pas des communes, mais bien de conseils communautaires où les emplois sont plus nombreux que dans les conseils municipaux.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous pouvez avoir de petites communautés de communes et de grandes communes. Les communes les plus importantes peuvent avoir de très nombreux emplois, surtout si des écoles n'ont pas été transférées dans l'intercommunalité.

Personne ne souhaite plus intervenir ?...

Il vous est proposé d'adopter la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions qui vous ont été présentées. (Adoptée à la majorité – le groupe de la Gauche vote contre, M^{me} GRAVERON s'abstient.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;
VU le CST du 5 avril 2024 ;
VU le rapport CP2022-12//25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions définis ci-après :

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette prime sont les agents publics ainsi que les assistants familiaux. Sont exclus de ce dispositif les agents relevant du droit privé (apprentis, Contrat Parcours Emploi Compétence).

Peuvent bénéficier de la prime, les agents publics qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1° Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;

2° Etre employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;

3° Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte correspond aux éléments de rémunération constituant l'assiette de la CSG à l'exclusion de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et les heures supplémentaires.

Montant :

Une prime de **234 € brut** pour les agents relevant du régime spécial et de 249 € brut pour les agents relevant du régime général sera versée proportionnellement à la quotité de travail et de durée d'emploi sur la période de référence.

Adopté : 17 pour - 12 contre - 1 abstention(s)

Ont voté contre :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Patrice FILLOUX), Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU)

S'est abstenue :

Mme Catherine GRAVERON

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES
ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/26
DOSSIER N° 6206**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Figure en annexe de ce rapport la liste du tableau des emplois budgétaires et des effectifs de la collectivité.

Monsieur LÉGER, je ne saurais répondre en ces instants aux questions précises que vous aviez posées.

M. LÉGER. – Je souhaitais connaître le nombre de postes gelés et de postes vacants.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je ne sais pas ce que vous entendez par « postes gelés ». S'agit-il des postes inoccupés, non pourvus, des postes inscrits au tableau des emplois sans qu'il n'y ait un agent sur ce poste ?

Quant aux postes vacants, quelle est la différence ?

Je ne saurais vous fournir le nombre précis à l'instant *t*. Il évolue en permanence, chaque jour, en fonction des départs, des mobilités ou des recrutements, mais nous pourrions vous fournir ces renseignements.

Sur l'évolution des effectifs, j'ai quelques éléments à vous communiquer : en 2014, la collectivité comptait 1 091 agents et 142 assistants familiaux. En 2015, ils étaient respectivement 1 083 et 155 ; en 2021, 1 127 et 144 ; et en 2023, 1 132 et 133. On note très peu d'évolution du nombre global de postes. En revanche, l'évolution des emplois est constante et permanente. C'est ce que nous validons chaque fois que nous avons à nous prononcer sur l'adaptation des emplois.

Parfois, des emplois ne sont pas pourvus pour la simple raison qu'est pris le temps de les adapter et de les transformer en d'autres emplois, en s'appuyant généralement la demande émanant des encadrants d'après leurs observations au sein de leurs services. Nous en aurons l'exemple dans le rapport suivant : des postes de catégorie B peuvent être transformés en poste de catégorie C, avec des missions qui peuvent être différentes... Une collectivité évolue, elle n'est jamais figée.

Ce tableau des emplois budgétaires et des effectifs de la collectivité vous a été communiqué. Je vous invite :

- à adopter les tableaux joints en annexe au présent rapport ;
- et à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois au fur et à mesure des décisions prises par le Conseil départemental, et du tableau des effectifs, au fur et à mesure des recrutements. (*Adopté à l'unanimité – le groupe de la Gauche s'abstient.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : PERSONNEL DÉPARTEMENTAL: TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 mars 2024 ;
VU les articles L313-1 et suivants, L542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique
VU le rapport CP2022-12//26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter :

- le tableau des emplois budgétaires de la collectivité,
- le tableau des effectifs de la collectivité,

Les tableaux sont joints à la présente délibération.

D'autoriser Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse :

- à procéder autant que de besoin aux modifications du tableau des emplois, relatives aux décisions prises par le Conseil Départemental,
- à procéder aux modifications du tableau des effectifs, au fur et à mesure des recrutements.

Détail des fondements de la décision :

I – LES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

L'article 34 de la loi du 26 janvier modifiée stipule que « les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (...). La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé (...).

Ils concernent :

- le Cabinet de Mme la Présidente
- la Direction Générale des Services
- le Laboratoire Départemental d'Analyses

- le Pôle Ressources et Modernisation avec les 4 directions fonctionnelles : la Direction de l'Administration Générale (DAG), la Direction des Finances et du Budget (DFB), la Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information (DUNSI) et la Direction des Ressources Humaines (DRH)
- la Direction du Développement et de l'Innovation (DDI)

les 2 Pôles opérationnels :

- le Pôle Cohésion des Territoires (PCT)
- le Pôle Cohésion Sociale (PCS)

et le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)

Le dernier tableau des emplois a été présenté lors de la séance du 10 février 2023.

Les modifications concernant les transformations, les suppressions, les créations décidées par l'Assemblée Départementale depuis cette date ont été prises en compte dans le document présenté.

II – LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs décline par filières, catégories, grades, le tableau des emplois en fonction de la situation administrative des fonctionnaires et des agents qui les occupent.

Il est complété par :

- les effectifs mis à la disposition d'établissements publics :
 - Syndicat mixte du Conservatoire Emile Goué
 - Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé
 - Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse
 - GIP TERANA
- les effectifs affectés ou mis à disposition du GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et du Centre Hospitalier de Guéret ;
- les effectifs qui sont mis à la disposition de la collectivité pour y occuper un emploi permanent ;
- les effectifs affectés au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) ;
Le tableau des effectifs est régulièrement mis à jour pour tenir compte des situations administratives liées aux recrutements (recrutements nouveaux, départs suivis de nouveaux recrutements de fonctionnaires aux grades différents...) et aux avancements.
- les effectifs concernant les personnels non titulaires affectés à des remplacements et recrutés sur la base des articles 332-23, 332-24, 332-13, 332-14 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. L'inscription au tableau des effectifs demeure une obligation en vertu de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Les différents tableaux des effectifs sont présentés en annexe comme suit :

- Cabinet de Madame la Présidente, Direction Générale des Services, Pôle Ressources et Modernisation et ses 4 Directions rattachées (DAG, DFB, DUNSI, DRH¹), Direction du Développement et de l'Innovation (DDI), Pôle Cohésion des Territoires (PCT), Pôle Cohésion Sociale (PCS²) ;
- Laboratoire Départemental d'Analyses de la Creuse ;
- Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF).

1 Les effectifs du Centre Hospitalier de Guéret sont inclus dans la DRH

2 Les effectifs de la MDPH sont inclus dans le PCS

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Patrice FILLOUX), Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/27
DOSSIER N° 6207**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport reprend les évolutions, transformations, créations et suppressions, des emplois au sein de la collectivité qui vous sont proposées aujourd’hui.

Ainsi, à la Régie des bâtiments, il est question d’uniformiser les cadres d’emplois de trois postes d’ouvriers de maintenance des bâtiments en les ouvrant au cadre d’emploi des adjoints techniques territoriaux tous grades et aux agents de maîtrise territoriaux tous grades. En effet, deux de ces postes n’étaient ouverts au cadre d’emploi d’agent de maîtrise territorial. Les fiches de poste demeurent inchangées.

Il vous est ensuite proposé de faire évoluer un emploi de chef de service au service ressources du Pôle Cohésion des territoires. Il s’agit de faire évoluer un poste de responsable administratif et financier à temps plein, de catégorie B, vers un poste de chef de service de catégorie A ou B. Cela s’est fait en concertation avec les agents concernés puisqu’un service ressources partagé a été mis en place au sein de ce pôle. Il convient de renforcer les compétences d’encadrement au sein de ce service. C’est la raison pour laquelle nous passons d’une catégorie B à une catégorie A ou B.

N’hésitez pas à m’interrompre si vous avez besoin d’informations complémentaires sur l’une de ces adaptations de poste.

Au collège de FELLETIN, par comparaison avec ce qui se passe dans d’autres collèges, nous souhaitons faire évoluer un emploi, car il nous a paru intéressant de recruter un chef d’équipe d’entretien et de maintenance bâtiment plutôt qu’un agent polyvalent et que ce poste soit ouvert au cadre d’emploi des agents de maîtrise territoriaux.

À la Direction des personnes en perte d’autonomie (DPPA), depuis plusieurs années, dans le cadre d’une convention avec une association d’aide à domicile du département, avec M^{me} VIALLE et M. MORANÇAIS, nous avons un agent mis à disposition. Il est temps que les choses se précisent. Désormais, en accord avec cet agent et sa structure employeuse, cette personne serait agent de la collectivité départementale. Pour cela, il est proposé la création d’un poste à temps plein d’un chargé de mission de modernisation de l’aide à domicile, qui sera ouvert au cadre d’emploi des attachés territoriaux au grade d’attaché, correspondant à la personne actuellement en fonction.

Enfin, en raison de l’évolution de l’organisation de la Direction de l’Administration générale (DAG) – M. le Vice-président n’est plus dans la salle, mais nous allons exposer cela tout à fait posément et il nous le confirmera à son retour – et de l’évolution des missions, dans la mesure où le service de la commande publique prendra désormais en charge les marchés à partir de 40 000 € HT et non plus de 90 000 € HT, ce qui occasionnera un surcroît de travail, il vous est proposé de créer un poste de mandataire pour les Assemblées, Courrier et Assurances, qui sera ouvert en catégorie A dans le cadre d’emploi des attachés territoriaux.

Il est également proposé de faire évoluer un emploi de catégorie C en catégorie B, du cadre d’emploi des adjoints administratifs vers celui des rédacteurs territoriaux, qui sera en charte de la commande publique.

Avez-vous des questions sur ces adaptations d’emplois ? Elles traduisent le besoin de nouvelles organisations, d’évolution et de modernisation de l’action publique. Vous ne comprenez, c’est à la fois un travail de l’administration sur des organisations qui ont besoin d’être repensées. Tout cela se fait dans la concertation. J’entends que cela puisse engendrer du stress. Fort heureusement, ce n’est pas toujours le cas. Quoi qu’il en soit, monsieur FOULON, tout se passe-t-il bien à la DAG ? Les évolutions proposées sont conformes aux attentes de ce service.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l’action publique, des finances et des bâtiments. – Pas de commentaire.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Chers collègues, souhaitez-vous intervenir sur ce rapport ?...

Ce n'est pas le cas.

Je remercie ceux qui œuvrent au quotidien pour faire évoluer notre collectivité, et je vous invite à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes – modification, suppression, création – au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Ces propositions entraîneront la modification du tableau des emplois, du tableau des effectifs et de l'organigramme de la collectivité. *(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 05 avril 2024 ;
VU les articles L313-1 et suivants, L542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique
VU le rapport CP2022-12//27 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la suppression/création de postes (transformation) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Les propositions portent notamment sur :

- la modification du tableau des emplois de la collectivité ;
- la modification du tableau des effectifs de la collectivité ;
- la modification de l'organigramme de la collectivité.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

RAPPEL DES PROPOSITIONS :

Transformation, suppressions et créations de postes

1) Evolution de 3 emplois à la Régie des Bâtiments

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
Pôle Cohésion des Territoires Direction du Patrimoine immobilier et de la construction (DPIC)	Pôle Cohésion des Territoires Direction du Patrimoine immobilier et de la construction (DPIC)

<p>Libellé de l'emploi : Ouvrier de maintenance des bâtiments à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades</p>	<p>Libellé de l'emploi : Ouvrier de maintenance des bâtiments à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades CE : Agents de maîtrise territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>
<p>Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)</p>	<p>Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi</p>
<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction du Patrimoine immobilier et de la construction (DPIC)</p> <p>Libellé de l'emploi : Ouvrier de maintenance des bâtiments à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades</p>	<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction du Patrimoine immobilier et de la construction (DPIC)</p> <p>Libellé de l'emploi : Ouvrier de maintenance des bâtiments à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades CE : Agents de maîtrise territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>

<p>Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)</p>	<p>Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi</p>
<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction du Patrimoine immobilier et de la construction (DPIC)</p> <p>Libellé de l'emploi : Ouvrier de maintenance des bâtiments à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise territoriaux – tous grades</p>	<p>Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)</p> <p>Pôle Cohésion des Territoires Direction du Patrimoine immobilier et de la construction (DPIC)</p> <p>Libellé de l'emploi : Ouvrier de maintenance des bâtiments à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades CE : Agents de maîtrise territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>

2) Evolution d'un emploi de chef de service au service ressources partagés

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
Pôle Cohésion des Territoires Direction Ressources Naturelles et Transitions Libellé de l'emploi : Responsable administratif et financier à temps plein Catégorie B CE : Rédacteurs territoriaux – Tous grades	Pôle Cohésion des Territoires Service Ressources Partagé Libellé de l'emploi : Chef de service à temps plein Catégorie A ou B CE : Attachés territoriaux – tous grades CE : Rédacteurs territoriaux – Tous grades ou à défaut contractuel

3) Evolution d'un emploi au collège de Felletin

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
Pôle Cohésion des Territoires Direction Technique Territoriale Unité Territoriale Technique d'Aubusson Collège de Felletin Libellé de l'emploi : Agent polyvalent - Dominante entretien à temps plein Catégorie C CE : Adjoints techniques territoriaux - tous grades CE : Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement - tous grades	Pôle Cohésion des Territoires Direction Technique Territoriale Unité Territoriale Technique d'Aubusson Collège de Felletin Libellé de l'emploi : Chef d'équipe entretien maintenance bâtiment à temps plein Catégorie C CE : Agents de maîtrise territoriaux – tous grades CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades CE : Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement – tous grades ou à défaut contractuel

4) Création d'un emploi à la DPPA

Proposition : création d'emploi
Pôle Cohésion Sociale Direction des Personnes en Perte d'Autonomie Libellé de l'emploi : Chargé de mission modernisation de l'aide à domicile Catégorie A CE : Attachés territoriaux – grade attaché territorial ou à défaut contractuels

5) Evolution de l'organisation de la DAG

Proposition : création d'emploi
Pôle Ressources et Modernisation Direction de l'Administration Générale Libellé de l'emploi : Mandataire Assemblées, Courrier, Assurances Catégorie A CE : Attachés territoriaux – tous grades ou à défaut contractuels

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
Pôle Ressources et Modernisation Direction de l'Administration Générale Service des Assemblées et du Courrier Secrétariat des Assemblées Libellé de l'emploi : Assistant de gestion administrative à temps plein Catégorie C CE : Adjoints administratifs territoriaux – tous grades	Pôle Ressources et Modernisation Direction de l'Administration Générale Service de la Commande Publique Libellé de l'emploi : Chargé de la commande publique à temps plein Catégorie B CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel

B - Impact des propositions sur le tableau des effectifs de la collectivité

Il conviendra de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonction.

C – Impact des propositions sur l’organigramme de la collectivité

Les organigrammes impactés par ces transformations de postes seront mis à jour au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonctions.

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Patrice FILLOUX), Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

ÉVOLUTION DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADE

RAPPORT N° CD2024-04/1/28 DOSSIER N°6282

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport a trait à l'un des éléments du dialogue social que M. LÉGER évoquait à juste titre. Je me suis moi-même replongée ces derniers jours dans un certain nombre de textes pour saisir parfaitement ce que signifiaient ces termes de « dialogue social ». Après en avoir échangé avec M. GAILLARD, j'en ai conclu que tout le monde ne comprenait pas la même chose.

Le dialogue social, ce n'est pas « Je veux, j'ai droit. » Le dialogue social, ce sont des temps d'échanges et de propositions qui viennent tant des représentants du personnel et des organisations syndicales que des élus et de l'administration. Le dialogue social, c'est partager dans le cadre des dispositions précisées dans le décret du dialogue social, mais également des règles du code du travail. Donc, remettons bien l'école au milieu du village. M. GAILLARD explique parfois que le dialogue social n'est pas un objectif de cogestion, mais qu'il répond à des règles très précises. M. GAILLARD l'a déjà expliqué mais il importe de le répéter, car, bien que nous sachions tous lire, il y a parfois des pertes de mémoire et des oublis. Il est donc toujours nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier.

S'agissant du dialogue social au sein de la collectivité, je tiens à rappeler qu'a été créé au 1^{er} janvier 2019, c'est-à-dire il y a quatre ans, un service dialogue social doté d'un responsable et d'une secrétaire. Ces deux personnes affectées à cette activité veillent à ce que les procédures – convocations, invitations, temps de séance préparatoires au CST, etc. – soient appliquées.

En 2023, se sont tenues sept réunions de CST plus deux réunions de la formation spécialisée Sécurité et Conditions de travail. Neuf rencontres en douze mois, sans compter les réunions préparatoires. M^{me} GRAVERON s'interrogeait. Je vous mets au défi de vérifier qu'autant de réunions se sont tenues dans d'autres collectivités. Certes, nous pourrions organiser des CST deux ou trois fois par mois, mais cela ne s'appellerait plus du dialogue social ; ce seraient alors des rencontres sympathiques... ou pas d'ailleurs !

En 2023, 85 % des avis rendus en CST ont été favorables à l'unanimité et 91 % favorables à la majorité.

Ces chiffres – autant de rencontres, autant d'avis rendus, autant d'avis favorables – laissent, à mon avis, entendre que les temps dédiés au dialogue social existent bien dans notre collectivité, sachant qu'avant chaque CST, se tient une réunion préparatoire. Vous doublez donc les chiffres : ce sont quatorze temps de rencontre dans l'année, qui ne compte que douze mois. Au cours de ces réunions préparatoires, il arrive que des propositions viennent modifier l'ordre du jour du CST, que ces propositions émanent des organisations syndicales ou de l'administration. C'est ce qu'on appelle un espace de dialogue et d'échange !

Je ne dis pas que tout le monde est toujours d'accord. Pour autant, je rappellerai que des groupes de travail se sont penchés sur des thématiques importantes : les lignes directrices de gestion, la question des déplacements professionnels ou encore, nous venons de le voir, les évolutions de l'organisation.

Dans le cadre du CST et du dialogue social préparatoire, les représentants du personnel veillent. Ils visitent les espaces de travail des agents et sont en devoir d'alerter sur les manquements éventuels de la collectivité – surfaces, adaptation pour les personnes qui rencontrent des difficultés dans le cadre de l'adaptation, des mobilités, etc. Ils sont totalement dans leur rôle et je les en remercie.

Le Conseil départemental de la Creuse a également mis en place une commission d'avancement, alors que le décret prévoyait la fin de la compétence des CAP d'avancement. Nous avons donc maintenu ces pratiques qui semblaient d'importance aux yeux de l'administration et des représentants des agents alors même que la loi ne nous l'imposait plus. Cette commission d'avancement est un nouveau temps d'espace de dialogue qui permet aux représentants des agents d'échanger avec l'administration sur ces points précis relatifs à la carrière des agents.

Les représentants du personnel sont, là aussi, pleinement dans leur rôle et l'administration tient bien évidemment compte de leurs avis. Lorsque je dis qu'elle en tient compte, cela ne signifie pas qu'elle suit tous les avis. Ne vous méprenez pas. Mais il existe bien, en tout cas, des temps d'échange et des avis rendus.

Je précise que les derniers dossiers qui ont fait l'objet de négociations avaient trait à la mise en place des services ressources. Nous avons, en effet, noté qu'il y avait probablement un manque de transmission d'informations dans la chaîne administrative et d'encadrement. Aussi, sur proposition des représentants du personnel, nous avons reporté la mise en place des services ressources au 1^{er} septembre afin de donner plus de temps, de revoir les *process* et de vérifier que ce qui était projeté était réaliste et réalisable.

J'en viens à l'augmentation du ratio promus/promouvables. Les élus avaient proposé de faire passer ce ratio de 40 % pour tous à 60 % pour les catégories C et 50 % pour les deux autres catégories. Les représentants du personnel nous ont proposé de relever le taux à 60 % pour les trois catégories...

Pardonnez mon indélicatesse, si j'entends bien que l'on m'assène à longueur de séance que le dialogue social n'existe pas au sein de la collectivité et que nous ne faisons rien, lorsque je donne des explications et des informations et que l'on ne m'écoute pas, je comprends mieux désormais qu'il s'agit de postures politiques ! Certes, c'est le rôle des élus que d'être dans des postures politiques mais que l'on ne vienne pas me redire dans trois mois que le dialogue social n'existe pas alors que l'on n'écoute pas les informations que je donne. Cela s'appelle du respect pour ceux qui ont préparé ces éléments, car ce n'est pas moi qui les prépare mais le service des ressources humaines qui veille, là encore, à l'accompagnement des agents.

Je disais donc que la proposition des représentants du personnel d'augmenter ce ratio promus/promouvables a été validée par le CST, par M. GAILLARD et les autres élus qui y siègent ainsi que par l'administration.

Puisque ce que je vous raconte semble ennuyeux, je ne reviendrai que sur un dernier point : s'agissant de la prime de pouvoir d'achat, nous avons proposé un montant global de 200 000 € bruts, soit 200 € bruts pour 900 agents. Les organisations syndicales étaient invitées à présenter des propositions. Je comprends que cela ait pu être complexe pour eux. Notre proposition n'a pas été validée par les représentants des agents lors du dernier CST mais elle est celle que nous vous avons présentée, à savoir 200 € nets pour 911 agents du Conseil départemental.

Telles sont les précisions que je souhaitais vous apporter, qui ont conduit dans le cadre du dialogue social à vous proposer une augmentation du quota d'avancement et à le porter à 60 % pour les trois catégories A, B et C.

La parole est à M^{me} Armelle MARTIN.

M^{me} Armelle MARTIN. – A-t-on chiffré le montant que pouvait représenter cette évolution des quotas d'avancement de grade ? Cela concerne-t-il beaucoup d'agents ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Parmi les agents promouvables, nous nous engageons à ce que 60 % soient promus.

M^{me} Armelle MARTIN. – Tout à fait, mais cela a un impact important sur les finances d'une collectivité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci de le dire.

M^{me} Armelle MARTIN. – Je m'en suis bien rendu compte dans ma mairie, puisque nous venons de le voter. Je sais que cela a un impact important. Je voulais seulement savoir si l'on avait chiffré l'impact de cette mesure.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous ne l'avons pas chiffré précisément car, pour l'instant, c'est encore hypothétique. Il me semble l'avoir indiqué pour les années 2022 ou 2023. En tout cas, vous avez le GVT dans le compte administratif 2023 et, dans le prévisionnel figurent les avancements attendus. Nous inscrivons 288 000 € pour le GVT.

Il faut reconnaître que c'est un effort, en plus du CIA. Cela aura un impact sur l'évolution des carrières et sur le montant des retraites. Nous comprenons que cela revête une réelle importance.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Toute cette explication sur le dialogue social était très intéressante, mais j'ai envie de dire que ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, mais les agents. Ce n'est pas nous qui avons déposé une gerbe en mémoire du dialogue social disparu. Votre propos me rappelle la petite brochure verte intitulée *Le dialogue social* qui nous avait été distribuée en 2017 – ou 2018, je ne me souviens plus l'année exactement – lorsqu'avaient éclaté plusieurs mouvements sociaux.

À quelle conclusion souhaitez-vous nous amener ? Nos agents seraient inconscients, pour ne pas dire inconséquents, ne s'apercevant pas de tout ce qui est fait pour eux ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je n'ai pas à vous amener à une conclusion. Vous êtes élu, vous représentez des Creusois. Vous vous faites votre opinion en fonction d'éléments clairs que je partage avec vous.

Monsieur le Conseiller départemental de FELLETTIN, vous vous ferez donc votre opinion. Vous entendrez ou n'entendrez pas ces informations, vous les écoutez ou ne les écouterez même pas et continuerez sur le discours qui est le vôtre, que je respecterai. Je n'ai pas à vous convaincre, j'ai seulement à partager avec vous des éléments d'information vous permettant de vous forger une opinion. Je n'ai pas la prétention d'imposer une vision qui, je l'imagine, ne serait pas à la vôtre.

Donc, vous disposez des éléments. J'ajouterai, car cela vous intéressera peut-être aussi – mais, là encore, il faut vouloir entendre – qu'après les manifestations assez particulières que nous avons subies, même si l'on aime à dire « jamais deux sans trois », je serai particulièrement vigilante sur les moyens de la collectivité mis à disposition des représentants du personnel. Ces moyens témoignaient de la grande confiance que nous avons et n'étaient absolument pas limités, ce qui n'est pas dans le cadre des règles. Je dirai que je me sens froissée, surprise plus qu'heurtée, car j'en ai vu d'autres. Lorsque des agents de la collectivité, qui viennent de perdre des proches, découvrent ce qu'ils ont découvert dans leur boîte mail, jusqu'à ce qu'un agent s'en émeuve sur le registre de sécurité considérant que certaines choses ne se font pas.

M. LÉGER. – Je ne comprends rien à ce que vous dites.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est facile ! N'est-ce pas vous, monsieur LÉGER, qui avez parlé d'un dépôt de gerbe ?

M^{me} JOUANNETAUD. – Mais nous ne comprenons pas de quoi vous parlez.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous n'avez pas été destinataires dans vos boîtes mail d'un communiqué et d'un film ?...

M. LÉGER. – Pas du tout.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Comment avez-vous su qu'il y avait eu un dépôt de gerbe ? N'avez-vous pas vu le film ?

Tous les élus et les agents, toutes les boîtes @creuse.fr l'ont reçu.

M. BODEAU. – Encore faut-il pouvoir accéder à sa boîte mail.

M^{me} Armelle MARTIN. – Nous ne l'avons pas reçu.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela fait la deuxième fois. Il faut reprendre ce sujet, monsieur BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, je l'ai signalé aux services. Je me faisais plaisir à envoyer les mails du Conseil départemental sur ma boîte de la mairie parce que je n'arrive pas à aller sur ma boîte mail du Conseil départemental.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous explique donc que, pour la troisième fois en quelques années, certains représentants élus des organisations syndicales ont envoyé un certain nombre de communications *via* les outils internet sur les boîtes @creuse.fr des élus qui peuvent les ouvrir et sur celles des agents qui ouvrent, c'est certain, depuis leur lieu de travail.

Le dernier mail contenait un lien qui permettait de télécharger une vidéo qui filmait un enterrement, avec un dépôt de fleurs en plastique dans la cour de l'Hôtel du Département. Je pensais que vous aviez eu connaissance de ce film dans la mesure où nous en avons tous eu connaissance en consultant nos boîtes mail. Oserais-je parler de mise en scène, de scénario et d'acteurs ? Quoi qu'il en soit, ce film a suscité des réactions assez vives parmi les agents, qui l'ont trouvé déplacé. Certains ont même été choqués, venant de rencontrer des décès dans leur entourage. C'est ainsi qu'un agent a porté une mention sur un registre de sécurité, pour dénoncer un détournement des moyens de la collectivité. Je me suis effectivement interrogée ce jour-là sur la signification du dialogue social.

Je précise, madame JOUANNETAUD, qu'il y a quelques années, des films du même genre avaient été tournés et diffusés par des représentants du personnel avec les moyens de la collectivité. Ils portaient sur le temps de travail dédié aux représentants.

Lorsque j'ai vu le premier, je me suis dit que c'était assez sympathique. Toutefois, ce premier film caricaturait clairement deux personnes du Cabinet, qui sont des agents de la collectivité comme les autres, et, au piano, on entendait « Le téléphone pleure et la Présidente ne répond pas ! » C'est dire le niveau mais, cela me concernant, j'en ai souri. J'ai moins souri en revanche en comprenant que deux personnes du Cabinet étaient visées, ciblées, et que l'image que l'on donnait de leur travail et de leurs missions avait été partagée avec tous les agents de la collectivité.

Puis, nous avons eu un *bis repetita* il y a deux ans, cette fois envers la Directrice et le Chef de Cabinet de l'époque. J'avais alors échangé avec eux, essayant de leur faire comprendre que ce n'étaient pas eux qui étaient visés mais plus probablement la Présidente et les élus de la majorité. Pour autant, c'était bien eux qui étaient singés dans ces films diffusés dans 1 200 boîtes mail internes de la collectivité.

Je comprends que vous ne puissiez comprendre mes propos si vous n'avez pas accès à vos boîtes mail, mais voilà qu'en troisième épisode, a été organisée la mise en scène d'un enterrement. Si cela vous intéresse, nous vous transmettons le lien. Si c'est ainsi que certains comprennent le dialogue social, je considère qu'il n'y en a pas dans cette collectivité. Et il n'y aura pas de dialogue social s'il se résume à cela ! Je le répète, le dialogue social s'inscrit dans un cadre très réglementaire et réglementé. Si l'administration y déroge, elle doit être rappelée à l'ordre, mais ce cadre s'applique de la même façon pour les représentants des agents.

Pour aller au bout de la présentation de ce rapport, un CST s'est tenu le 27 mars. Je reprends les votes sur les points inscrits à l'ordre du jour : sur les services ressources partagés, vote contre à l'unanimité ; sur la nouvelle organisation du Pôle de Cohésion Territoriale, vote contre à l'unanimité ; sur les propositions de la DRH relatives à l'évolution des quotas promus/promouvables, vote contre à l'unanimité ; sur la prime Pouvoir d'achat proposée par la DRH, vote contre à l'unanimité ; sur le Plan de formation, qui vous sera présenté dans cette séance, vote contre à l'unanimité ; sur le service Médecine préventive/Télémedecine, c'était un dont acte ; sur l'adaptation du tableau des emplois, que nous venons de vous présenter, vote contre à l'unanimité.

Conformément aux règles de tenue des CST, cela devait déclencher un second CST le 5 avril, qui impliquait une réunion préparatoire. Donc, entre le 27 mars et le 5 avril, se sont tenues trois réunions. Si ce n'est pas du dialogue social, je ne sais pas ce que c'est ! Je vous donne les résultats des votes de ce second CST : services ressources partagés, un avis favorable et trois abstentions – étrange, depuis l'enterrement, le dialogue social renaît ! Je pense que lorsque les lignes sont dépassées, cela fait réagir. L'organisation nouvelle du PCT a recueilli trois avis favorables et une abstention. Sur l'évolution des quotas promus/promouvables, je serai très honnête, avec la modification portée à 60 %, l'avis a été favorable à l'unanimité. S'agissant de la prime Pouvoir d'achat, l'avis a été défavorable, un syndicat s'abstenant et les trois autres votants contre. Le plan de formation a été adopté à l'unanimité ; peut-être y a-t-il eu une petite prise de conscience. Le service Médecine préventive/Télémedecine, je l'ai dit, c'était un dont acte, et sur l'adaptation des emplois, l'avis a été favorable à l'unanimité.

Je m'en réjouis. Oserai-je en déduire que le bouchon a été poussé un peu trop loin et qu'il y a eu une prise de conscience du rôle des uns et des autres, du respect de la fonction et des méthodes auxquelles devaient s'attacher les représentants des agents dans le cadre des règles d'un véritable dialogue social. C'était, en tout cas, le message que voulait vous adresser Thierry GAILLARD, mais également l'administration qui siégeait à ces deux CST. J'espère très sincèrement que le dialogue social, tel qu'il est prévu par la loi, va enfin pouvoir s'appliquer dans la collectivité.

Voilà ce que je pouvais vous en dire, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

La parole est à M^{me} JOUANNETAUD.

M^{me} JOUANNETAUD. – Je ne ferai pas de commentaires sur les méthodes employées par les représentants du personnel. Ce lieu n'est pas l'endroit pour les commenter. Vous nous informez, j'en prends note.

En revanche, vous parlez de dialogue social en énumérant le nombre de réunions qui se sont tenues ; de mon point de vue, le dialogue social, c'est aussi que chacun apporte ses arguments, écoute l'autre et fasse peut-être un pas vers lui. La question que je me pose est de savoir si l'administration est là pour convaincre et faire voter les délégués syndicaux dans un sens, ou si les élus de la majorité présents en CST ne sont pas aussi là pour écouter et essayer d'apporter une réponse.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce sont des propositions et des avis émis au regard d'un quotidien ou d'une organisation qui, parfois n'évolue pas, parfois demande à évoluer de la part des agents eux-mêmes ou de leurs représentants, ou parfois encore, qui évolue.

Le dialogue social dure plusieurs heures. Je précisais qu'en outre se tiennent des réunions préparatoires. Donc, avant les instances officielles, réglementaires, il y a ces temps d'échange et de discussion. Pour autant, qui pilote la collectivité ? Qui organise la stratégie et donne les orientations ? Et qui les met en action en s'appuyant sur des moyens et des ressources ? C'est l'administration.

M^{me} JOUANNETAUD. – Il faut que chacun...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est l'administration qui met en œuvre le projet d'administration.

M^{me} JOUANNETAUD. – Il faut qu'il y ait une écoute des deux côtés.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est bien ce que je dis. Sept CST, deux formations spécialisées, plus les réunions préparatoires, je vous engage, chère collègue, à trouver une autre collectivité qui, dans ce département, consacre autant de temps au dialogue social. Mais le dialogue social, je l'ai dit, est normé. ce n'est pas la causerie du Café du commerce. Il se déroule selon les règles du code du travail auxquelles on est obligé de se conformer.

Vous les avez peut-être oubliées, mais je voudrais aussi souligner les évolutions que l'administration a apportées lors des dernières élections, en ouvrant la possibilité à tous les agents du Conseil départemental de voter dans des conditions améliorées puisque le scrutin s'est déroulé sur trois jours et que nous avons permis les votes en distanciel. Nous avons écouté les nombreux agents qui, éloignés de GUÉRET, nous avaient expliqué que c'était compliqué pour eux de prendre leur voiture et deux heures sur leur temps de travail, à récupérer, pour venir voter. Cela aussi a été une évolution de l'organisation de la collectivité. Il ne faut pas seulement voir ce qui permet de faire débat et de faire obstruction, mais aussi tout ce qui permet d'avancer et de travailler de façon plus partagée.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote.

Je vous propose d'adopter l'augmentation du quota d'avancement et de le porter à 60 % pour les trois catégories, A, B et C. (Adopté à l'unanimité.)

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Délibération n° CD2024-07/1/28

Dossier n° 6282

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : ÉVOLUTION DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 05 avril 2024 ;
VU le rapport CP2022-12//28 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter l'augmentation du quota d'avancement et de le porter à 60% pour les 3 catégories A, B et C.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**BILAN DE FORMATION 2023
PLAN PLURIANNUEL 2024-2026**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/29
DOSSIER N° 6270**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous avons déterminé cinq axes de formation. Je vous invite à écouter attentivement, car je pense que cela va apporter un grand nombre de réponses à vos questionnements sur la façon dont est construite l'organisation de cette collectivité et dont nous la faisons évoluer.

Axe 1 : Développer les compétences « cœur de métier ».

Il s'agit de développer des expertises métiers tout en accompagnant l'évolution des métiers. Sachez qu'aujourd'hui, avec l'allongement de la durée du temps de travail, certains agents resteront quarante années, voire davantage, acteurs de la collectivité. Imaginez le contexte extrêmement changeant au cours de quatre décennies, croyez-vous une seule seconde que quelqu'un qui entrerait en filière administrative, catégorie C, premier échelon resterait toute sa vie agent administratif, catégorie C ? Il est évident que le service des ressources humaines, avec son pôle Qualité de vie au travail et formation veillerait à son évolution. Cette évolution des métiers constitue notre premier axe : accompagner, permettre une formation à ceux qui n'oseraient pas opter pour un changement de situation, etc.

Axe 2 : Consolider la fonction et les postures managériales.

Il s'agit tout simplement de l'évidence qu'il est nécessaire de construire et de diffuser une culture partagée de l'accompagnement et de l'encadrement. J'évoquais précédemment l'apparition brutale de nouveaux outils informatiques mais aussi l'impact du télétravail ou tout simplement de l'évolution des politiques publiques – décentralisations, transferts, appels à projets, vision différenciée. Nous ne travaillons plus de la même façon avec l'État, avec la Région et les autres collectivités. Donc, oui, il faut repenser l'accompagnement de nos cadres qui, parfois, sont presque débordés par des agents qui ont envie d'aller plus loin, autrement, quand d'autres n'ont pas encore eu le temps nécessaire pour se former à de nouvelles pratiques.

Acquérir les méthodes et les outils qui visent à l'efficacité professionnelle, la coopération et le travail en équipe. Nous en avons parlé à maintes reprises. Ce sont aussi ces espaces communs et de nouvelles façons de faire travailler les équipes ensemble. On change les postures, on quitte sa veste et sa cravate et l'on réfléchit ensemble en échangeant sur les évolutions de la société qui nous imposent de repenser les politiques publiques.

Favoriser la communication transversale, c'est tout l'objet de l'inter et intra-service. Je vais être taquine et dire qu'il y a parfois un peu trop de communication transversale quand on peut recevoir tout et n'importe quoi dans sa boîte mail !

Accompagner les cadres dans la gestion de situations d'encadrement difficiles est un autre point : dans l'échange avec les représentants du personnel, il existe des situations d'encadrement difficiles. Elles sont peu nombreuses. Il y a celles que l'on perçoit, mais d'autres sont tues et peuvent être source de dysfonctionnements et de tensions dans certains services.

Accompagner les changements d'évolution des services. Nous avons parlé des services ressources. Nous avons identifié que les cadres se trouvaient parfois dans une position intermédiaire complexe et qu'il fallait les accompagner.

Axe 3 : Garantir les obligations en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité. C'est une demande claire de la Présidente, tout le monde le sait, partout dans le département !

Il s'agit de prévenir les risques professionnels par toutes les mesures que nous mettons en place. Donc, oui, on met des gilets orange, oui, on porte un casque, et oui, on met des protections quand on passe une débroussailleuse sur un talus. Que des agents ne s'amuse pas à ce que je les repère sans leurs équipements, je puis vous l'assurer ! Et ils le savent.

Travailler sur les habitations et les certifications. Elles sont essentielles. Dans le cadre des missions que nous confions à certains de nos agents, il faut veiller à ce qu'ils aient ces habilitations qui sont absolument nécessaires pour qu'ils soient protégés eux-mêmes et pour qu'ils puissent agir en toute connaissance de cause.

Former les agents et leurs responsables pour être tous acteurs de la prévention. La prévention ne se décrète pas, ne se partage pas ; elle se fait au quotidien entre agents, quelle que soit la situation de chacun. C'est ensemble que nous pouvons veiller, dans la bienveillance, à ce que la prévention soit efficace.

Favoriser les conditions de travail appropriées par un accompagnement spécifique du bien-être au travail. Ces sujets peuvent vous paraître plus anodins, mais les équipes dans les services s'en sont emparées et mettent en place des actions, par exemple, au moment de la pause méridienne. Mais cela est à leur initiative.

Si je vous parle de la gestion des conflits au travail, vous me direz qu'il n'y en a pas. Mais ils peuvent parfois prendre des proportions trop importantes, et nous devons être prêts à ramener un peu de paix au sein de certaines équipes afin d'éviter que ces conflits ne dégénèrent. J'ai à l'esprit une situation qui est allée, en termes de menaces, au-delà de ce que j'aurais pu imaginer. Nous allons travailler sur ce sujet précis façon plus poussée.

Axe 4 : Développer les compétences transverses.

Renforcer la capacité des agents à appréhender l'environnement numérique, ses risques et ses opportunités. Cela s'impose aujourd'hui.

Former les agents à l'utilisation des outils numériques bureautiques est nécessaire. Je pense que nous sommes tous passés par là : on pense avoir compris et il faut se le faire expliquer à nouveau deux jours après parce qu'on a oublié.

Avoir une culture réglementaire commune et s'adapter aux évolutions réglementaires, qu'elles soient juridiques – nous avons évoqué les marchés et la commande publique – ou dans les domaines financiers et comptables ou des ressources humaines. Le cadre réglementaire et législatif en perpétuelle évolution. Par exemple, aux finances publiques, on travaille différemment. Nous n'avons plus de paierie départementale. Cette fonction a donc été intégrée dans les services de la collectivité. Il a bien fallu s'adapter et faire en sorte d'être en conformité avec ce qui nous était demandé par les services des finances publiques qui repèrent des avenants d'avis comptables qui retardent parfois la transmission des comptes de gestion alors que nous avons clôturé notre compte administratif depuis déjà un mois. Je raconte cela pour la petite histoire, mais je crois que nous serons bientôt meilleurs que la Direction des finances publiques ! Il est vrai que nous avons l'obligation d'être exigeants sur ces sujets.

Perfectionner l'approche des logiciels métiers, en particulier améliorer l'accès à Webdelib. Les Vice-présidents en savent quelque chose, qui reçoivent sans cesse des alertes : Attention, dépôt des rapports avant le tant ! Je remercie pour cette vigilance qui permet, au quotidien, d'être réactif car, en tant qu'élus, lorsque nous recevons des dossiers, nous n'imaginons pas tout le travail qui a été nécessaire en amont, surtout lorsque certains élus sont pinailleurs et s'amuse à modifier des mots dans des phrases !

Développer la culture de projet est un parti pris depuis plusieurs années. Je ne pense pas que les agents des services publics soient seulement des agents qui effectuent des tâches ou des missions parce que c'est écrit sur une fiche de poste. La culture de l'administration – c'est ce que demande le Directeur général des services – c'est aussi laisser aux agents la liberté de s'emparer d'un sujet. M^{me} CHEVREUX en a un bel exemple avec les équipes de l'ASE et du CDEF, tout comme M^{me} VIALLE, avec notre nouvelle Directrice de la direction des personnes en perte d'autonomie sur tous les sujets que j'évoquais ce matin et dont nous pourrions débattre.

La culture de projet, c'est cela : nous avons devant les yeux un certain nombre de choses en évolution et il nous faut faire autrement. Par exemple, nous ne savons pas comment fonctionnera le service autonomie à domicile ni le rassemblement des SSIAD et des SAAD, le comble étant que l'ARS ne le sait non plus alors que c'est elle qui porte ce projet pour le Gouvernement ! Par conséquent, nos équipes aussi y réfléchissent. On ne demande pas seulement au seul directeur d'y réfléchir, la réflexion se fait dans un format d'équipe, en partant des réalités concrètes et perçues par les équipes qui agissent auprès des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, et qui constatent dans leurs pratiques que telle solution est meilleure que telle autre.

Voilà ce qu'est la culture projet : faire travailler les équipes, les faire évoluer et ne plus les considérer comme des fonctionnaires qui effectuent des tâches. C'est un bouleversement pour certains – me laissera-t-on le temps de faire ceci ou cela ? Et si je propose quelque chose qui ne fonctionne pas ?... – mais nous sommes totalement favorables à cette dimension nouvelle qui, selon moi, est une force pour notre collectivité où tout le monde est en capacité de partager parce que, globalement, nous avons de petites équipes qui se connaissent parfaitement.

Un autre point auquel tient énormément la Directrice des ressources humaines : accompagner les maîtres d'apprentissage. L'apprentissage et l'alternance sont des sujets souvent évoqués mais il faut veiller à ce qu'à l'intérieur de la collectivité, des agents soient capables d'être de bons maîtres d'apprentissage, de transmettre leurs savoirs et d'orienter.

Axe 5 : Accompagner les formations professionnelles dans le cadre des évolutions professionnelles.

En l'occurrence, accompagner les transitions, la reconversion et les mobilités professionnelles. Quatre décennies dans une collectivité peuvent, en effet, engendrer des problématiques personnelles, des troubles musculosquelettiques ou autres qui conduisent à l'apparition de certains handicaps. Nous devons l'anticiper.

Mobiliser les outils de l'information pour rendre les agents acteurs de leur parcours professionnel. Ce sont tous ces temps de formation et d'accompagnement. On ne suit pas des formations pour les suivre, mais parce qu'elles ont du sens dans un parcours professionnel.

Enfin, renforcer l'évaluation des compétences et l'individualisation des parcours de formation. Là encore, les formations ne sont pas subies. Ce n'est pas le modèle, en tout cas. Il s'agit, au contraire, d'apporter un certain nombre de formations pour que les agents y trouvent quelque chose.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le bilan du plan de formation 2023 et le plan pluriannuel de formation 2024-2026. Les montants que cela représente et que nous souhaitons flécher pour réaliser ces cinq axes figurent dans le rapport.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Il semble difficile d'être opposé au contenu, au libellé de ces cinq axes stratégiques, mais je pense que l'on peut partager, madame la Présidente, qu'avec des dizaines de postes vacants, la barque déjà bien chargée des agents se surcharge du travail de ceux qui ne sont pas là et qu'il devient plus compliqué d'avoir du temps et de la disponibilité mentale pour adhérer et mettre en œuvre ces cinq axes.

Puisque c'est le dernier rapport sur le personnel, permettez-moi de vous livrer ce qui me traverse l'esprit. On sent bien la défiance d'un côté et de l'autre. Il serait bien de pouvoir sortir de cette défiance réciproque. Je pense en effet qu'il y a un mal-être et qu'au bout du bout, c'est le service rendu aux Creusois qui en pâtit. Or nous ne sommes pas là pour nous-mêmes mais pour le service rendu aux Creusois. Il serait bon de sortir de ces tensions permanentes qui s'expriment régulièrement. Nous n'avons sans doute pas la même appréhension de la tension, de la façon dont elle s'exerce, du pourquoi et du comment, nous en avons débattu à plusieurs reprises aujourd'hui, mais je pense que nous serons d'accord pour dire que si nous pouvions sortir par le haut de toutes ces affaires, ce serait bien pour tout le monde, pour vous, pour l'administration centrale, pour les agents, pour les Creusois et pour nous tous.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci de vos propos. Je sais pouvoir compter sur vous pour améliorer cet état de défiance, monsieur LÉGER. Vous pouvez jouer un rôle, j'en suis persuadée.

M. LÉGER. – Pour l'améliorer ?... (*Sourires.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour en sortir, monsieur LÉGER ! Je suis sûre que vous avez un rôle à jouer. Je ne dis pas que vous avez joué un rôle, mais que vous en avez un à jouer, j'en suis persuadée, sachant combien vous souhaitez aussi que la collectivité fonctionne bien au service des Creusois puisque, selon vous, elle ne fonctionnerait pas si bien que ça !

M. LÉGER. – Je vais prendre cela avec le sourire !

M^{me} JOUANNETAUD. – Vous nous accordez beaucoup !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose un rôle d'importance. Je sais pouvoir compter sur votre humanité.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous propose de prendre acte du bilan des formations réalisées en 2023 et d'approuver les axes du Plan pluriannuel de formations 2024-2026. (Adopté à l'unanimité.)

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Délibération n° CD2024-07/1/20

Dossier n° 6270

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : BILAN DE FORMATION 2023 ET PLAN PLURIANNUEL 2024-2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De prendre du acte du Bilan des formations réalisées durant l'année 2023 ;
D'approuver les axes du Plan de formation triennale 2024-2026.

Le Bilan et le Plan de formation sont annexés à la présente délibération.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE
AVEC LE CONSERVATOIRE ÉMILE GOUÉ
AVENANT N° 2**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/30
DOSSIER N° 6276**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le Conservatoire a réorganisé son activité administrative et les missions relevant de la gestion administrative de ses agents. La gestion financière, budgétaire et comptable doit désormais être assumée par un agent du Conseil départemental. Cette convention prévoit donc la mise à disposition officielle d'un agent à temps plein du Conseil départemental vers le Conservatoire.

Est-ce bien cela, madame la Présidente du conseil d'administration du Conservatoire ?...

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Tout à fait.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote. M^{me} DEFEMME en tant que Présidente du conseil d'administration ainsi que les Conseillers départementaux qui en sont membres, donc M. DAULNY, ne prendront pas part au vote.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer cet avenant. *(Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Catherine DEFEMME, M. Laurent DAULNY, M^{me} Hélène PILAT, M^{me} Marie-Christine BUNLON, M. Bertrand LABAR, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE., M. Thierry BOURGUIGNON, ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LÉGER, M^{me} Armelle MARTIN et M. Jean-Luc LÉGER ne prennent pas part au vote.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : CONVENTION PRESTATION DE SERVICE AVEC LE CONSERVATOIRE ÉMILE GOUE - AVENANT N° 2



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n° CP2021-05/1/8 validant l'avenant n° de la convention
VU le rapport CP2022-12//30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n°2, de la convention de prestation de service auprès du Conservatoire Emile GOUE relatif à la gestion par un agent du Conseil départemental des missions de gestion administrative des agents ainsi que la gestion financière, budgétaire et comptable.

Le coût chargé de l'agent en charge d'assurer la gestion administrative des personnels ainsi que la gestion financière, budgétaire et comptable du Syndicat mixte, pris en compte à hauteur d'un plein temps, sera facturé chaque année dans le courant du mois de janvier qui suit l'exercice considéré.

L'avenant n°2 est joint à la présente délibération.

Adopté : 19 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prennent pas part au vote :

M. Laurent DAULNY, Mme Hélène PILAT, Mme Marie-Christine BUNLON, Mme Catherine DEFEMME, M. Bertrand LABAR, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Armelle MARTIN, M. Jean-Luc LEGER, Elus Membres à l'Assemblée Générale du Conservatoire E. Goué

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

AVENANT N°2

A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE DU 7 JUILLET 2008

Entre :

Le Conseil Départemental de la Creuse représenté par sa Présidente

Et

Le Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile GOUE représenté par sa Présidente

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Les dispositifs de l'article 6 – relations économiques sont modifiées ainsi qu'il suit :

Le coût chargé de l'agent en charge d'assurer la gestion administrative des personnels ainsi que la gestion financière, budgétaire et comptable du Syndicat mixte, pris en compte à hauteur d'un plein temps, sera facturé chaque année dans le courant du mois de janvier qui suit l'exercice considéré.

ARTICLE 2 :

Le présent avenant prend effet à compter du remboursement de l'année 2024.

Fait à Guéret, le

La Présidente du Syndicat mixte du
Conservatoire

La Présidente du Conseil Départemental

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE DE PERSONNELS DE L'ÉTAT
DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
AVENANT**

**RAPPORT N° CD2024-04/1/31
DOSSIER N°6253**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Conformément au décret du 17 septembre 2009 relatif aux Directeurs des services départementaux d'archives ainsi qu'aux personnels scientifiques et de documentation mis à disposition auprès des Départements, une convention de mise à disposition a été signée entre le Ministère de la Culture et le Conseil départemental de la Creuse, qui prévoit la mise à disposition d'un agent de l'État. En l'occurrence, il s'agit de la mise à disposition, depuis le 1^{er} avril 2023 et pour une période de trois ans, de notre Directeur des Archives départementales de la Creuse.

Par cet avenant à la convention, le Ministère nous permet de confier à ce Directeur en charge des Archives les fonctions de Directeur de la culture au sein du Conseil départemental de la Creuse. Bien évidemment, ce dernier était favorable à cette proposition.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de m'autoriser à signer cet avenant.
(Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Bienvenue à notre nouveau Directeur des affaires culturelles et des Archives départementales !

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE DE PERSONNELS DE L'ÉTAT (DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES) - AVENANT



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le décret n°2009-1127 du 17 septembre 2009 relatif aux directeurs des services départementaux d'archives ainsi qu'aux personnels scientifiques et de documentation mis à disposition auprès des départements
VU le rapport CP2022-12//31 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent de l'État (ministère de la Culture) en date du 8 février 2023, relatif au cumul de fonctions de directeur des Archives départementales et de directeur de la Culture.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Avenant n° 1 à la Convention de mise à disposition auprès du Département de la Creuse de personnels de l'Etat (Direction des Archives départementales)

Entre l'Etat (ministère de la Culture), représenté par Madame Françoise BANAT-BERGER, Cheffe du Service interministériel des Archives de France,

Et le Département de la Creuse, représentée par Madame Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse,

Vu l'article 7 du décret 85-986 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat,

Vu la convention de mise à disposition en date du 8 février 2023, signée entre l'Etat (ministère de la Culture) et le Département de la Creuse,

Vu l'arrêté du ministère de la Culture n°000001350908 en date du 21 février 2023, plaçant Monsieur X, conservateur en chef du patrimoine, en situation de mise à disposition sortante à titre gratuite auprès des Archives départementales de la Creuse, à compter du 1^{er} avril 2023 et pour une durée de 3 ans,

Considérant que l'article 1 de la convention de mise à disposition susvisée permet au Département de la Creuse de confier, à titre accessoire, des missions complémentaires à Monsieur X, conservateur en chef du patrimoine,

Il est convenu ce qui suit :

Art. 1- Objet :

Le présent avenant a pour objet de confier la responsabilité de la Direction de la Culture du Département de la Creuse à Monsieur X.

Art. 2- Cumul des fonctions de directeur des Archives départementales et de directeur de la Culture.

L'article 1^{er} de la convention susvisée est modifié comme suit :

« Monsieur X, conservateur en chef du patrimoine, est mis à disposition du Département de la Creuse.

Il exerce les fonctions de directeur des Archives départementales de la Creuse.

Sous l'autorité de la préfète, il assure le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives des services et établissements publics de l'État ainsi que des autres personnes morales de droit public, des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public, des minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels dans le département.

Il exerce l'ensemble de ses autres missions sous l'autorité de la présidente du Conseil départemental et du directeur général des services du Département. L'ensemble de ses missions est exercé en application des articles L 212-6 à 14 du code du patrimoine.

Monsieur X assure en complément de ses missions, les fonctions de Directeur de la Culture, regroupant les domaines de la lecture publique, des archives et du patrimoine. Il sera secondé par la directrice de la lecture publique, chargée de la Bibliothèque départementale, en tant que directrice adjointe.

En cas de réorganisation des services ayant une incidence sur son rattachement hiérarchique départemental et/ou son positionnement fonctionnel, le Conseil départemental est invité à en avvertir le ministère de la Culture

Tout cumul d'autres fonctions, pour le compte du département ou pour le compte de l'État, ne peut revêtir qu'un caractère accessoire par rapport aux missions précitées et doit donner lieu à l'établissement d'un avenant à la présente convention, établi en accord avec le service interministériel des Archives de France. »

Art. 3- Compléments de rémunération

L'article 8 de la convention susvisée est modifié comme suit :

« Au titre du cumul des fonctions de directeur des Archives départementales avec celles de directeur de la Culture, Monsieur X bénéficie d'un complément de rémunération versé par le Département. »

Art. 4- Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter du .

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

La Cheffe du Service interministériel
des Archives de France,

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse

Madame Françoise BANAT-BERGER

Madame Valérie SIMONET

Le Directeur des Archives départementales,

Monsieur X

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

CD - SOLIDARITÉS, FAMILLES, VIE COLLÉGIENNE ET ÉTUDIANTE, SPORTS

Nous abordons l'examen des rapports de la troisième commission – Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports

**ORGANISMES CONSTRUCTEURS
ENVELOPPE DE GARANTIE DE PRÊTS POUR L'ANNÉE 2024**

**RAPPORT N° CD2024-04/3/32
DOSSIER N° 6242**

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Ce premier rapport concernant la troisième commission nous amène à examiner l'enveloppe de garantie de prêts en faveur des bailleurs sociaux pour les opérations d'acquisition, de réhabilitation et de construction de logements sociaux situés sur le territoire départemental.

Nous sommes sollicités par deux organismes, l'OPH Creusalis et La Maison Familiale Creusoise, sur une enveloppe de garantie prévisionnelle à hauteur de 50 % dans le cadre du financement de leurs projets de construction et à la réhabilitation.

Je précise que nous avons reçu une demande de garantie de Creusalis à 100 %, à hauteur de 1 M€, à titre dérogatoire et exceptionnel, concernant le remplacement de composants. Ces composants sont des menuiseries, des travaux de couverture, des ravalements de façade s'inscrivant dans l'amélioration énergétique des logements. La demande est à 100% parce que cette réhabilitation cible de nombreux logements dans beaucoup de communes du territoire. Demander des garanties à chacune des communes concernées serait lourd pour elles en termes de gestion.

Par ailleurs, comme à l'accoutumée, la garantie s'entend à 50 % pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, les 50 % restant étant garantis par la commune ou la communauté de communes.

L'affectation de garantie départementale s'établit lorsque le besoin du bailleur social, au regard du contrat de prêt visé par les deux parties, est présenté en Commission permanente.

Nous vous proposons des enveloppes à hauteur de 6 852 500 € pour l'OPH Creusalis, couvrant la restructuration du Foyer Alfred Musset la construction de l'îlot Carnot à GUÉRET, six logements à ÉVAUX-LES-BAINS, cinq à CHAMBON-SUR-VOUEIZE, six à AZÉRABLES, quinze à LA SOUTERRAINE et la construction de la gendarmerie à GOUZON et le prêt pour les fameux composants.

Pour la Maison familiale creusoise, l'enveloppe se monte à 690 000 €. Nous avons déjà émis un avis de principe favorable, lors de la CP de février, pour la construction de six logements à l'écoquartier de SAINT-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS et à l'acquisition/réhabilitation d'un logement rue Bordier à GUÉRET. Viennent en complément les acquisitions de deux logements place Piquerelle et l'acquisition-amélioration d'un bâtiment sis rue des pommes, tous à GUÉRET.

L'enveloppe globale s'élève donc à 7 542 500 €. Il ne s'agit que d'une enveloppe prévisionnelle. En 2023, l'enveloppe de garantie prévisionnelle n'a fait l'objet d'aucune affectation.

Je vous renvoie au tableau figurant dans le rapport, dans lequel nous retrouvons également la COPROD qui était intervenue dans le sud de la Creuse et le montant des annuités en cours.

Nous sommes plusieurs à ne pas participer au vote. Pour ma part, je ne participerai ni au vote concernant Creusalis ni à celui concernant La Maison Familiale Creusoise.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?...

Je précise, en effet, que les Conseillers départementaux membres du Conseil d'administration de Creusalis et de la Maison Familiale Creusoise ne prennent pas part au vote.

Je vous propose :

- de donner un accord de principe sur les garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2024 ;
- de m'autoriser à signer les deux conventions jointes en annexe au présent rapport ;
- de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour l'affectation de la garantie au fur et à mesure des projets présentés. *(Adopté à l'unanimité des votants – MM. Patrice MORANÇAIS, Valéry MARTIN, Guy MARSALEIX, Philippe BAYOL et M^{mes} Marie-Thérèse VIALLE et Delphine CHARTRAIN, membres de Creusalis, ainsi que M^{me} Valérie SIMONET, MM. Patrice MORANÇAIS et Éric BODEAU, membres de la SCP La Maison Familiale Creusoise, ne prennent pas part au vote.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : ORGANISMES CONSTRUCTEURS
ENVELOPPE DE GARANTIE DE PRETS POUR L'ANNEE 2024**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération du Conseil Général n° 06/1/70 des 19 et 20 Décembre 2006
VU le rapport CP2022-12//32 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

De donner un accord de principe pour les demandes de garanties inscrites dans le tableau ci-après, à hauteur de 50% du financement (quotité maximale sous réserve de garantie exceptionnelle et dérogatoire) destiné à la construction et réhabilitation de logements locatifs sur l'ensemble du Département de la Creuse au titre de l'année 2024 :

ORGANISMES	Montant de la garantie prévisionnelle sollicitée
OPH CREUSALIS	6 852 500 €
SCP D'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE	690 000 €
TOTAL	7 542 500 €

Pour OPH CREUSALIS :

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Delphine CHARTRAIN, M.Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN), Elus Membres CREUSALIS

Adopté : 24 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour SCP HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE :

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, M. Eric BODEAU, Elus Membres du Conseil d'Administration et Assemblée Générale SCP LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les deux conventions jointes à la présente délibération ;

De donner délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

AIDE COMPLÉMENTAIRE ET EXCEPTIONNELLE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORT N° CD2024-04/3/33 DOSSIER N° 6243

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Pour rappel, cette aide avait été votée lors de la séance plénière du 18 décembre 2020, pour l'année 2021. Elle a été reconduite en 2022 et 2023, et nous vous la proposons à nouveau pour 2024.

Cette aide d'un montant de 5 000 € maximum par dossier s'adresse aux propriétaires privés occupants ayant des revenus très modestes. Cette enveloppe permet souvent de finaliser le plan de financement. Sans que cela paraisse des sommes énormes, cette aide permet à certains dossiers d'aboutir, concernant notamment des sorties d'insalubrité et la performance énergétique. Nous accompagnons ces personnes sur le plan technique, social, financier et administratif, et ce dans le cadre de nos deux programmes d'intérêt général (PIG) qui sont prolongés jusqu'au 31 décembre prochain.

Je précise également que nous intervenons en complément de l'APA Habitat et de la PCH pour le maintien à domicile. Vous retrouverez dans le rapport le nombre de foyers concernés en 2021, 2022 et 2023. Leur nombre peut sembler peu élevé, mais rappelons que, lors de la CP de février, nous avons validé une quinzaine de dossiers qui étaient en attente du fait de l'évolution de la réglementation de l'Anah.

La moyenne d'âge des bénéficiaires en 2023 est de 52 ans. Ils sont en activité, retraités et bénéficiaires d'une pension d'invalidité. Cela permet de savoir plus précisément quels publics sont touchés par cette aide exceptionnelle que nous vous proposons de reconduire.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En effet, on a souvent tendance à imaginer que ces aides s'adressent à des personnes âgées retraitées. Il importe de rappeler que les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, de la PCH, voire des familles monoparentales peuvent en bénéficier dans le cadre du maintien des personnes dans leur logement habituel.

J'en profite pour adresser un clin d'œil à notre équipe du GIP Habitat et remercier de leur confiance les intercommunalités qui partagent avec le Conseil départemental ce programme qui est, en grande partie, financé par l'Anah, comme nous le verrons par la suite. C'est un bel exemple de collectif qui porte ses fruits en termes d'amélioration de l'habitat pour le public creusois, mais surtout, depuis 2016, ces programmes se chiffrent en millions et sont gage d'activité et d'emploi pour le secteur du bâtiment.

Donc, merci encore pour le travail engagé !

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de prolonger d'une année supplémentaire cette aide qui permet parfois de débloquer des situations extrêmement complexes.

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

OBJET : AIDE COMPLEMENTAIRE ET EXCEPTIONNELLE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE POUR L'ANNEE 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//33 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

Décide :

De reconduire l'aide exceptionnelle d'un montant de **5 000€ maximum** par dossier pour l'année 2024 mise en place en 2021, 2022 et 2023 en direction des propriétaires occupants aux revenus très modestes qui réalisent des travaux d'amélioration énergétique, telle que détaillée dans la fiche annexée à la présente délibération ;

D'adopter la dite fiche qui sera ajoutée au règlement des aides départementales.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre DI 204-20422-443-DIL.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

FICHE N°.../.../...

POLE COHESION SOCIALE
DIRECTION DE L'INSERTION ET DU LOGEMENT

- ANNEE 2024 -
AIDE COMPLEMENTAIRE ET EXCEPTIONNELLE A LA RENOVATION
ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE

I – OBJET DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE

L'intervention vise à améliorer la performance énergétique des logements du parc privé occupés par leur propriétaire. Elle s'envisage de manière complémentaire à l'aide de l'Anah et de manière subsidiaire à tous les autres financements pouvant être mobilisés.

II – BENEFICIAIRES

Propriétaires occupants aux ressources très modestes au sens de l'Anah (au moment du dépôt de leur demande de subvention auprès de la délégation locale de la Creuse) et bénéficiant d'une aide liée à l'amélioration de la performance énergétique, conformément à la réglementation Anah en vigueur.

III – MODALITES D'INTERVENTION

Le Conseil départemental attribue une aide de 5 000 € maximum, dans la limite du montant restant à charge des propriétaires tenant compte des travaux subventionnables par l'Anah. L'aide peut faire l'objet d'une avance ou d'acomptes, en lien et à proportion de ceux accordés par l'Anah.

Cette aide est accordée sous réserve des crédits disponibles inscrits au Budget départemental de l'année 2024 et selon les documents justifiés joints au dossier, faisant état du besoin en termes de restant à charge.

IV – PRESENTATION DU DOSSIER

Le dossier transmis au Conseil départemental doit comporter les pièces suivantes :

- Notification de subvention de l'Anah
- Avis d'imposition présenté à l'Anah précisant le revenu fiscal de référence
- Dossier technique et devis
- Plan de financement établi par l'Opérateur précisant l'ensemble des aides mobilisées

**Le dossier doit être déposé auprès du Conseil départemental
entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024**

SERVICE GESTIONNAIRE

Pôle Cohésion Sociale

Direction de l'Insertion et du Logement

13, rue Joseph Ducouret

23000 GUERET

 05.44.30.26.47

Imputation : DI 204-20422-443-DIL

Délibération de l'Assemblée départementale du
11 avril 2024

**AVENANT FINANCIER SUIVI ANIMATION
GIP PIG HABITAT
ANNEE 2024**

**RAPPORT N° CD2024-04/3/34
DOSSIER N° 6271**

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Il vous est proposé d'approuver un avenant financier à la convention du PIG Habitat signée avec le GIP Creuse Habitat dans le cadre du suivi-animation.

L'article 6 de la convention prévoit la signature d'un avenant financier afin d'adapter le montant de la prestation annuelle. L'avenant financier prévoit un montant prévisionnel de 619 000 € pour l'année 2024.

La Commission permanente du 24 mars 2023 a délibéré au titre de la prorogation des deux PIG Habitat – Lutte Habitat Indigne (LHI) et Autonomie – pour la période 2023-2024. La mission du suivi-animation des PIG est confiée au GIP Creuse Habitat par l'intermédiaire d'une convention conclue pour deux ans, comportant cet accompagnement dont parlait M^{me} la Présidente sur le plan technique, financier et social pour aider les ménages à aboutir dans leur projet de rénovation de l'habitat.

Il vous est donc proposé un avenant financier d'un montant prévisionnel de 619 000 € pour 2024. L'Anah intervient à hauteur de 35 % par PIG, dans la limite d'une dépense totale de 250 000 € et d'une prime variable en fonction des dossiers qu'elle agrée.

Les EPCI sont sollicités à hauteur de 57 500 € maximum pour l'année 2024. La Région intervenait, mais n'intervient plus désormais.

Vous pouvez prendre connaissance dans l'avenant du financement de l'Anah dans le cadre de l'animation de ces deux programmes. En dernière page du rapport vous est soumis le budget prévisionnel 2024 de Creuse Habitat, dépenses et recettes.

L'objectif de cet avenant est de prendre en compte l'Anah qui, au travers de cet accompagnement et de cette animation, majore sa participation de quelque 100 000 € supplémentaires puisque, globalement, le montant prévisionnel s'élevait en 2023 à 517 000 € et s'établit désormais à 619 000 €, pour les deux programmes après la revalorisation des prestations par l'Anah.

Les EPCI participent à hauteur de 57 000 € et je souligne que le Département prévoit d'intervenir à hauteur de 146 427,60 €, jouant pleinement son rôle à un niveau élevé.

En conclusion, je souhaite saluer le travail de l'équipe pluridisciplinaire de Creuse Habitat, qui offre un accompagnement généralisé dans tous les domaines, ainsi que le partenariat avec les communautés de communes et l'Anah qui ouvre la perspective de la mise en place au 1^{er} janvier 2025 d'un Pacte territorial de l'habitat, dont nous aurons l'occasion de reparler. J'étais il y a quelques jours avec la Directrice. De nombreux dossiers sont en attente de traitement. C'est une grande satisfaction de constater combien la sollicitation est forte.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci beaucoup de ces précisions.

Vous aurez noté que cet avenant engage financièrement le Conseil départemental pour une nouvelle année puisque nous participons à hauteur d'un peu plus 46 000 €.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – L'année dernière, lorsque la Première ministre avait présenté France Ruralités, elle avait indiqué son accord pour mettre en place des OPAH RR, de revitalisation rurale, de la même façon qu'il existe des OPAH-RU, de renouvellement urbain. Je ne connais pas du tout ces dispositifs. Quelqu'un en sait-il quelque chose précisément ? Est-ce mieux que les PIG actuels ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous n'avons plus le même Premier ministre !

M. LÉGER. – Les ministres passent, l'État reste !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pas sûr !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Je ne vais pas pouvoir vous répondre, mais je sais que les projections au 1^{er} janvier de l'année se dessinent à peu près selon un même format. Les dispositifs pourraient-ils prendre une autre forme ou adopter une autre dénomination ? Je ne sais pas. Je note cependant la volonté très affirmée de l'État d'avoir, à travers l'Anah, un guichet unique de l'habitat.

Tous les partenaires vont devoir travailler ensemble – ce que nous faisons déjà par le biais de Creuse Habitat, avec les communautés de communes, l'État et le Département – sur trois missions : la mise en place d'une dynamique territoriale ; l'information et la mobilisation des ménages concernant la rénovation de l'habitat ; l'information, le conseil et l'orientation des propriétaires sur toutes les thématiques de l'habitat, sans conditions de revenus. Cela entrera dans le Pacte territorial de l'habitat qui sera mis en place au 1^{er} janvier pour accompagner les ménages en assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Je ne peux pas répondre précisément à la question de M. LÉGER. Plein de choses sont en train de se dessiner. J'espère que nous disposerons d'éléments de réponse plus précis au second semestre, car si les PIG s'arrêtent au 31 décembre 2024 et que les nouveaux programmes ne sont pas mis en œuvre au 1^{er} janvier 2025, nous risquons de nous trouver dans une latence de droit commun qui, sans véritablement bloquer, sera fort préjudiciable.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant financier à la convention de délégation du suivi-animation des PIG Habitat pour l'année 2024. (Adopté à l'unanimité des votants – M^{mes} Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE, Armelle MARTIN, MM. Guy MARSALEIX, Patrice MORANÇAIS et Valéry MARTIN, membres du GIP Habitat, ne prennent pas part au vote.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

OBJET : AVENANT FINANCIER SUIVI ANIMATION GIP PIG HABITAT ANNEE 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//34 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

D'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer l'avenant financier à la convention de délégation du suivi animation des PIG Habitat pour l'année 2024 avec le GIP Creuse Habitat.

L'avenant est joint à la présente délibération.

Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALÉIX, M. Patrice MORANCAIS, M. Valéry MARTIN, Mme Armelle MARTIN, Elus Membres GIP HABITAT

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Convention de délégation du suivi-animation des Programmes d'Intérêt Général 2023-2024

AVENANT 2024

ENTRE

D'une part,

Le Conseil départemental de la Creuse 4 place Louis Lacrocq 23011 GUERET, représenté par Valérie SIMONET Présidente du Conseil départemental, conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 11 avril 2024 ;

ci-après dénommé « **le Département** »

ET

D'autre part,

Le Groupement d'Intérêt Public « Creuse Habitat » 12 Avenue Pierre Leroux 23000 GUERET, représenté par Christelle SARTIAUX Directrice, conformément à l'article 17 de la convention constitutive de celui-ci ;

ci-après dénommé « **Creuse Habitat** »

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : L'article 5 de la convention est modifié de la manière suivante.

Article 5 : Relations financières

Pour l'année 2024, Creuse Habitat estime le coût total prévisionnel de la mission à **619 000 €** réparti de la manière suivante :

* PIG Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne (PE-LHI) : 339 000 €

* PIG Autonomie : 280 000 €

Détail du financement dans le tableau ci-après :

Nature de la mission	PIG PE LHI	PIG Autonomie
Accueil et information	17 000 €	17 000 €
Animation	8 000 €	8 000 €
Coordination	18 827 €	18 827 €
S/Total 1	43 827 €	43 827 €
Repérage et diagnostic	Diagnostics énergie 103 250 € Diagnostics travaux lourds 47 670 €	Diagnostics autonomie 134 191 €
S/Total 2	150 920 €	134 191 €
Aide à la décision – Assistance technique, financière et administrative	Accompagnement des dossiers énergie 82 117 € Accompagnement des dossiers travaux lourds 42 900 €	Accompagnement des dossiers autonomie 82 746 €
S/Total 3	125 017 €	82 746 €
Suivi – évaluation en continu	19 236 €	19 236 €
S/Total 4	19 236 €	19 236 €
TOTAL GENERAL	339 000 €	280 000 €

Le Conseil départemental s'engage à verser deux acomptes au cours de l'année civile pour l'exécution de la mission. Un premier acompte de 50% sur le 1^{er} semestre et le second acompte de 30% sur le second semestre.

Le solde, quant à lui, sera versé en début d'année 2025, en fonction des dépenses réellement engagées en 2024 pour la réalisation de la mission.

Article 2 : Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux
Guéret, le

Pour le Département de la Creuse
La Présidente du Conseil départemental

Pour le GIP Creuse Habitat
La Directrice

Valérie SIMONET

Christelle SARTIAUX

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

PROGRAMMES INTERET GENERAL - SUIVI ANIMATION HABITAT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - ANNEE 2024 - GIP Creuse Habitat

Coût Global de l'opération (2 PIG)

DEPENSES							RECETTES															
OBJET	HT	TVA 20%	TTC	SALAIRES BRUT	CHARGES SALAIRES	TCC	AIDE PUBLIQUE (collectivité)	ENTITE	OBJET	NOMBRE DOSSIERS au global	Nombre de dossiers détaillé	Aide / dossier	PART FIXE (plafonnée à 250 000 €)		PART VARIABLE (dossiers)	Taux subventionné	Montant					
Salaires GIP Creuse Habitat						569 936,00 €	ETAT	ANAH	salaires GIP Creuse Habitat PIG AUTONOMIE				257 839,00 €	250 000,00 €		35%	87 500,00 €					
	salaires GIP Creuse Habitat PIG LHI	312 097,00 €	250 000,00 €		35%				87 500,00 €													
	charges diverses GIP / prestations externes	49 064,00 €			35%				17 172,40 €													
												dossiers autonomie	160		600 €			96 000,00 €		96 000,00 €		
												dossiers énergie FART (PO + PB) - (40 dossiers MAR)	100	50	600 €			30 000,00 €		30 000,00 €		
											40			2 000 €			80 000 €		80 000,00 €			
											10			1 600 €			16 000,00 €		16 000,00 €			
												dossiers travaux lourds (PO + PB)	10		840 €			8 400,00 €		8 400,00 €		
	SOUS-TOTAL ANAH																		422 572,40 €			
											Nbre de propriétaires occupants éligibles aux aides Anah		contribution		minoration animation renforcée	% participation						
							EPCI	COM AGGLO DU GRAND GUERET		3250		8 050,00			14	50 000,00 €						
								COM-COM CREUSE CONFLUENCE		3603		9 200,00			16							
								COM-COM CREUSE SUD OUEST		3016		8 050,00		3 000,00	14							
								COM COM MARCHE ET COMBRAILLES EN AQUITAINE		3180		8 050,00			14							
								COM-COM CREUSE GRAND SUD		2121		5 750,00		1 500,00	10							
								COM-COM PAYS SOSTRANIEN		1725		4 600,00		1 500,00	8							
								COM-COM PAYS DUNOIS		1829		4 887,50			8,5							
								COM-COM BENEVENT GRAND-BOURG		1589		4 312,50		1 500,00	7,5							
								COM-COM PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE		1685		4 600,00			8							
							S/TOTAL		21998		57 500,00		7 500,00	100								
SOUS-TOTAL EPCI																		50 000,00 €				
CONSEIL DEPARTEMENTAL																		146 427,60 €				
SOUS-TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL																		146 427,60 €				
TOTAL GENERAL																		619 000,00 €				
Frais postaux						2 000,00 €																
Assurances missions						5 029,00 €																
Frais télécommunication						5 600,00 €																
Frais de déplacements (repas / véhicules)						7 600,00 €																
fournitures de bureau						1 600,00 €																
Petit matériel Equipement						1 200,00 €																
Logiciels						4 940,00 €																
Locaux						16 095,00 €																
Formation audit RGE + qualif						5 000,00 €																
TOTAL\colonne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 064,00 €																
TOTAL TTC/TCC				619 000,00																		

BALANCE DEPENSES / RECETTES	
619 000,00 €	619 000,00 €
0,00 €	

NOUVEL ACCORD TRIPARTITE HABITAT INCLUSIF CNSA/ETAT/CD23**RAPPORT N° CD2024-04/3/35
DOSSIER N° 6288**

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) demande aux Départements de procéder à la signature du nouvel accord tripartite entre elle, l'État et le Conseil départemental qui remplacera le précédent sans modifier les engagements déjà pris. Cet accord a pour but d'insérer les dispositions issues de l'article 78 de la loi de financement de la sécurité sociale 2023 (LFSS 2023) qui prévoit la pérennisation de l'accompagnement des Départements par la CNSA dans le financement de l'aide à la vie partagée (AVP).

Tous les Départements engagés depuis 2021 et 2022 sont concernés, que d'autres projets voient le jour ou non. Les projets déjà financés pour lesquels une convention avec les porteurs a été signée avant le 31 décembre 2022 continuent de percevoir un financement à hauteur de 80 % de la CNSA et 20 % du Conseil départemental jusqu'en 2029. Si, à l'issue de 2029, le Conseil départemental signe un nouvel accord avec les porteurs, la participation sera alors de 50 % par la CNSA et 50 % par le Conseil départemental.

Dans l'éventualité où le Conseil départemental déciderait d'intégrer de nouveaux projets, la participation serait alors de 65 % de la CNSA et de 35 % du Conseil départemental, et ce pour les conventions signées avec de nouveaux porteurs avant le 31 décembre 2024. À compter de janvier 2025, la participation sera de 50 % pour la CNSA et 50 % pour le Conseil départemental.

Cette nouvelle convention n'oblige pas les départements à introduire de nouveaux projets mais permet de pallier les éventuels nouveaux projets que souhaiterait intégrer le Département.

Le présent projet de délibération a pour vocation de présenter le nouvel accord tripartite et ses annexes, de présenter l'annexe 3, comme chaque année et sous réserve de validation de la CNSA, de soumettre cette annexe à la signature de la Présidente du Conseil départemental et d'actualiser en cohérence le Règlement départemental d'aide sociale (RDAS).

Je dirai un mot concernant la programmation de l'habitat inclusif. À la fin 2022, le Département a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin d'établir la programmation d'habitat inclusif à l'échelle départementale pour 2023. Nous avons alors voté sept projets définis, faisant chacun l'objet d'une convention signée en 2022. Le bénéfice des 80 % de soutien de la CNSA perdure pour ces projets jusqu'en 2029. Au-delà, si la convention est renouvelée avec les porteurs de ces projets, le soutien passera à 50 % de la CNSA et 50 % du Conseil départemental, plafonné à 5 000 € par an et par habitant.

Le suivi des projets a permis de réactualiser la programmation puisque l'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA) a abandonné les deux projets qu'elle avait présentés. Par conséquent, la programmation actuelle ne comprend plus que cinq projets.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci pour ces explications précises sur un sujet technique et complexe.

La parole est à M^{me} Armelle MARTIN.

M^{me} Armelle MARTIN, secrétaire de séance. – Je vous indique que M. Éric BODEAU, qui a quitté l'Assemblée, a donné pouvoir à M^{me} Isabelle PÉNICAUD

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci.

Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose d'approuver les termes du nouvel accord tripartite tel qu'il vous a été présenté. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

OBJET : NOUVEL ACCORD TRIPARTITE HABITAT INCLUSIF CNSA/ETAT/CD23



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU La délibération N°CD2022-09/3/10 du 30 septembre 2022 du Conseil départemental de la Creuse ;
VU la loi de financement de la sécurité sociale de 2021 ;
VU l'article 78 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023
VU le rapport CP2022-12//35 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'approuver les termes du nouvel accord tripartite avec la CNSA et l'État, et ses annexes 1 à 4, joints en annexe à la présente délibération ;
- d'approuver l'avenant type à la convention déjà signée avec chaque porteur de projet, joint en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdits avenants, nouvelles conventions entre le CD et les porteurs de projets et autres documents liés à l'accord tripartite pour le compte du Département ;
- d'actualiser le Règlement Départemental d'Aide Sociale en lui intégrant la référence à l'article 78 de la LFSS 2023.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des propositions

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE SDIS 23, LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE,
DOMO CREUSE ASSISTANCE
ET L'ASSOCIATION PARCOURS TERRITOIRE AUTONOMIE**

**RAPPORT N° CD2024-04/36
DOSSIER N°6261**

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – La présente convention est l'actualisation de la précédente convention dont la finalité est la prévention des chutes, incluant des simplifications des modalités d'organisation.

Pour rappel, lorsque Domo Creuse Assistance reçoit un appel, en l'absence de proches, le SDIS 23 est contacté. C'est ce que l'on appelle l'opération « sapeur-pompier référent » qui est en application depuis 2021. Deux pompiers interviennent avec un véhicule léger. Le Département souhaite que ce dispositif soit proposé à tous les Creusois et pas seulement aux abonnés de Domo Creuse Assistance. Toutefois, pour assurer un meilleur suivi des personnes, une fiche de liaison est complétée par le SDIS et, suivant les indications portées sur cette fiche, la personne est orientée différemment.

Aujourd'hui, le DAC, dispositif d'appui à la coordination qui dépend de l'ARS, analyse ces fiches et, en accord avec la personne concernée, informe les UTAS, le SSIAD ou éventuellement le SAAD, en fonction des indications portées. Cette procédure est très allégée par rapport à la précédente.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous intégrons un quatrième acteur dans la démarche, afin d'avoir des données et des repères pour améliorer les parcours.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Auparavant, le DAC intervenait à la fin. Dorénavant, c'est lui qui reçoit cette fiche, dispatche, et oriente les personnes.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Très concrètement, quelle est la chaîne ? Si je tombe, qui dois-je appeler ?

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Cela dépend. Si la personne bénéficie de Domo Creuse Assistance, Domo Creuse peut prévenir un voisin ou le SDIS. Si le SDIS intervient, il remplit une fiche de liaison. Nous en parlons avec Laurent DAULNY, il est essentiel que cette fiche de liaison soit très précise. Une chute peut être due à des tapis installés sur le sol ou liée à un malaise – donc, à un problème de santé relevant du médical ou simplement à un aménagement du logement.

Cette fiche était, auparavant, adressée aux UTAS. Or je pense que beaucoup de ces chutes étaient liées à des problèmes de santé. Aujourd'hui, c'est le DAC qui exploite cette fiche et qui prévient ensuite les UTAS, les SSIAD ou les SAAD, selon les besoins.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Chère madame VIALLE, nous avons assisté jeudi dernier à un colloque très intéressant de la Société de gérontologie et de gériatrie du Limousin qui se déroule chaque année. Il était organisé sur deux journées, mais nous n'avons pu participer qu'à une seule. Ces sociétés existent à l'échelle nationale.

À cette occasion, nous avons pu constater que le monde de la recherche attaché à l'Université de médecine de Limoges mène des recherches sur ce que l'on appelle l'iatrogénie, à savoir l'influence des médicaments qui s'accumulent sur les ordonnances des personnes vieillissantes et qui occasionnent des effets secondaires indésirables, mais qui, pour un grand nombre d'entre elles, sont source de ces malaises, de ces chutes, voire de ces accidents.

D'autres pathologies, notamment en cardiologie, pourraient également être détectées très simplement, par des prises de pouls, de tension et autres examens légers que les sapeurs-pompiers peuvent tout à fait surveiller et qu'ils pourront préciser dans la fiche de liaison. Mais il s'agit là de données médicales qui, théoriquement, n'ont pas à être partagées avec les travailleurs sociaux des UTAS.

C'est la raison pour laquelle il manquait dans notre dispositif précédent cette orientation sur des acteurs qui ont, à la fois, la connaissance et la capacité d'analyse pour proposer un certain nombre d'actions comme, tout simplement, d'aller voir son médecin ou de prendre un rendez-vous auprès d'un cardiologue à l'hôpital de GUÉRET.

En fait, les gériatres cherchent aujourd'hui à être informés très en amont de tous les éléments symptomatiques qui permettront d'éviter que les personnes qui vieillissent en arrivent à la crise cardiaque ou à l'accident vasculaire cérébral. Cette proposition nous a beaucoup intéressés parce que, grâce au programme national de prévention des chutes, nous nous inscrivons dans un meilleur accompagnement des personnes qui souhaitent vivre à leur domicile, d'autant que le virage domiciliaire fera que, demain, nous aurons encore plus de personnes âgées chez elles.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Dans la Convention, ce processus de confidentialité est très bien exposé et je pense que cela explique également que ce soit le DAC qui dispatche les informations suivant les besoins.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous tâchons de participer à l'amélioration des conditions de vie des personnes de notre département en perte d'autonomie, d'autant que l'habitat isolé et la raréfaction du nombre de médecins nous y incitent.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous propose de m'autoriser à signer la convention de partenariat, jointe en annexe, entre le SDIS de la Creuse, le Conseil Départemental de la Creuse, l'association Parcours Territoire Autonomie et la délégation de service public Domo Creuse Assistance.
(Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS 23 - LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE - DOMO CREUSE ASSISTANCE ET ASSOCIATION PARCOURS TERRITOIRE AUTONOMIE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//36 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Creuse, le Conseil Départemental de Creuse (CD), l'Association Parcours Territoire Autonomie, et la Délégation de Service Public (DSP) Domo Creuse Assistance dans le cadre de la prévention des chutes.

La convention de partenariat est jointe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous abordons à présent les rapports portant plus particulièrement sur les sports. De grandes manifestations se déroulent dans le département en direction des plus jeunes, dans le cadre de « La Creuse fait ses jeux », un vrai format collectif rassemblant les associations du monde sportif, le Comité départemental olympique et sportif (CDOS), les communes et les intercommunalités. Nous avons vécu de grands moments aujourd'hui, nous en vivrons encore demain et le bouquet final brillera à LA SOUTERRAINE dans quelques jours.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Ce matin, à neuf heures, nous avons vécu un très beau moment, en accueillant 600 enfants qui ont participé pendant trois heures à des activités diverses et variées, grâce à la collaboration des gens du territoire, de la commune de GOUZON, de Creuse Confluence représentée par Nicolas SIMONNET, du CDOS et de l'État puisque M^{me} la Préfète était présente également.

C'était un très bon temps d'échange et de partage auquel de très nombreux comités départementaux ont participé. Cette matinée s'est conclue sur le stade synthétique par une vidéo de tous ces enfants dans un moment de folie. J'espère que vous aurez prochainement de voir ce film sur les réseaux.

**PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI)
RELATIF AUX SPORTS DE NATURE**

**RAPPORT N° CD2024-04/3/37
DOSSIER N° 6237**

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) a été récemment mis en place. Une commission, instance de proposition des sites, a été créée en son sein.

Le premier site qui sera mis à l'honneur se situe sur la commune de BOURGANEUF. Il s'agit du site d'escalade du Verger.

Je précise par ailleurs, qu'à la rentrée prochaine, le collège Jean Picart le Doux accueillera une section sportive « escalade » qui permettra de promouvoir ce site.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il est vrai qu'il s'agit d'un site tout à fait spécifique situé sur le secteur de BOURGANEUF. Un joli site !

M^{me} JOUANNETAUD. – Le site de BOURGANEUF est effectivement très beau.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il se passe beaucoup de choses dans le secteur de BOURGANEUF, (*Sourires.*)

Un Conseiller départemental. – BOURGANEUF, son site, son Sénateur !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'insistais, madame JOUANNETAUD, parce que je souhaitais que vous nous le confirmiez, mais c'est formidable.

Nous sommes très heureux de ce partenariat, du succès que rencontre cette commission et de l'engouement qu'elle suscite, madame la Vice-Présidente. J'en entends régulièrement parler. Tout le monde est heureux de mettre en lumière les événements sportifs et surtout des espaces propices à leur déroulement, pour les valoriser au-delà de nos frontières départementales. Bravo !

Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous propose :

- d'approuver la proposition de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), en inscrivant au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) le site d'escalade du Verger situé sur la commune de BOURGANEUF ;
- de mettre en œuvre pour ce site les trois axes d'interventions du PDESI de la Creuse tels que délibérés en Conseil départemental du 22 septembre 2022. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI)
RELATIF AUX SPORTS DE NATURE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération N° 12/3/17 du Conseil Départemental du 14 décembre 2018 ;
VU la délibération N° 09/3/14 du Conseil Départemental du 27 septembre 2019 ;
VU la délibération N° 02/5/21 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 26 février 2021 ;
VU la délibération N° 02/4/25 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 25 février 2022 ;
VU la délibération N° 09/3/14 du Conseil Départemental du 30 septembre 2022
VU le rapport CP2022-12//37 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'approuver la proposition de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) en inscrivant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) le site d'escalade du Verger situé sur la commune de Bourganeuf, *le descriptif du site est joint en annexe à la présente délibération ;*

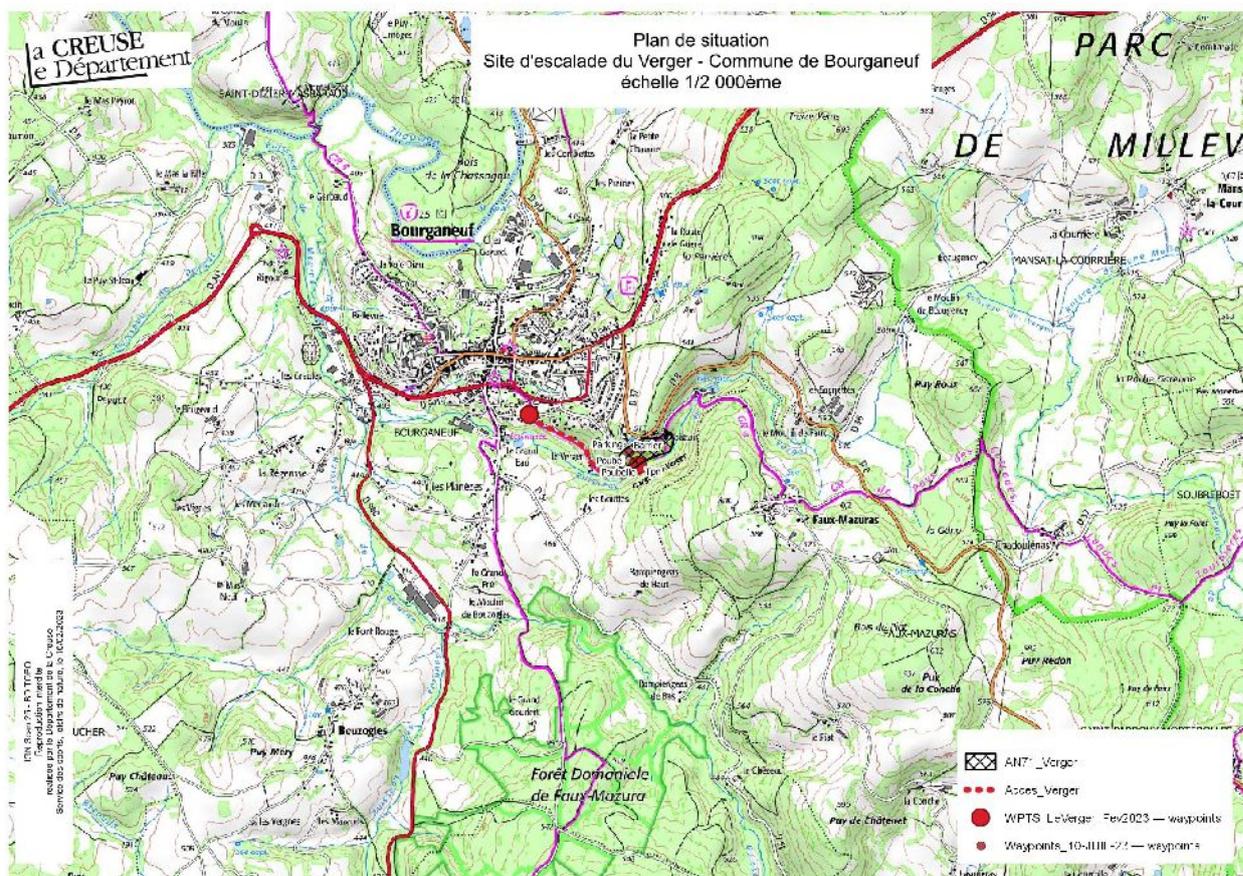
- de mettre en œuvre pour ce site les 3 axes d'interventions du PDESI de la Creuse tels que délibérés en Conseil départemental du 30 septembre 2022 .

Pour rappel : inscrire les Espaces Sites et Itinéraires (ESI) juridiquement conformes, aménager les ESI, promouvoir les ESI.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Présentation du site d'escalade du Verger – commune de Bourgneuf (Creuse)



Présentation du site :

- Situé dans les gorges du Verger, 1^{er} site classé en Limousin en 1912 pour son caractère pittoresque et ses paysages,
- Falaises naturelles en bord de rivière du Verger,
- Espace naturel très fréquenté par la population locale et touristique,
- Un espace équipé de tables de pique-nique, bancs, poubelles.

C'est un espace dédié aussi à la culture avec les créations de l'artiste internationale Marine ABRAMMOVIC. 3 *spirit house* ont été posées sur le parcours en 2001 et invitent à la contemplation, à la rêverie.

Caractéristiques techniques :

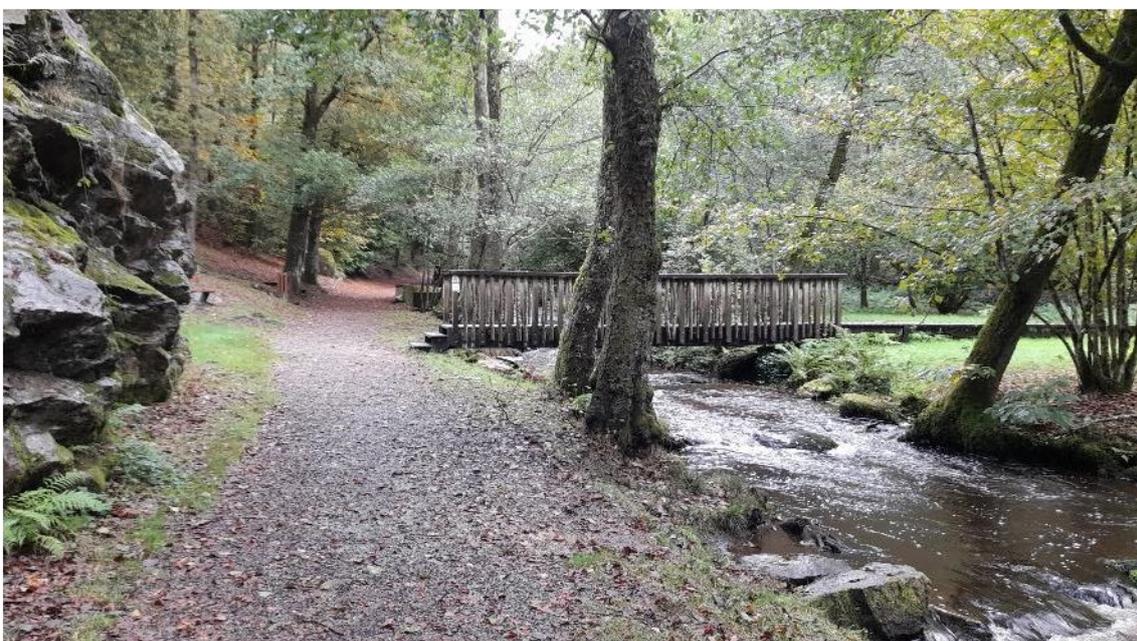
- 17 voies équipées de 3A à 7B (débutant à confirmé)
- Foncier communal
- Site classé / ABF au titre des paysages « Gorges du Verger »
- Pas de contraintes environnementales
- Pas de conflits d'usage
- Fréquentation limitée du site
- Activités encadrées (clubs), et libres
- Accès et parkings identifiés
- Convention avec le Comité territorial Limousin de la FFME pour contrôle et entretien du site
- Communication sur le réseau <https://www.terrasports23.com/>, ainsi que par la commune de Bourgneuf

Entretien du site :

- Gestion ONF des parties boisées,
- Convention bi partite entre la Commune de Bourgneuf et le Comité territorial Limousin de la FFME pour le contrôle et l'entretien du site jusqu'en juin 2026 ;
- La commune de Bourgneuf, propriétaire du site, entretient les abords, les équipements, les circuits de randonnée.



Site d'escalade du Verger



Une vue sur la rivière le Verger et le site d'escalade (à gauche)

**PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INTER-PARCS DU MASSIF CENTRAL
PÉRIODE 2024-2026**

**RAPPORT N° CD2024-04/3/38
DOSSIER N° 6239**

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. –L'association inter-parcs du massif central, IPAMAC, porte le projet du « Laboratoire des itinérances ». En janvier dernier, nous avons reçu, à l'Hôtel du Département, une trentaine de représentants de cette association ravis de pouvoir venir échanger chez nous.

Nous souhaitons aujourd'hui adhérer à l'IPAMAC parce qu'après avoir mis en place *La Vagabonde*, nous souhaitons promouvoir les itinérances. Afin de répondre au projet de ce Laboratoire des itinérances, nous souhaitons conclure un partenariat avec cette association pour bénéficier des différentes actions qu'elle met en œuvre et pouvoir, puisque notre Vagabonde est désormais complète, candidater aux prochains appels à projets portant sur les grandes itinérances du Massif central.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous étions réunis, vendredi dernier. en Commission permanente au Comité du Massif central, où les représentants d'IPAMAC présentaient toute l'action qu'ils ont développée ces dernières années. Cette association permet de mettre en lumière les potentialités en matière de développement touristique et sportif des territoires creusois, mais elle le fait à l'échelle d'un massif pour un engagement financier, somme toute, modeste de 200 €.

Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose donc de participer à ce Laboratoire des itinérances. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INTER-PARCS DU MASSIF CENTRAL (IPAMAC) - PÉRIODE 2024-2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//38 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- de donner un accord pour la mise en place d'un partenariat entre le Conseil départemental de la Creuse et l'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC) ;
- d'attribuer la somme de **200 €** au titre de l'année 2024 pour contribuer à la mise en œuvre du programme d'actions 2024-2026 du « Laboratoire des itinérances » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération.

Dit que la somme sera imputée au Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons maintenant aborder des dossiers dont deux, de volumes totalement différents, qui , pour l'un, concerne l'étape du Tour de France à ÉVAUX-LES-BAINS, pour l'autre, l'organisation du concours national Limousin à LA SOUTERRAINE, mais tous deux portent sur des événements que le Conseil Départemental a tenu à mettre en délibéré, car il souhaite apporter son aide et son engagement dans le cadre de la communication qui peut en être faite. En effet, je rappelle les objectifs qui nous rassemblent : faire parler de la Creuse pour attirer de nouveaux habitants. Il faut faire parler de notre département comme d'un département qui ose et qui permet à ses habitants d'y vivre dans de bonnes conditions.

Vous me demandiez comment développer une communication en ce sens. Je pense que de grands événements tels que ceux-ci, seront partagés à l'échelle nationale, voire internationale, aussi bien l'un que l'autre, car le concours national Limousin attire bien au-delà des frontières de notre pays. Voilà le type d'action que nous pouvons organiser de façon ponctuelle. En tout cas, nous comptons bien nous y engager

ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2024 EN CREUSE

RAPPORT N° CD2024-04/3/39 DOSSIER N° 6236

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Vous le savez, mercredi 10 juillet, nous vous attendons tous à ÉVAUX-LES-BAINS pour cette étape du Tour de France !

Le Tour de France, c'est : 190 pays couverts ; 1,14 milliard d'heures vues sur les directs internationaux ; 4,2 millions de téléspectateurs de moyenne sur les directs France Télévisions ; 44,4 % de part d'audience moyenne ; 11,6 millions de fans sur les réseaux sociaux ; et 250 collectivités territoriales qui candidatent chaque année.

Plusieurs temps forts dont les dates figurent dans le rapport marqueront le passage de cette onzième étape, organisés à l'initiative d'AMAURY SPORT ORGANISATION (ASO), société organisatrice du Tour de France, et par tous les collaborateurs Creuse Confluence, la commune et le Département.

Très récemment, s'est déroulée la dictée du Tour de France dont les huit lauréats seront sur le podium de départ. Nous attendons la venue de Christian PRUDHOMME, le Directeur du Tour de France, le 16 mai. Différentes festivités, dont un repas-célébration, se tiendront autour du Tour de France.

Le point important est, bien sûr, la contribution financière. La somme demandée par ASO est de 90 000 € hors taxes. Nous vous proposons donc de la répartir à hauteur de 50 000 € pour le Conseil départemental, 10 000 € pour la communauté de communes et 30 000 € pour la commune d'ÉVAUX-LES-BAINS, pour l'inscription.

Pour les frais annexes, tels que la location de barrières, la sécurité, les sanitaires, etc., qui sont nécessaires, la répartition sera de 20 000 € TTC pour le Conseil départemental, la communauté de communes et la commune participant chacune à hauteur de 10 000 € TTC. Tout cela se fait en partenariat avec le Cercle Cycliste Mainsat-Evaux (CCME), association qui recherche les partenaires privés et qui porte également toutes ces dépenses annexes.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose

- de verser les participations financières ci-dessus présentées :
 - => 60 000 € TTC à la société Amaury Sport Organisation
 - => 20 000 € TTC à l'association Cercle Cycliste Mainsat-Evaux
- de m'autoriser à signer le contrat Tour de France 2024 avec la commune d'ÉVAUX-LES-BAINS, la communauté de communes Creuse Confluence et la société Amaury Sport Organisation et la convention de partenariat avec l'association Cercle Cycliste Mainsat-Evaux dans le cadre de l'organisation du départ d'étape du Tour de France. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2024 EN CREUSE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//39 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

Dans le cadre de l'organisation du départ d'étape du Tour de France 2024 :

- de verser les participations financières suivantes :

=> **60 000 € T.T.C** à la société Amaury Sport Organisation

=> **20 000 € T.T.C** maximum à l'association Cercle Cycliste Mainsat-Evaux, soit 50 % du coût prévisionnel de l'opération estimé à **40 000 €** ;

- de m'autoriser à signer le contrat, *joint en annexe à la présente délibération*, Tour de France 2024 avec la Commune d'Evaux les Bains, la Communauté de communes Creuse Confluence et la société Amaury Sport Organisation et la convention de partenariat, *jointe en annexe à la présente délibération*, avec l'association Cercle Cycliste Mainsat-Evaux dans le cadre de l'organisation du départ d'étape du Tour de France.

- de donner délégation à la Commission permanente en cas de besoin pour la suite de ce dossier.

Dit que les sommes seront imputées au budget départemental chapitre 65 article 65742 (pour la société Amaury Sport Organisation) et chapitre 65 article 65748 (pour l'association Cercle Cycliste Mainsat-Evaux).

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

CD - SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons aux rapports de la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable.

MISE EN PLACE DE DEUX NOUVEAUX DISPOSITIFS : BOOST'VILLE ET BOOST'SPORT

**RAPPORT N° CD2024-04/40
DOSSIER N° 6260**

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Il s'agit pour nous de délibérer sur deux nouveaux dispositifs : Boost'Ville et Boost'Sport.

Le Département est extrêmement présent auprès des collectivités pour les soutenir dans leurs investissements. Nous l'avons indiqué ce matin : 30 % de notre investissement va en direction de tiers. Sur la période 2020-2023, nous avons consacré plus de 20 M€ aux dispositifs Boost'Comm'Une et Boost'Ter, à l'aide Covid, à l'eau et l'assainissement, au développement et l'accès à la fibre, à l'habitat – comme le rappelait Patrice MORANÇAIS en présentant le rapport sur le GIP Creuse Habitat –, à la santé, au plan Vêto, au sport et à la culture.

Boost'Ville permettra au Conseil départemental d'intervenir auprès des trois villes du département qui, compte tenu de leur nombre d'habitants, ne pouvaient pas prétendre au Boost'Comm'Une. Une enveloppe globale de 300 000 € y sera dédiée, soit 100 000 € par ville, avec un taux d'intervention compris entre 20 % et 60 %. Néanmoins, ces sommes seront attribuées pour des projets structurants. Eu égard au rôle de centralité de ces villes, les projets devront aller au-delà de ce qu'ils pourraient apporter aux habitants de ces villes, touchant également ceux qui viennent y travailler, s'y former ou y consommer.

Bien évidemment, nous n'avons pas attendu le Boost'Ville pour aider ces villes. Vous pourrez le constater en consultant l'annexe au rapport : depuis 2020, ce sont plus de 18 M€ qui ont été apportées à AUBUSSON, GUÉRET et LA SOUTERRAINE sur des thématiques telles que les routes, le sport, la petite enfance, la culture et le patrimoine, les collèges ainsi que l'environnement.

Ce Boost'Ville est donc un plus pour ces villes qui font entendre aujourd'hui des besoins, mais le Département sera très attentif à ce que ces aides soient attribuées à des projets structurants. De toute façon, tous seront examinés en Commission permanente.

J'en viens au Boost'Sport.

Marie-Christine BUNLON avait présenté le Schéma départemental des sports 2023-2027, qui définissait quatre axes, dont l'élaboration d'un plan départemental des équipements sportifs à financer. Dans le cadre de Boost'Sport, 700 000 € seront dédiés à nos équipements sportifs vieillissants car, nous le constatons tous, la Creuse peine aujourd'hui à accueillir des manifestations sportives régionales et nationales.

Nos clubs sportifs nous réclament, qui des stades de foot, qui des pistes d'athlétismes, qui des gymnases. Les structures sportives de nos collègues vieillissent également, entravant la pratique du sport en salle.

Grâce à ce Boost'Sport, nous apporterons des réponses, mais ces 700 000 € ne doivent pas faire l'objet d'un saupoudrage. Nous financerons des projets d'envergure départementale. Il ne s'agit pas de faire le même équipement au nord et au sud du département. Lorsque, au mois de septembre, le diagnostic réalisé par l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse nous sera soumis, nous aurons une vision globale et serons en mesure de développer une offre d'équipement sportif correcte. Nous serons cofinanceurs avec l'État ; nous comptons sur le nouveau Plan particulier pour la Creuse pour cranter des aides et espérons bénéficier de financements de l'Agence nationale du sport (ANS) pour cofinancer la rénovation, voire la création d'équipements sportifs.

Jean-Luc LÉGER l'a dit ce matin, l'objectif est d'avoir un solda migratoire positif. Aujourd'hui, nous engageons dans ces dispositifs plus de 6,5 M€ : Boost'Comm'Une 4 M€, Boost'Ville 300 000 €, Boost'Sport 700 000 €, sans oublier le Boost'Habitat que nous vous présenterons au cours de la plénière de juin. Ce sont vraiment des fonds que nous investissons dans et pour les collectivités, en ayant pour objectif l'augmentation de la population creusoise.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Valéry MARTIN l'a dit, nous avons toute une génération d'équipements sportifs qui souffrent aujourd'hui. Nous ne sommes pas là pour relancer un quelconque débat sur la piscine de GUÉRET, mais nous connaissons tous la situation du gymnase de FELLETIN ou celle du Hall polyvalent d'AUBUSSON et tant d'autres pistes d'athlétisme, etc.

Ce Boost'Sport ne sera effectif que s'il vient en support d'une aide de l'État. Sinon, ce sera comme Boost'Comm'Une, il n'aura pas d'effet véritablement levier. Dans les dialogues que vous menez avec l'État aujourd'hui, avons-nous quelques assurances de l'ANS, par exemple, même si l'on connaît les assurances de l'État ? Sera-t-il possible de mobiliser des fonds d'État sur ces équipements qui en auraient bien besoin ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – On peut toujours l'espérer mais, s'agissant du sport, je cède la parole à Marie-Christine BUNLON.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Dans le cadre du Schéma départemental du sport 2023-2027, nous avons décidé de travailler à l'élaboration d'un Schéma départemental des équipements structurants à l'horizon 2024. Actuellement, une étude est menée sur ces équipements, en partenariat avec l'État mais également avec la région, puisque nous travaillons avec deux instances régionales, la Conférence régionale du sport (CRDS) et la Conférence régionale des financeurs des sports (CRFS).

L'objectif est vraiment d'apporter des soutiens financiers à des sites structurants. C'est l'engagement de l'État comme des Régions. Lorsque les projets seront importants, nous obtiendrons des cofinancements. Aussi l'étude est-elle orientée dans ce sens. Normalement, ses conclusions devraient nous permettre d'avoir en septembre une vision claire de ce qui est le plus nécessaire aujourd'hui.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Au-delà de l'aspect financier, il faudra également savoir quels clubs sont capables de porter ces projets. Il ne s'agit pas de monter des coquilles vides. Aujourd'hui, certains clubs sont en demande, dans lesquels nous savons qu'il y aura du potentiel, de l'avenir et de la présence. Cela aussi entrera dans les décisions que nous prendrons, car nous aurons des choix à opérer.

M. LÉGER. – Nous avons récemment participé à une excellente conférence lors de laquelle nous avons été invités, nous élus, à réfléchir sur des sujets un peu tabous, mais qui ne devraient pas l'être, comme la mutualisation des équipements afin d'éviter le saupoudrage. C'est compliqué parce que chacun veut son gymnase, chacun veut son équipement mais, lorsque deux villes sont très proches, le gymnase de l'une peut peut-être servir à tout le monde. Les débats seront houleux, mais il ne faut rien s'interdire parce que, quand l'argent public est là, il n'est pas question de saupoudrer au risque de ne rien faire.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vais vous faire sourire. J'assistais lundi soir à une réunion publique du CNCP organisée par M^{me} la Préfète à laquelle participait également un président d'intercommunalité. Mon propos ne touchait pas que le domaine du sport, mais j'ai évoqué plus largement cette notion qu'il faudrait, demain, apprendre à mutualiser un gymnase dans un collège, une bibliothèque ou une salle d'équipements numériques. Une personne est alors intervenue, notre député de la Creuse, seul et unique, en disant que ce n'était pas le sujet et qu'il fallait plutôt demander des financements nouveaux à l'État.

C'est une petite boutade pour dire que, si je comprends son discours, comme nous sommes moins dans l'incantation politique et plus dans le concret, vous avez raison les uns et les autres de rappeler que l'on ne pourra pas tout financer. Aussi ce schéma est-il bien celui des équipements sportifs « structurants », j'y insiste. Je m'en suis entretenue à plusieurs reprises avec M^{me} BUNLON qui partageait ma crainte que tous les porteurs de gymnases et d'équipements sportifs du département veuillent être inscrits dans ce schéma pour bénéficier des financements. J'aimerais tant que l'on puisse répondre à toutes leurs demandes, mais l'État, la Région et le Département ne suffiront pas en termes de fléchage financier pour rénover tous ces équipements et les mettre aux normes.

Il sera compliqué, le moment venu, de faire des choix, mais nous nous appuierons sur les compétences du Conseil régional. J'ai rencontré Philippe LAFRIQUE, Vice-président en charge du sport et de la vie associative du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Il était très sensible à ce sujet : il faudra faire des choix.

Parler d'approche projet ou d'approche différenciée, c'est être bien conscient que l'on ne peut pas tout faire et tout promettre. Bien au contraire, il convient d'afficher des règles du jeu, même si, parfois, celles-ci peuvent être modifiées et ne sont pas totalement figées. Pour l'instant, le Département a prévu une enveloppe financière de 700 000 € et nous nous appuierons sur des décisions copartagées avec la Région et l'État. Voilà notre objectif !

Je reviens sur les propos de M. Valéry MARTIN pour préciser que nous ne vous présentons pas aujourd'hui le projet Boost'Habitat parce que nous attendons de connaître le PPC 2, s'il y en a un, car on peut s'interroger. En tout cas, de la même façon, la vision de l'État est de rendre opérante la politique régionale pour la rénovation des logements, sur laquelle nous viendrions nous greffer, en s'appuyant sur des moyens et des orientations partagées pour bénéficier d'un vrai fonds de financement qui ne soit pas qu'un saupoudrage permettant deux-trois bricoles. Tel n'est pas l'objectif. Mieux vaut faire bien pendant trois ans pour un amorçage durable et un investissement qui ait du sens.

Donc, nous attendons de savoir ce que l'État, *via* le Plan particulier pour la Creuse, posera comme orientations et comme crédits, pour vous présenter le Boost'Habitat, probablement lors de la séance plénière du mois de juin.

Enfin le Conseil départemental dédie une enveloppe de 100 000 € pour GUÉRET, AUBUSSON et LA SOUTERRAINE. Nous ne les avons pas véritablement exclues puisque d'autres financements du Département allaient vers ces trois villes, et ce n'est pas parce que l'un des trois maires, qui n'est d'ailleurs plus maire aujourd'hui, criait plus fort que les autres. Je ne suis absolument pas impressionnée par des élus de ce type.

M. LÉGER. – De qui parlez-vous ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous l'aurez compris !

Nous n'avons pas de questions à nous poser, mais des réalités s'imposaient et nous ne pouvons proposer le Boost'Comm'Une à tout le monde, et, finalement, aujourd'hui, nous prévoyons des enveloppes de 100 000 € pour ces villes. Je n'ai pas pu échanger avec l'actuel maire d'AUBUSSON sur la vision qu'il a aujourd'hui. Le maire de GUÉRET nous a livré quelques pistes. Quant au maire de LA SOUTERRAINE, nous savons combien la rénovation des logements est importante pour lui et sa ville, en partie pour les étudiants qu'elle accueille mais surtout parce qu'elle souhaite bien accueillir les employés de Rioland. Nous parlions de l'accueil des nouveaux habitants ; les accueillir, c'est bien ; leur offrir des emplois, c'est bien ; les conserver, c'est encore mieux. Aussi, je ne m'inquiète pas, je pense qu'à LA SOUTERRAINE, les financements sont déjà fléchés.

M. LÉGER. – Nous avons rapidement évoqué le PPC et l'habitat. Il est vrai que si ce PPC 2 ne comporte pas un volet habitat fort, abondé d'une aide financière de l'État sur le logement, il ne répondra pas totalement à nos attentes. Mais nous allons rester pleins d'espoir.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est la raison pour laquelle j'avais laissé entendre en février dernier, devant cette Assemblée, que nous verrions bien.

Avez-vous d'autres questions sur ces deux programmes qui représentent un engagement de 1 M€ pour notre collectivité. Ils confirment ce que nous disions ce matin, monsieur FOULON, à savoir que nous voulons renforcer l'attractivité de notre département en usant de maints outils ; ceux-ci nous semblent pertinents !

Je vous propose donc :

- de valider la mise en place du dispositif Boost'Ville, conformément au règlement annexé au rapport ;
- de valider la mise en place d'un fonds d'aide en faveur des équipements sportifs appelé Boost'Sport ;
- d'approuver l'ouverture des autorisations de programme correspondantes pour la période 2024-2026, à savoir : 300 000 € pour Boost'Ville et 700 000 € pour Boost'Sport. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : MISE EN PLACE DE DEUX NOUVEAUX DISPOSITIFS :
BOOST'VILLE ET BOOST'SPORT**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//40 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*



DÉCIDE,

de valider la mise en place du dispositif « Boost'Ville », conformément au règlement ci-annexé,

de valider la mise en place d'un fonds d'aide en faveur des équipements sportifs appelé « Boost'Sport »

d'approuver l'ouverture des autorisations de programme correspondantes pour la période 2024-2026 :

« Boost Ville » : 300 000 euros

« Boost Sport » : 700 000 euros

Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le chapitre 204 (investissement).

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET



AUBUSSON - GUERET - LA SOUTERRAINE

**Un nouveau dispositif encourageant la réalisation des projets structurants
des grandes centralités du territoire**

**Le Département de la Creuse : un acteur engagé auprès des collectivités
pour soutenir l'investissement sur les territoires**

Garant de la solidarité sociale et territoriale, le Département est un acteur majeur œuvrant à l'aménagement et au développement du territoire. D'importants moyens financiers sont déployés pour conserver et insuffler une dynamique de l'investissement local garantissant les équipements et services nécessaires au bien vivre en Creuse.

A. Un soutien à l'aménagement et au développement du territoire :

1) 20 millions d'euros mobilisés, sur la période 2020-2023, pour cofinancer les politiques d'aménagement et de développement des collectivités locales

- **BOOST**

Dans le cadre des politiques territoriales, **7,2 millions d'euros** ont été mobilisés, sur la période 2020-2023, avec la mise en place des contrats **BOOST'TER** et **BOOST'COMMUNE** accompagnant les EPCI et les communes dans leurs projets d'investissement.

- **Aide COVID**

Une aide exceptionnelle de **1,2 M €** (10 € par habitant) a été attribuée aux intercommunalités creusoises, au titre de la relance de l'économie locale, pour faire face à la crise COVID.

Le Conseil départemental a également consenti un effort conséquent en accompagnant des thématiques à forts enjeux :

- **EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI**

4,1 millions d'euros ont été dédiés au cofinancement des projets des communes ou de leurs regroupements.

- **FTTH**

Plus de **3,6 millions d'euros** ont été consacrés au déploiement de la Fibre optique et du Très Haut Débit.

- **HABITAT**

Près de **890 000 €** ont été mobilisés entre 2020 et 2023 au profit des EPCI creusoises, via le GIP Creuse Habitat.

- **SANTE**

Mise en œuvre d'un **Plan Santé** (enveloppe d'**1,05 M€**) et d'un **Plan Vétos** (**60 000 €** en 2023) pour encourager l'installation des professionnels et lutter contre les problématiques d'accès aux soins.

- **SPORT - CULTURE - PATRIMOINE**

Environ **2 millions d'euros** d'investissement ont été dédiés au développement des pratiques sportives et culturelles, aux usages du numérique ou encore à la préservation du patrimoine historique.

2) Un renouvellement des politiques territoriales jusqu'en 2026 pour améliorer l'attractivité du département et accentuer l'évolution favorable du solde migratoire : 6.5 M€

Pour poursuivre cette dynamique, le Département a décidé de renforcer **ses politiques territoriales** en déclinant jusqu'en 2026 quatre dispositifs opérationnels :

- **BOOST'COMM'UNE**

Renouvellement des contrats avec une enveloppe de **4 millions d'euros** pour les communes du département.

- **BOOST'HABITAT**

Programme **d'1,5 million d'euros** destiné à accompagner la rénovation des logements communaux.

- **BOOST'SPORT**

Pour soutenir plus spécifiquement certaines communes ou intercommunalités porteuses de projets structurants en matière d'équipements sportifs avec une enveloppe dédiée de **700 000 €**

- **BOOST'VILLE**

Règlement d'intervention en faveur des trois villes creusoises de plus de 3000 habitants (Aubusson, Guéret et La Souterraine) avec une enveloppe de **300 000 €** affectée à la réalisation de projets structurants en lien avec la fonction de centralité de ces territoires.

B. Les interventions du Département sur Aubusson, Guéret et La Souterraine depuis 2020 **18,6 M€**

Le Département investit de façon significative sur les trois plus grandes centralités du département, **Aubusson, Guéret et La Souterraine** que ce soit au travers de ses propres compétences ou d'interventions ciblées en fonction des enjeux du territoire.

Depuis 2020, le Département est intervenu sur diverses thématiques (détaillées ci-après et n'ayant pas un caractère exhaustif) pour un coût global d'environ **18,6 millions d'euros** :

ROUTES ET INFRASTRUCTURES : 2,04 M€	
<u>AUBUSSON</u> 1 221 000 €	aire de covoiturage de La Seiglière, traverse d'Aubusson (RD941-rue des Fusillés), carrefour RD941-RD982, carrefour giratoire au Pré Cantrez.
<u>GUERET</u> 310 000 €	couches de roulement : RD940 - Giratoire "Arfeuillère", RD100 - liaison giratoires "Renault Truck et Jardiland", RD33 - Sortie Guéret direction Anzème...
<u>LA SOUTERRAINE</u> 506 000 €	RD1, RD912, accès pont SNCF Le Poirier, aire de covoiturage de La Prade...
SPORT : 1,02 M€	
<u>AUBUSSON</u> 11 000 €	utilisation des équipements sportifs par les collèges, subventions aux associations et mise aux normes des installations sportives.
<u>GUERET</u> 980 000 €	gymnase de La Pigue, utilisation des équipements sportifs par les collèges, subventions aux associations sportives et événementiels (Forêts Folliès, coupe de France VTT...).
<u>LA SOUTERRAINE</u> 33 000 €	utilisation des équipements sportifs par les collèges, subventions aux associations sportives.
PETITE ENFANCE : 230 500 €	
<u>AUBUSSON</u> 39 000 €	multi-accueil de Creuse Grand Sud, accueil de loisirs Clé de contact.
<u>GUERET</u> 149 000	multi-accueil de l'Agglomération du Grand Guéret, accueil de loisirs de la Ville de Guéret.
<u>LA SOUTERRAINE</u> 42 500 €	Maison des Assistant(e)s Maternel(le)s Mille et Une Libellules, multi-accueil Les Pitchounets, accueil de loisirs de la MJC.
CULTURE ET PATRIMOINE : 5,1 M€	
<u>AUBUSSON</u> 4,2 M€	établissements culturels (Théâtre Jean Lurçat /Scène Nationale d'Aubusson, Cité Internationale de la tapisserie et de l'art tissé), subventions aux associations culturelles, étude muséographique et scénographique pour le futur musée de la Résistance et de la Déportation de la Creuse (Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat).
<u>GUERET</u> 356 000 €	établissement culturel (Guéretoise de spectacle), subventions aux associations culturelles.
<u>LA SOUTERRAINE</u> 554 000 €	établissement culturel (Centre culturel Yves Furet), subventions aux associations culturelles, aménagement des locaux « Trace de pas ».
COLLÈGES : 8,44 M€	
<u>AUBUSSON</u> 984 000 €	collège Eugène Jamot : restructuration des bâtiments A et B, financement de sorties éducatives (« Collège au théâtre », « Collège au patrimoine », « Collège au cinéma »...)

<u>GUERET</u> 1,8 M€	collèges Martin Nadaud et Jules Marouzeau : réfection et financement de sorties éducatives (« Collège au théâtre », « Collège au cinéma »...)
<u>LA SOUTERRAINE</u> 5,66 M€	cit� scolaire Raymond Loewy : restructuration de l'�tablissement, financement de sorties �ducatives (« Coll�ge au th�atre », « Coll�ge au patrimoine », « Coll�ge au cin�ma »...)
ENVIRONNEMENT : 1,74 M€	
<u>AUBUSSON</u> 75 500 €	diagnostic assainissement, �tude transfert de comp�tences, sectorisation et t�l�gestion du r�seau d'eau potable, �tude du patrimoine, diagnostic et sch�ma directeur d'eau potable.
<u>GUERET</u> 1,13 M€	canalisations fuyardes, diagnostic assainissement et eaux pluviales.
<u>LA SOUTERRAINE</u> 535 000 €	chaufferie biomasse plaquettes avec cr�ation de r�seau de chaleur pour 4 b�timents communaux (CCRT 23), station de neutralisation et modification du r�seau d'eau potable, r�seau d'assainissement...

BOOST'VILLE : un accompagnement financier du D partement pour les projets structurants des Villes d'Aubusson - Gu ret - La Souterraine sur la p riode 2024-2026

LE CADRE REGLEMENTAIRE

A. Objet de l'intervention d partementale

L'intervention consiste en une **aide   l'investissement pour les projets structurants** relevant de th matiques   fort enjeu pour le D partement.

Les projets pr sent s devront r pondre   un objectif d'attractivit  et rev tir un caract re structurant en termes d'am nagement territorial   savoir :

- Avoir un impact en termes de synergie et de d veloppement pour le territoire
- Conforter et renforcer le r le de centralit  de la Ville
- Avoir un rayonnement au minimum   l' chelle du bassin de vie
- Contribuer de fa on significative   am liorer la qualit  de vie

B. B n ficiaires

Le dispositif Boost'Ville s'adresse aux communes de Creuse ayant une population sup rieure ou  gale   3000 habitants (*Source : population donn es DGF 2021*) soit les villes **d'AUBUSSON, GUERET et LA SOUTERRAINE**.

C. Modalit s d'intervention

1) Dispositif triennal

Boost'Ville est un programme op rationnel sur la **p riode 2024 - 2026**.

2) Types d'investissements  ligibles

L'aide du D partement porte sur :

- L'ensemble des d penses hors taxes n cessaires   la r alisation du ou des projets (travaux, frais d' tudes, d'honoraires, etc...).
- Les investissements r alis s en ma trise d'ouvrage Villes d'Aubusson, Gu ret et La Souterraine.

D. Dispositions financi res

1) Affectation d'une enveloppe pour la dur e du dispositif

Le D partement fl che sur ce dispositif une **enveloppe globale de 300 000 €** pour la p riode 2024 - 2026 r partie comme suit :

- **100 000 € pour la Ville d'Aubusson**
- **100 000 € pour la Ville de Gu ret**
- **100 000 € pour la Ville de La Souterraine**

Ces dotations maximales pourront  tre mobilis es sur un ou plusieurs projets.

2) Taux d'intervention et plafond de l'aide

Les bénéficiaires du dispositif pourront déterminer eux-mêmes le taux d'intervention de l'aide départementale en respectant une fourchette comprise **entre 20% minimum et 60% maximum**.

Le taux appliqué devra respecter les règles applicables au plafond d'aides publiques et d'autofinancement minimum.

Le plafond de l'aide départementale correspond au montant de l'enveloppe fléchée pour chaque bénéficiaire soit 100 000 € pour trois ans.

Le cumul avec d'autres dispositifs d'aide du Département est autorisé.

3) Modalités d'attribution de l'aide

Le Département se prononcera sur l'éligibilité des projets présentés.

Les projets sélectionnés seront soumis à l'examen de la Commission Permanente qui statuera sur l'octroi de la subvention.

Après **accord de la Commission Permanente**, le bénéficiaire recevra une notification d'attribution de subvention et un arrêté fixant les modalités de versement de l'aide départementale.

4) Communication

Les bénéficiaires de l'aide Boost'Ville, sont dans l'obligation :

- d'indiquer, de façon lisible et explicite, le soutien financier du Département à la réalisation de chacune des opérations par une communication appropriée sur tous les supports de communication et d'**information du public** liés à son activité (rapport, plaquette, affiche, etc...), ainsi que sur la signalétique des chantiers, pendant toute la durée du contrat. Le logo du Département est disponible sur demande.
- d'informer, le cas échéant, le Département, avant la date prévue pour l'inauguration ou toute manifestation officielle relative à chacune des opérations financées.

5) Contenu du dossier de demande d'aide

Le dossier de demande de subvention devra comprendre :

- Un courrier du Maire sollicitant l'aide Boost'Ville, adressé à la Présidente du Département,
- Une copie de la délibération du Conseil municipal décidant de la réalisation du projet, arrêtant le budget prévisionnel en Hors Taxe, et autorisant le Maire à solliciter l'attribution de la subvention départementale,
- Une fiche opérationnelle par projet (annexe 1) signée par le Maire,
- L'avant-projet définitif ou les devis
- Le RIB du maître d'ouvrage
- Tout autre document que le bénéficiaire jugera utile pour permettre d'apprécier le projet notamment au regard de son caractère structurant.

6) Service instructeur

Pendant la durée du dispositif Boost'Ville, les bénéficiaires disposeront d'un **interlocuteur unique** (Chef de projet Territoires de la Direction du Développement et de l'Innovation) qui les accompagnera du montage du dossier à sa clôture.

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE
À L'ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL LIMOUSIN 2024**

**RAPPORT N° CD2024-04/4/41
DOSSIER N° 6252**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous voici au rapport dont je vous parlais précédemment. Ce concours national Limousin se déroulera à LA SOUTERRAINE du 13 au 15 septembre. Notez bien cette date ! Tous les élus du Conseil départemental seront invités, mais je le fais officiellement aujourd'hui si jamais les cartons d'invitation arrivaient en retard, car 30 000 visiteurs sont attendus à cette manifestation.

Nous avons laissé entendre, lors du Salon de l'Agriculture, que se déroulerait en même temps le concours départemental des chevaux de trait afin d'attirer enco.re plus de monde et susciter un intérêt supplémentaire. Ce concours national, monsieur LABAR, est du haut de gamme...

M. LABAR. – C'est le jaune de l'œuf !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – ... le rouge plutôt, car ce concours rassemble des vaches limousines, à la robe rouge, génétiquement sélectionnées depuis plusieurs décennies.

En tout cas, les organisateurs et M. le maire de LA SOUTERRAINE étaient heureux de rappeler que LA SOUTERRAINE, c'est le croisement de la RN145, de l'A20, du train – quand il fonctionne ! – mais aussi les aérodromes en proximité de CHÂTEAUROUX ou de LIMOGES qui permettent d'accueillir des promoteurs d'échelle internationale, venus surtout d'Europe centrale. Ces axes routiers et ces moyens de transport qui irriguent LA SOUTERRAINE sont un attrait supplémentaire pour ces professionnels de la race limousine. Les vaches blanches sont très bien aussi, je tenais à le préciser mes voisins, dans l'est du département, ne soient pas fâchés !

Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose d'attribuer une participation à France Limousin Sélection pour la réalisation du concours national Limousin, dont le montant s'élève à 50 000 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL LIMOUSIN 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//41 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

DÉCIDE,

- d'attribuer l'aide à FRANCE LIMOUSIN SÉLECTION pour la réalisation du CONCOURS NATIONAL LIMOUSIN dont le montant s'élève à **50 000,00 €** qui se déroulera du 13 au 15 septembre prochain à la Souterraine ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que le montant sera imputé au budget départemental, chapitre 65, article 65748, fonction 6312.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240715-CD2024_0057-DE

CD - NUMÉRIQUE ET MOBILITÉS

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

PROGRAMMATION ANNUELLE 2024 DE TRAVAUX ROUTIERS

RAPPORT N° CD2024-04/5/42 DOSSIER N° 6256

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Vous est présenté dans ce rapport le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur les routes départementales 2024-2028 ainsi que le programme de travaux routiers pour 2024, avec une modification de présentation inspiré par notre nouveau DGA qui a porté un œil neuf sur notre collectivité et ce PPI qui comportait plus de 300 projets datant, pour certains, de plus de dix ans et dont on sait que nous n'aurons pas les moyens de les réaliser ou que les études sont loin d'être sur le dessus de la pile.

Le PPI toiletté que nous vous présentons permet d'y voir plus clair, de voir ce qui est vraiment à l'étude et ce qui est dans nos moyens, même si, dans la mesure où ce sont des priorités, nous les faisons entrer dans nos moyens. Par le passé, la Région finançait des opérations, mais ce n'est plus le cas depuis 2020, puisque sa dernière participation a porté sur les travaux de la Seiglière, qui se sont achevés en 2019. Par conséquent, certains travaux très onéreux que nous ne sommes plus en mesure de financer sont relégués au second plan depuis déjà quelques années.

Ce PPI affiche donc six opérations :

- en 2024, à BUDELIÈRE VIERSAT, le recalibrage et renforcement de la chaussée entre la RD41 et BUDELIÈRE, pour 850 000 € ;
- en 2025, à MOURIOUX, le pont sur la voie SNCF estimé, car c'est encore à l'étude, à hauteur de 600 000 € ;
- en 2026, à SAINTE-FEYRE, la rectification de virages au lieu-dit « La Prade » sur la RD76 pour 1,5 M€ - desserte du CMU ;
- sur deux ans, à FELLETIN, le pont de la pisciculture sur la RD23, pour 800 000 € chaque année ;
- Enfin, en 2027 et 2028, à VILLARD, le pont de Tenèze sur la RD5, deux fois 2,5 M€, avec beaucoup de précaution.

C'est un PPI que nous pourrions suivre et modifier en fonction de ce qui se passera.

Pour cette année 2024, la programmation s'élève à 9,3 M€, dont les études routières pour 528 500 €, les opérations dont je viens de vous parler, pour 850 000 € - en annexe, vous avez tout le détail, comme d'habitude ; des aménagements de sécurité pour 611 000 € – mise aux normes de signalisation, aménagement de carrefour, création d'une aire de covoiturage à Létrade sur la commune de MÉRINCHAL ; traverses, programmes d'axes et grosses réparations, pour 5 528 800 € ; enfin, les ouvrages d'art, le virage est pris pour ces travaux devenus prioritaires – mur effondré route de Tulle à FELLETIN, la digue de l'étang de SAINT-VAURY, digue de l'étang de Masroy à GRAND BOURG et digue de l'étang des Marchives à PIONNAT – pour un montant de 1 784 700 €.

À cela s'ajoutent 300 000 € pour des acquisitions de matériel pour le bureau d'études et des acquisitions totales.

C'est ainsi que la programmation totale des travaux routiers 2024 s'établit à 9,6 M€. Si vous avez des questions sur les propositions détaillées dans les annexes, je suis à votre disposition, avec le sourire, pour une fois !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose de valider la mise en place :

- d'un PPI 2024/2028 d'un montant global de 9,55 M€ ;
- d'une programmation annuelle 2024 à hauteur de 9,6 M€. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

**OBJET : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES ROUTES
DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMATION ANNUELLE 2024 DE TRAVAUX ROUTIERS**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12/42 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,

DÉCIDE,

D'autoriser la mise en place d'un PPI 2024/2028 pour un montant global de **9,55 Millions €** sur concernant les grands projets routiers intégrant les opérations figurant dans le tableau ci-après :

CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	Crédits 2024	Crédits 2025	Crédits 2026	Crédits 2027	Crédits 2028	TOTAL CP	OBSERVATIONS
EVAUX LES BAINS	BUDELIERE VIERSAT	RD64 Recalibrage et renforcement de la chaussée entre la RD41 et Budelière PR 0+00 à 4+021	850 000					850 000	
SAINT-VAURY	SAINT-LAURENT AJAIN	RD3 Aménagement de la route de la carrière de "Pont à Libaud"				400 000	400 000	800 000	Sécuriser des accotements remise en état de la chaussée
GUERET 1	SAINTE-FEYRE	RD76 Rectification de virages au lieu-dit "La Prade"			1 500 000			1 500 000	Désserte du CMN de SAINTE FEYRE.
FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD23 Pont de la Pisciculture			800 000			800 000	Ouvrage en mauvais état. Déviation PL de FELLETIN
DUN-LE-PALESTEL	VILLARD FRESELINES	RD5 Réfection du pont de Ténèze				2 500 000	2 500 000	5 000 000	Ouvrage fermé à la circulation.
LE GRAND BOURG	MOURIOUX	RD6 pont sur la voie SNCF		600 000				600 000	Ouvrage en mauvais état. Limitation de tonnage à 7.5t
		TOTAL	850 000	600 000	2 300 000	2 900 000	2 900 000	9 550 000	

D'autoriser une programmation annuelle 2024 des travaux routiers à hauteur de 7,5 millions € dont les opérations sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Rubrique	BP 2023 (Pour mémoire)	Propositions BP 2024	Commentaires et opérations principales 2024
Etudes routières 20.843.2031	250.000 €	528.500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de portance du pont de Tenèze supportant la RD5 sur la commune de VILLARD ; - Etude de sécurisation du pont de la pisciculture RD23 entre FELLETIN et SAINT QUENTIN LA CHABANNE ; - Etude pour la réfection du pont SNCF de MOURIOUX supportant la RD6 - Frais d'étude spécifique demandant des expertises particulières (digues ou autres) et prestations topographiques. Réalisation d'Inspection Détaillée Périodique (IDP), d'études géotechniques, diagnostics sur les chaussées,
Programme Routier Structurant P.R.S. +PRIL 21.843.2315	315.000 €	850.000 €	Travaux de recalibrage de la chaussée de la RD64 entre la sortie de BUDELIERE et la RD41
Aménagements de sécurité et mobilité 21.843.2315	1.643.800 €	611.000 €	<ul style="list-style-type: none"> - Mise aux normes de la signalisation plastique et de police ; - Réalisation d'aménagement de carrefour de mise aux normes de glissières de sécurité, de sécurisations d'accotements. - création d'une aire de covoiturage à Létrade commune de MERINCHAL
Traverses Programme d'axes Grosses réparations 21.843.2315	5.141.918 €	5.528.800 €	<p>La programmation budgétaire est établie en fonction de l'état des chaussées pour le programme d'axes et les grosses réparations aux chaussées, mais également de l'avancement des projets communaux pour ce qui concerne l'aménagement des traverses d'agglomération.</p> <p>Il est à préciser que les besoins financiers sont très largement supérieurs aux moyens qu'il conviendrait de consacrer pour permettre une meilleure optimisation des dépenses sur le long terme (pour exemple, le taux de renouvellement des couches de roulement sur les routes de 2ème et 3ème catégories est globalement proche de 29 ans en moyenne alors que celui-ci devrait être de 20 ans avec réalisation d'un enduit superficiel intermédiaire).</p> <p>Pour la poursuite du renforcement des axes structurants recevant les trafics les plus importants, la priorité des interventions continuera de porter sur les routes où la sécurité des usagers pourrait être impactée et/ou celles nécessitant un entretien curatif avec pour objectif de prolonger leur durée de vie en adaptant les différentes techniques en fonction des critères caractérisant les voiries (trafic, catégorie de route, pathologies,...).</p> <p>Dans ce cadre, la notion de confort restera secondaire sur les réseaux de 2ème et 3ème catégories (cette notion restant toutefois importante sur les axes structurants de 1ère catégorie), la sauvegarde du patrimoine routier et l'étanchéité des chaussées restant l'objectif recherché dans un contexte budgétaire contraint.</p>
Ouvrages d'art 21.843.2315	1.185.000 €	1.784.700 €	La programmation budgétaire est établie en fonction de l'état des ouvrages. La priorité est portée sur les ouvrages

			<p>présentant des pathologies, actuellement en cours de traitement, faisant actuellement l'objet d'une restriction compte tenu de leur état avec notamment pour les plus importants :</p> <ul style="list-style-type: none">- RD982 réfection du mur effondré route de Tulle à FELLETIN;- RD63 réfection de la Digue de l'étang de SAINT VAURY ;- RD10 Digue de l'étang de Masroy à GRAND BOURG- RD16 Digue de l'étang des Marchives à PIONNAT
--	--	--	---

En marge du programme de travaux, il est prévu d'inscrire **300 000€** de crédits pour le paiement des avances forfaitaires sur les marchés de travaux et d'études, l'acquisition de matériel pour le bureau d'études et le laboratoire des routes, les acquisitions foncières.

Le détail des opérations du programme inscrites au projet de budget figure dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Les différents vœux et motions ont été examinés en commission. Quel est l'avis de la première commission sur le vœu présenté par M. FOULON sur l'aggravation de la dette publique ?

M. SAUTY, président de la première commission. – La commission a apporté une modification : au dernier paragraphe, remplacer « balance commerciale » par « budget ».

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Petite correction également : à l'avant-dernier paragraphe « département » prend une majuscule, car il s'agit de l'institution et non de l'entité géographique.

M. LÉGER. – Et ajouter un « e » à masse salariale.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce vœu est donc ainsi rédigé :

AGGRAVATION DE LA DETTE PUBLIQUE

Vœu présenté par M. Franck FOULON Conseiller départemental du canton de BOUSSAC

« Lors de deux auditions organisées le 6 mars 2024 par les parlementaires, M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, a estimé que les collectivités locales devront contribuer « au redressement des comptes publics » aux côtés de l'État et de la Sécurité sociale – alors que nous apprenons, fin mars, par les chiffres de l'Insee, que le déficit public de la France atteint 5,5 % du PIB en 2023, soit 154 milliards d'euros (prévision initiale de 4,9 %).

« Depuis sept ans, la politique gouvernementale nous entraîne dans un double déficit budgétaire et commercial. Désormais, afin de corriger cette politique délétère, le Ministre de l'Économie souhaite ponctionner les finances des collectivités territoriales alors que nos Départements votent chaque année des budgets en équilibre, alors que les collectivités représentent 70 % des investissements publics, alors que nous avons perdu l'autonomie fiscale (foncier bâti) et que nos dépenses ne cessent d'augmenter – sécurité civile, aide sociale à l'enfance, reste à charge concernant les allocations individuelles de solidarité et masse salariale (+3,7 millions d'euros entre 2020 et 2022).

« L'État dépense plus qu'il ne gagne et demande aux Départements de "boucher les trous". Pour retrouver des finances publiques saines, chacun doit prendre ses responsabilités ; le Département a toujours pris les siennes.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à M. le Ministre de l'Économie et des Finances, de réformer l'État en profondeur, de tailler dans le maquis des 1200 agences et organismes publics et de remettre notre budget à l'équilibre. L'État doit permettre aux collectivités d'assumer leurs compétences conformément à la loi. »

Je le mets donc aux voix, ainsi modifié. (*Adopté à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la troisième commission sur la motion de M. Jean-Luc LÉGER ?

M. DAULNY, président de la troisième commission. – Cette motion n'a fait l'objet d'une modification. L'avis de la commission a été favorable à l'unanimité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous le rappelle :

SITUATION DES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

**Motion présentée par M. Jean-Luc LÉGER
Conseiller départemental du canton de FELLETIN**

« L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Il s'agit d'un enjeu majeur de l'école républicaine.

« Dans cet esprit, les parents et les équipes éducatives établissent en lien avec les professionnels des MDPH et notamment les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), des évaluations précises des besoins de compensation en matière de scolarisation afin de déterminer le nombre d'heures d'AESH nécessaires à un projet personnalisé de scolarisation. Or ce travail pour l'inclusion est le plus souvent entravé par un manque de moyens humains et d'heures d'accompagnement, notamment dans les territoires ruraux où de nombreux enfants ou adolescents ne sont pas accompagnés à hauteur des besoins.

« Les AESH sont membres à part entière de la communauté éducative et jouent un rôle essentiel auprès de l'enseignant pour aider l'élève en situation de handicap à une meilleure intégration, à une meilleure socialisation et à une meilleure autonomie. Or les AESH suivent parfois plusieurs enfants dans des écoles différentes, voire éloignées, pour une rémunération faible. Si l'on peut se réjouir que, depuis la rentrée 2023, les AESH ont la possibilité d'accéder à un CDI à l'issue d'un premier contrat de trois ans, et de la décision annoncée par le Premier ministre, le 30 janvier dernier, d'une future prise en charge par l'État des AESH sur la pause méridienne, la revalorisation de la grille indiciaire a été limitée ou privilégiée sous la forme d'indemnités de sujétion les AESH exerçant dans une école ou un établissement relevant d'un réseau d'éducation prioritaire ou d'un réseau d'éducation prioritaire renforcée.

« Le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière le 11 avril 2024,

« Demande à M. le Premier ministre de mettre en place les moyens adaptés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur tout le territoire :

- de procéder à un recrutement d'AESH à la hauteur de l'objectif d'une inclusion scolaire complète ;
- de faire bénéficier ces accompagnants d'un statut plus protecteur et d'une rémunération décente. »

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons aux vœux et motion examinés par la quatrième commission.

M. MARSALEIX, président de la quatrième commission. – Aucun n'a été modifié. Tous ont reçu un avis favorable de la commission.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ils restent donc ainsi rédigés :

PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Vœu présenté M. Bertrand LABAR Conseiller départemental du canton de GRAND-BOURG

« Après des mois d'attente, des panneaux retournés, des réunions publiques, au Salon de l'agriculture, le Gouvernement a dévoilé, mercredi 4 avril, le projet de loi d'orientation agricole.

« Certaines mesures vont dans le bon sens, d'autres seront à préciser et, malheureusement, certaines dispositions manquent. Les agriculteurs attendent toujours des propositions concrètes dans leur cour de ferme.

« D'une part, le projet de loi ne répond pas à la question de la rémunération. Actuellement, le texte du Gouvernement ne garantit pas un revenu juste et équitable pour nos agriculteurs, compromettant ainsi leur viabilité économique et sociale. D'autre part, le principe d'une agriculture "d'intérêt général majeur" ne permettra pas de défendre efficacement nos éleveurs devant l'administration ou le juge.

« Enfin, on ne peut pas importer ce que l'on s'interdit de produire. Les agriculteurs demandent aussi une politique de cohérence et une concurrence loyale pour la pérennité de certaines filières comme celle des bovins "viande". Dans ces circonstances, les éleveurs français saluent le rejet du CETA – *Comprehensive Economic and Trade Agreement* – par les Sénateurs. Notre souveraineté alimentaire, c'est notre capacité de production. Elle ne se décrète pas, mais elle se construit dans un effort constant et cohérent.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Alerte M. le Ministre de l'Agriculture, Marc FESNEAU, et demande au Gouvernement d'œuvrer en faveur d'une politique agricole qui améliore concrètement notre souveraineté alimentaire et l'avenir de nos agriculteurs. Le niveau d'attente reste élevé et la parole publique ne suffit plus. » (*Adopté à l'unanimité.*)

RÉFORME TERRITORIALE

Vœu présenté M. Valéry MARTIN Conseiller départemental du canton d'AUBUSSON

« Alors qu'Éric WOERTH doit rendre, début mai, les conclusions de sa mission visant à repenser l'organisation territoriale, les propos tenus par le Ministre de l'Économie et des Finances le 6 mars dernier nous laissent plus que dubitatifs. En insistant sur la notion de "simplifier les strates locales", M. Bruno LE MAIRE reprend un refrain qui fait généralement du Département l'échelon à supprimer.

« Il est pour nous inquiétant de constater qu'aucune vision n'est, à l'heure actuelle, affichée par le Gouvernement. Le cadre législatif et réglementaire manque aujourd'hui de clarté s'agissant du partage des compétences entre collectivités. Les difficultés de lecture de la loi NOTRe engendrent des disparités d'intervention selon les Départements.

« De plus, avec l'accumulation des règlements, des circulaires, des arrêtés, la décision locale est devenue, pour de nombreux citoyens, difficile à comprendre. Dans certains cas, ils ne savent plus qui est le responsable, qui est le décideur et qui est le maître d'ouvrage.

« L'organisation territoriale de la République doit être réformée non pas dans son architecture mais dans son fonctionnement et sa mise en œuvre opérationnelle entre les différents niveaux de décisions.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,**

« **Demande à M^{me} la Ministre Dominique FAURE, en charge de la Cohésion des territoires,** de clarifier la stratégie du Gouvernement. Les nouvelles propositions doivent améliorer l'action politique et institutionnelle. Le Département doit rester la cellule de base territoriale, un échelon qui permet l'action dans la proximité. » *(Adopté à l'unanimité.)*

DÉFI DE LA GESTION DE L'EAU

Motion présentée M. Guy MARSALEIX Conseiller départemental du canton de BONNAT

« Lors de la Journée mondiale de l'eau, le jeudi 21 mars 2024, se sont tenues les Assises de l'eau au lycée agricole d'AHUN. Pour mener une politique ambitieuse, le Département de la Creuse déploie des moyens financiers et d'ingénierie conséquents afin d'accompagner, aux côtés de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les collectivités compétentes dans ce domaine.

« Face au défi climatique et ses conséquences, il est en effet essentiel d'envisager des solutions durables et adaptées à la vulnérabilité croissante de notre territoire. Nous devons préserver la qualité de l'eau mais il nous faudra aussi être bien plus vigilant à la quantité disponible. Ces dernières années, la baisse des niveaux d'étiage est particulièrement inquiétante.

« À cela s'ajoute, le vieillissement des infrastructures, l'augmentation des coûts d'entretien et la nécessaire préparation du transfert de compétences de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux intercommunalités (EPCI), un transfert prévu par la loi NOTRe et qui devra être effectif au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

« Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière ce jour,

« Alerte le Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, M. Christophe BÉCHU, sur cette situation qui nécessite une vigilance constante et qui nécessitera des moyens supplémentaires. Ce partenariat avec les services de l'État pourrait prendre la forme d'une nouvelle fiche action dans le cadre du deuxième Plan Particulier pour la Creuse. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé. L'année prochaine, nous ne prévoyons qu'une journée puisque, finalement, nous arrivons à présenter les comptes administratifs, les budgets, à avoir des temps de débat et des échanges nourris.

Je souhaite bon courage à ceux qui doivent encore voter les budgets des collectivités dans lesquelles ils sont élus. Cela semble déjà si difficile cette année que je m'inquiète pour l'année prochaine !

Je vous souhaite une bonne fin de journée. Reposez-vous bien, à bientôt en Commission permanente et rendez-vous au mois de juin pour une nouvelle séance plénière !

La séance est levée.

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter du 15 et 19 avril 2024 , les délibérations publiées sous forme électronique sur le site internet de la collectivité, pour une durée de deux mois et transmises au représentant de l'État dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17H15

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Armelle MARTIN